

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

LOI DE FINANCES 2025

**RAPPORT SUR LA SITUATION
ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES, SOCIALES,
ET FINANCIERES DE LA NATION**

EXERCICE 2024

NOVEMBRE 2024

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE.....	1
1.1 Environnement économique international	1
1.1.1. Croissance économique et inflation	1
1.1.2. Commerce mondial et cours des matières premières	2
1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise.....	3
1.2.1. Croissance et prix	3
1.2.2. Relations avec le reste du monde.....	4
1.2.3. Secteur financier	6
1.2.4. Finances publiques.....	7
1.2.5. Secteurs sociaux.....	8
1.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles	9
1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2024-2027.....	10
1.3.1. Situation macroéconomique 2024.....	10
1.3.2. Perspectives macroéconomiques 2025-2027	11
1.3.3. Perspectives budgétaires 2025-2027.....	12
1.3.4. Contraintes et risques budgétaires 2025.....	13
CHAPITRE 2 : PRODUCTION	14
2.1. Secteur primaire.....	14
2.1.1. Agriculture	14
2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture	18
2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique	21
2.1.4. Environnement et protection de la nature.....	23
2.2. Secteur secondaire	23
2.2.1. Industries manufacturières	24
2.2.2. Industries extractives.....	26
2.2.3. Production et distribution d'électricité.....	28
2.2.4. Production et distribution d'eau et assainissement.....	28
2.2.5. Bâtiments et Travaux Publics.....	29
2.3. Secteur tertiaire	31
2.3.1. Commerce et réparation de véhicules	31
2.3.2. Tourisme	32
2.3.3. Transports, entrepôts et communication	33
2.3.4. Informations et télécommunications	34
2.3.5. Activités financières et d'assurance	35
CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE.....	36
3.1. Analyse des composantes de la demande.....	36
3.1.1. Demande intérieure	36
3.1.2 Demande extérieure	39
3.1.2.1. Demande extérieure nette de biens.....	40
3.1.2.2. Demande extérieure nette de services	41
3.2 Prix et compétitivité globale	43
3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages.....	43
3.2.2. Compétitivité globale.....	45
CHAPITRE 4 : SECTEUR FINANCIER.....	48
4.1. Politique monétaire	48
4.1.1. Politique de refinancement	48
4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts	48
4.1.3. Politique des réserves obligatoires.....	49
4.2. Situation monétaire	49
4.2.1. Contreparties de la masse monétaire.....	50
4.2.2. Masse monétaire	51
4.3. Secteur bancaire.....	52
4.3.1. Total des bilans	52
4.3.2. Dépôts de la clientèle.....	52
4.3.3. Crédits à la clientèle et produit net bancaire	53

4.3.4. Normes prudentielles	54
4.3.5. Distributeurs automatiques et monnaie électronique	54
4.4. Microfinance.....	55
4.4.1. Répartition des EMF par catégorie	55
4.4.2. Couverture géographique.....	55
4.4.3 Evolution du total des bilans.....	56
4.4.4 Evolution des dépôts.....	56
4.4.5 Evolution des crédits.....	57
4.4.6 Evolution des créances en souffrance	57
4.4.7 Poids du secteur des EMF dans le système bancaire	57
4.5. Établissements financiers.....	57
4.6. Assurances	58
4.7. Marché financier	59
4.7.1 Marché boursier.....	59
4.7.2 Opérations sur titres publics.....	60
CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR.....	62
5.1. Commerce extérieur de biens.....	62
5.1.1. Evolutions des échanges	62
5.1.2. Orientation géographique des échanges.....	65
5.2. Balance des paiements	71
5.2.1 Balance des transactions courantes	71
5.2.2 Financements extérieurs	73
5.2.3 Balances des paiements sectorielles.....	73
5.2.4 Balances des paiements bilatérales	75
5.3. Position Extérieure Globale	78
CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX	80
6.1. Education	80
6.1.1 Education de base.....	80
6.1.2 Enseignements secondaires.....	82
6.1.3 Enseignement supérieur.....	85
6.2. Santé.....	86
6.2.1 Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant	86
6.2.2 Surveillance épidémiologique.....	87
6.2.3 Lutte contre la maladie et la promotion de la santé	88
6.2.4 Offre en infrastructures et équipements des formations sanitaires.....	90
6.3 Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale.....	90
6.3.1 Emploi.....	90
6.3.2 Formation professionnelle.....	91
6.3.3 Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail	91
6.4 Urbanisme et habitat	92
6.4.1 Développement de l'habitat	92
6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain	92
6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain	93
6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse	93
6.5.1 Affaires sociales.....	93
6.5.2 Promotion de la femme, de la famille et du genre.....	94
6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale.....	95
CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2024 ET PROJET DE BUDGET 2025.....	96
7.1. Loi de finances rectificative (LFR)	96
7.2 Exécution du budget 2024 à mi-parcours	98
7.2.1 Ressources budgétaires	99
7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires	103
7.3 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).....	107
7.4 Exposés de motifs des mesures nouvelles.....	108
7.4.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes	108
7.4.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts	110
7.4.3 Autres Dispositions Financières	120

7.5	Projet de budget de l'exercice 2025	121
7.5.1	Analyse des recettes.....	121
7.5.2	Analyse des dépenses.....	123
CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2024-2027		128
8.1.	Situation de l'économie nationale en 2024	128
8.2	Environnement économiques mondial	129
8.2.1	Croissance économique et inflation	130
8.2.2	Commerce mondial et marché des matières premières.....	131
8.3	Orientations Stratégiques du Gouvernement sur la période 2025-2027.....	132
8.3.1	Orientations stratégiques globales	133
8.3.2	Orientations stratégiques sectorielles.....	133
8.4	Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2025-2027.....	135
8.5	Perspectives budgétaires sur la période 2025-2027	137
8.5.1	Orientations générales pour la mobilisation des recettes non pétrolières	138
8.5.2	Mesures de politique en matière des dépenses sur la période 2025-2027.....	139
8.5.3	Rappel des hypothèses macroéconomiques des projections budgétaires	140
8.5.4	Projections des recettes budgétaires 2025-2027	141
8.5.5	Projections des dépenses budgétaires 2025-2027	141
8.5.6	Déficit budgétaire et financement 2025-2027.....	143
8.5.7	Risques et contraintes budgétaires	143
GLOSSAIRE DES SIGLES		144

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	3
Tableau 2 : Evolution du taux de croissance (en %) dans le secteur primaire	14
Tableau 3 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle	16
Tableau 4 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)	18
Tableau 5 : Evolution du cheptel (en nombre de têtes) et des quantités de viande (en tonnes)	19
Tableau 6 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)	20
Tableau 7 : Production et exportations dans le secteur forestier	21
Tableau 8 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire (en %)	24
Tableau 9 : Taux de croissance des sous-branches des « industries agroalimentaires » (en %)	25
Tableau 10 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)	26
Tableau 11 : Production de pétrole brut (en millions de barils)	26
Tableau 12 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube)	27
Tableau 13 : Mises à la consommation des produits pétroliers avals (en milliers de litres)	27
Tableau 14 : Offre de gaz domestique en tonnes métriques	28
Tableau 15 : Production d'électricité (en Mwh)	28
Tableau 16 : Linéaire des routes réceptionnées en 2023	29
Tableau 17 : Taux d'exécution de certains axes routiers en 2023	30
Tableau 18 : Taux de réalisation des projets du PLANUT en 2023	30
Tableau 19 : Niveau de réhabilitation de certains axes routiers en 2023	30
Tableau 20 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)	31
Tableau 21 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)	32
Tableau 22 : Nombre d'accidents de la circulation automobile sur les axes routiers	33
Tableau 23 : Evolution du trafic aérien	34
Tableau 24 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications	35
Tableau 25 : Structure des dépenses de consommation des ménages (en %)	37
Tableau 26 : Evolution de la FBCF par principaux produits en volume (en %)	38
Tableau 27 : Evolution des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%)	40
Tableau 28 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)	41
Tableau 29 : Evolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (Base 100 année 2022)	44
Tableau 30 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2016 à 2023 (en %)	47
Tableau 31 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques (en %)	49
Tableau 32 : Situation monétaire consolidée (en milliards)	49
Tableau 33 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)	53
Tableau 34 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards)	53
Tableau 35 : Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)	54
Tableau 36 : répartition des agences des EMF par zone et par catégorie	56
Tableau 37 : Répartition des agences des EMF par région et par catégorie à fin décembre 2023	56
Tableau 38 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)	58
Tableau 39 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)	59
Tableau 40 : Évolution de la valeur des actifs du portefeuille des assurances de 2018 à 2023 (En milliards)	59
Tableau 41 : Capitalisation boursière du marché des Actions	60
Tableau 42 : Situation des titres publics à fin juin 2024	61
Tableau 43 : Evolution du commerce extérieur (en milliards)	62
Tableau 44 : Evolutions des exportations en 2023 (Q en milliers de tonnes, sauf indication contraire ; V en milliards)	63
Tableau 45 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)	64
Tableau 46 : Orientation géographique des échanges (en milliards)	68
Tableau 47 : Principaux clients du Cameroun	70
Tableau 48 : Principaux fournisseurs du Cameroun	70
Tableau 49 : Balance des paiements globale de 2018 à 2023 (en milliards)	71
Tableau 50 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)	74
Tableau 51 : Balances des paiements sectorielles, suite (en milliards)	75

Tableau 52 : Balance des paiements avec le l'Union européenne, la France et la CEMAC (en milliards)	76
Tableau 53 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)	77
Tableau 54 : Evolution de la balance des paiements (2021-2025) en milliards	77
Tableau 55 : Position extérieure du Cameroun entre fin 2020 et fin 2023 (en milliards)	79
Tableau 56 : Nb. de salles de classe, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire	82
Tableau 57 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire	82
Tableau 58 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire	82
Tableau 59 : Evolution du nombre d'élèves et de salles de classe	84
Tableau 60 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire et normal (en %)	84
Tableau 61 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur	86
Tableau 62 : Evolution de la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant (en %)	87
Tableau 63 : Evolution des nouvelles immatriculations des travailleurs de 2016 à 2023	91
Tableau 64 : Ressources budgétaires de l'exercice 2024 (en milliards, sauf indication contraire)	103
Tableau 65 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2024 (en milliards)	106
Tableau 66 : Ventilation des recettes (en millions FCFA)	121
Tableau 67 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)	123
Tableau 68 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2025 (en millions)	125
Tableau 69 : Ventilation sectorielle du PIB (en %)	128
Tableau 70 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	130
Tableau 71 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés	136
Tableau 72 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2025-2027	140
Tableau 73 : Projections budgétaires (en milliards)	142

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la consommation finale et de ses composantes (en %)	36
Graphique 2 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en point de %)	40
Graphique 3 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance	40
Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance	42
Graphique 5 : Evolution des contributions à la croissance du PIB (en point de pourcentage).....	43
Graphique 6 : Evolution de la PNG (en milliards)	51
Graphique 7 : Evolution de la structure de la masse monétaire (en %).....	52
Graphique 8 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).....	55
Graphique 9 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur d'assurance de 2015 à 2023 (en milliards)	58
Graphique 10 : Evolution des principaux soldes du compte courant (en milliards).....	71
Graphique 11 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2023	72
Graphique 12 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV	88
Graphique 13 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2020 à 2024 (en milliards)	100
Graphique 14 : Evolution des principales composantes des recettes internes (en milliards)	100
Graphique 15 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2020 à 2024 (en milliards)	101
Graphique 16 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2020 à 2024 (en milliards).....	102
Graphique 17 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales de 2020 à 2024 (en milliards)	102
Graphique 18 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2013 à 2024 (en % du total)	104
Graphique 19 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au au 30 juin 2024	106
Graphique 20 : Répartition de l'encours de la dette publique intérieure au 30 juin 2024.....	106
Graphique 21: Evolution du cours du fer en dollar par tonne métrique	132

ENCADRES

Encadré 1 : Tableau institutionnel, élément essentiel d'accompagnement du TOFE CEMAC harmonisé. 98	
Encadré 2 : Chute du cours du fer	132
Encadré 3 : Un regard sur les risques liés aux fluctuations des cours du dollar.....	143

CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE

La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose en son article 14 que le projet de loi de finances initiale soit accompagné, entre autres, d'un *Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation* (RASIFEFIN). Le présent rapport qui est annexé au projet de loi de finances 2025, répond à cette exigence. Il décrit et analyse : (i) l'environnement économique international ; (ii) l'évolution récente du pays sur les plans économique, social et financier ; et (iii) les perspectives macroéconomiques et budgétaires pour le triennat 2025-2027.

1.1 Environnement économique international

L'activité et le commerce au niveau mondial affichent une certaine résilience en 2024 face à la persistance des crises telles que le conflit russo-ukrainien, le conflit au Moyen-Orient, le resserrement des politiques monétaires et les conditions météorologiques extrêmes. Globalement, l'inflation ralentit, notamment pour ce qui est des biens. A contrario, les prix des services restent élevés. Les perspectives reposent sur les hypothèses suivantes : (i) probables perturbations de la production et du transport des produits de base et du pétrole ; (ii) persistance des conflits et des phénomènes météorologiques extrêmes à travers le monde ; (iii) hausse des investissements dans l'intelligence artificielle ; (iv) risque d'accélération de l'inflation, du fait d'un regain des tensions commerciales ou géopolitiques et ; (v) potentielles conséquences des élections américaines sur le reste du monde.

1.1.1. Croissance économique et inflation

Dans un contexte d'incertitudes, l'économie mondiale continue de faire preuve de résilience. La baisse de l'inflation a permis de soutenir les dépenses des ménages, contrebalançant ainsi les conséquences négatives du caractère restrictif des conditions financières, de la guerre Russo-Ukrainienne et des conflits au Moyen-Orient.

Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI (Octobre 2024), la croissance de l'économie mondiale devrait passer de 3,3% en 2023 à 3,2% en 2024 et 2025. Cette croissance devrait s'accompagner d'une poursuite de la désinflation, d'une amélioration des revenus réels et d'une politique monétaire moins restrictive dans de nombreuses économies, toutes choses qui contribueront à soutenir la demande. L'inflation mondiale devrait passer de 6,7% en 2023 à 5,8% en 2024 et 4,3% en 2025.

Dans le groupe des pays avancés, le taux de croissance est estimé à 1,8% en 2024, après 1,7% en 2023 puis projeté à 1,8% en 2025, du fait de l'accroissement de la demande globale financée par l'épargne des ménages, accumulée pendant la pandémie. Aux Etats-Unis, la croissance est estimée à 2,8%, quasiment à son niveau de 2023 (2,9%). L'activité y est soutenue par l'amélioration de la consommation (qui bénéficie de fortes augmentations salaires réels) et de l'investissement non résidentiel. En 2025, il est projeté un ralentissement de la croissance, à 2,2%, en raison des tensions sur le marché du travail et du resserrement progressif de la politique budgétaire.

Dans la zone euro, la croissance est évaluée à 0,8% en 2024 après 0,4% 2023. Cette évolution est attribuable à un dynamisme des services et des exportations nettes. En 2025, la croissance de la zone est prévue à 1,2%, soutenue par le redressement des revenus réels et une amélioration de la disponibilité du crédit. Dans les principaux pays de cette zone, la croissance devrait atteindre 0,8% en Allemagne ; 1,1% en France ; 0,8% en Italie et 2,1% en Espagne.

Au Japon, la croissance ralentit pour se situer à 0,3% après 1,7% en 2023, principalement en raison des perturbations temporaires de l'offre et de la faiblesse de l'investissement privé. En 2025, la croissance y est prévue à 1,1%. Au Royaume-Uni, elle est estimée à 1,1% en 2024 après 0,3% et

projetée à 1,5% en 2025.

Dans ce groupe de pays, l'inflation devrait fléchir en 2024 et 2025 (respectivement à 2,3% et 2%) après 3,1% en 2023. L'inflation y serait entretenue par la hausse persistante des prix des services et des cours des produits de base.

Dans l'ensemble du groupe des pays émergents et des pays en développement, l'activité devrait progresser à un rythme de 4,4% en 2023 à 4,2% en 2024 et 2025. Cette décélération s'explique par les perturbations de la production et du transport des produits de base (du pétrole, en particulier), les conflits, les troubles sociaux et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ce ralentissement de la croissance serait particulièrement perceptible en Chine, (avec une croissance qui passerait de 5,2% en 2023 à 4,8% en 2024 et à 4,5% en 2025) et en Inde (8,2% en 2023, 7,0% en 2024 et 6,5% en 2025).

A l'inverse, en Afrique subsaharienne, les perspectives économiques s'améliorent, avec une croissance estimée à 3,6% en 2024 comme en 2023 et prévue à 4,2% en 2025. Au Nigeria, la croissance passerait de 2,9% en 2023 et 2024 à 3,2% en 2025, avec l'amélioration de la sécurité, l'augmentation de la production pétrolière et le renforcement de la consommation privée. En Afrique du Sud, les perspectives restent modestes, avec une croissance qui devrait s'établir à 1,1% en 2024 et 1,5% en 2025, après 0,7% en 2023. Dans la CEMAC, et selon les dernières prévisions de la BEAC, la croissance serait de 2,9% en 2024 et 2025, après 2,5% en 2023, en lien avec la bonne tenue des activités non pétrolières.

L'inflation dans le groupe des pays émergents et pays en développement devrait ralentir, passant de 8,1% en 2023 à 7,9% en 2024 et 5,9% en 2025, en raison principalement du resserrement monétaire et du contrôle des prix pratiqué dans ces pays. En Afrique subsaharienne, elle serait de 18,1% en 2024 après 17,6% en 2023, et projetée à 12,3% en 2025. Dans la zone CEMAC, elle est estimée à 4,2% après 5,1% en 2023 et projetée à 3,1%.

1.1.2. Commerce mondial et cours des matières premières

Selon l'OMC, la **croissance du commerce mondial** en volume devrait s'accroître à 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025 après une contraction de 1,2% en 2023. Cette évolution s'explique d'une part, par le ralentissement de l'inflation et la hausse des revenus dans les pays avancés. Ces deux facteurs devraient principalement stimuler la demande des biens au niveau mondial. Les perspectives de croissance du commerce mondial s'expliquent également par le dynamisme de certaines activités économiques en Asie. En 2024, cette région contribuerait, selon les estimations, pour 1,3 point de pourcentage à la croissance de 2,9% des exportations mondiales et pour 1,9 point à la croissance de 2,3% des importations.

Pour ce qui est des cours des matières premières, les estimations du FMI pour 2024 reposent sur des révisions à la hausse des cours des produits de base. Les prix des produits autres que les combustibles connaîtraient une augmentation de 5%. Quant aux produits énergétiques, leurs cours devraient baisser de 4,6%, avec la diminution de la pression exercée sur les prix par le conflit au Proche-Orient. En ce qui concerne particulièrement le pétrole, les prix ont affiché une volatilité importante en 2024, sur fond de montée des tensions au Moyen-Orient et de resserrement des perspectives de l'offre. Ils devraient augmenter de 0,9% pour se situer à 81,3\$ le baril en 2024. Ils sont projetés à la baisse en 2025 et 2026, avec le baril respectivement à 72,8\$ et 70,2\$.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2023	2024*	2025**
Croissance du PIB (en %)			
Economie mondiale	3,3	3,2	3,2
<i>Pays avancés</i>	<i>1,7</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>
Etats-Unis	2,9	2,8	2,2
Zone euro	0,4	0,8	1,2
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Japon	1,7	0,3	1,1
<i>Pays émergents et pays en développement</i>	<i>4,4</i>	<i>4,2</i>	<i>4,2</i>
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
Afrique subsaharienne	3,6	3,6	4,2
Nigéria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5
CEMAC	2,2	2,9	2,9
Inflation (en %)			
Economie mondiale	6,7	5,8	4,3
<i>Pays avancés</i>	<i>4,6</i>	<i>2,6</i>	<i>2,0</i>
Etats-Unis	4,1	3,0	1,9
Zone euro	5,4	2,4	2,0
Royaume-Uni	7,3	2,6	2,1
Japon	3,3	2,2	2,0
<i>Pays émergents et pays en développement</i>	<i>8,1</i>	<i>7,9</i>	<i>5,9</i>
Chine	0,2	0,4	1,7
Inde	5,4	4,4	4,1
Afrique subsaharienne	17,6	18,1	12,3
Nigéria	24,7	32,5	25,0
Afrique du Sud	5,9	4,7	4,5
CEMAC	5,1	4,2	3,1

Source : FMI/BEAC *Estimations **Projections

1.2 Evolution récente de l'économie camerounaise

1.2.1 Croissance et prix

En 2023, et selon l'INS, le taux de croissance de l'économie camerounaise est estimé à 3,2%, après 3,7% en 2022. Suivant les secteurs d'activités, les évolutions se présentent comme suit.

Dans le secteur primaire, la croissance ralentit à 2,2% après 3,4% en 2022. Ce ralentissement s'observe principalement dans les branches « agriculture » (+1,1% après +2,2%), « sylviculture et exploitation forestière » (+3,7% après +5,2%), « pêche et pisciculture » (+1,6% après +5,4%). Le ralentissement dans le secteur agricole est lié à la baisse de la production de certaines spéculations, dont le cacao (-4,2%) et le caoutchouc (-9,0%).

Dans le secteur secondaire, la croissance décélère également, à 2,3% après 3,3% en 2022 et 4,0% en 2021. Cette décélération est principalement imputable aux industries extractives (-1,9% après -1,3% en 2022). L'activité dans ce secteur est soutenue par la dynamique des sous-secteurs « production et distribution d'électricité » (+5,2%), « bâtiments et travaux publics » (BTP) (+4,1%), « industries agroalimentaires » (+3,9%), et « production et distribution d'eau et assainissement » (+2,6%).

Le secteur tertiaire affiche une croissance de 3,9% comme en 2022. Cette dynamique est induite par la consolidation de la croissance dans les branches « informations et télécommunications » (+9,8% après +7,1% en 2022), « hébergement et restauration » (+4,8% après +4,1%), « activités financières et d'assurance » (+8,3% après +6,4%) et « commerce et réparation véhicules » (+2,9% après +2,4%). A l'inverse, l'on note un ralentissement de la croissance dans la branche « transport,

entrepôts et communications » (+4,2% après +5,7%).

Suivant les emplois du PIB, le ralentissement de la croissance économique en 2023 est essentiellement lié à la décélération de la *demande intérieure* (3,6% après 4,2% en 2022), du fait de la persistance des tensions inflationnistes qui érode le pouvoir d'achat des ménages en même temps qu'elle induit un accroissement des coûts de production des entreprises. Néanmoins, la demande intérieure demeure le moteur de la croissance en 2023, avec une contribution de 3,7 points à la croissance du PIB réel contre -0,4 point pour la demande extérieure nette.

S'agissant des prix, l'inflation s'accélère de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2022 pour se situer à 7,4% en 2023. Cette accélération est portée par la hausse des prix des postes « Transports » (+15,0% en 2023 après +2,7% en 2022), « Logement, eau, gaz, électricité, et autres combustibles » (+3,4% après +1,9%) et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+7,2% après +5,6%). Cependant, le ralentissement de la progression des prix dans les postes « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+10,9% après +12,7%), « Restaurants et hôtels » (+4,9% après +6,3%) et « Communication » (+0,4% après +0,8%), a contribué à freiner l'évolution du niveau général des prix. Au premier semestre 2024, les prix à la consommation finale des ménages sont en augmentation de 4,7% après 8,0% au premier semestre 2023.

1.2.2 Relations avec le reste du monde

1.2.2.1 Compétitivité

En 2023, le Taux de change effectif réel (TCER) s'apprécie de 5,3% par rapport à 2022, traduisant une perte de compétitivité du Cameroun. Cette perte de compétitivité est plus imputable à la monnaie qu'au niveau général des prix. En effet, en 2023 et par rapport à 2022, le franc CFA s'apprécie de 6,8% par rapport aux monnaies des principaux partenaires, pendant que le différentiel d'inflation est resté quasi nul entre le Cameroun et l'extérieur. Cependant, les termes de l'échange s'améliorent de 0,8%, résultante d'une baisse de l'indice des prix des importations (-9,2%) plus importante que celle de l'indice des prix des exportations (-8,4%).

S'agissant de la compétitivité structurelle de l'économie et des institutions, les principales agences de notation financière, notamment Standard and Poor's et Moody's ont dégradé la note souveraine du Cameroun, qui passe respectivement de « B- » et « B2 » en 2022 à « CCC+ » et « Caa1 » en 2023. Par contre, l'agence Fitch Rating reconduit sa note sur le Cameroun à « B » mais avec des perspectives négatives. Toutefois, on note une amélioration au premier semestre 2024 de la note souveraine du Cameroun, qui passe à « B- » chez S&P avec des perspectives stables.

Pour la Banque Mondiale, le Cameroun conserve son rang de 15^{ème} sur 39 pays à faible revenu dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne.

1.2.2.2 Echanges extérieurs

En 2023, la valeur des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'extérieur baisse de 413,4 milliards pour se situer à 7 981,3 milliards. Le déficit de la balance commerciale se creuse de 576,0 milliards pour se situer à 2 004,0 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations se dégrade de 11,1 points de pourcentage pour s'établir à 59,9%. Hors pétrole, le déficit commercial s'améliore de 11,4 milliards et s'établit à 2 451,2 milliards et le taux de couverture augmente de 1,0 point pour se situer à 35,9%.

La valeur des importations est de 4 992,6 milliards, en augmentation de 81,3 milliards par rapport à l'année précédente, résultant d'une augmentation de 11,9% des prix et d'une baisse de 9,2% des volumes importés. La hausse de la valeur des importations est observable sur les machines et appareils mécaniques (+97,2 milliards), les carburants et lubrifiants (+79,5 milliards), les machines et appareils électriques (+38,6 milliards), les sucres raffinés de canne ou de betterave

(+28,4 milliards), les véhicules pour transport de marchandises (+27,3 milliards), l'oxyde d'aluminium (+17 milliards), les véhicules de tourisme (+15,5 milliards), l'aluminium et ouvrages en aluminium (+14,7 milliards), les insecticides, fongicides et herbicides (+14,2 milliards). Par contre, l'on enregistre une diminution dans les importations de froment (blé) et méteil (-82,4 milliards), de riz (-63,5 milliards), de clinkers (-49,5 milliards) et des butanes liquéfiés (-40,2 milliards).

Les principaux produits importés en 2023 sont les carburants et lubrifiants (22,6% du total des importations), les machines et appareils mécaniques (8,5%), les machines et appareils électriques (4,7%), le riz (4%), les poissons de mer congelés (3,7%), la fonte, le fer, l'acier et leurs ouvrages (5,9%), le froment (blé) et méteil (3,6%), les produits pharmaceutiques (3,3%), les matières plastiques (3,1%), les véhicules de tourisme (2,4%) et les huiles brutes ou raffinées (2,2%).

Les exportations se chiffrent à 2 988,6 milliards, en baisse de 494,7 milliards par rapport à 2022, du fait de la réduction des volumes des exportations (-7,1%) et des prix (-8,4%), notamment ceux des hydrocarbures. Cette baisse s'observe principalement sur les ventes d'huiles brutes de pétrole (-387,8 milliards), de gaz naturel liquéfié (-210,1 milliards), de bois sciés (-13,0 milliards), de coton brut (-7,4 milliards), de bois brut (-12,8 milliards) et de caoutchouc brut (-11,1 milliards). L'on enregistre une augmentation des ventes de cacao brut en fèves (+41,0 milliards) et de pâte de cacao (+15,6 milliards). Hors hydrocarbures, les exportations progressent de 53,4 milliards pour s'établir à 1 373,7 milliards.

Les principaux produits exportés en 2023 sont les huiles brutes de pétrole (37,7% du total des exportations), le gaz naturel liquéfié (14,1%), le cacao brut en fèves (12%), les bois sciés (6,7%), le coton brut (4,9%), la pâte de cacao (3,3%), le bois brut (2,2%) et le beurre de cacao (1,9%).

La Chine est le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 14,8% de la valeur totale des échanges. Elle est suivie par l'Inde (10,8%), les Pays-Bas (9,9%), la France (9,4%), la Belgique (4,0%), les Etats-Unis (3,4%), l'Allemagne (2,9%) et l'Italie (2,9%).

Au premier semestre 2024 et en glissement annuel, le déficit commercial se réduit de 265,1 milliards pour s'établir à 901,6 milliards. Le taux de couverture s'améliore de 7,6 points de pourcentage pour se situer à 62,6%. Hors hydrocarbures, le déficit commercial se réduit de 271,8 milliards pour s'établir à 1 171,0 milliards.

S'agissant de la balance des paiements, le déficit du solde courant se creuse de 279,6 milliards en 2023 par rapport à 2022. Cette évolution est induite principalement par la dégradation de 646,7 milliards du déficit du solde des biens. En revanche, le déficit du solde des services et celui des revenus primaires se réduisent respectivement de 178,8 milliards et de 101,4 milliards.

Le déficit du compte courant a été financé à hauteur de 939,8 milliards par les financements extérieurs, en diminution de 481,6 milliards par rapport à 2022. Cette situation est imputable à la baisse des entrées nettes de capitaux dans le secteur public et le secteur privé non bancaire. Le secteur privé non bancaire enregistre des entrées nettes de 421,0 milliards. Dans le secteur public, les financements extérieurs nets diminuent de 106,4 milliards et s'établissent à 307,7 milliards, du fait essentiellement de la baisse des tirages nets (-180,8 milliards). Les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des entrées nettes de 211,1 milliards, après 257,3 milliards en 2022. Cette situation est liée à l'augmentation des titres souscrits par les banques dans les autres pays de la CEMAC. Au final, le solde global est déficitaire de 328,5 milliards contre un excédent de 503,5 milliards enregistré en 2022.

Suivant les secteurs d'activités, le solde du compte courant reste excédentaire pour l'agriculture (+604,2 milliards), l'exploitation forestière (+210,1 milliards), les hydrocarbures (+979,9 milliards) et les transports (+107,6 milliards). Par contre, il est déficitaire pour l'industrie (-1 691,6 milliards), le commerce, restaurants et hôtels (-1 059,5 milliards), les télécommunications (-165,2

milliards) et les activités financières (-47,8 milliards).

A fin 2023, la Position Extérieure Globale (PEG) du Cameroun se détériore pour atteindre -9 510,8 milliards (31,8% du PIB), après -8 468,9 milliards (30,6% du PIB) en 2022. Cette évolution est imputable à la dégradation du solde des transactions courantes et aux effets des variations de change. Les avoirs extérieurs bruts, se sont établis à 29% du PIB en 2023, après 32,3% du PIB en 2022.

1.2.3 Secteur financier

En 2023, le secteur financier a été marqué au plan international principalement par la poursuite de la politique monétaire restrictive, pour freiner l'inflation causée par la Guerre en Ukraine, exacerbée par le conflit au Moyen Orient.

Dans le cadre de la politique monétaire communautaire, la BEAC a relevé ses taux directeurs et procédé à une suspension temporaire des opérations d'injection de liquidités, afin de contenir l'inflation. Ainsi, le Taux d'Intérêt des Appels d'Offre (TIAO), principal taux directeur de la BEAC, est passé de 3,5% en décembre 2021 à 4,0% en avril 2022, puis à 4,5% en septembre 2022, et 5% en mars 2023 pour se maintenir par la suite à ce niveau jusqu'en septembre 2024. Dans le même temps, la facilité de prêt marginal, qui est le taux auquel la BEAC prête l'argent aux banques commerciales pour une durée n'excédant pas 24 heures, est maintenu à 6,75%.

S'agissant des réserves obligatoires, le coefficient des réserves obligatoires est resté inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin décembre 2023, le montant des réserves obligatoires est de 412,7 milliards, contre 387,2 milliards à fin décembre 2022.

Pour ce qui est de la situation monétaire à fin 2023, et par rapport à fin 2022, elle se caractérise par une hausse de toutes ses composantes, à l'exception des avoirs extérieurs nets qui baissent de 6,7%. Réflétant ces évolutions, la masse monétaire progresse de 9,0% pour se situer à 8 779,0 milliards, tirée par toutes ses composantes notamment la monnaie fiduciaire (+8,3%), la monnaie scripturale (+12,0%) et la quasi-monnaie (+5,4%).

Concernant le secteur bancaire, le produit net bancaire (PNB) augmente de 13,8% après 15,9% en 2022. Le taux de bancarisation de la population active au sens large (en considérant les comptes ouverts aussi bien dans les établissements de crédit que dans les EMF et les établissements financiers), se maintient à 53,4% comme en 2022. Les dépôts de la clientèle augmentent de 6,6% et se chiffrent à 7 723,5 milliards. De même, l'encours des crédits s'élève à 5 404,3 milliards, en hausse de 14,6%, tiré par les crédits octroyés aux particuliers (+20,5%), aux entreprises privées (+13,9%), et aux entreprises publiques (23,8%). En termes de respect des normes prudentielles, 15 banques sur les 19 en activité en 2023 ont respecté l'ensemble des ratios. Au 30 juin 2024 et en glissement annuel, les dépôts et l'encours des crédits progressent respectivement de 4,6% et 10,8% pour s'établir à 7 922,7 milliards et 5 606,7 milliards. Au 31 décembre 2023 et comparativement à fin décembre 2022, l'activité de la monnaie électronique enregistre une hausse de 24% de transactions, pour une valeur de 18 381,6 milliards. La valeur des transactions sur Mobile Money se chiffre à 24 331,0 milliards, en hausse de 38,2% par rapport à 2022.

Dans le secteur de la micro-finance, le nombre d'EMF (établissements de microfinance) agréés demeure stable à 378 comme en 2022. Ils se répartissent en 301 EMF de 1^{ère} catégorie (79,6% de l'effectif des EMF) ; 75 EMF de 2^{ème} catégorie (19,8%) et 2 EMF de 3^{ème} catégorie (0,5%). A fin décembre 2023, les dépôts collectés par les EMF augmentent de 70 milliards pour se situer à 879,6 milliards. Ils représentent 11,4% des dépôts bancaires. De même, le volume des crédits octroyés par ces EMF augmente de 64,2 milliards pour se situer à 666,2 milliards. Il pèse 12,3% des crédits bancaires.

S'agissant des établissements financiers, leur effectif demeure à sept (07) au 31 décembre 2023.

L'encours des crédits à la clientèle progresse de 2,1% pour se situer à 152,3 milliards et, les dépôts se stabilisent à 59,9 milliards.

Dans le secteur des assurances, le marché camerounais est animé par 27 sociétés agréées, réparties comme suit : 17 dans la branche « Incendie-Accidents et Risques Divers » (IARD) et 10 dans la branche « Vie et capitalisation ». Le chiffre d'affaires global du secteur progresse de 6,7% pour s'établir à 274,7 milliards.

Sur le marché financier, à fin décembre 2023, vingt (20) titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC, dont 06 pour les actions et 14 pour les obligations. La capitalisation boursière progresse de 18,1% pour se situer à 1 761,7 milliards, contre 1 491,8 milliards à fin décembre 2022. Elle est composée de 461,3 milliards pour le marché des actions et de 1 300,4 milliards pour le marché des obligations. Le marché des actions a été marqué par l'introduction en bourse de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Re), et la radiation de SIAT GABON. A fin juin 2024, la capitalisation boursière régresse de 0,4%, par rapport à fin juin 2023 et se situe à 1 633,9 milliards.

Sur le compartiment du marché financier relatif aux titres publics, l'encours des titres publics s'élève à 2 325,8 milliards, en hausse de 11,1% par rapport à fin décembre 2022. Au 30 juin 2024, l'encours des titres publics est de 2 633,5 milliards, en augmentation de 388,3 milliards par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution résulte des émissions de 846,6 milliards et des remboursements de 538,9 milliards, réalisés au cours des six premiers mois de l'année. Quant au marché des syndications, l'encours des ECMR à fin juin 2024 reste stable à 411,3 milliards, par rapport à fin décembre 2023. Les émissions internationales (emprunt direct) sont de 131,2 milliards.

1.2.4 Finances publiques

Au premier semestre 2024, les ressources budgétaires recouvrées sont de 2 901,5 milliards, soit un taux de réalisation de 40,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles diminuent de 146,2 milliards (-4,8%) en glissement annuel. Les recettes budgétaires internes s'établissent à 2 358,2 milliards, soit un taux de réalisation de 46% par rapport aux prévisions annuelles. Comparativement au premier semestre 2023, elles régressent de 19,6 milliards (-0,8%), du fait de la baisse des recettes pétrolières.

Les recettes pétrolières s'élèvent à 348,9 milliards à fin juin 2024, dont 265,3 milliards de redevance SNH et 83,6 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Elles baissent de 104,4 milliards (-23,0%) en glissement annuel, en lien avec la tendance baissière de la production des huiles brutes de pétrole et du gaz. Leur taux de réalisation est de 43,5% par rapport à la loi de finances rectificative.

Les emprunts et dons s'élèvent à 543,3 milliards, soit un taux de réalisation de 26,1%. Ils comprennent 183,6 milliards de prêts projets ; 26,8 milliards de dons ; 26,2 milliards d'appuis budgétaires ; 155,2 milliards d'émissions de titres publics nets et 151,5 milliards d'autres emprunts.

Les dépenses budgétaires totales, base ordonnancements, se chiffrent à 2 870,1 milliards, soit un taux d'exécution de 39,8% par rapport à la LFR. Elles régressent de 479,7 milliards (-14,3%) en glissement annuel. Les dépenses de fonctionnement courant ordonnancées s'élèvent à 1 015,2 milliards, soit un taux d'exécution de 42,5% par rapport à la LFR. Comparées à la même période de 2023, elles baissent de 99,4 milliards (-8,9%), du fait essentiellement du recul des dépenses de biens et services. Les dépenses d'investissement public s'élèvent à 346,7 milliards, soit un taux d'exécution de 21,6% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles sont en baisse de 139,2 milliards (-28,7%) en glissement annuel.

Le service effectif de la dette publique s'élève à 885,8 milliards, soit un taux d'exécution de 39,3% par rapport à la LFR. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 420,5 milliards, composé

de 104,2 milliards d'intérêts et 316,3 milliards de principal. Le taux d'exécution du service effectif de la dette extérieure est de 51,0% par rapport à la LFR. Le service effectif de la dette intérieure est de 465,4 milliards, dont 66,7 milliards d'intérêts ; 35,0 milliards d'amortissement du principal ; 35,4 milliards de remboursements de crédits TVA ; et 328,2 milliards d'arriérés intérieurs.

A fin juin 2024, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 13 070 milliards en hausse de 4,9% par rapport à fin juin 2023. Il représente 43,3% du PIB. Il est composé de : dette directe de l'Administration Centrale (93,5%) ; dette des Entreprises et Etablissements Publics (6,4%) ; et dette des CTD (0,1%).

1.2.5 Secteurs sociaux

En 2023, les secteurs sociaux demeurent couverts par 11 départements ministériels. Ils ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 1 266,6 milliards, en hausse de 9,3% par rapport à 2022. Cette allocation représente 19,1% du budget de l'Etat. En 2024, la dotation budgétaire allouée à ces départements ministériels est de 1 451,8 milliards, en hausse de 14,6%. Outre ces départements ministériels, les autres administrations consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses sociales. Par ailleurs, les différentes ressources allouées par l'Etat aux secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers la fourniture en eau potable et en énergie, notamment photovoltaïque, à des prix subventionnés.

Dans le secteur éducatif, au cours de l'année scolaire 2022/2023, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des initiatives visant notamment : (i) la prise en charge progressive des arriérés dus aux enseignants ; (ii) la généralisation du paiement électronique des frais exigibles et autres frais d'inscription et d'examen ; (iii) l'entrée en vigueur des nouveaux manuels scolaires au premier cycle du secondaire.

Au terme de l'année scolaire 2023/2024, les résultats aux examens relevant du MINEDUB affichent des taux de réussite de : (i) 89,1% contre 88,5% l'année précédente au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ; 97,4% contre 95,8% en 2022/2023 au First school leaving certificate (FSLC).

Dans l'enseignement secondaire, les examens relevant de l'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) ont enregistré un taux de réussite de 45,0%. Par examens, les taux de réussite sont de 37,3% pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire général ; 42,0% pour le probatoire de l'enseignement secondaire général ; 65,5% pour le BAC industriel et 65,2% pour le Brevet Professionnel commercial. Pour ce qui est des examens relevant du GCE BOARD, le taux de réussite de 60,8%. Par examens, les taux de réussite sont de 62,5% pour le GCE-General Ordinary Level ; 61,3% pour le GCE-General Advanced Level ; et 49,4% pour le GCE-Technical and Vocational Education Advanced Level (TVEE Advanced).

Dans le secteur de la santé, les objectifs du Gouvernement en matière de santé demeurent la réduction de la prévalence des maladies et l'amélioration de l'offre des services et soins de santé. Au terme de l'année 2023 et s'agissant de la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant, à l'exception du taux de couverture vaccinale du BCG qui s'améliore, passant de 69% en 2022 à 82,6%, les taux de couverture vaccinale des autres principaux antigènes traceurs ont régressé. On relève parmi les pesanteurs à l'amélioration de ces indicateurs, le non-respect des rendez-vous de vaccination et la peur des effets secondaires. En ce qui concerne la rougeole, la campagne de prévention contre cette maladie a permis de vacciner 3 086 521 enfants de moins de 5 ans, correspondant à une couverture vaccinale de 92,4%.

Dans le cadre de la lutte contre la maladie, plusieurs campagnes de dépistage ont été organisées, notamment pour la covid-19, le SIDA et le cancer ; conduisant à la mise sous traitement des cas

positifs. A fin 2023, les estimations font état de : (i) environ 490 484 personnes vivant avec le VIH/SIDA(PvVIH) contre 480 228 en 2022 ; (ii), 125 425 cas confirmés de covid-19 enregistrés du début de la pandémie à fin décembre 2023, dont 1 974 décès et 123 451 guéris (98,4%) ; (iii) 254 040 personnes testées aux hépatites virales, parmi lesquelles 17 263 testées positives, soit un taux de positivité de 6,8% ; (iv) 6 475 nouveaux cas de choléra enregistrés ; (v) 2 977 754 cas de paludisme enregistrés, parmi lesquels 1 953 407 cas de paludisme simple et 1 024 347 cas de paludisme grave ; (VI) 19 976 nouveaux cas de cancer enregistrés dans les principaux laboratoires.

S'agissant de l'emploi, au terme de la 3^{ème} enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI3) la population en âge de travailler (14 ans et plus) représente 62,0% de la population, soit environ 16,3 millions de personnes. Le taux d'emploi est de 50,8% dans l'ensemble, 54,1% en milieu rural et 48,6% en milieu urbain. Les emplois se répartissent entre le secteur informel non agricole (52,0%), l'informel agricole (34,7%), le public (8,2%) et le privé formel (5,1%).

A fin décembre 2023, l'effectif du personnel de l'Etat relevant du fichier solde est de 385 995 pour une masse salariale annuelle de 1 120,5 milliards. Par rapport à 2022, cet effectif est en hausse de 2,8% et la masse salariale de 1,8%. Pour ce qui est des emplois permanents dans les entreprises, leur nombre est en hausse de 0,9% en 2023, après 2,8% en 2022, qui marquait un rattrapage du niveau d'avant la crise sanitaire de la Covid-19.

1.2.6 Réformes structurelles et institutionnelles

En 2024, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles en vue d'accroître la performance de son économie.

Au niveau de l'écosystème national de l'investissement, à la faveur de deux décrets présidentiels signés le 10 juillet 2024, la Société Nationale d'Investissement (SNI) a été réformée. Cette réforme fait de la SNI, l'Investisseur institutionnel de l'Etat et son Cabinet d'études-conseils. Ainsi, la SNI, avec l'Etat comme actionnaire unique, est désormais chargée de la mobilisation et de l'orientation des financements, en vue de favoriser les investissements productifs dans les secteurs industriel, agricole, minier, financier, commercial et des services. A ce titre, c'est elle qui octroiera désormais les visas préalables de viabilité économique et financière pour toutes les interventions de l'Etat dans les projets industriels portés par le secteur privé.

Pour soutenir et dynamiser les Petites et Moyennes Entreprises (PME) camerounaises, dans une initiative conjointe, le Ministère des PME, de l'Économie sociale et de l'Artisanat et le Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM) ont élaboré une feuille de route précisant les dispositifs d'accompagnement destinés aux PME pour la période 2024-2026. L'objectif recherché est de renforcer les capacités productives des PME tout en améliorant leur contribution à la transformation structurelle de l'économie nationale. Dans la même perspective, le 16 septembre 2024, le gouvernement camerounais représenté par le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et Afriland First Bank ont signé un contrat d'agence pour la mise en œuvre d'une ligne de financement de 22,2 millions de dollars, soit plus de 13 milliards de FCFA. Ce financement vise à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) camerounaises dans le cadre de la relance économique post-Covid-19.

Dans le domaine fiscal, l'opérationnalisation de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 2021 a été concrétisée. Le 7 mars 2024, le Ministre des Finances a appelé tous les contribuables non professionnels à faire leur déclaration de revenus pour le compte de l'année 2023 à la fin de l'année 2024 au plus tard. En effet, depuis l'année 2021, selon le Code Général des Impôts, les contribuables non professionnels qui bénéficient des revenus des traitements, salaires, pensions, rentes viagères, et/ou des revenus des capitaux mobiliers et des revenus fonciers, et d'une manière générale de tout revenu passif, sont tenus de souscrire une déclaration annuelle récapitulative de revenus au plus tard le 30 juin de chaque année. Cette disposition introduite dans le

Code général des impôts par la loi des finances de 2021, n'avait pas encore été mise en application. Il s'agit d'une mesure d'élargissement de l'assiette fiscale.

En matière de développement local, un nouveau mécanisme de financement des collectivités territoriales décentralisées intitulé « Subvention basée sur la performance » et d'un montant de 28,3 milliards a été mis en place et dévoilé le 09 octobre 2024. Il s'inscrit dans le cadre du Projet de gouvernance locale et de communautés résilientes (Prolog), co-financé avec la Banque mondiale. Cette subvention, d'un montant de 28,3 milliards bénéficiera à 187 communes des six régions concernées par le Prolog : l'Extrême-Nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Les fonds mobilisés devront être utilisés pour aider les communautés à intégrer le changement climatique, les catastrophes naturelles, les flux de réfugiés et d'autres crises dans leur quotidien.

1.3 Perspectives macroéconomiques et budgétaires sur la période 2024-2027

1.3.1 Situation macroéconomique 2024

En 2024, l'activité économique devrait poursuivre sa tendance haussière amorcée depuis 2021, malgré un ralentissement observé en 2023. Sur la base des réalisations du premier semestre 2024, le taux de croissance du PIB est estimé à 3,8% après 3,2% en 2023. Du côté de l'offre, cette évolution est attribuable à la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier, qui devrait croître de 4,1% après 3,6% en 2023. Par contre, l'activité dans le secteur pétrolier devrait connaître une contraction de 2,6% après celle de 2,1% enregistrée en 2023, en raison de la baisse de la production pétrolière et gazière.

La dynamique du secteur non pétrolier est attribuable à la performance des exportations enregistrée au cours des 8 premiers mois de l'année et, aux bonnes performances observées dans les branches « Agriculture industrielle et d'exportation » (3,3% en 2024 après 1,1% en 2023), « Pêche et pisciculture » (4,1% après 1,6%), « Sylviculture et exploitation forestière » (4,3% après 3,7%), « Agriculture des produits vivriers » (1,9% après 1,1%). Les industries manufacturières devraient également bénéficier d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique et de l'installation de nouvelles unités de production.

Concernant les emplois du PIB, la consommation finale croîtrait de 3,5% comme en 2023. Cette consolidation de la consommation serait en lien, entre autres, avec les mesures gouvernementales de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages. Le Gouvernement a notamment procédé au relèvement des salaires et des allocations familiales pour accompagner la hausse des prix des carburants à la pompe.

Pour ce qui est de l'investissement, la hausse de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) devrait accélérer à 5,6% après 4,2% en 2023. La croissance de l'investissement privé devrait ralentir à 5,9% après 9,7% et celle de l'investissement public connaîtrait une accélération à 4,1% contre une contraction de 17,1% en 2023, en lien avec les dépenses d'investissement sur financement extérieur qui augmenteraient de 17,2%.

En ce qui concerne les prix, le taux d'inflation est estimé à 5,0% en 2024 après 7,4% en 2023. Le ralentissement observé de l'inflation est lié aux mesures de soutien à la consommation des ménages prises par le gouvernement. Cependant, les effets induits des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient sur l'économie nationale continuent de maintenir les tensions inflationnistes.

S'agissant du secteur extérieur, les estimations indiquent une réduction du déficit du compte courant à 3,0% du PIB en 2024 après 4,1% en 2023, en lien avec la poursuite de la diversification et de la promotion des exportations des produits transformés. Par ailleurs, le respect de la réglementation des changes devrait favoriser l'accroissement du rapatriement des recettes d'exportation. De même,

les revenus secondaires, dominés par les transferts de la diaspora, devraient bénéficier de la consolidation de la reprise de l'économie mondiale, avec son impact positif sur les revenus des camerounais de l'étranger.

1.3.2 Perspectives macroéconomiques 2025-2027

Les perspectives économiques nationales demeurent positives. Cependant, elles restent sujettes aux fluctuations de l'environnement, aussi bien à l'échelle internationale caractérisée par l'aggravation des tensions géopolitiques et le ralentissement de l'activité économique chez les partenaires commerciaux du Cameroun, qu'au niveau national, en liaison avec la réapparition des tensions sécuritaires et les effets négatifs des changements climatiques.

La croissance du PIB réel est projetée à 4,1% en 2025 et devrait s'établir à 4,3% en moyenne sur la période 2025-2027, grâce au dynamisme du secteur non pétrolier. Cependant, le secteur pétrolier, qui représente en moyenne 6% du PIB, devrait rester sur une tendance baissière, en lien avec le recul de la production pétrolière. Les projections tablent sur une baisse de 1% en 2025 et de 5,2% en moyenne sur la période 2025-2027.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur primaire est projetée à 3,5% en 2025 et à 3,8% en moyenne sur la période 2025-2027. Elle serait soutenue par la bonne performance envisagée dans le secteur agricole, avec la mise en œuvre du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et Halieutique (PIISAH), ainsi qu'un meilleur accès aux intrants agricoles.

Concernant le secteur secondaire, la croissance est projetée à 4% en 2025, avec une moyenne de 4% pour la période 2025-2027. Ce secteur devrait profiter d'une dynamique positive dans les industries manufacturières et dans le secteur des BTP. Pour ce qui est des industries manufacturières, l'amélioration de l'approvisionnement énergétique, grâce à la mise en service progressive du barrage de Nachtigal et au renforcement du réseau électrique, devraient favoriser l'expansion des capacités de production de certaines usines. S'agissant du secteur des BTP, la mise en œuvre des grands projets d'investissement public, notamment le démarrage de travaux de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé-Douala devrait se poursuivre.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,5% en 2024 et à 4,8% en moyenne entre 2025 et 2027, grâce au développement des deux secteurs amonts (secteurs primaire et secondaire) et au dynamisme des services financiers et de télécommunications.

Du côté des emplois du PIB, la croissance du PIB réel continuera d'être soutenue par la demande intérieure, avec une contribution projetée à 3,9 points en 2025 et 4,2 points en moyenne sur la période 2025-2027. La demande intérieure devrait bénéficier des effets induits de la poursuite de la mise en œuvre des mesures de relance de l'activité économique et de la maîtrise de l'inflation. La consommation des ménages est projetée à la hausse de 4,1% en moyenne sur la période, en liaison avec la progression des revenus des ménages agricoles. La consommation publique devrait s'accroître de 4,4% en moyenne. Quant à l'investissement, elle devrait également progresser en moyenne de 6%.

Pour ce qui est de la demande extérieure, elle devrait améliorer sa contribution à la croissance réelle du PIB, grâce aux effets de la politique d'import-substitution. Le volume des exportations de biens et services devrait progresser de 2,5% en 2025 et de 2,1% en moyenne entre 2025 et 2027. Les importations progresseraient à un rythme moindre sur la période 2025-2027, avec une moyenne de 1,8%.

S'agissant de l'inflation, elle est projetée à 4% en 2025 et devrait progressivement revenir en dessous du seuil de 3% à moyen terme. Cette amélioration reposerait sur la maîtrise des prix au niveau mondial et à la faveur des mesures de lutte contre la hausse des prix mises en œuvre par le Gouvernement. La poursuite de la reprise économique devrait conduire à une amélioration de la

production des biens et services, ce qui devrait contribuer à la réduction de l'inflation. Elle devrait également s'accompagner d'une substitution plus notable des biens importés par des produits locaux.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections indiquent une réduction du déficit du compte courant. Ce déficit passerait de 3% du PIB en 2024 à 2,8% en 2025 et à 2,7% en moyenne sur la période 2025-2027. Cette amélioration s'explique, entre autres, par l'accroissement des exportations des produits transformés et des transferts de la diaspora.

S'agissant de la situation monétaire, la politique monétaire restera orientée vers la maîtrise de l'inflation et la consolidation des réserves de change. Les avoirs extérieurs nets progresseraient de 1,3% en 2025, en lien avec un meilleur rapatriement des recettes d'exportation et une réduction du compte courant. Cette progression serait en moyenne de 0,1% entre 2025 et 2027.

Les crédits à l'économie ralentiraient progressivement à 7,8% en 2025, après une forte croissance de 14,6% en 2024. Sur la période 2025-2027, sa moyenne serait de 9,1%, en lien avec la politique monétaire restrictive pour juguler l'inflation. Les avoirs extérieurs nets progresseraient de 1,3% en 2025, entre autres en lien avec les actions de la Banque Centrale en faveur de la mise en œuvre rigoureuse de la réglementation des changes et la hausse des exportations en volume. Cette progression serait de -0,9% en moyenne entre 2026 et 2027. Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresserait de 9,0% en 2025, et en moyenne de 8,8% sur la période 2025-2027.

1.3.3 Perspectives budgétaires 2025-2027

La politique budgétaire sur la période 2025-2027 demeurera axée sur la consolidation des finances publiques, conformément au Programme Économique et Financier conclu avec le FMI ainsi qu'au Pacte de convergence de la CEMAC, tout en soutenant les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Dans cette optique, le solde budgétaire global base ordonnancements devrait rester autour de 0,0% du PIB en 2024 et -0,3% du PIB en 2025 avant d'être excédentaire entre 2026 et 2027.

S'agissant des projections de recettes pour l'année 2025, elles reposent sur les hypothèses ci-après : (i) une croissance économique projetée à 4,1% en 2025, dont 4,3% pour le secteur non pétrolier ; (ii) un déflateur du PIB non pétrolier de 2,7% ; (iii) une production de 20,7 millions de barils de pétrole et 99 milliards de pieds cubes de gaz ; (iv) un prix mondial du baril de pétrole à 72,84 dollars et un prix du gaz naturel à 13,1 dollars la tonne métrique ; (v) un taux de change du dollar US à 597,7 FCFA.

Sur la période 2025-2027, les projections tablent sur : une croissance économique moyenne de 4,4%, dont 4,6% pour le secteur non pétrolier ; (ii) un déflateur du PIB non pétrolier de 2,6% en moyenne ; (iii) une production de 20,9 millions et 22,1 millions de barils respectivement en 2026 et 2027 pour le pétrole et de 65 et 39 milliards de pieds cubes pour le gaz ; (iv) un prix mondial moyen du baril de pétrole à 69,4 dollars et un prix moyen du gaz naturel à 10,4 dollars la tonne métrique ; (v) un taux de change du dollar US à 595,8 FCFA.

Sur cette base, les projections des ressources totales de l'Etat en 2025 sont de 7 250,8 milliards, contre une estimation de 7 011,6 milliards pour l'exercice 2024. Ces ressources s'établiraient à 7 848,4 milliards en moyenne entre 2026 et 2027. Pour ce qui est particulièrement de l'exercice 2025, les projections tablent sur : (i) des recettes pétrolières à 734,8 milliards, en diminution de 27,4 milliards (-3,6%) par rapport à 2024 ; (ii) des recettes non pétrolières à 4 722,9 milliards, dont 3 217,8 milliards d'impôts et taxes, 1 144,0 milliards de recettes douanières et 361,1 milliards de recettes non fiscales ; (iii) des dons à 90,4 milliards, en baisse de 13,4 milliards par rapport à 2024.

1.3.4 Contraintes et risques budgétaires 2025

Les projections budgétaires au titre de l'année 2025 sont assises sur des perspectives macroéconomiques favorables, caractérisées par une prévision de croissance consolidée et une inflation modérée. Toutefois, divers risques et contraintes pèsent sur les prévisions du projet de loi de finances de l'exercice 2025. Ceux-ci pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Ces risques s'observent autant parmi les facteurs macroéconomiques qu'institutionnels et financiers.

Du point de vue macroéconomique, un risque à la baisse important réside dans l'éventualité d'un ralentissement de la croissance économique. En effet, la dynamique de croissance projetée à moyen terme est adossée sur la mise en œuvre de divers projets et programmes dont le P2I, le PIISAH et la poursuite de la mise en service du barrage de Nachtigal. Ainsi, tout retard ou une efficacité limitée dans la réalisation de ces projets et programmes, remettrait en cause les projections de croissance et conséquemment celles des recettes fiscales. A cela s'ajoute également les risques liés à la persistance des tensions géopolitiques et commerciales qui pourraient avoir de plus en plus de répercussions négatives sur l'investissement et faire croître les prix des importations.

Sur le plan institutionnel, l'adhésion sociale et l'impact des mesures fiscales nouvelles pourraient être limités dans un contexte pré-électoral. Ce qui entrainerait des décalages dans les projections de recettes internes non pétrolières. Aussi, l'entrée en vigueur éventuelle en 2025 de la loi sur la fiscalité locale tout comme la décision du reversement à la Caisse de Dépôts et Consignations des garanties payées par les contribuables dans le cadre des contentieux fiscaux, pourrait entraîner des pertes de recettes importantes pour le budget de l'Etat (plus de 0,5% du PIB environ).

Au plan financier, la dégradation des conditions financières sur le marché financier intérieur, notamment la limitation de la profondeur du marché, la hausse des taux d'intérêt et l'appréciation du Franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires continuent de peser sur les capacités de l'Etat à mobiliser des financements par des émissions des titres publics. De même, la non conclusion des revues du Programme Economique et Financier avec le FMI, pourrait entraîner le report des décaissements des appuis budgétaires des partenaires au développement et renchérir le coût des emprunts.

Enfin, la crise sécuritaire et le déséquilibre financier dans le secteur de l'électricité, ainsi que l'inflation des loyers des PPP continuent de constituer une menace importante pour le budget de l'Etat.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION

En 2023, l'économie nationale a été influencée par plusieurs facteurs. Il s'agit entre autres : (i) de la persistance de la crise russo-ukrainienne ; (ii) de la poursuite de la mise en œuvre du Programme économique et financier conclu avec le FMI ; (iii) des tensions inflationnistes internes induites par le relèvement du prix du carburant à la pompe ; (iv) des effets des changements climatiques ; (v) de la poursuite de la reprise progressive des activités économiques dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ; (vi) de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30). La croissance économique s'est établie à 3,2% après 3,7% en 2022.

2.1 Secteur primaire

En 2023, la croissance du secteur primaire est de 2,2% après 3,4% en 2022. Ce ralentissement est induit par celui des activités dans les sous-secteurs suivants : « agriculture » (+1,1% après +2,2%), « sylviculture et exploitation forestière » (+3,7% après +5,2%), « pêche et pisciculture » (+1,6% après +5,4%). Par contre, le sous-secteur « élevage et chasse » a enregistré une accélération (+4,5% après +4,2%). Le secteur primaire représente 17,1% du PIB et contribue à hauteur de 0,4 point à la croissance du PIB réel.

Tableau 2 : Evolution du taux de croissance (en %) dans le secteur primaire

Libellé	2019	2020	2021	2022*	2023**	Poids 2023
Secteur primaire	3,9	1,4	2,9	3,4	2,2	17,3
Agriculture	3,3	1,7	3,3	2,2	1,1	9,9
Dont : Agriculture vivrière	2,6	0,6	4,0	2,3	2,4	
Agriculture industrielle et d'exportation	5,0	4,0	1,8	1,9	-1,7	
Elevage et chasse	3,8	2,7	2,5	4,2	4,5	2,2
Sylviculture et exploitation forestière	6,1	-0,1	2,5	5,2	3,7	3,8
Pêche et pisciculture	2,1	1	2,2	5,4	1,6	1,5

Source : INS * données mises à jour, **données provisoires

2.1.1. Agriculture

En 2023, la croissance de l'agriculture ralentit à 1,1% après 2,2% en 2022, du fait de la régression de l'agriculture industrielle et d'exportation, affectée par la baisse de la production de certaines spéculations, notamment le cacao (-4,2%) et le caoutchouc (-9,0%). La branche agriculture se décompose en 2 sous-branches : «agriculture industrielle et d'exportation» et «agriculture vivrière».

2.1.1.1. Agriculture industrielle et d'exportation

Cacao

La production de cacao brut en fèves recule de 4,2%, passant de 324 233 tonnes en 2022 à 310 613 tonnes. Cette baisse est principalement liée : (i) à l'apparition d'une nouvelle maladie sur les cacaoyers ; (ii) aux mauvaises conditions climatiques ; (iii) au renchérissement des coûts des intrants agricoles.

Les exportations se sont effectuées dans un contexte de mise en application de la loi de finances 2023, ayant institué un droit de sortie de 10% de la valeur FOB par kilogramme exporté. Elles baissent de 23,5% et se situent à 180 096 tonnes. Par contre, le volume de fèves transformées localement s'accroît de 2,7% par rapport à 2022 et se situe à 89 205 tonnes, en lien avec le dynamisme des industries existantes et l'arrivée de nouveaux opérateurs.

Les actions en faveur de la productivité et de la compétitivité de la filière cacao ont porté notamment sur l'acquisition et la distribution de : (i) 300 litres d'engrais foliaires ; (ii) 39 tonnes

d'engrais organiques et 37 tonnes d'engrais minéraux ; (iii) 3 278 litres d'herbicides et d'insecticides ; (iv) 33 tonnes de fongicides et de nématoïdes ; (v) 343 pulvérisateurs et atomiseurs ; (vi) 2 969 matériaux de greffe ; (vii) 290 909 plants de cacaoyer ; (viii) 814 000 sachets pépinières et 36 000 cabosses semences. Dans le cadre du « guichet producteurs », une subvention de 6,5 milliards a été mise à la disposition de 24 159 producteurs enregistrés de cacao et de café, pour une superficie totale de 289 286 hectares.

Pour ce qui est du prix d'achat aux producteurs, on observe une embellie au cours de la campagne cacaoyère 2022-2023. En effet, le prix minimum est resté le même que celui de la campagne précédente, à 750 francs le kilogramme, tandis que le prix maximum a connu une évolution de 66,2% pour atteindre 2 150 francs en fin décembre 2023.

Cafés

La production des cafés baisse de 2,4% pour s'établir à 41 181 tonnes. Par variété, la production de café Arabica progresse de 10,5% pour se situer à 7 745 tonnes tandis que celle du café Robusta recule de 4,9% pour s'établir à 33 437 tonnes. La baisse de production dans la filière reste essentiellement liée au vieillissement de la main d'œuvre et des plantations. Les actions du Gouvernement pour relancer la filière ont porté sur le suivi et la réhabilitation de quatre hectares de champ semencier de caféiers Arabica et de quatre hectares de parc à bois de caféiers Robusta.

Caoutchouc naturel

La production de caoutchouc naturel diminue de 9,0% et s'établit à 36 711 tonnes. Ce recul est consécutif à la baisse des cours mondiaux et aux conditions climatiques défavorables. Pour accompagner les producteurs, le Gouvernement a procédé à l'acquisition et à la distribution du matériel de production. Par ailleurs, au cours de l'année 2023, la société HEVECAM, principal opérateur de la filière, a investi 7,4 milliards dans la réhabilitation de l'outil de production, l'entretien et la maintenance des jeunes cultures, ainsi que dans le rajeunissement des anciennes plantations.

Coton

En 2023, la production de coton graine croît de 25,3% pour se situer à 394 074 tonnes ; celle de coton fibre augmente de 1,3% et s'établit à 135 697 tonnes. Ces hausses s'expliquent notamment par : (i) l'amélioration des rendements qui sont passés de 1,3 tonne à l'hectare en 2022 à 1,6 tonne à l'hectare ; (ii) l'augmentation des superficies emblavées qui sont passées de 230 380 hectares à 241 563 hectares ; (iii) les conditions climatiques favorables. Les actions du Gouvernement dans la filière ont porté principalement sur la sensibilisation et la formation de 1 696 producteurs au stockage traditionnel de coton.

Banane d'exportation

La production de la banane d'exportation croît de 3,0% et se situe à 224 555 tonnes. Cette évolution est en lien notamment avec l'entrée dans la filière d'un nouvel opérateur, installé dans la région du Sud-ouest. Par ailleurs, la CDC continue d'accroître sa production grâce à la réhabilitation des plantations.

Huile de palme brute

En 2023, la production nationale (industrielle et villageoise) d'huile brute de palme augmente de 10,2% et s'établit à 446 984 tonnes. Cette évolution s'explique principalement par l'entrée en production de nouvelles exploitations et un meilleur suivi des plantations. La production industrielle qui concerne les grandes entreprises se chiffre à 162 858 tonnes, en baisse de 4,3 % par rapport à 2022. Par contre, la production villageoise augmente de 20,4% et s'établit à 283 126 tonnes. La demande nationale, en augmentation continue, contribue à l'engouement de la population villageoise à investir dans cette filière. L'accompagnement du Gouvernement a notamment porté

sur : (i) le financement à hauteur de 30% dans l'acquisition des engrais spécifiques au palmier à huile par l'intermédiaire du Programme d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC), (ii) l'acquisition et la distribution de 450 000 graines et de 243 000 plants de palmier à huile.

Par ailleurs, l'Etat continue d'octroyer des quotas d'importation pour combler le gap entre l'offre et la demande. Ainsi, 160 000 tonnes d'huile de palme brute ont été importées en 2023, au taux TEC de 5% et en exonération de TVA contre 112 000 tonnes l'année précédente.

Tableau 3 : Production, exportations et cours dans l'agriculture industrielle

Rubriques	2019	2020	2021*	2022*	2023**	Croissance (%)
Cacao						
Production (tonnes)	293 685	310 595	292 471	324 233	310 613	-4,2
Exportation (tonnes)	218 002	190 728	213 835	235 451	180 096	-23,5
Cours (en FCFA/kg)	1 312	1 384	1 372	1 302	1 779	36,6
Café Arabica						
Production (tonnes)	6 846	6 567	6 386	7 012	7 745	10,5
Exportation (tonnes)	859	990	604	634	373	-41,2
Cours (en FCFA/kg)	1 820	1 994	3 022	3 067	2 463	-19,7
Café robusta						
Production (tonnes)	35 073	28 378	32 571	35 179	33 437	-4,9
Exportation (tonnes)	17 213	20 290	13 640	9 720	12 882	32,5
Cours (en FCFA/kg)	1 085	1 014	1 325	1 247	1 427	14,4
Caoutchouc***						
Production (tonnes)	35 517	28 809	36 170	40341	36711	-9,0
Exportation (tonnes)	34 367	32 318	40 945	47 759	43 263	-9,4
Cours (en FCFA/kg)	940	878	1 105	839	749	-10,7
Coton graine						
Production (tonnes)	320077	336 321	359 680	314457	394074	25,3
Coton fibre						
Production (tonnes)	131 761	141 381	147 838	133979	135697	1,3
Exportation (tonnes)	130 061	123 907	154 909	149 332	127 506	-14,6
Cours (en FCFA/kg)	1 067	984	1 386	1 558	1 134	-27,2
Banane d'exportation						
Production (tonnes)	204 320	185 265	196 192	217 998	224 555	3,0
Exportation (tonnes)	184 370	191 653	208 991	219 533	209 232	-4,7
Cours (en FCFA/kg)	518	506	494	811	867	6,9
Huile de palme						
Production nationale (tonnes)			436 165	405 696	446 984	10,2
dont Production industrielle (tonnes)	178 667	178 667	180 337	170 136	162 858	-4,3
Production villageoise (tonnes)			255 828	235 560	284 126	20,4
Importations (en tonnes)	50 829	56 942	78 049	112 000	144 000	28,6

Sources : MINADER, MINFI/DP, FMI [World Economic Outlook (WEO)]
estimations

* données mises à jour. **

2.1.1.2. Agriculture des produits vivriers

En 2023, la valeur ajoutée de la branche agriculture vivrière progresse de 2,4% après 2,3% en 2022. Cette consolidation des activités est attribuable à l'accroissement de la production des céréales, des légumineuses et oléagineux et des racines et tubercules. Toutefois, la flambée des prix des intrants agricoles a perturbé la production des oignons, du haricot et de la pomme de terre.

Céréales

Maïs

La production de maïs augmente de 5,0% par rapport à l'année précédente et se situe à 2 180 129

tonnes. Cette évolution est attribuable aux conditions climatiques favorables, à l'accroissement des superficies emblavées et à la bonne tenue des prix. La demande nationale de maïs est estimée à 3 millions de tonnes. Les importations de maïs se chiffrent à 39 991 tonnes contre 12 156 tonnes en 2022.

Les actions du Gouvernement en faveur du développement de la filière ont porté sur l'acquisition et la distribution de : (i) 231 tonnes de semences de base certifiées de maïs ; (ii) 1 300 tonnes de semences certifiées de maïs, ainsi que la mise à disposition de 5 751 tonnes d'engrais, subventionnés à 30% par le PARPAC.

Mil/Sorgho

La production de mil/sorgho augmente de 3,7% par rapport à 2022 et s'établit à 1 130 219 tonnes. L'année 2023 a été décrétée année internationale du mil par les Nations-Unies du fait de la résistance de cette culture aux changements climatiques et de sa contribution à la sécurité alimentaire. Les actions en faveur de cette spéculation ont porté sur l'acquisition et distribution de 288 tonnes de semences certifiées.

Riz paddy

La production de riz paddy progresse de 3,0% pour se situer à 347 301 tonnes. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des surfaces cultivées et à l'accroissement de l'utilisation des engrais et des fongicides. Les importations de riz diminuent de 26,3% et se situent à 620 408 tonnes.

La stratégie de développement de la filière riz, d'un coût total de 385 milliards, adoptée par le Gouvernement en 2023 vise notamment : (i) l'aménagement de 60 000 ha pour le riz irrigué et de 200 000 ha pour le riz pluvial ; (ii) la production de 6 000 tonnes de semences certifiées par an dès 2024 et ce jusqu'en 2030. Par ailleurs, 12 tonnes de semences certifiées, 240 tonnes de semences sélectionnées de riz pluvial et 60 tonnes de semences de base ont été distribuées aux producteurs.

Légumineuses et oléagineux

En 2023, l'on a enregistré une hausse de production des spéculations suivantes : arachide (+7,8%), voandzou (+7,0%), sésame (+5,7%), niébé (+3,0%) et soja (+2,4%). Ces évolutions sont liées aux conditions climatiques favorables et à la disponibilité des engrais. Par contre, la production de haricot connaît une baisse de 0,6%. Pour accroître la production des légumineuses et oléagineux, le Gouvernement a mis à la disposition des planteurs des semences certifiées, dont 75 tonnes de haricot rouge et 208 tonnes de soja.

Racines et tubercules

Les racines et tubercules sont constitués principalement de macabo, igname, manioc, pomme de terre et patate douce. En 2023, les productions de patate douce, de macabo et d'igname croissent respectivement de 5,1% ; 2,5% et 1,3%. A contrario, la production de pomme de terre baisse de 3,3% et celle de manioc reste quasi stable. Les producteurs ont bénéficié de la mise à disposition de 1 173 000 boutures certifiées de manioc et de 666 tonnes de semences certifiées de pomme de terre.

Produits maraîchers, fruits et légumes

En 2023, l'on enregistre une hausse de production pour la pastèque (+7,4%), l'ananas (+6,2%) et la banane plantain (+4,2%). Par contre, la production de l'oignon baisse de 7,5% en lien avec les poches de sécheresse observées dans le plus grand bassin de production qu'est le Mayo-Sava.

Dans cette filière, les actions du Gouvernement ont notamment porté sur : (i) l'acquisition et la mise à disposition de 1 170 tonnes d'engrais pour les produits maraîchers ; (ii) la distribution de 142 985 plants PIFS de bananier plantain et de 25 000 rejets de bananier plantain.

Tableau 4 : Production des principales cultures vivrières (en tonnes)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	2023**	Variation en %
Céréales								
Maïs	2 142 641	2 263 400	2 012 183	2 087 957	2 425 474	2 076 558	2 180 129	5,0
Mil/Sorgho	1 066 495	1 275 674	1 228 208	1 060 642	1 056 792	1 090 264	1 130 219	3,7
Riz paddy	289 221	331 191	334 275	290 449	353 903	337 149	347 301	3,0
Légumineuses et oléagineux								
Niébé	200 113	196 961	209 386	203 062	223 026	210 591	216 972	3,0
Voandzou	29 387,90	33 363,60	29 087,00	35 802	33 326	30 086	32 202	7,0
Sésame	37 745	37 961	36 463	75 822	75 763	73 145	77 293	5,7
Arachide	597 658	636 497	695 729	801 632	646 545	629 642	678 653	7,8
Soja	20 544	146 606	156 439	162 667	180 704	171 687	175 801	2,4
Haricot	379 926	384 515	345 344	369 048	324 450	506 022	502 811	-0,6
Racines et tubercules								
Manioc	5 617 376	5 499 306	5 654 517	5 779 727	5 924 574	6 327 489	6 329 296	0,0
Macabo/taro	1 858 116	1 794 810	1 785 860	1 683 771	1 582 002	1 733 795	1 776 316	2,5
Igname	567 774	540 456	523 696	519 245	555 998	516 494	523 190	1,3
Patate douce	391 199	460 697	471 086	517 281	502 038	538 326	565 915	5,1
Pomme de terre	373 418	394 540	361 432	321 755	271 272	316 558	306 129	-3,3
Produits maraîchers, fruits et légumes								
Tomate	1 125 020	1 094 714	1 116 327	1 104 600	1 050 489	1 009 934	1 019 212	0,9
Oignon	300 843	311 296	318 660	338 635	372 731	365 204	337 991	-7,5
Banane douce	1 066 198	1 013 566	1 016 855	1 066 357	1 089 978	1 094 398	1 121 647	2,5
Banane plantain	4 352 787	4 457 513	4 524 989	4 493 285	4 657 075	4 821 146	5 025 475	4,2
Pastèque	75 463	72 869	77 014	94 677	105 954	101 690	109 181	7,4
Ananas	225 002	241 090	244 508	226 712	255 008	240 008	254 788	6,2

Sources : MINADER, INS

* = données mises à jour ** = estimations

2.1.2. Elevage, chasse, pêche et pisciculture

Les objectifs du Gouvernement en matière d'élevage, de pêche et de pisciculture demeurent entre autres : (i) l'accroissement de la production pastorale et halieutique, ainsi que la productivité des cheptels ; (ii) l'amélioration de la salubrité des denrées d'origine animale, halieutique et piscicole ; (iii) le renforcement de l'encadrement technique des acteurs dans les différentes filières.

2.1.2.1. Elevage et chasse

En 2023, la valeur ajoutée du sous-secteur **élevage et chasse** progresse de 4,5% après 4,2% en 2022. Cette consolidation des activités est notamment attribuable à la poursuite de : (i) l'amélioration de la couverture sanitaire des cheptels, à travers l'organisation d'importantes campagnes de vaccination ; (ii) la formation des éleveurs sur la production des aliments améliorés ; (iii) l'accroissement de la production des élevages non conventionnels. Cette dynamique observée est tirée par les bovins (avec une croissance de cheptel de 3,5%), les porcins (+3,2%), les petits ruminants (+3,0%) et les volailles (+2,0%). Les différentes productions du sous-secteur se présentent comme suit.

Bovins

L'abattage de 226 287 bovins dans les abattoirs industriels et aires d'abattage, a permis de mettre sur le marché 130 169 tonnes de viande, en hausse de 2,9% par rapport à 2022. Le cheptel bovin est de 10 929 032 têtes, en augmentation de 3,5%. Les actions menées pour soutenir la filière concernent notamment : (i) l'acquisition de 330 vaches montbéliardes gestantes et des géniteurs performants ; (ii) l'insémination de 734 bovins ; (iii) le financement des projets des organisations de producteurs, notamment par le PRODEL, le PEA Jeunes et le PCP ACEFA ; (iv) l'aménagement de 194 hectares de champs fourragers et la restauration de 81,5 autres ; (v) l'inspection sanitaire vétérinaire de 362 980 bovins et carcasses dans les abattoirs et aires d'abattage.

La filière continue de faire face : (i) à l'insuffisance des pâturages et des points d'abreuvement due à l'assèchement en période de forte chaleur ; (ii) aux déplacements de certains acteurs, du fait de la situation sécuritaire dans certains bassins de production.

Porcins

Le cheptel est évalué à 4 326 775 têtes, en augmentation de 3,2% par rapport à 2022. La quantité de viande produite est de 49 435 tonnes, en progression de 7,4%. La poursuite de la diffusion des géniteurs porcins performants aux producteurs participe à l'atteinte de ce résultat. Les activités réalisées dans cette filière portent sur : (i) la distribution de 1 110 géniteurs de race améliorée à 74 coopératives et associations de producteurs ; (ii) la formation de 189 producteurs des régions septentrionales, du Centre et de l'Ouest à la mise en place de l'interprofession ; (iii) la délivrance à 48 jeunes, de kits d'installation pour le développement de leurs activités, à travers le PEA-Jeunes ; (iv) la distribution de 100 porcelets et 50 sacs d'aliment à 50 producteurs par la Caisse de Développement de l'Élevage du Nord-ouest (CDENO) ; (v) la distribution de 229 tonnes de drêches à 128 organisations de producteurs, par la Caisse de Développement de l'Élevage du Nord (CDEN) et 118,2 tonnes d'aliment par la station de Kounden ; (vi) l'inspection sanitaire vétérinaire de 74 700 porcins et carcasses dans les abattoirs et aires d'abattage.

Petits ruminants

La production de viande caprine est de 38 564 tonnes et celle de la viande ovine de 25 649 tonnes, en hausse respectivement de 19,5% et de 2,1% par rapport à 2022. Le cheptel caprin est resté quasi stable à 7 292 703 têtes ; celui des ovins passe à 4 171 371 têtes, en augmentation de 3%. Ces évolutions sont notamment consécutives à : (i) la vaccination de 807 420 bêtes contre la peste des petits ruminants dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Sava et du Mayo-Tsanaga ; (ii) la formation de 591 éleveurs sur la production des aliments améliorés ; (iii) l'inspection sanitaire vétérinaire de 93 766 petits ruminants dans les abattoirs et aires d'abattage.

Volailles

Le cheptel de volailles s'accroît de 2,0% par rapport à 2022 et s'établit à 56 913 000 têtes. La quantité de viande produite est de 65 312 tonnes, en hausse de 9,2%. La production de viande a été impactée par la hausse des coûts observée dans l'approvisionnement des intrants d'élevage. Les actions mises en œuvre par le Gouvernement au profit de l'interprofession avicole ont concerné entre autres : (i) la formation de 328 personnes aux techniques modernes de production du poulet traditionnel et du poulet de chair dans le cadre de la promotion de l'aviculture familiale ; (ii) l'acquisition de 22 poulaillers améliorés au profit des organisations de producteurs ; (iii) la production de 302 127 poussins d'un jour par la CDENO ; (iv) la distribution de 15 600 poussins de 21 jours aux producteurs de poulets de chair à des prix préférentiels par la Station d'élevage de Bali dans la région du Nord-ouest ; (v) la distribution de 2 500 poussins reproducteurs d'un jour de souche Goliath et de 6 incubateurs à énergie solaire d'une capacité de 1 056 œufs chacun au profit de 219 femmes bénéficiaires dans la région de l'Extrême-Nord.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies animales, les actions menées concernent : (i) la vaccination de 467 449 volailles traditionnelles dans les départements du Logone et Chari, du Mayo Sava et du Mayo-Tsanaga dans la région de l'Extrême-nord ; (ii) la vaccination de 112 065 volailles contre la maladie de Newcastle dans le département du Mayo-Kani ; (iii) l'inspection sanitaire vétérinaire de 1 833 817 volailles dans les abattoirs et aires d'abattage.

Tableau 5 : Evolution du cheptel (en nombre de têtes) et des quantités de viande (en tonnes)

Rubriques	2021		2022		2023		Variations (en %)	
	Cheptel	Viande	Cheptel (a)	Viande (b)	Cheptel (c)	Viande (d)	(c/a)	(d/b)
Bovins	10 202 369	125 194	10 559 452	126 512	10 929 032	130 169	3,5	2,9
Ovins	3 931 917	20 397	4 049 874	25 115	4 171 371	25 649	3,0	2,1
Caprins	7 149 008	27 783	7 220 498	32 268	7 292 703	38 564	1,0	19,5
Porcins	4 062 608	44 105	4 192 612	46 031	4 326 775	49 435	3,2	7,4
Volailles	54 703 254	52 679	55 797 319	59 808	56 913 000	65 312	2	9,2

Source : MINEPIA

Autres produits d'élevage

Les autres produits d'élevage sont constitués du miel, du lait et des œufs de table. Dans cette filière, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des actions visant l'accroissement de la production des différents produits. Les productions de miel et de lait ont connu un ralentissement par rapport à 2022, tandis que la production des œufs s'accélère.

Miel

La production progresse de 1,6% pour s'établir à 7 971 tonnes, après 12,4% en 2022. Cette décélération est imputable entre autres : (i) aux conséquences des changements climatiques sur les plantes mellifères ; (ii) à la faible structuration des acteurs des élevages non conventionnels, avec un système d'élevage traditionnel ; (iii) à l'absence des structures spécifiques de commercialisation du miel.

Pour accroître la production, 326 ruches kenyanes ont été acquises au profit des producteurs et 75 représentants des organisations de producteurs ont été formés sur la conduite des élevages non conventionnels.

Œufs de table

La production est estimée à 123 103 tonnes, en progression de 15,0% par rapport à 2022. Cet accroissement est attribuable à la bonne tenue des activités dans plusieurs régions, notamment le Centre (10 643 tonnes en 2023 contre 4 450 tonnes en 2022), l'Est (7 529 tonnes contre 2 717 tonnes) et le Nord (464 tonnes contre 102 tonnes).

Lait

La production augmente de 1,5% par rapport à 2022 pour se situer à 176 618 tonnes. Les actions en faveur de l'accroissement de la production de lait ont porté notamment sur : (i) l'insémination de 135 vaches laitières Holstein par la CDENO ; (ii) la diffusion auprès des producteurs de 6 000 exemplaires des fiches techniques de production laitière.

Tableau 6 : Evolution des produits dérivés de l'élevage (en tonnes)

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022(a)	2023 (b)	Variations (en %) (b)/(a)
Œufs de table	82 407	86 784	93 872	104 846	107 377	123 103	15,0
Lait	266 275	207 216	187 873	166 132	173 907	176 618	1,5
Miel	5 276	7 210	6 932	6 976	7 843	7 971	1,6

Source : MINEPIA

2.1.2.2. Pêche et pisciculture

En 2023, la croissance de ce sous-secteur est de 1,6%. Cette amélioration est attribuable à la consolidation des activités dans les pêches de capture et dans l'aquaculture. En effet, la production halieutique a progressé de 4,7% par rapport à 2022 pour se situer à 244 104 tonnes. Elle est composée des productions de la pêche artisanale maritime (76%), de la pêche continentale (11%), de la pêche industrielle (8%) et de l'aquaculture (5%).

Les actions mises en œuvre pour assurer l'accroissement de la production ont consisté entre autres en : (i) l'effectivité du repos biologique dans les principales pêcheries (Maga, Kaï-kaï, Lagdo, Alfa, Mbakaou, Bankim, Magba) ; (ii) la poursuite de la lutte contre la pêche illégale non déclarée et non règlementée ; (iii) la remise à 15 pêcheurs du département de l'Océan d'un kit constitué de moteurs hors-bord et des filets ; (iv) la délivrance de 42 licences de pêche industrielle aux armateurs, de 3 500 permis de pêche aux artisans pêcheurs et de 58 autorisations de création des établissements de traitement et de stockage des produits halieutiques ; (vi) le contrôle des activités de pêche de 29 chalutiers, 25 navires et 15 pirogues sur la façade maritime, qui a conduit à la sanction de 19 navires et la saisie de 89 tonnes de poissons immatures vendus aux enchères.

La production aquacole est de 12 229 tonnes, en hausse de 48,7% par rapport à 2022. Les activités menées pour la promotion de l'aquaculture sont entre autres : (i) l'acquisition de 16 bacs de 2 m³ empoissonnés et alimentés en eau par 2 puits motorisés, au profit des localités de Nkondjock et de Nkongssamba ; (ii) la réhabilitation et l'empoissonnement de 5 étangs à Ndom ; (iii) la formation de 55 pisciculteurs sur la gestion des entreprises aquacoles à Dschang, Buea et Ebebdà ; (v) l'acquisition et la distribution aux acteurs de la filière aquacole de 5 000 géniteurs de clarias et de 3 000 géniteurs de tilapias.

2.1.3. Sous-secteur forestier et faunique

Dans le sous-secteur forêt et faune, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de ses actions relatives notamment à la sylviculture et l'exploitation forestière, au renforcement de la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées, ainsi qu'à la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.1.3.1. Sylviculture et exploitation forestière

La croissance de la branche « sylviculture et exploitation forestière » est de 3,7% après 5,2% en 2022. Ce ralentissement est lié, entre autres, à l'augmentation au courant de l'année 2023 du droit de sortie des grumes pour le porter à 60,0%, afin de valoriser la première et la deuxième transformation du bois. Les actions qui concourent à une gestion durable des ressources forestières restent orientées entre autres vers : (i) l'approvisionnement légal du marché en bois ; (ii) l'aménagement des forêts ; (iii) la gestion participative des ressources forestières.

S'agissant de l'**approvisionnement légal du marché en bois**, le volume de bois légal mis sur le marché est de 3 182 734 m³, en hausse de 9,4% par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par le fait que certains titres non exploités en totalité l'année dernière ont bénéficié d'un renouvellement, augmentant ainsi la production de 2023. Le volume de bois scié mis sur le marché est de 2 450 000 m³, en hausse de 89,7% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est attribuable, entre autres, à l'accroissement des commandes et à la transformation plus poussée du bois, avec l'installation de nouvelles unités de transformation capables d'aller jusqu'à la troisième transformation.

Les exportations de grumes diminuent de 20,0% par rapport à 2022 et se situent à 596 540 m³. Ce recul est attribuable, entre autres, aux mesures fiscales et réglementaires prises par le Gouvernement pour dissuader la commercialisation du bois grumes et à la baisse des commandes en provenance de l'Asie. Les exportations de bois sciés, quant à elles, sont en hausse de 25,9% du fait de la migration de plusieurs entreprises du secteur bois vers l'exportation exclusive de débités.

Tableau 7 : Production et exportations dans le secteur forestier

Rubriques	2019	2020	2021	2022(a)	2023(b)	Variations (%) b/a
PRODUCTION						
Grumes (m ³)	2 967 209	2 718 043	2 887 416	2 908 490	3 182 734	9,4
Bois sciés (m ³)	1 676 534	1 292 482	1 235 282	1 291 494	2 450 000	89,7
EXPORTATION						
Grumes (m ³)	881 202	777 652	958 323	746 140	596 540	-20,0
Bois sciés (m ³)	784 779	785 597	919 017	1 223 217	1 540 462	25,9
Placages (m ³)	50 630	41 515	50 294	57 851	55 023	-4,9
Contreplaqués (m ³)	5 959	3 212	1 468	1 654	1 305	-21,1

Sources : MINFOF, MINFI

En ce qui concerne l'**aménagement des forêts**, les actions du Gouvernement visent à assurer une meilleure connaissance de la ressource et de s'assurer que les forêts permanentes de production (UFA et Forêts Communales) sont gérées de manière durable. Les opérations de déploiement du Système intégré de gestion de l'information forestière de deuxième génération (SIGIF 2), mis en

application en 2022, se sont poursuivies dans les différentes délégations départementales des forêts et de la faune du territoire national. Le système a également été vulgarisé auprès des sociétés forestières. En 2023, la superficie de forêt mise en aménagement est de 273 468 ha, ce qui fait passer la superficie totale des forêts aménagées à 6 880 489 ha.

Pour ce qui est de **la gestion participative des ressources forestières**, l'objectif du Gouvernement est d'impliquer d'avantage les communes et les communautés à la gestion des ressources forestières de leurs localités. En 2023, l'exploitation forestière en gestion participative, s'est faite à travers l'attribution de 102 certificats annuels d'exploitation et de 41 permis annuels d'opération. La superficie des forêts exploitées en gestion participative est de 61 043 ha.

2.1.3.2. Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

En 2023, les actions mises en œuvre pour la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées demeurent orientées notamment vers : (i) l'aménagement des zones de chasse ; (ii) la valorisation et la sécurisation des ressources fauniques ; (iii) la promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées.

S'agissant de *l'aménagement des zones de chasse*, l'objectif est d'exploiter durablement les zones de chasse, à travers le marketing et la délivrance des permis de chasse sportive. Cette activité s'effectue à travers l'élaboration ou la révision des plans de gestion et l'établissement des plans de tir des Zones d'intérêt cynégétique (ZIC) et Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC). On a enregistré 248 touristes chasseurs contre 260 en 2022.

Concernant *la valorisation et la sécurisation des ressources fauniques*, le Gouvernement organise des patrouilles pour réduire le braconnage et la criminalité faunique. En 2023, des patrouilles ont été effectuées par 64 356 hommes/jour dans les zones protégées et dans les zones de chasse. Par ailleurs, des opérations coup de poing ont été réalisées de concert avec les forces de défense et de sécurité. Les plans de tir globaux des ZIC et des ZICGC portent sur 3 969 animaux, toutes espèces confondues.

2.1.3.3. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

En 2023, la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses s'est poursuivie notamment à travers : (i) la promotion des essences et la commercialisation du bois ; (ii) l'intensification de la valorisation du bois ; (iii) le développement des filières bois énergie ; (iv) le développement des filières produits forestiers non ligneux.

En ce qui concerne la **promotion des essences et la commercialisation du bois**, l'objectif est de promouvoir les essences peu connues afin de diversifier la commercialisation. Dans ce cadre, deux nouvelles essences (le Lotofa et le Cordia) ont été vulgarisées et exposées lors des événements promotionnels, ce qui a porté à 58 le nombre des essences de promotion et un volume de 549 072,2 m³ de bois de promotion a été mis sur le marché.

Pour ce qui est de **l'intensification de la valorisation du bois**, il a été procédé à l'acquisition de 05 équipements d'affûtage et de 03 équipements de finition, la réparation de 30 autres équipements techniques et l'installation d'un groupe électrogène de 200 KV au centre de promotion du bois.

Dans le cadre du **développement des filières bois énergie**, un volume de 65 691,1 tonnes de bois énergie légal a été mis sur le marché, soit une augmentation de 58,6% par rapport à 2022. Cette performance est attribuable notamment à : (i) la création de 15 nouvelles forêts communautaires dédiées à la production du bois énergie ; (ii) la construction de 04 marchés ruraux de bois énergie ; (iii) la vulgarisation des techniques améliorées de carbonisation du charbon de bois légal ; (iv) la sensibilisation des détenteurs des unités de transformation du bois et des populations sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois.

Quant au **développement de la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL)**, un volume légal de 4 315,9 tonnes de PFNL a été commercialisé, en baisse de 22,9% par rapport à 2022. Cette contreperformance est liée aux aléas climatiques, au défaut de conditionnement adapté au besoin du marché et à un faible taux de transformation capable de prolonger la durée de vie des PFNL prélevés.

2.1.4. Environnement et protection de la nature

L'objectif du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature, demeure la mise en place des mesures favorisant une gestion environnementale capable de garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif conformément à la SND30. La mise en œuvre de cet objectif se traduit par la lutte contre : (i) la désertification et les changements climatiques ; (ii) les pollutions et substances chimiques nocives et/ou dangereuses.

2.1.4.1 Lutte contre la désertification et les changements climatiques

En 2023, la lutte contre la désertification et les changements climatiques s'est poursuivie, notamment à travers : (i) l'opération « Sahel vert » qui a permis le reboisement de 800 ha dans les départements du Diamaré, du Mayo Kani et du Mayo Tsanaga, avec la mise en terre de plus de 95 000 plants ; (ii) le reboisement des paysages dégradés, avec la mise en terre de 117 000 plants sur 820 ha dans les départements du Diamaré (350 ha), du Mayo Sava (250 ha), de la Bénoué (150 ha) et du Mayo Kani (70 ha) ; (iii) la restauration dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, des espaces dégradés dans la région du Nord, avec la plantation de 1 500 arbres dans certaines écoles publiques dans les villes de Garoua et Pitoa ; (iv) le reboisement dans le cadre de la revalorisation des forêts dans les savanes dégradées de la région du Centre, de 02 ha dans la forêt communale de Minta.

2.1.4.2. Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses

En 2023, la lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses a porté notamment sur : (i) la délivrance de 1 314 visas techniques pour le contrôle de qualité des substances appauvrissant la couche d'ozone, dont 278 pour le contrôle qualité des équipements électriques et électroniques importés susceptibles de dégager des gaz à effet de serre ; (ii) la délivrance de 48 avis favorables de déversement des eaux usées au profit de certaines sociétés industrielles ; (iii) l'inspection environnementale de 3 544 installations, dont 808 navires et la saisie/destruction de 16,73 tonnes d'emballages plastiques non conformes ; (iv) la délivrance de 237 permis environnementaux sur la gestion des déchets dangereux ; (v) le nettoyage des bassins marins avec la collecte de 50 tonnes de chaussures plastiques usées, de 792 tonnes de déchets métaux ferreux et l'enlèvement de 413,7 m³ des déchets solides ; (vi) La délivrance de 716 manifestes de traçabilités des mouvements transfrontières des déchets et autres produits prohibés par la législation en vigueur et les conventions internationales.

2.1.1 Secteur secondaire

En 2023, le secteur secondaire ralentit à 2,3% après 3,3% en 2022 et 4,0% en 2021. Cette évolution est principalement imputable aux industries extractives qui restent sur une tendance baissière (-1,9% après -1,3% en 2022), et au ralentissement dans les industries manufacturières (3,2% après 4,3%). Par contre, une bonne dynamique est observée dans les sous-secteurs « production et distribution d'électricité » (5,2%), « bâtiments et travaux publics » (BTP) (4,1%), « industries agroalimentaires » (3,9%) et « production et distribution d'eau et assainissement » (2,6%). Le secteur secondaire représente 26,3% du PIB et sa contribution à la croissance réelle est de 0,6 point.

Tableau 8 : Evolution du taux de croissance dans le secteur secondaire (en %)

Libellé	2019	2020	2021	2022*	2023**	Poids 2023
Secteur secondaire	3,8	1,4	4,0	3,3	2,3	25,5
Industries extractives	8,2	2,6	-3,0	-1,3	-1,9	4,0
Dont extraction d'hydrocarbure	8,4	3,0	-2,0	-1,6	-2,1	
Industries manufacturières	1,1	-1,3	6,2	4,3	3,2	13,5
Dont industries agroalimentaires	2,4	2,8	9,5	4,1	3,9	7,1
Autres industries manufacturières	0,1	-4,9	3,2	4,4	2,5	6,4
Production et distribution d'électricité	0,0	1,0	-0,3	2,8	5,2	0,8
Production et distribution d'eau et assainissement	1,8	2,9	0,1	2,7	2,6	0,5
BTP	7,9	6,8	2,7	4,2	4,1	6,6

Source : *INS** *données mises à jour*, ** *données provisoires*

2.2.1. Industries manufacturières

Le ralentissement de la croissance se poursuit dans les industries manufacturières (3,2% en 2023 après 4,3% en 2022 et 6,2% en 2021). Ce ralentissement s'observe tant dans les « industries agroalimentaires » (+3,9% en 2023 après +4,1% en 2022) que dans les « autres industries manufacturières » (+2,5% après +4,4%). Les industries manufacturières connaissent des difficultés d'approvisionnement en intrants et un accroissement du coût du fret maritime, du fait de la crise russo-ukrainienne et du conflit israélo-palestinien. La contribution des industries manufacturières à la croissance du PIB du secteur secondaire baisse, passant de 2,3 points à 1,6 point.

2.2.1.1. Industries agroalimentaires

En 2023, les « industries agroalimentaires » ont contribué pour 1 point à la croissance du PIB du secteur secondaire. Elles ont enregistré une croissance de 3,9%, après 4,1% en 2022. Cette évolution est soutenue par la consolidation des activités dans les branches : « industrie des boissons » (6,8% après 4,9%), « travail des grains et fabrication des produits amyliacés » (6,2% après 2,9%) et « industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires » (6,0% après 4,3%). Les branches ayant contribué au ralentissement des industries agroalimentaires sont notamment : « industrie du cacao, du café, du thé et du sucre » (-0,6% contre 4,4%), « industrie des produits à base de céréales » (1,5% après 4,3%), « industrie de la viande et du poisson » (1,8% après 4,0%) et « industrie des corps gras et d'aliments pour animaux » (3,4% après 4,1%).

La bonne tenue des activités dans la branche « travail des grains et fabrication des produits amyliacés » est liée notamment à l'accroissement de la demande de farine dont la production augmente de 19,8% par rapport à 2022. Par ailleurs, la mise en service d'une nouvelle unité de production de farine à Kribi et la disponibilité du blé, dont les cours mondiaux ont connu un recul en 2023, participent également à cette embellie.

Concernant les « Industries de boissons », l'accroissement de sa valeur ajoutée est soutenu par la hausse de la demande qui s'est traduite par la construction de nouvelles unités de production et de nouveaux centres de distribution. L'opération de rachat de Guinness Cameroun S.A par la SABC, entreprise depuis juillet 2022 a été approuvée le 28 mars 2023, par l'organe en charge des questions de concurrence dans la zone CEMAC. Depuis lors, des investissements sont en cours, notamment la construction des usines de production des produits Guinness à Yaoundé, Bafoussam et Garoua, ainsi que la réhabilitation des usines existantes.

Dans les « industries du cacao, café, thé et sucre », l'activité ralentit. Cette situation est imputable à la baisse de la production du sucre et du café robusta, en lien avec les conditions climatiques défavorables et les difficultés financières de la SOSUCAM.

Dans les « industries de production, de transformation et de conservation de la viande du poisson et des produits de la pêche », les activités ont été impactées par la crise sécuritaire dans certains bassins de production et la baisse de la production de géniteurs performants du fait de l'indisponibilité de l'aliment.

Tableau 9 : Taux de croissance des sous-branches des « industries agroalimentaires » (en %)

Libellé	2019	2020	2021	2022*	2023**	Poids 2023
Industries agroalimentaires	2,4	2,8	9,5	4,1	3,9	100
Industries de production, de transformation et de conservation de la viande du poisson et des produits de la pêche	5,9	4,5	1,5	4,0	1,8	21,0
Travail des grains et fabrication des produits amylacés	5,0	2,3	2,0	2,9	6,2	16,2
Industrie du cacao, café, thé et sucre	4,9	-4,9	2,8	4,4	-0,6	6,9
Industrie des corps gras et d'aliments pour animaux	0,5	0,4	3,0	4,1	3,4	14,4
Fabrication de produits à base de céréales	5,1	5,5	3,4	4,3	1,5	12,8
Industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	3,0	-3,5	214,2	4,3	6,0	6,2
Industrie de boissons	-3,8	4,9	13,0	4,9	6,8	22,5
Industries du tabac	0,9	2,8	39,6	3,0	3,2	0,1

Source : INS *données mises à jour, **données provisoires

2.2.1.2 Autres industries manufacturières

En 2023, la croissance dans les « autres industries manufacturières » ralentit à 2,5%, après 4,4% en 2022. Ce sous-secteur a contribué pour 0,6 point à la croissance du PIB du secteur secondaire. Cette décélération est imputable aux baisses de performance observées dans les branches : « industrie du bois sauf fabrication des meubles » (2,9% après 10,8%), « fabrication des produits minéraux non métalliques » (2,6% après 8,4%) et « production de caoutchouc et fabrication des articles en caoutchouc » (-0,4% contre 21,7%). Toutefois, le sous-secteur a été soutenu par la dynamique des branches « fabrication de papier et d'articles en papier » (11,4% après 2,3%) et « fabrication de meubles, activités de fabrication » (3,0% après 1,7%).

La décélération observée dans les « industries du bois sauf fabrication des meubles » est liée entre autres à l'augmentation, au courant de l'année 2023, du droit de sortie des grumes à 60%, afin de valoriser la première et la deuxième transformation du bois. Cette mesure a poussé les entreprises à investir dans l'installation de nouvelles scieries.

Dans la branche « fabrication d'autres produits minéraux non métalliques », le ralentissement des activités est imputable à la baisse de la demande de ciment, du fait de l'arrêt de plusieurs chantiers pendant la saison des pluies jugée trop longue. Par ailleurs, pour assurer la disponibilité de la matière première, le Gouvernement a octroyé en février 2023 à la société *Les Cimenteries du Cameroun* (CIMENCAM), un permis d'exploitation du gisement de marbre de Bidzar dans le Nord, afin de substituer le clinker importé par de la poudre de marbre. Quant à la production de verre, elle augmente de 22,7% avec la mise en service de nouvelles lignes de production de verres, stimulée par la demande des industries brassicoles. Par ailleurs, une usine de construction des carreaux d'une capacité de 20 millions de m² de carreaux par an, est en cours d'installation à Kribi.

S'agissant de la branche « production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc », la contraction des activités est liée à la baisse de la production de caoutchouc brut naturel du fait du recul de la demande mondiale et des conditions climatiques défavorables. Le taux de croissance est passé de 21,7 % en 2022 à -0,4% en 2023.

Concernant la branche « fabrication des produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériels) », la valeur ajoutée de la branche augmente de 3,9%. Dans cette branche, on note l'inauguration d'une nouvelle usine de production de fer à béton de la société de droit camerounais « PROMETAL ». Les capacités annuelles de production installées sont de 480 000 tonnes pour le fer à béton et autres produits longs, 80 000 tonnes pour le fil machine et 600 000 bouteilles de gaz.

Tableau 10 : Evolution du taux de croissance dans les autres industries manufacturières (en %)

Libellé	2019	2020	2021	2022*	2023**	Poids 2023
Autres industries manufacturières	0,1	-4,9	3,2	4,4	2,5	100
Industries du textile et de la confection	4,8	3,4	3,3	1,9	1,2	28,1
Industries du cuir et fabrication des chaussures	12,3	2,7	2,3	2,3	3,1	3,3
Industries du bois sauf fabrication des meubles	-0,1	-0,3	7,0	10,8	2,9	18,8
Fabrication de papier et d'articles en papier	0,6	-0,4	-0,1	2,3	11,4	2,9
Raffinage de pétrole, cokéfaction et industrie nucléaire	-17,0	-84,5	0,9	20,4	0,5	0,8
Industries chimiques et fabrication des produits chimiques	9,8	-0,9	4,3	-4,2	0,3	7,5
Production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc	-1,5	-3,2	1,8	21,7	-0,4	1,0
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,1	11,6	-1,1	8,4	2,6	14,2
Fabrication des produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux sauf machines et matériels	-4,1	3,3	4,0	4,5	3,9	13,4
Fabrication de machines, d'appareils électriques	2,3	-0,4	6,9	5,6	1,2	0,8
Fabrication d'équipements et d'appareils audiovisuels	-8,9	0,1	-11,1	-3,1	-4,1	0,2
Fabrication de matériel de transport	-3,5	4,4	-1,0	2,8	11,7	0,2
Fabrication de meubles, activités de fabrication	1,1	3,7	2,8	1,7	3,0	6,0
Réparation et installation des machines et équipements	5,6	10,3	-2,4	-5,8	3,5	2,8

Source : INS *données mises à jour, **données provisoires

2.2.2. Industries extractives

En 2023, la valeur ajoutée du sous-secteur des industries extractives connaît une baisse de 1,9% après celle de 1,3% enregistrée en 2022. La production dans le sous-secteur minier reste dans sa phase de démarrage.

2.2.2.1. Mines

Pour développer la production des substances minérales, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des grands projets miniers. Dans le cadre de l'exploitation du fer de Mbalam : les travaux ont été officiellement lancés le 22 décembre 2023 et l'unité de conditionnement du DSO (minerai devant faire l'objet de traitement) est en cours d'acquisition. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'exploitation des gisements de fer de Lobé à Kribi et celui d'Akom II à Grand Zambi se poursuivent à travers l'acquisition et le transfert des équipements.

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur minier, la loi n° 2023/014 du 19 décembre 2023 portant code minier a été promulguée. Cette loi revise les insuffisances de la loi de 2016, notamment à travers : (i) l'intégration des aspects liés à la décentralisation ; (ii) le renforcement du rôle régalién de l'Etat ; (iii) la prise en compte des préoccupations liées à l'attractivité du secteur. Toutes ces mesures ont pour but d'accroître la contribution du secteur de la mine solide au produit intérieur brut.

2.2.2.2. Hydrocarbures

2.2.2.2.1. Pétrole brut

En 2023, la production de pétrole brut est de 23,9 millions de barils, en baisse de 4,4% par rapport à l'année précédente. Ce recul est lié notamment au déclin des champs pétroliers en exploitation.

Tableau 11 : Production de pétrole brut (en millions de barils)

Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023
Production	26	26,6	25,6	25	23,9
Variation (en %)	3,6	2,2	-3,7	-2,3	-4,4

Source : SNH

2.2.2.2.2. Gaz naturel

En 2023, la production de gaz naturel liquéfié (GNL) recule de 8,8% par rapport à 2022 et se situe à 80,4 milliards de pieds cubes. Les travaux de construction du gazoduc qui relie le centre de

traitement de GNL de la SNH à Bipaga et l'usine de production de carreaux de l'entreprise Keda Cameroon Ceramic à Kribi sont achevés. Ce Gazoduc d'un coût d'environ 7,2 milliards et d'une longueur de 5,27 km répondra aux besoins estimés entre 3,5 et 6,5 millions de pieds cubes par jour exprimés par ladite entreprise.

Tableau 12 : Production de gaz naturel (en milliards de pieds cube)

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023
Production	70,8	75,2	73,8	88,2	80,4
Variation (en %)	36,9	6,2	-1,8	19,5	-8,8

Source : SNH

2.2.2.2.3. Mises à la consommation des produits pétroliers avals

Produits pétroliers blancs et lourds

En 2023, la consommation des produits pétroliers blancs augmente de 0,6% par rapport à 2022, pour se situer à 2,15 milliards de litres. Cependant, par produit, les évolutions sont contrastées et se présentent ainsi qu'il suit : super (+12,0%), jet A1 (+1,0%), gasoil (-5,0%) et pétrole lampant (-26,2%). Les baisses des mises en consommation du gasoil et du pétrole lampant s'expliquent entre autres par le retrait progressif des centrales thermiques du système de production de l'énergie électrique, au profit des centrales hydroélectriques et photovoltaïques.

S'agissant des produits pétroliers lourds, la quantité consommée de fuel 1500 progresse de 60,6% par rapport à 2022, en lien avec l'accroissement de la demande des entreprises. Cette hausse s'explique notamment par la baisse de la fourniture en énergie électrique, suite à l'arrêt au quatrième trimestre 2023 des centrales de production d'électricité de Dibamba et de Kribi.

Il convient de rappeler qu'en 2023, les mises à la consommation des produits pétroliers ont connu une perturbation des circuits d'approvisionnement, entraînant des pénuries ponctuelles. Pour améliorer la logistique et accroître les capacités de stockage des produits pétroliers, le Gouvernement a entrepris la construction des bacs de stockage de 6 500 m³ chacun. Le niveau de réalisation des travaux à fin juin 2024 est de 25%. Par ailleurs, les travaux de construction d'un deuxième pipeline pour la réception des produits pétroliers au port de Douala sont achevés.

Tableau 13 : Mises à la consommation des produits pétroliers avals (en milliers de litres)

Rubriques	2021	2022	2023	Variation (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c)/(b)
Produits blancs	1 956 557	2 085 555	2 097 492	0,6
dont Super	731 413	758 781	850 024	12,0
Pétrole lampant	96 998	91 927	67 844	-26,2
Jet A1	79 744	107 469	108 543	1,0
Gasoil	1 048 402	1 127 378	1 071 081	-5,0
Fuel 1500	35 220	30 568	49 087	60,6

Sources : CSPH, MINFI

Gaz domestique

En 2023, les approvisionnements en gaz de pétrole liquéfié (GPL) croissent de 14,1% en 2022 pour se chiffrer à 208 083 tonnes métriques. Cette évolution résulte de l'augmentation de 12,9% des importations qui s'établissent à 173 425 tonnes métriques. La production nationale croit également pour se situer à 34 658 tonnes métriques. La hausse de la production nationale s'explique notamment par le dynamisme des activités de la SNH à Bipaga dans le département de l'Océan. Les quantités mises à la consommation progressent de 7,7%. Pour accroître les capacités de stockage en GPL, la construction d'une sphère de stockage d'une capacité de 1 000 tonnes métriques à Bonabéri se poursuit, avec un taux de réalisation de 95% à fin septembre 2024. Par ailleurs, les travaux de construction du centre emplisseur de Bamenda se poursuivent, avec un taux d'exécution estimé à 85% à fin juin 2024.

Tableau 14 : Offre de gaz domestique en tonnes métriques

Rubriques	2021	2022	2023	Variation (en %)
	(a)	(b)	(c)	(c)/(b)
Production	35 151	28 684	34 658	20,8
Importations	133 966	153 622	173 425	12,9
Total approvisionnement	169 117	182 306	208 083	14,1
Mises à la consommation	150 719	158 097	170 281	7,7

Sources : CSPH, MINFI

2.2.3. Production et distribution d'électricité

En 2023, la croissance de la branche « production et distribution d'électricité » est de 5,2% après 2,8% en 2022. La production d'électricité progresse de 4,1% et se situe à 7 511 Gwh. Pour améliorer l'offre et l'accès des populations et des industries à l'énergie, des actions ont été menées en vue d'accroître la production et renforcer le réseau de transport et de distribution d'électricité.

Concernant l'offre en énergie électrique, la mise en œuvre des infrastructures de production s'est poursuivie, avec notamment : (i) la mise en service effective des quatre turbines de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar, d'une capacité installée de 30 MW. L'énergie produite couvre les besoins de la région de l'Est et le supplément est injecté dans le Réseau interconnecté Sud (RIS) ; (ii) la mise en service des deux premières turbines du barrage de Natchigal, induisant un apport supplémentaire de 120 MW injectés dans le RIS.

Tableau 15 : Production d'électricité (en Mwh)

Libellés	2020	2021	2022	2023	Variation (en %)
			(a)	(b)	(b)/(a)
Production d'Eneo	5 296 132	5 087 279	5 137 000	5 142 000	0,1
Achats effectués par Eneo	1 697 327	2 000 000	2 076 000	2 368 503	14,1
Total production	6 993 459	7 087 279	7 213 000	7 510 503	4,1

Source : ENEO

Relativement au renforcement des capacités de transport de l'énergie électrique, les actions menées concernent : (i) la construction en cours des lignes Edéa-Nkolkoumou-Nyom II de 400 KV (taux de réalisation, 66%), Nyom II-Oyomabang de 225 KV, Nyom II-Ngouso de 90 KV, Oyomabang-Nkolbisson de 225 KV dans le cadre du Projet de remise à niveau des réseaux de transport d'électricité et de réforme du secteur (PRRTERS) ; (ii) le démarrage des travaux de construction des lignes de transport Ebolowa-Kribi de 225 KV et Mbalmayo-Mekin de 90 KV (dont le taux d'avancement est de 10 % à fin juin 2024), avec pour objectif la sécurisation de l'alimentation de l'énergie électrique du port autonome de Kribi, et la stabilisation de l'énergie produite par le barrage de Meki ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du projet de renforcement et de stabilisation des réseaux électriques de la ville de Yaoundé, avec un taux de réalisation de 78%.

S'agissant de la distribution de l'électricité, les réalisations suivantes ont, entre autres, été enregistrées : (i) l'installation de 250 649 compteurs prépayés et de 7 174 compteurs communicants ; (ii) la réalisation de 130 287 nouveaux branchements ; (iii) le remplacement de plus de 23 785 supports bois par des supports neufs ou en béton ; (iv) la construction de 200 km de réseau moyenne tension, de 70 km de ligne basse tension et de 65 nouveaux postes haute et basse tension. Concernant le projet d'électrification rurale de 1 000 localités par système solaire photovoltaïque, les travaux de la troisième phase qui portent sur 200 localités, et dont la première tranche couvre 87 localités, ont démarré en novembre 2023.

2.2.4. Production et distribution d'eau et assainissement

En 2023, la valeur ajoutée du sous-secteur « production et distribution d'eau et assainissement » progresse de 2,6% après 2,7% en 2022. Cet accroissement est porté par l'amélioration de la fourniture en eau.

Les actions menées en vue d'accroître l'offre en eau potable se sont poursuivies, et ont porté entre autres sur : (i) la mise en service le 20 août 2024 du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga (PAEPYS), d'une capacité de 300 000 m³/jour, portant ainsi à 465 000 m³/jour la capacité d'approvisionnement de la ville ; (ii) l'achèvement, pour les villes d'Edéa, Bertoua et Yaoundé, et la réalisation à 87% dans la ville de Ngaoundéré des travaux du « *Projet d'approvisionnement en eau potable de Yaoundé et de 3 autres villes (Edéa, Bertoua et Ngaoundéré)* » ; (iii) la construction de 1 794 forages dans le Septentrion dans le cadre du PLANUT. S'agissant de l'assainissement urbain, le tonnage des ordures ménagères collectées est resté quasi-stable par rapport à 2022 à 1 526 738 tonnes.

2.2.5. Bâtiments et Travaux Publics

En 2023, la croissance de la branche « bâtiments et travaux publics » est de 4,1% après 4,2% en 2022. Ce sous-secteur contribue pour 0,9 point à la croissance du PIB du secteur secondaire. Cette dynamique est attribuable entre autres, à la poursuite de la construction des routes et autres infrastructures, avec la réception de 738,8 km de nouvelles routes. Les activités des BTP comprennent : (i) la construction des routes, bâtiments et autres infrastructures ; (ii) la réhabilitation, la maintenance et l'entretien desdites infrastructures.

2.2.5.1. Construction des routes, bâtiments et autres infrastructures

Dans le cadre de la construction des routes, des bâtiments et autres infrastructures, les actions du Gouvernement ont porté notamment sur : (i) l'aménagement des routes ; (ii) la réalisation des ouvrages de franchissement et de traversée ; (iii) l'exécution des travaux du Plan d'urgence pour la croissance (PLANUT). Le tableau ci-après présente la situation sur l'aménagement des routes ainsi que sur les nouvelles routes achevées et réceptionnées, d'un linéaire de 642,8 km.

Tableau 16 : Linéaire des routes réceptionnées en 2023

Routes	Linéaires
Mbama-Messamena et voiries à Abong-Mbang et Messamena	49,37 km
Section de la route Doum- Yen, en marge de la route Bikoula- Djoum	21 km
Voies de raccordement de l'autoroute Yaoundé- Douala (phase 1) à la Nationale N3 par Boumyebel et au réseau urbain de Yaoundé par Nkolbisson	18 km
Nding- Magba, y compris la voirie de Minta et le prolongement de Magba- Mbet	50,71 km
Galim-Bamendjing- Foubot- Bangangté	99,10 km
Tronçons Baleveng- Bangang- Batcham, Batcham- Balessing	38,07 km
Infrastructures d'approches du monument Paul BIYA à Sangmélina	5,26 km
Sections Ndjom Yekombo- Biboulemam (8,30 km), Boucle Bidjong- Bidjong (41,80 km) et Carrefour Zoumeyos- Mekin (12,30 km), dans le cadre des routes communales de Meyomessala	62,4 km
Melong- Bangem et bretelles, phase 2	19,95 km
Meiting- Yoko et voirie de la ville de Yoko	31 km
Saotchai (Touloum)- Datchéka Takréo- Yoldéo- Doukoula (20 km) et Kambatse- Batossouo (Tchouop)- vers le bas fond agricole (2,5 km)	25,31 km
Sodiboma-massok, phase 1	16 km
Travaux d'intervention d'urgence sur certaines routes à trafic modéré	206,63 km

Source : MINTP

Concernant Outre la réception de ces projets, l'on note une amélioration des niveaux d'exécution de plusieurs autres axes routiers, notamment la « route de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest, lot 1.2 : tronçons Mbouda- Bamesso- Galim, Mbouda- Batcham, voirie de Batcham et bretelles » (49,04% en 2023 contre 6,69% en 2022). Les travaux ont démarré pour la « route Sondiboma- Massok phase 2 » d'un linéaire de 13,7 km, avec un taux d'exécution de 46,61% et pour le tronçon « Nkoumadjap- Nkolfontong- Oveng et bretelles Nkoumadjap- Ndeng (mission catholique) », d'un linéaire de 12,8 km pour un taux d'exécution de 55%.

Tableau 17 : Taux d'exécution de certains axes routiers en 2023

Routes	Linéaire (km)	Taux d'exécution en %	
		2022	2023
Route de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest, lot 1.2 : tronçons Mbouda- Bamesso- Galim, Mbouda- Batcham, Voirie de Batcham et bretelles	27,05	6,69	49,04
Inter N5- Saint Marc de Manjo - Centre de santé intégré de Ngol	6,25		55,19
Nkoumadjap- Nkolfong- Oveng et bretelles Nkoumadjap- Ndeng (mission catholique)	12,80		55
Meyomakot- Kpwé	47,8	21,31	27,31
Mvia- Mezesse	21,30		38,33
Ngoasse- Biba Yemfek- Yem Yemfek- Enyeng- Bisso- Mekalat	26,90		26,19
Sondiboma- Massok phase 2	13,7		46,61
Les voiries de désenclavement de la commune de Meyomessala	31,38		66

Source : MINTP

S'agissant des travaux de bitumage en enduit superficiel, les tronçons : Saotchaï (Touloum)- Datchéka Takréo- Yoldéo- Doukoula (20 km) et Kambatse- Batossouo (Tchouop) vers le bas fond agricole (2,5 km) ont été achevés.

Au cours de l'année 2023, les activités de construction des ouvrages de franchissement et de traversée ont été marquées par la réception du projet de remplacement des buses par des dalots sur le tronçon Yaoundé-Pont de Ndoupé (237 ml). Les travaux de construction des ouvrages d'art se poursuivent ainsi qu'il suit : (i) pont sur le Logone de 620 ml exécuté au taux de 60% ; (ii) pont et ses accès sur le Mayo Pitchoumba de 62,4 ml exécuté à 45,1% ; (iii) pont et ses accès sur la rivière Mahou sur la route Ndobian- Nbiam de 25 ml exécuté à 30%.

Dans le cadre du PLANUT, volet BTP, les travaux de construction du tronçon de route Mandjou- Akokam (45 km) et de Bonépoupa- Yabassi (51,3 km), ont été réceptionnés. Par ailleurs, les travaux se poursuivent sur d'autres tronçons, tels que l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 18 : Taux de réalisation des projets du PLANUT en 2023

Routes	Linéaires (km)	Taux d'exécution en %	
		2022	2023
Douala- Bonépoupa	32,74	51,3	59,5
Essé- Soa	49	55,1	61,9
Awaé- Essé	33	39,2	42,8
Ngaoundéré- Paro	70	25,3	27,8
Foumban- Koupa Matapit	54	28,4	31,5

Source : MINTP

2.2.5.2 Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures

En 2023, les travaux de réhabilitation des routes ont permis de réceptionner 03 tronçons d'un linéaire total de 82,7 km. Il s'agit des routes : (i) Mora-Dabanga-Kousseri, section PK0+000-PK3-000 (3 km sur les 205 km) ; (ii) voies d'accès à l'université de Dschang et aux infrastructures sportives (2,7 km) ; (iii) Messamena- Somalomo (57 km). Dans le cadre des interventions en régie, la réhabilitation s'est achevée sur les tronçons « Njissé- Gbetpefa Anjisse- Njimonchou (1,8 km) dans le département du Noun ». Les travaux se poursuivent sur plusieurs tronçons avec les taux d'exécution ci-après :

Tableau 19 : Niveau de réhabilitation de certains axes routiers en 2023

Routes	Linéaires (km)	Taux d'exécution (%)	
		2022	2023
Babadjou- Matazen	17	27	92
Matazem- Welcome to Bamenda de la route Babadjou- Bamenda	18,03	9	42
Voie de contournement de la falaise de Bamenda, de la route Babadjou- Bamenda	4,93	9	30

Routes	Linéaires (km)	Taux d'exécution (%)	
		2022	2023
Bazou- Tongo- Milombé	41,8	53	75
Mbalmayo- Sangmélina	115	1,17	29,3
Boucle de la Lékié	81,5		11,5
Dargala- Tokombéré	15,4	00	16,8
Douala- Bandjoun, section Bekoko- Loum- Pont du Nkam	143,03	//	22,5
Maroua- Laf	60	00	39

Source : MINTP

Dans le cadre de la réhabilitation des ouvrages de franchissement et de traversée, le pont sur le Mayo Limani et ses accès (120 ml) et deux bacs (Malombo et Lila) ont été réceptionnés. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation se poursuivent notamment sur l'ancien pont sur le Wouri, d'un linéaire de 750 ml avec un taux de réalisation de 38,77%, ainsi que sur les bacs de Nchiang (80%) et de Nachtigal à Nditam (33%).

Les travaux d'entretien des routes se sont achevés sur 3 556,38 km, répartis en 1 434,35 km de routes bitumées et 2 122,03 km de routes en terre. En termes d'interventions en régie effectuées par la Brigade nationale des travaux en régie (BNTR), avec l'appui du MATGENIE, 1 026,25 km de routes ont été réceptionnées. Par ailleurs, 968,88 km de routes en terre ont été entretenues par les sociétés forestières et de développement à travers les conventions pour la mise en œuvre des missions de service public.

2.1.2 Secteur tertiaire

En 2023, le secteur tertiaire maintient son rythme de croissance à 3,9%. Une accélération de la croissance est observée dans toutes les branches, à l'exception des « transports, entrepôts et communications » qui ralentit mais reste dynamique. Le secteur tertiaire pèse pour 50,2% dans le PIB et sa contribution à la croissance du PIB est passée à 1,9 point après 2,0 points en 2022.

Tableau 20 : Evolution de la croissance dans le secteur tertiaire (en %)

Libellé	2019	2020	2021	2022*	2023**
Secteur tertiaire	3,1	0,1	3,0	3,9	3,9
Commerce, réparation véhicules	2,8	0,3	2,9	2,4	2,9
Restaurants et hôtels	4,2	-8,4	9,7	4,1	4,8
Transports, entrepôts, communications	4,1	0,0	1,6	5,7	4,2
Informations et télécommunications	1,6	5,3	2,6	7,1	9,8
Activités financières et d'assurance	3,2	2,8	9,2	6,4	8,3

Source : INS

2.3.1. Commerce et réparation de véhicules

En 2023, la croissance du sous-secteur « Commerce, réparation véhicules » est de 2,9% après 2,4% en 2022. La contribution de cette branche à la croissance du secteur tertiaire s'améliore à 0,6 point après 0,5 point en 2022. Cette accélération est soutenue par la hausse des marges commerciales dans les branches suivantes : « produits du cacao, du café, du thé et du sucre » (+2,7% contre -3,1%), « oléagineux et aliments pour animaux » (+4,5% contre -1,0%), « boissons » (7,1% après 5,4%), « meubles, produits des industries diverses » (4,6% après 4,1%).

En revanche, des baisses et des décélérations de croissance sont observées sur les marges d'autres branches. Il s'agit notamment des « produits de l'élevage et de la chasse » (+4,5% après +11,6%), des « produits de la pêche et de l'aquaculture » (+1,4% après 4,2%), des « produits de l'industrie de la viande et du poisson » (+1,9% après +4,7%), des « produits du travail des grains et des produits amyliacés » (-4,6% contre +6,8%), des « produits en caoutchouc et en plastique » (+2,8% après +15,8%) et « produits chimiques » (+0,5% après +4,6%).

Tableau 21 : Taux de croissance des marges de commerce par produits (en %)

Libellés	2020	2021	2022	2023
Produits de l'agriculture	0,0	3,7	3,7	4,7
Produits de l'élevage et de la chasse	-0,3	5,8	11,6	4,5
Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière	-1,7	-0,9	3,7	2,1
Produits de la pêche et de l'aquaculture	1,0	2,2	4,2	1,4
Autres produits d'extraction	7,0	-9,2	4,7	2,2
Produits de l'industrie de la viande et du poisson	3,6	0,8	4,7	1,9
Produits du travail des grains et des produits amylacés	-1,3	6,0	6,8	-4,6
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	-1,0	0,9	-3,1	2,7
Oléagineux et aliments pour animaux	0,5	9,5	-1,0	4,5
Pain, Biscuits et Pâtes alimentaires	4,6	4,3	2,7	1,7
Produits laitiers ; produits à base de fruits	5,8	2,3	5,4	6,5
Boissons	3,4	9,4	5,4	7,1
Produits à base de tabac	12,1	0,4	12,2	-3,1
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	0,4	3,9	3,0	1,5
Cuir travaillé, articles de voyage et chaussures	-5,9	7,4	4,5	1,7
Produits du travail du bois et articles en bois	-1,2	2,2	6,6	-2,1
Papiers et cartons ; produits édités et imprimerie	2,2	2,2	4,2	3,2
Produits du raffinage, de la cokéfaction et d'industrie nucléaire	-11,5	-14,0	4,5	3,2
Produits chimiques	-5,4	6,9	4,6	0,5
Produits en caoutchouc et en plastique	4,7	6,5	15,8	2,8
Autres produits minéraux non métalliques et matériaux de construction	3,2	4,4	7,8	2,6
Produits métalliques de base et ouvrages en métaux	-2,1	16,9	-6,7	4,0
Machines, appareils électriques et matériels	-17,3	33,8	-0,3	8,5
Équipements et appareils audiovisuels et de communication	-7,4	10,7	7,6	5,0
Matériel de transport	-16,0	55,1	20,9	9,5
Meubles, produits des industries diverses	1,9	7,4	4,1	4,6

Source : INS

En 2023, les actions du Gouvernement en faveur de la promotion du made in Cameroun et de la lutte contre les pratiques commerciales illicites, se sont poursuivies, notamment à travers : (i) l'appui au développement des exportations ; (ii) la régulation du marché intérieur.

S'agissant de **l'appui au développement des exportations**, les actions menées ont porté sur : (i) l'aménagement et l'équipement de la vitrine « made in Cameroon » à l'aéroport de Nsimalen ; (ii) l'accompagnement de 372 entreprises locales à exposer à l'extérieur, dont 360 sur le marché sous-régional à travers la foire transfrontalière (CEMAC-FROTAC) et 12 sur le marché nigérian à travers la foire de Lagos ; (iii) la vente sur le marché chinois à travers la China International Import-Export.

Pour ce qui est de **la régulation du marché intérieur**, les actions ont concerné entre autres : (i) la réhabilitation des infrastructures marchandes dans 16 CTD et leur équipement avec des logiciels pour le commerce électronique et le marketing digital ; (ii) l'organisation de 04 fora de promotion des produits locaux (FIAC, SIALY, N'DELICES, Marché de Noël) ; (iii) l'acquisition de 25 chapiteaux et 10 motocycles pour le compte de la MIRAP ; (iv) le renforcement de la répression des infractions à la réglementation commerciale.

2.3.2. Tourisme

L'évaluation des activités de tourisme s'effectue essentiellement à travers la branche « restaurant et hôtels ». En 2023, la valeur ajoutée du sous-secteur « restaurant et hôtels » progresse à 4,8% après 4,1% en 2022. La contribution de ce sous-secteur à la croissance du secteur tertiaire est de 0,5 point après 0,4 point en 2022.

Dans l'hôtellerie, le taux moyen d'occupation des chambres progresse de 0,5 point pour se situer à 68,6% et le nombre de nuitées reste quasi stable à 156 913. Les capacités d'accueil se sont améliorées, avec notamment l'accroissement du nombre d'établissements d'hébergement classés

(1 394 contre 1282 en 2022). Le nombre de chambres croit de 8,0% pour s'établir à 34 322. Celui des établissements de restauration demeure de 584.

Le nombre d'agences de tourisme progresse de 2% pour se situer à 353 et celui des établissements de loisirs autorisés augmente de 38 unités pour s'établir à 339. En ce qui concerne les infrastructures de loisirs, les actions ont porté entre autres sur : (i) la mise en exploitation effective du parc récréatif d'Ebolowa par le MINTOUL ; (ii) la poursuite de l'équipement des structures d'hébergement, des espaces de jeux et de loisirs des stations nautiques de Lagdo et Maga, dont les mises en exploitation ont eu lieu au cours de l'année 2023 ; (iii) l'aménagement des voiries et réseaux divers de la station nautique de Maga.

S'agissant des sites touristiques communaux et des sites touristiques d'intérêt national, l'on note : (i) la construction d'un restaurant, d'une mini adduction en eau potable et l'équipement du restaurant du site touristique de Damougare dans la Commune de Tignère ; (ii) l'aménagement des espaces de loisirs et des parcs d'attraction entre autres à Marbak dans la commune de Hina et à Nyambaka dans la commune de Nyambaka ; (iii) l'aménagement des sites touristiques de Loung Beli, Loung Hueu et de la voie d'accès au site du marché des esclaves dans la commune de Bangou.

2.3.3. Transports, entrepôts et communication

En 2023, la croissance du sous-secteur « transports, entrepôts et communication » décélère à 4,2% après 5,7% en 2022. Ce ralentissement est imputable notamment à la baisse globale du trafic maritime au port de Douala et la perturbation enregistrée en 2023 dans la fourniture des produits pétroliers. Les activités de ce sous-secteur concernent, outre l'entrepôt et la communication, le transport terrestre, le transport ferroviaire, le transport maritime et le transport aérien.

2.3.3.1. Transport terrestre

Les objectifs du Gouvernement dans le transport terrestre demeure, entre autres : (i) l'intensification de la formation et la sensibilisation des usagers de la route ; (ii) l'élaboration et le suivi de l'application de la réglementation en matière des transports routiers ; (iii) la délivrance des agréments et des autorisations qui donnent accès à la profession de transport routier.

En 2023, les actions mises en œuvre pour améliorer la circulation routière ont notamment concerné : (i) la délivrance de 20 947 permis de conduire et de 399 agréments et autorisations pour exercer dans le sous-secteur routier ; (ii) la tenue de 76 sessions spéciales d'examens de permis de conduire au bénéfice des conducteurs de mototaxis, avec la participation de 13 438 candidats ; (iii) la production de 893 cartes grises spéciales, dont 640 immatriculations temporaires.

Pour ce qui est de la prévention et de la sécurité routière, les activités ont porté entre autres sur : (i) l'équipement de 300 bus de transport interurbain par le système de gestion et de suivi centralisé du transport interurbain, lequel contrôle également les comportements à risques des chauffeurs; (ii) la poursuite des missions d'inspection et de contrôle de gendarmerie sur 16 216 véhicules, qui a conduit à la délivrance de 444 procès-verbaux d'infraction au code de la route.

Le nombre d'accidents de circulation automobile est resté quasi stable à 1 841. Les principales causes demeurent le mauvais état des axes routiers, l'excès de vitesse, l'usage du téléphone au volant, le défaut de signalisation routière et la conduite des véhicules en mauvais état.

Tableau 22 : Nombre d'accidents de la circulation automobile sur les axes routiers

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'accidents	2 341	1 898	2 192	2 275	2 107	1 833	1 841
Variation (%)	-20,8	-18,9	15,5	3,8	-7,4	-13,0	0,4

Source : SED

2.3.3.2. Transport ferroviaire

Le chiffre d'affaires du trafic ferroviaire progresse de 14,9% par rapport à 2022 pour se situer à 49,7 milliards. Cette hausse résulte de l'accroissement de 6,5% du tonnage des marchandises et de 17,1% du trafic voyageurs. Le renchérissement du coût de transport des marchandises a également participé à l'amélioration du chiffre d'affaires.

S'agissant du transport des marchandises, on note des hausses dans le transport notamment des conteneurs (+19,9%) et des autres marchandises (+28%). Par contre, on relève des baisses sur les volumes transportés, notamment des hydrocarbures (-2,5%), des bois grumes (-38,2%), en lien avec la politique du Gouvernement visant à limiter leurs exportations, ainsi que du coton (-36,6%) dont une partie est transportée par voie routière.

En ce qui concerne le trafic voyageur, le nombre de voyageurs au kilomètre progresse de 16% du fait notamment de la confiance renouvelée à ce mode de transport, à l'amélioration du service et du nombre de voitures mises en service.

2.3.3.3. Transport maritime

En 2023, le trafic global des marchandises transportées au port autonome de Douala recule de 2,5% par rapport à 2022 pour se situer à 12 139 920 tonnes. Cette évolution est imputable à la baisse de 17,4% du tonnage des marchandises exportées. Par contre, l'on enregistre une hausse de 1,7% du tonnage des marchandises à l'importation. Quant au chiffre d'affaires, il progresse de 2,1%.

Le port autonome de Kribi a enregistré une augmentation de 738 595 tonnes sur son trafic global, soit une progression de 7,4 % par rapport à 2022 pour atteindre 10 704 121 tonnes. Cette dynamique résulte principalement de la forte hausse des exportations d'huiles brutes de pétrole (+430 779 tonnes) précédemment exportées par le Port Autonome de Douala. Cette évolution s'est traduite par une progression de 19,9% du chiffre d'affaires à 27,3 milliards.

2.3.3.4. Transport aérien

En 2023, le nombre de passagers enregistrés dans les aéroports est de 2 066 594 répartis en 1 703 347 passagers directs et 363 347 passagers en transit. Le nombre de passagers directs augmente de 15,7%. Le nombre de rotations d'avions dans les aéroports progresse de 11,3% par rapport à 2022, avec une desserte de 17 compagnies aériennes. Pour améliorer la sécurité et le service dans les aéroports, une école de formation aux métiers de l'aviation civile a été inaugurée le 10 mai 2023 à Nsimalen. On y dénombre 983 agents techniques en formation dans divers domaines de la sécurité et de la sûreté.

Tableau 23 : Evolution du trafic aérien

Libelles	2020	2021	2022	2023*	Variation (%) (b/a)
Mouvements d'avions	19 477	30 638	32 770	36 474	11,3
Passagers	697 366	1 086 166	1 472 806	1 703 347	15,7
Fret (tonnes)	16 249	18 129	18 538	20 528,6	10,7

Source : Aéroports du Cameroun (ADC) *données estimées

En 2023, la compagnie aérienne nationale, Camair-co, a enregistré une hausse de 4,9% de son chiffre d'affaires et une augmentation de 32,3% du nombre de passagers par rapport à 2022. Ces évolutions sont attribuables entre autres à l'ouverture de nouvelles dessertes, notamment Cotonou ; à la multiplication des vols nationaux et à l'augmentation du coût du billet d'avion.

2.3.4. Informations et télécommunications

En 2023, la valeur ajoutée de la branche « informations et télécommunications » croît de 9,8% après 7,1 % en 2022. Ce regain d'activité est attribuable entre autres, à l'amélioration de la qualité de couverture du réseau, à l'extension des zones de couverture, ainsi qu'à l'augmentation de l'utilisation des services internet et de transfert d'argent. De même, la croissance de la voix et la

poursuite de la digitalisation des services Data contribueraient également à cette croissance.

Dans ce sous-secteur, l'activité a été marquée par l'augmentation de 8,8% du nombre d'abonnés actifs par rapport à 2022 pour se situer à 24 827 238. Le nombre des abonnements internet progresse de 19,1% et s'établit à 10 701 600. Le chiffre d'affaires des télécommunications s'accroît de 9,5% pour se situer 772,1 milliards.

Tableau 24 : Evolution de l'activité dans le sous-secteur des télécommunications

Libellés	2021	2022	2023*	variations (en %)	
	(a)	(b)	(c)	(b)/(a)	(c)/(b)
Nombre total abonnements actifs	22 010 427	22 823 360	24 827 238	3,7	8,8
Nombre total d'abonnés internet	8 510 402	8 985 391	10 701 600	5,6	19,1
Chiffre d'affaires global (en milliards)	643,6	705,1	772,1	9,6	9,5

Source : ART, MINFI/DP * estimations

Pour améliorer la couverture du réseau et la qualité de service, les actions se sont focalisées notamment sur : (i) l'exploitation de la plateforme nationale d'agrégation des communications électroniques ; (ii) la mise en place au Cameroun d'un HUB pour le commerce électronique dans la sous-région Afrique Centrale ; (iii) le démarrage effectif de la réhabilitation des infrastructures dans le cadre du réaménagement des sites ; (iv) la viabilisation des liaisons de transmission par la réalisation des *surveys* dans 17 localités sinistrées des régions du Sud-ouest, du Nord-ouest et de l'Extrême-nord, ainsi que la reconstruction de 1500 kilomètres de fibre optique.

2.3.5. Activités financières et d'assurance

En 2023, la croissance du sous-secteur « Activité financière et d'assurance » accélère à 8,3% après 6,4% en 2022, en lien principalement avec la consolidation des activités dans les secteurs bancaire et de la microfinance dont le total du bilan progresse respectivement de 10,6% et de 4,9% pour se situer à 10 468,6 milliards et 1 092,7 milliards Cette dynamique s'explique entre autres par l'augmentation des dépôts et des crédits, ainsi que par la progression des transactions par monnaie électronique.

Dans le sous-secteur des assurances, le chiffre d'affaires progresse de 6,7% et s'établit à 274,7 milliards. La branche « Incendie–accident–risques divers », qui représente 67,6% de l'ensemble du marché des assurances, réalise un chiffre d'affaires de 185,8 milliards, en hausse de 10,2% par rapport à 2022. La branche « Vie et capitalisation » croît de 1,3% pour se chiffrer à 88,9 milliards.

CHAPITRE 3 : DEMANDE, PRIX ET COMPETITIVITE

Le ralentissement de la croissance économique enregistré en 2023 (+3,2% après +3,7% en 2022), vu sous l'optique des emplois du PIB, est essentiellement lié à la décélération de la consommation privée et à la forte baisse de l'investissement public. S'agissant des prix, l'inflation a connu une accélération par rapport à 2022, tirée principalement par l'envolée des prix des produits alimentaires et des services de transport, en lien avec les augmentations des prix des carburants à la pompe. Quant à la compétitivité, les performances sont globalement mitigées, avec : (i) une appréciation du TCER, traduisant une perte de de compétitivité-prix ; (ii) une détérioration de l'attractivité de l'économie.

3.1. Analyse des composantes de la demande

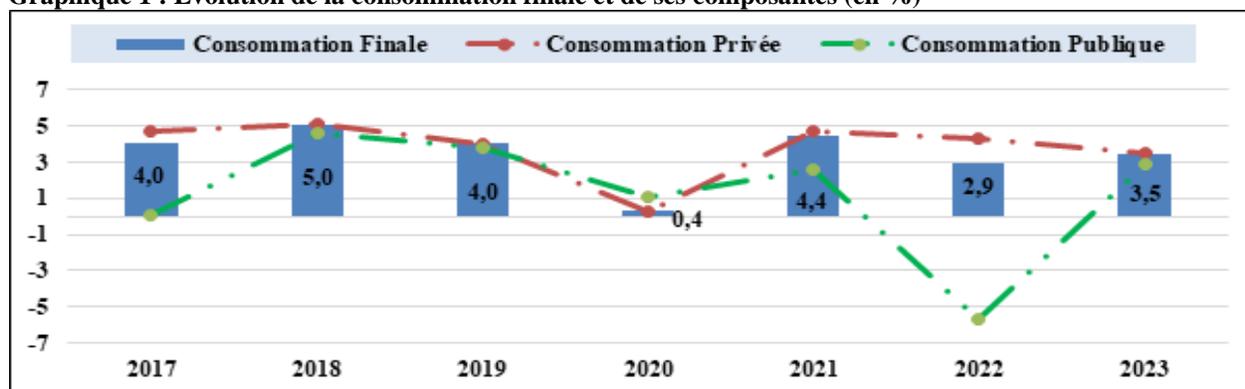
3.1.1. Demande intérieure

La demande intérieure décélère à 3,6% en 2023 après 4,2% en 2022, en raison principalement de la persistance des tensions inflationnistes qui ont érodé le pouvoir d'achat des ménages et de l'accroissement des coûts de production des entreprises. Elle demeure le moteur de la croissance réelle du PIB en 2023, avec une contribution à la croissance de 3,7 points. Toutefois, des disparités sont observées entre les évolutions de ses composantes.

3.1.1.1. Consommation finale

En 2023, la consommation finale représente 84,5% du PIB et contribue à hauteur de 2,9 points à la croissance de l'économie. Elle progresse de 3,5% après 2,9% en 2022. Cette accélération est la résultante du redressement de la consommation publique et du ralentissement de la consommation privée.

Graphique 1 : Evolution de la consommation finale et de ses composantes (en %)



Source : INS

3.1.1.1.1. Consommation privée

En 2023, la consommation privée représente 73,9% du PIB et contribue à hauteur de 2,6 points à la croissance économique. Elle s'accroît de 3,5% après 4,3% en 2022, soit une décélération de 0,8 point. Cette situation est principalement due à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, en lien avec la hausse des prix, notamment ceux des produits alimentaires et des transports. Toutefois, les mesures compensatoires prises par le Gouvernement en faveur des populations, suite à la révision à la hausse des prix du carburant à la pompe, ont contribué à atténuer cette décélération.

Le ralentissement de la consommation privée s'observe principalement sur l'évolution de la demande de la plupart des produits des branches « Transports et entreposage » (+3,8% après +7,2% en 2022) ; « Services d'hébergement et de restauration » (+3,2% après +6,0%) ; « Produits de l'agriculture » (+2,8% après +4,3%) et « Matériel de transport » (+9,9% après +20,3%). Par contre,

les accélérations sont enregistrées sur la progression de la demande des « Services d'administration publique et de sécurité » (+2,9% contre -6,0%) ; des « Boissons » (+7,4% après +3,2%) et des « Services d'information et de communication » (+12,9% après +8,3%).

S'agissant de la structure de la consommation privée en 2023, il importe de relever que les produits de l'agriculture sont les plus consommés par les ménages. Ils représentent 11,1% du total des dépenses de consommation desdits ménages. Ils sont suivis par les « Services de l'administration publique et de sécurité » (9,7%) ; les « Transports et entreposage » (8,9%) ; les « Services d'hébergement et de restauration » (6,5%) et l'« Education » (5,0%).

Tableau 25 : Structure des dépenses de consommation des ménages (en %)

Libellés	Poids 2022	Poids 2023
Produits de l'agriculture	10,5	11,1
Produits de l'élevage et de la chasse	1,9	2,0
Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière	4,5	4,5
Produits de la pêche et de l'aquaculture	2,1	2,2
Produits de l'industrie de la viande et du poisson	4,9	4,8
Produits du travail des grains et des produits	3,3	2,9
Oléagineux et aliments pour animaux	2,2	2,3
Pain, Biscuits et Pâtes alimentaires	2,9	2,9
Produit laitiers ; produits à base de fruits e	2,0	1,9
Boissons	4,1	4,2
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	4,5	4,3
Produits du raffinage, de la cokéfaction et d	2,5	2,3
Produits chimiques	1,8	1,8
Transports et entreposage	8,2	8,9
Services d'hébergement et de restauration	6,5	6,5
Services d'information et de communication	3,4	3,5
Services financiers et d'assurance	1,7	1,7
Services immobiliers	5,0	4,8
Services d'administration publique et de sécurité	9,8	9,7
Education	5,0	5,0
Services de santé et d'action sociale	1,6	1,6
Autres biens et services	11,5	10,3
<i>dont Autres Services n.c.a.</i>	2,8	2,8
<i>Matériel de transport</i>	0,8	0,9
<i>Meubles, produits des industries diverses et</i>	0,9	0,9
TOTAL	100,0	100,0

Sources : INS, MINFI

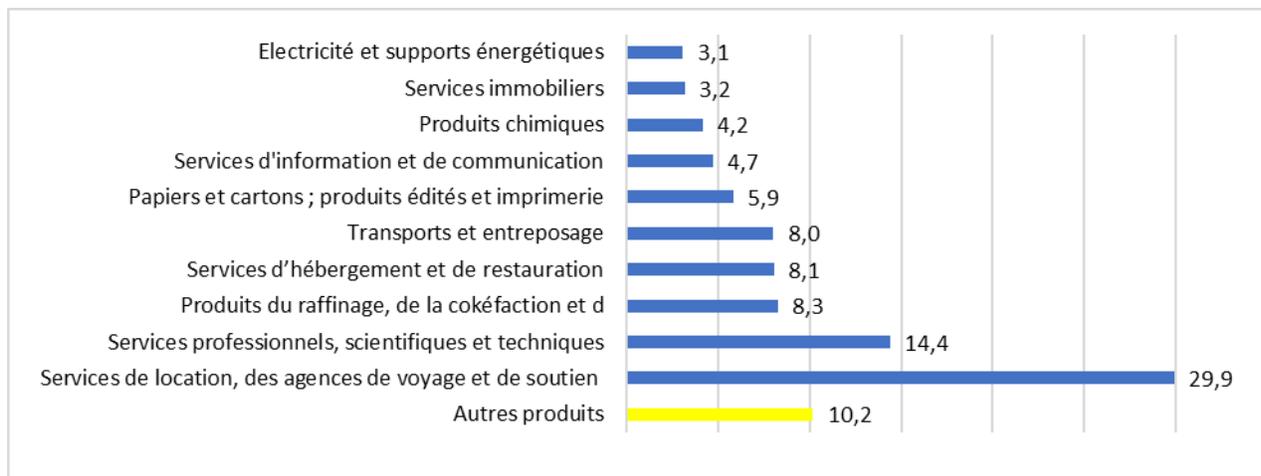
3.1.1.1.2. Consommation publique

En 2023, la consommation publique représente 10,6% du PIB et contribue pour 0,3 point à la croissance réelle du PIB après l'avoir grevé de 0,7 point en 2022. Elle se redresse ainsi, avec une croissance de 2,9% contre une baisse de 5,7% en 2022. Ce regain s'explique par un réajustement des dépenses publiques pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de l'Etat et répondre aux besoins accrus en services publics. Ainsi, les dépenses de biens et services se sont accrues de 30,1% en 2023 en termes nominaux contre une contraction de 3,4% en 2022.

Les dépenses de consommation publique concernent principalement les postes suivants : « Services de location, des agences de voyage et de soutien », représentant 29,9% des dépenses totales de

consommation publique ; « Services professionnels, scientifiques et techniques » (14,4%) ; « Produits du raffinage, de cokéfaction et des industries » (8,3%) ; « Services d’hébergement et de restauration » (8,1%) ; « Transports et entreposage » (8,0%) ; « Papiers et cartons ; produits édités et imprimés » (5,9%) ; « Services d’information et de communication » (4,7%) ; « Produits chimiques » (4,2%) et « Electricité et supports énergétiques » (3,1%).

Graphique : Poids des différents produits dans les dépenses de la consommation publique en 2023 (en %)



Sources : INS, MINFI

3.1.1.2. Investissement

En 2023, l’investissement (public et privé, et les variations de stocks) représente 19,5% du PIB et contribue à hauteur de 0,8 point à la croissance après 1,9 point en 2022. Sa croissance décélère pour s’établir à 4,1% après 10,3% en 2022, résultante d’une forte baisse de l’investissement public et d’une accélération de l’investissement privé.

Suivant les produits, cette décélération est perceptible dans les investissements réalisés en produits de l’élevage (+3,5% après +29,9%) et des BTP (+9,5% après +14,6%). Par ailleurs, les investissements continuent de régresser dans les services professionnels, scientifiques et techniques (-54,9% après -36,2%) et les meubles (-2,5% contre +8,4%). A contrario, une accélération est observée dans les investissements réalisés dans les plantations (+13,4% après +3,1%), dans l’acquisition des machines et appareils électriques (+13,4% après +7,5%) et du matériel de transport (+32,4% après +27,1%).

Tableau 26 : Evolution de la FBCF par principaux produits en volume (en %)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Plantations	13,8	-12,4	11,3	-2,3	3,1	13,4
Produits de l'élevage	10,2	6,1	3,4	10,2	29,9	3,5
Machines et appareils électriques	1,9	-2,6	-24,4	30,1	7,5	13,4
Matériel de transport	-12,5	5,7	-25,0	50,6	27,1	32,4
Meubles	4,4	3,7	1,7	2,3	8,4	-2,5
BTP	9,3	2,5	1,2	3,7	14,6	9,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	17,4	12,0	-22,8	-71,2	-36,2	-54,9
Autres	-3,4	8,4	-11,7	-6,1	-62,4	-52,8
Total	6,1	3,3	-4,2	4,9	7,5	4,2

Source : INS

3.1.1.2.1 Investissement privé

En 2023, l'investissement privé représente 16,0% du PIB et sa contribution à la croissance réelle se chiffre à 1,4 point après 1,2 point en 2022. Il progresse de 9,7% après 8,3% en 2022. Du côté des entreprises, le dynamisme de l'investissement s'observe à travers un accroissement des importations en : (i) équipements de transport, notamment les véhicules et matériels pour voies ferrées (+68,9%), les véhicules pour usages spéciaux (+37,5%), les véhicules pour transport en commun (+26,7%) et les véhicules pour transport marchandises (+18,7%) ; (ii) machines et appareils mécaniques (+27,6%) ; (iii) appareils pour téléphonie (+46,7%). Quant aux ménages, leurs investissements s'observent principalement à travers le dynamisme des constructions civiles.

3.1.1.2.2 Investissement public

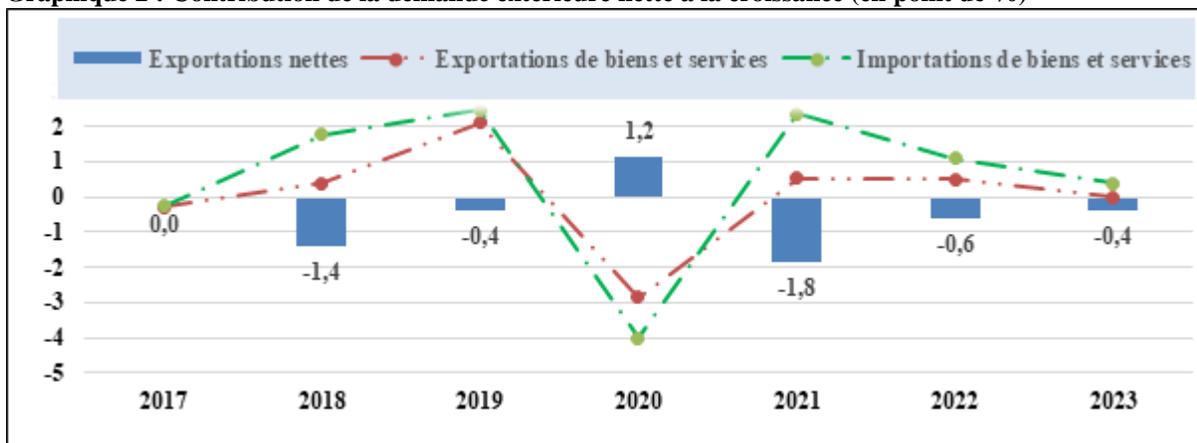
En 2023, le volume de l'investissement public baisse de 17,1% après avoir enregistré une croissance de 4,5% en 2022. L'investissement public représente 3,1% du PIB et contribue négativement à la croissance réelle du PIB (-0,7 point contre 0,2 point en 2022). Cette régression se justifie, entre autres, par la réduction de 4,2% du budget d'investissement public (BIP), qui passe de 1 419,0 milliards en 2022 à 1 359,3 milliards en 2023. Cette baisse du BIP est principalement tirée par la réduction de 7,1% des financements extérieurs, lesquels ont représenté 52,2% du BIP en 2022.

Au terme de l'exercice 2023, le taux d'exécution physique des projets financés par le BIP est de 69,5%, en régression de 11,0 points par rapport à 2022. Par composante, le taux d'exécution physique des projets financés sur ressources internes progresse de 0,82 point pour se situer à 73,7%. A contrario, le taux d'exécution physique des projets sur financements extérieurs baisse de 20,1 points pour s'établir à 55,9%. L'exécution des projets du BIP demeure confrontée (i) à la faible appropriation des procédures de contractualisation des projets (d'où la maturation insuffisante de certains projets, le non-respect de plans de passation des marchés, etc.) ; (ii) aux lenteurs dans l'exécution physique de certains projets à financement conjoint du fait de l'insuffisance de la dotation des fonds de contrepartie (FCP) ; (iii) au faible rythme d'avancement dans l'exécution des travaux pluriannuels, entraînant des prorogations des délais de maîtrise d'œuvre. Il convient cependant de préciser que la faible remontée des informations sur l'exécution des projets, notamment ceux relevant des ressources C2D, des financements extérieurs et des ressources transférées aux CTD, ne favorise pas toujours une meilleure appréciation du niveau d'exécution des projets.

3.1.2 Demande extérieure

En 2023, la demande extérieure nette grève la croissance réelle du PIB de 0,4 point. Cette contre-performance est enregistrée sur chacune de ses deux composantes (demande extérieure nette de biens et demande extérieure nette de services).

Graphique 2 : Contribution de la demande extérieure nette à la croissance (en point de %)

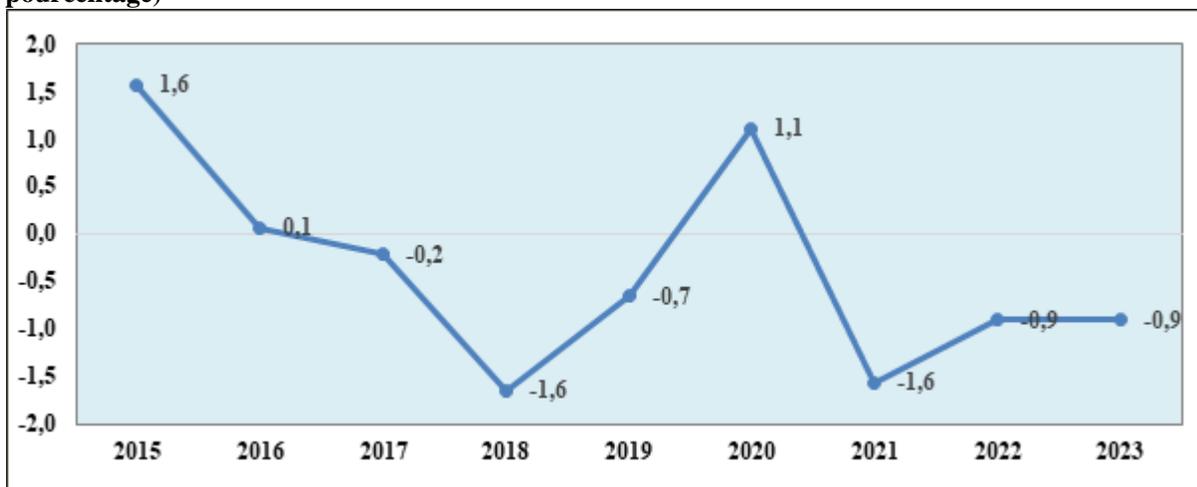


Sources : INS, MINFI

3.1.2.1. Demande extérieure nette de biens

En 2023, la demande extérieure nette des biens contribue pour -0,9 point à la croissance réelle du PIB, comme en 2022. Cette situation résulte d'une baisse de 2,5% des exportations de biens et d'une augmentation de 2,5% des importations de même nature.

Graphique 3 : Evolution de la contribution de la demande extérieure nette de biens à la croissance (en point de pourcentage)



Source : MINFI

3.1.2.1.1 Exportations de biens

En 2023, le volume des biens exportés régresse de 2,5% après avoir enregistré une croissance de 2,4% en 2022. Cette contraction est induite par la baisse des exportations des produits des branches suivantes : « Agriculture » (-2,9% en 2023 contre +2,5% en 2022) ; « Industries extractives » (-4,8% contre 0,8%) ; « Industries agro-alimentaires » (-2,0% contre +0,1%) ainsi que celles des industries de bois (-4,7% contre 37,2%). Par contre, l'on note une augmentation des exportations des produits de la « Sylviculture et de l'exploitation forestière » (+3,8% contre -17,5%) et des « Autres industries manufacturières » (+2,9% après +12,4%).

Tableau 27 : Evolution des exportations en volume de biens par grands groupes de produits (%)

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits du secteur primaire	2,1	-3,5	-4,8	7,3	-1,4	-1,6
Produits de l'agriculture	1,3	1,6	-3,7	5,6	2,5	-2,9
Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière	5,2	-16,3	-9,5	12,8	-17,5	3,8

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits du secteur secondaire	-0,5	17,6	-14,8	7,5	3,8	-2,7
Produits de l'extraction d'hydrocarbures	-6,6	40,8	-14,5	-1,9	0,8	-4,8
Produits des industries agro-alimentaires	6,1	-12,2	-2,4	31,2	0,1	-2,0
Produits des autres Industries manufacturières	4,1	-3,3	-21,5	6,4	12,4	2,9
Dont produits de l'industrie du bois	24,7	3,7	0,7	1,9	37,2	-4,7
Total exportations de biens	0,3	11,6	-12,3	7,5	2,4	-2,5

Source : INS

3.1.2.1.2. Importations de biens

En 2023, le volume des importations des biens s'accroît de 2,5% après 7,1% en 2022. Ce ralentissement s'observe principalement dans les importations des produits de l'industrie textile (+2,3% après +2,4%), des matériels de transport (+9,5% après +14,6%) et des équipements et appareils audiovisuels (+4,1% après +9,5%). Par ailleurs, une contraction est enregistrée dans les importations des produits de l'agriculture (-1,1% contre +30,5%), des industries agro-alimentaires (-2,8% contre +15,4%) et des industries chimiques (-0,2% contre +5,9%). A l'inverse, l'on note une accélération des importations des produits des « autres industries manufacturières » (+4,0% après +3,7%), notamment les machines et appareils électriques (+8,0% après +0,2%) et les produits des industries métallurgiques (+8,5% contre -11,4%).

Tableau 28 : Evolution des importations en volume par grands groupes de produits (en %)

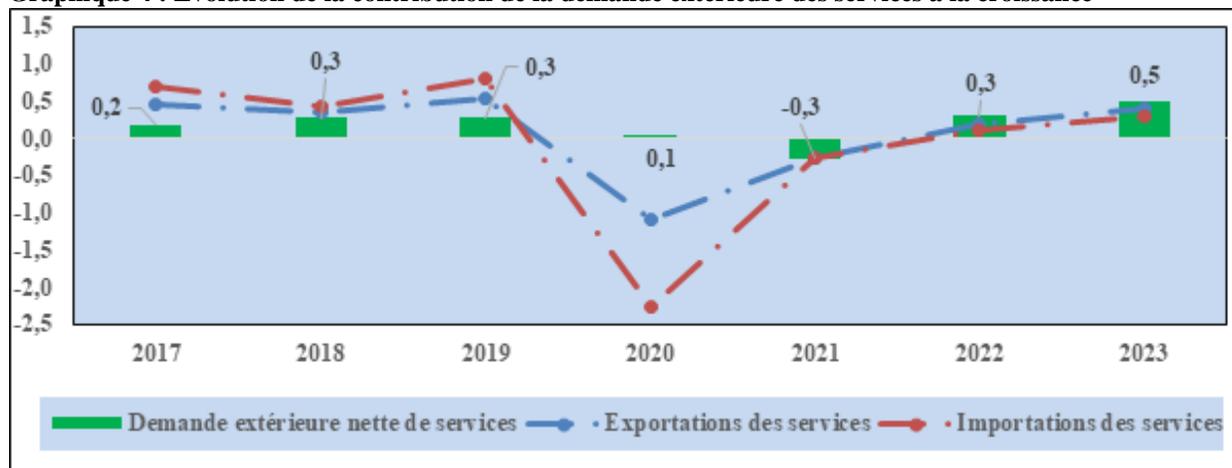
Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Poids 2023 (en %)
Produits du secteur primaire	4,9	7,6	-10,2	19,8	29,8	-1,6	6,0
Produits de l'agriculture	4,3	7,6	-8,6	17,6	30,5	-1,1	4,6
Produits du secteur secondaire	10,5	13,1	-5,7	15,6	5,5	2,9	94,0
Produits de l'extraction d'hydrocarbures	-17,7	36,6	-99,8	-46,2	-54,0	-	0,1
Produits des industries agro-alimentaires	-2,8	8,4	-10,1	14,0	15,4	-2,8	18,4
Produits des autres industries manufacturières	17,3	12,8	6,0	17,5	3,7	4,0	74,8
dont industrie textile	6,1	2,7	-2,5	4,5	2,4	2,3	2,4
dont industrie chimique	12,7	1,5	-15,9	12,1	5,9	-0,2	8,1
dont produits métallurgique	18,1	2,8	-9,0	37,4	-11,4	8,5	7,3
dont machines et appareils électriques	1,9	0,8	-15,7	36,6	0,2	8,0	10,0
dont matériel de transport	-10,4	4,4	-20,7	61,7	14,6	9,5	7,2
dont équipements et appareils audiovisuels	22,9	4,6	-12,3	14,7	9,5	4,1	2,8
Total des importations de biens	10,2	12,8	-15,2	15,8	7,1	2,5	100

Source : INS

3.1.2.2. Demande extérieure nette de services

En 2023, la demande extérieure nette de services contribue à hauteur de 0,5 point à la croissance réelle du PIB. Les exportations des services contribuent pour 0,4 point à la croissance du PIB tandis que les importations des services la grèvent de 0,1 point.

Graphique 4 : Evolution de la contribution de la demande extérieure des services à la croissance



Source : INS, MINFI

3.1.2.2.1 Exportations de services

En 2023, les exportations de services en volume progressent de 8,8% après 4,4% en 2022. Cette accélération est essentiellement observée dans la croissance des exportations des postes « Services de santé et d'action sociale » (+76,2% après +35,2% en 2022), « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (+53,6% après 0,0%) et « Services financiers et d'assurance » (+4,7% contre -8,6%). Par contre, l'on enregistre un ralentissement dans les exportations des postes « Transports et entreposage » (+4,5% après 5,5%) et « Services artistiques, sportifs et récréatifs » (+0,1% après +2,4%). Par ailleurs, les exportations sont en baisse dans les postes « Education » (-51,5% après -20,9%); « Services information et communication » (-13,8% contre +20,5%) et « Services d'hébergement et de restauration » (-2,7% contre +9,8%).

Les exportations de services représentent 25,1% du volume total des exportations de biens et services. Les exportations de services concernent principalement les postes : « Transports et entreposage », qui représentent 33,7% des exportations de services en 2023 ; « Services de location, des agences de voyage » (24,9%) ; « Services d'hébergement et de restauration » (15,2%) ; « Services professionnels, scientifiques et techniques » (8,1%) ; « Services d'information et communication » (6,9%) et « Services financiers et d'assurance » (6,4%).

3.1.2.2.2 Importations de services

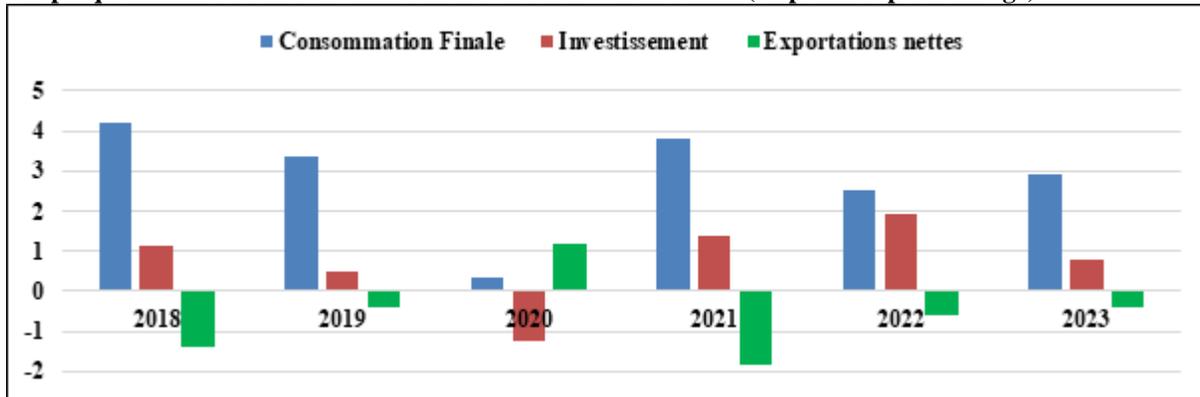
En 2023, le volume des importations de services régresse de 1,7% après une contraction de 3,7% enregistrée en 2022. Cette contraction est essentiellement observable au niveau des postes suivants : « Education » (-68,4% après -28,5%) ; « Services de santé et d'action sociale » (-33,3% contre +5,2%) ; « Services professionnels, scientifiques et techniques » (-24,3% contre +22,7%) et « Services d'hébergement et de restauration » (-24,1% après -8,4%).

Toutefois, les importations augmentent dans les postes suivants : « Services artistiques, sportifs et récréatifs » (+58,9% contre -57,4% en 2022) ; « Services de location, des agences de voyage » (+142,8% contre -39,5%) ; « Services d'information et communication » (+9,5% après +78,3%) ; « Services financiers et d'assurance » (+5,5% contre -22,2%) et « Transports et entreposage » (+4,1% contre -2,0%).

En termes de poids, les importations de services en volume représentent 15,1% des importations de biens et services. Les principaux services importés sont : « Services de location, des agences de voyage et de soutien » (21,7% de l'ensemble des services importés en 2023), « Transports et entreposage » (20,3%), « Services professionnels, scientifiques et techniques » (17,8%), « Services d'information et communication » (16,4%), « Services d'hébergement et de restauration » (15,9%)

et « Services financiers et d'assurance » (5,3%).

Graphique 5 : Evolution des contributions à la croissance du PIB (en point de pourcentage)



Sources : INS, MINFI

3.2 Prix et compétitivité globale

3.2.1. Prix à la consommation finale des ménages

En 2023, les prix à la consommation finale des ménages progressent de 7,4%, après 6,3% en 2022, soit une accélération de 1,1 point. Cette accélération est portée par celle de la hausse des prix observés des postes « Transports » (+15,0% en 2023 après +2,7% en 2022), « Logement, eau, gaz, électricité, et autres combustibles » (+3,4% après +1,9%) et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+7,2% après +5,6%). Cependant, le ralentissement de la hausse des prix observé dans les postes « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+10,9% après +12,7%), « Restaurants et hôtels » (+4,9% après +6,3%) et « Communication » (+0,4% après +0,8%) a contribué à freiner l'évolution du niveau général des prix.

En ce qui concerne le poste « Transports », l'accélération de la hausse des prix s'observe particulièrement au niveau du transport routier, en lien avec l'augmentation des prix du carburant à la pompe intervenue le 1^{er} février 2023. En effet, à cette date, le prix du litre d'essence super est passé de 630F à 730F, et celui du gasoil de 575F à 720F.

Le ralentissement des prix des produits alimentaires est porté par celui des prix des « pains et céréales » (+8,3% après +16,3%), des « poissons et fruits de mer » (+9,0% après +12,4%), des « huiles et graisses » (+5,7% après +16,4%), du « lait, fromage et œuf » (+7,8% après +10,7%), et des « viandes » (+5,2% après +6,5%).

Tableau 29 : Evolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (Base 100 année 2022)

Postes de dépenses	Poids	2021	2022	2023	1 ^{er} sem. 2023	1 ^{er} sem. 2024	Variations (en %)	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(c)/(b)	(e)/(d)
I - Evolution suivant les fonctions de consommation								
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	31,8	88,7	100,0	110,9	108,4	114,4	10,9	5,5
Boissons alcoolisées et tabacs	1,4	96,0	100,0	103,4	102,8	105,3	3,4	2,4
Articles d'habillement et chaussures	9,8	96,2	100,0	104,3	103,4	106,5	4,3	3,0
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	12,9	98,2	100,0	103,4	102,6	106,0	3,4	3,2
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,1	94,7	100,0	107,2	106,5	108,8	7,2	2,2
Santé	4,8	99,6	100,0	100,9	100,7	101,3	0,9	0,6
Transports	11,3	97,4	100,0	115,0	112,3	127,1	15,0	13,2
Communication	4,6	99,3	100,0	100,4	100,4	100,5	0,4	0,1
Loisirs et culture	3,4	98,3	100,0	101,9	101,4	102,6	1,9	1,2
Enseignement	3,1	97,5	100,0	103,2	102,3	104,5	3,2	2,2
Restaurants et hôtels	6,7	94,1	100,0	104,9	104,4	106,5	4,9	2,0
Biens et services divers	5,2	96,1	100,0	105,3	104,6	107,2	5,3	2,5
Indice Général	100	94,1	100,0	107,4	105,9	110,9	7,4	4,7
II - Evolution suivant l'origine								
Produits locaux		94,0	100,0	108,1	106,6	111,7	8,1	4,8
Produits importés		95,2	100,0	105,6	104,7	108,8	5,6	3,9

Sources : INS, MINFI

Suivant l'origine des produits, l'accélération de la hausse des prix s'observe tant pour les biens locaux (+8,1% après +6,4% en 2022), que pour les biens importés (+5,6% après +5,0%). L'accroissement des prix des produits locaux est imputable notamment à la répercussion de la hausse du coût des intrants sur les prix de vente aux consommateurs. En ce qui concerne les produits importés, les conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien perturbent les circuits d'approvisionnement et renchérissent les coûts de transport.

Suivant les régions, l'inflation est au-dessus du seuil de 3% dans toutes les régions. L'inflation s'accélère notamment à Ngaoundéré (+8,4% après +7,4% en 2022), Bertoua (+8,0% après +5,5%), Douala (+7,7% après +5,7%), Maroua (+7,6% après +6,4%), Ebolowa (+7,3% après +5,7%), Garoua (+7,1% après +5,4%) et Yaoundé (+7,3% après +6,2%). Par contre, elle décélère à Bamenda (+6,0% après +6,8%), Buea (+6,8% après +7,1%) et Bafoussam (+7,0% après +7,3%).

Face à la persistance de ces tensions inflationnistes, le Gouvernement a maintenu en 2023 les mesures existantes et introduit de nouvelles mesures. Ainsi, dans la Loi de finances 2023, les semences, les engrais et les produits agricoles ont été exemptés de taxes à l'importation. De plus, les boissons utilisant des ingrédients locaux bénéficient d'une réduction de 30% des droits d'accises. En plus des subventions et des exonérations, le Gouvernement a renforcé le contrôle des prix, organisé des ventes promotionnelles des produits de grande consommation et élargi la liste des produits soumis à des prix règlementés.

Au premier semestre 2024, les prix à la consommation finale des ménages augmentent de 4,7% après une hausse de 8,0% sur la même période en 2023. Cette décélération concerne principalement les prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+5,5% après +12,4%). A contrario, l'on a enregistré un ralentissement des prix des postes « lait, fromage et œufs » (+4,2% après +13,0%), « poissons et fruits de mer » (+3,7% après +12,3%), « pains et céréales » (+4,0% après +11,4%), « viandes » (+2,4% après +6,1%) et « huiles et graisse » (-8,3% après +18,9%).

A titre de rappel, les prix des carburants ont été revus de nouveau à la hausse le 3 février 2024. A cet

effet, le prix du litre du super est passé de 730 à 840 francs et celui du gasoil de 720 à 828 francs. A la suite de cette hausse, diverses mesures ont été prises pour atténuer la poussée inflationniste. Il s'agit notamment du renforcement des contrôles des prix, des subventions et des exonérations, de la création de nouveaux sites de ventes promotionnelles pour les produits de grande consommation et de la baisse des prix de certains produits (huiles raffinées et riz).

3.2.2. Compétitivité globale

La compétitivité globale s'apprécie à travers deux facteurs, à savoir : la compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions, et la compétitivité selon les prix.

3.2.2.1. Compétitivité selon la structure de l'économie et des institutions : attractivité de l'économie

L'attractivité de l'économie est évaluée sur la base : (i) de la gouvernance politique et économique ; (ii) de la qualité et la quantité des infrastructures ; (iii) du capital humain ; (iv) du marché financier ainsi que (v) de la capacité à emprunter à moindre coût. Ces facteurs de compétitivité sont analysés au travers des notations et classements réalisés par diverses institutions. En 2023 et par rapport à 2022, l'évolution et l'appréciation des facteurs de compétitivité structurelle révèlent une détérioration globale de la situation, avec quelques exceptions.

3.2.2.1.1 Gouvernance politique et économique

En 2023, le score du Cameroun dans le pilier « institutions » du FEM se situe à 25,9 et s'améliore de 1,3 point de pourcentage, après 3 points en 2022. Cette performance est consécutive à la poursuite de la politique de dématérialisation et de l'allégement des procédures administratives et financières. Suivant l'indice de perception de la corruption dans le secteur public, publié par Transparency International (TI), le Cameroun enregistre un score de 27 sur 100, contre 26 sur 100 en 2022, améliorant ainsi son classement au niveau mondial. Le pays passe de la 142^{ème} position sur 180 en 2022 à la 140^{ème} sur 180 en 2023. Transparency International souligne que cette légère amélioration est liée à la baisse des pots-de-vin dans le service public, avec la dématérialisation des procédures dans l'administration. Malgré cette amélioration, TI estime que le niveau de corruption reste très élevé au Cameroun et préconise à cet effet que les institutions judiciaires soient plus indépendantes, transparentes, humainement et financièrement fortes.

Pour la Banque Mondiale, le Cameroun conserve son rang de 15^{ème} sur 39 pays à faible revenu dont la qualité des politiques et institutions est jugée moyenne. Cette stabilité s'explique par la mise en œuvre des réformes crédibles dans le cadre de la gestion budgétaire, notamment l'amélioration de la transparence dans la gestion de la dette publique et des dispositions institutionnelles favorables à la stabilité économique. Cependant, le Cameroun doit redoubler d'efforts pour renforcer les droits de propriété au moyen de réformes foncières et juridiques, l'efficacité et l'intégrité du système judiciaire, ainsi que la transparence et la recevabilité dans le secteur public.

Dans le même ordre d'idées, les principales agences de notation financière, notamment **Standard and Poor's** et **Moody's** ont dégradé la note souveraine du Cameroun, qui passe respectivement de « **B-** » et « **B2** » en 2022 à « **CCC+** » et « **Caa1** » en 2023. Par contre, l'agence **Fitch Rating** reconduit sa note sur le Cameroun à « **B** » mais avec des perspectives négatives. Ces notations mettent en exergue des titres de dettes considérés comme présentant une mauvaise qualité de crédit et exposés à un risque de crédits élevé. Cette situation est le corollaire d'un léger décalage du délai de paiement que le Cameroun aurait enregistré sur une dette extérieure à la fin de l'année 2022 et d'une très faible capacité de la gestion de la dette selon ces agences. Toutefois, on note une amélioration au premier semestre 2024 de la note souveraine du Cameroun, qui passe à « **B-** » chez **S&P** avec des perspectives stables.

3.2.2.1.2 Infrastructures

En 2023, la qualité et la densité des infrastructures s'améliorent légèrement mais demeurent faibles dans le pilier « infrastructures » du Forum Economique Mondial. Son score reste quasi stable (41,6 sur 100). Les scores des sous indicateurs restent en dessous de la barre de 50 sur 100. Des efforts restent à faire sur la qualité des infrastructures routières, l'efficacité des services de transport ferroviaire et la fiabilité de la qualité d'approvisionnement.

S'agissant particulièrement de la performance des ports, ceux de Douala (PAD) et de Kribi (PAK), régressent dans leur classement au niveau mondial. En effet, selon le rapport sur l'indice mondial de performance des ports à conteneurs (CPPI), publié par la Banque Mondiale et Standard & Poor's Global Market Intelligence, le PAD et le PAK occupent à l'échelle mondiale respectivement le 370^{ème} et le 366^{ème} rang sur 405, soit une perte de 75 places pour le PAD et 42 places pour PAK par rapport à 2022. Cette régression s'explique entre autres par l'augmentation de la durée du séjour à quai des navires porte-conteneurs. Cependant, dans la zone de l'Afrique subsaharienne, le PAD et le PAK voient leurs rangs s'améliorer, passant respectivement de la 29^{ème} à la 27^{ème} place et de la 37^{ème} à la 26^{ème} place.

Les délais de passage des marchandises au Port Autonome de Douala se dégradent en 2023. En effet, ils se situent en moyenne à 9,5 jours à l'export (après 9,3 jours en 2022) et à 21,2 jours à l'import (après 18 jours en 2022). Au Port Autonome de Kribi, les délais de passage des marchandises se situent en moyenne à 7,23 jours à l'export (après 6,95 jours en 2022), et à 19,6 jours à l'import (après 19,58 jours en 2022). Le volume du trafic maritime au Port Autonome de Kribi est de 10 830 000 tonnes, en hausse de 8,7 % par rapport à 2022. Il est essentiellement constitué des hydrocarbures à hauteur de 81 %. Le volume du trafic des produits hors hydrocarbures à travers le terminal à conteneurs et le terminal polyvalent, est en hausse de 18,8 % pour se situer à 2 007 870,5 tonnes. Les exportations y relatives représentent 14,4 % et ont baissé de 11,6 % pour se situer à 460 596 tonnes, alors que les importations sont passées de 1 286 256 tonnes à 1 547 301 tonnes, soit une hausse de 20,3 % par rapport à 2022. Le volume de trafic maritime au port de Douala est de 12 155 686 tonnes en baisse de 2 % par rapport à 2022. Les exportations représentent 18,6 % en baisse de 17 % par rapport à l'année précédente alors que les importations sont restées quasi stable (+1 %) pour se situer à 9 896 063 tonnes. Le volume des hydrocarbures représente 18,6 % des importations en hausse de 6,5 % et situe à 1 840 529 tonnes soit 18,6 % des importations.

3.2.2.1.3 Capital humain

L'évaluation Le FEM examine le capital humain d'un pays au niveau de la qualité et de l'accessibilité de l'éducation. Cette analyse se fait à travers le *pilier compétences* et l'*indice de compétence des talents*. En 2023, le capital humain s'est nettement amélioré par rapport à 2022 dans le pilier « compétences » du FEM, avec un score de 52,7 sur 100, soit une progression de 4,3 points. Le Cameroun gagne ainsi 3 places pour se situer au 63^{ème} rang mondial dans ce pilier. Cette bonification du capital humain est notamment due à l'amélioration des scores du pays par rapport à 2022 sur la qualité de l'éducation secondaire (+2,9) ; de l'éducation tertiaire (+2,4) ; de la formation professionnelle (+5,0) et de l'ampleur de la formation du personnel (+1,2).

3.2.2.1.4 Marché financier

Le pilier « marché financier » du FEM couvre quatre sous-dimensions relatives aux conditions du système financier de l'économie : (i) la disponibilité du capital-risque ; (ii) le financement des PME ; (iii) la disponibilité du crédit de long terme et (iv) la résilience du système financier. En 2023, les scores des sous-dimensions « disponibilité du capital-risque » et « financement des PME », enregistrent une amélioration par rapport à 2022, respectivement de 2,9 et 0,8 point, pour se situer à 34,3 et 41,5 respectivement. S'agissant des sous-dimensions « disponibilité de crédit de

long terme » et « la résilience du système financier » introduites en 2023 dans ce pilier, les scores du Cameroun sont respectivement de 39,9 et 43,4 points.

3.2.2.2. Compétitivité prix

La compétitivité prix est analysée à partir du taux de change effectif réel (TCER) et des termes de l'échange. En 2023, le TCER qui combine le taux de change effectif nominal TCEN et le différentiel des prix avec les partenaires commerciaux (IPRE), s'apprécie de 5,3 % par rapport à 2022, traduisant ainsi une perte de position compétitive du Cameroun. Cette perte de compétitivité est plus imputable à la monnaie qu'au niveau général des prix. En effet, en 2023 et par rapport à 2022, le franc CFA s'apprécie de 6,8 % par rapport aux monnaies des principaux partenaires (Dollars, Yuan, Yen, Naira, la Livre Sterling), pendant que le différentiel d'inflation est de 0,3 entre le Cameroun et l'extérieur.

En 2023, l'indice des termes de l'échange régresse de 7 %. Cette régression résulte d'une baisse de l'indice des prix des importations (-9,2 %) plus importante que celle de l'indice des prix des exportations (-8,4 %), traduisant ainsi une diminution des avoirs en devises.

Tableau 30 : Evolution des TCER, TCEN et termes de l'échange de 2016 à 2023 (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TCER	-19,7	22,5	-7,8	3,5	-3,8	-2,5	3,6	-5,3
dont TCEN	1,5	0,4	0,4	0,1	-0,8	2,4	2,8	-6,8
dont IPRE	-20,9	22,1	-8,2	3,4	-3,1	4,7	0,7	0,3
Termes de l'échange	-2,6	4,2	7,2	-4,4	2,6	8,2	13,4	-7

Sources : Banque mondiale, MINFI/DP

CHAPITRE 4 : SECTEUR FINANCIER

En 2023, le secteur financier a été marqué au plan international principalement par la poursuite de la politique monétaire restrictive, pour continuer à freiner l'inflation causée par la Guerre en Ukraine et le conflit au Moyen Orient. Toutefois, cette orientation restrictive a été moins rigoureuse qu'en 2022 au niveau des banques centrales, au regard de la tendance baissière de l'inflation. Au plan national, le contexte a été caractérisé par : (i) le maintien du taux directeur de la BEAC à 5%, fixé depuis mars 2023, pour contribuer à juguler l'inflation et (ii) la réduction des injections de liquidités par la BEAC. La situation monétaire s'est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire (+10,4%), qui s'est traduit au niveau des contreparties par : (i) la baisse des avoirs extérieurs nets (-6,7%) ; (ii) la hausse des créances nettes sur l'État (+6,1%) et des crédits à l'économie (+11,9%). En 2024, et du fait du ralentissement de l'inflation, la BEAC a renoué avec les injections de liquidités. La situation monétaire au 30 juin 2024 et comparativement à la même date de 2023 se caractérise par une hausse de 9% de la masse monétaire, résultante d'une augmentation du crédit intérieur (+12,6%) et d'une baisse des avoirs extérieurs nets (-6,1%). Les crédits bancaires ralentissent à 10,8% à fin juin 2024 après 14,6% à fin décembre 2023.

4.1. Politique monétaire

La politique monétaire commune aux États membres de la CEMAC se caractérise par un régime de change assis sur quatre principes : (i) la parité fixe entre le Franc CFA et l'euro ; (ii) la convertibilité illimitée du Franc CFA garantie par la France, avec pour contrepartie le transfert de 50% du produit des exportations de chaque pays membre au Trésor français ; (iii) la liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ; (iv) la mise en commun des réserves de change. La stabilité monétaire est assurée, au plan interne, lorsque le taux d'inflation est inférieur ou égal à 3%, et au plan externe, quand le niveau des avoirs extérieurs bruts représente plus de 60% des engagements à vue de la BEAC, ou lorsque les réserves brutes permettent de couvrir au moins trois (03) mois d'importations de biens et services. La politique monétaire est mise en œuvre à travers la politique de refinancement, le maniement des taux d'intérêt et les réserves obligatoires.

4.1.1. Politique de refinancement

En 2023, la BEAC a relevé ses taux directeurs et procédé à une suspension temporaire des opérations d'injection de liquidités, afin de contenir l'inflation. D'autres mesures, comme l'émission de bons BEAC, ont été prises pour absorber la liquidité excédentaire du système bancaire.

En 2024, en raison du fléchissement des tensions inflationnistes, la BEAC a renoué avec les injections de liquidités à partir du mois de juin avec 50 milliards par semaine, pour atteindre progressivement 250 milliards par semaine au cours du mois août 2024. Les besoins exprimés par les banques, selon ces dernières, sont supérieurs à 500 milliards.

4.1.2. Politique de pilotage des taux d'intérêts

Le Taux d'Intérêt des Appels d'Offre (TIAO), principal taux directeur de la BEAC est passé de 3,5% en décembre 2021 à 4,0% en avril 2022, puis à 4,5% en septembre 2022, et 5% en mars 2023 pour se maintenir par la suite à ce niveau jusqu'en septembre 2024. Dans le même temps, la facilité de prêt marginal, qui est le taux auquel la BEAC prête de l'argent aux banques commerciales pour une durée n'excédant pas 24 heures, est maintenu à 6,75%. Reflétant ces évolutions, le Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP), *taux auquel les banques commerciales s'échangent l'argent*, est resté sur une tendance haussière.

Tableau 31 : Evolution des taux directeurs de la BEAC et des conditions de banques (en %)

	Sept. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Mars 2022	Avril 2022	Juin 2022	Sept. 2022	Déc. 2023	Sept 2024
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	3,25	3,25	3,5	3,5	3,5	4,0	4,0	4,5	5,0	5,0
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	4,12	3,92	4,34	4,21	4,46	4,43	4,43	4,45	5,71	5,75
Taux de la facilité marginale de prêt	5	5	5,25	5,25	5,25	5,75	5,75	6,26	6,75	6,75
Taux de facilité de dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux de rémunération des réserves obligatoires	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taux créditeur minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45

Source : BEAC

4.1.3. Politique des réserves obligatoires

En 2023, le coefficient des réserves obligatoires est resté inchangé à 7% pour les dépôts à vue et à 4,5% pour les dépôts à terme. A fin décembre 2023, le montant des réserves obligatoires est de 412,7 milliards, contre 387,2 milliards à fin décembre 2022. Elles sont rémunérées au taux de 0,05% et représentent le tiers de l'ensemble des réserves des banques à la BEAC.

4.2. Situation monétaire

A fin décembre 2023, la situation monétaire du Cameroun à la BEAC s'équilibre en ressources et emplois à 10 265,7 milliards, en hausse de 4,6% par rapport à fin décembre 2022. Elle se caractérise par une hausse de toutes ses composantes, à l'exception des avoirs extérieurs nets qui baissent de 6,7%. Les créances nettes sur l'État augmentent de 6,1% ; les crédits à l'économie progressent de 11,9% et la masse monétaire de 3,2%. A fin juin 2024, la situation monétaire s'équilibre à 10 533,9 milliards, en progression de 7,0% par rapport à fin juin 2023.

Tableau 32 : Situation monétaire consolidée (en milliards)

	Déc. 2022	Juin 2023	Déc. 2023	Juin 2024	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d)/(c)	(d)/(b)	(c)/(a)
Contreparties des ressources du système monétaire	9817,3	9 841,2	10 265,7	10 533,9	2,6	7,0	4,6
Avoirs extérieurs nets	3194,0	2 924,3	2 979,0	2 744,8	-7,9	-6,1	-6,7
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1854,1	1942,8	1525,7	1419,5	-7,0	-26,9	-17,7
dont : Compte d'opérations	2696,7	2536,3	2134,9	1920,5	-10,0	-24,3	-20,8
Avoirs en devises	354,8	709,7	734,0	862,7	17,5	21,6	106,9
Recours aux Crédits FMI	793,9	803,3	870,7	853,1	-2,0	6,2	9,7
Avoirs extérieurs nets des BCM	1339,8	981,6	1453,3	1325,4	-8,8	35,0	8,5
<i>Crédit intérieur (a+b)</i>	6623,3	6 916,9	7 286,7	7 789,1	6,9	12,6	10,0
Créances nettes sur l'Etat (a)	2133,2	2 084,5	2 262,9	1 982,3	-12,4	-4,9	6,1
Position nette du gouvernement	2134,2	1 982,9	2 371,6	2 005,4	-15,4	1,1	11,1
Autres créances nettes sur l'Etat	-1,1	-59,1	-108,7	-23,1	-78,8	-60,9	10 114,9
Créances sur l'économie (b)	4490,1	4 832,3	5 023,8	5 806,8	15,6	20,2	11,9
Institutions bancaires en liquidation	0,0	0,0	0,0	0,3	1 993,8	3 622,2	14,3
Autres institutions bancaires non éligibles au refinancement de la BEAC	7,6	5,3	11,5	14,6	27,3	177,5	51,2
Institutions financières non bancaires	33,4	21,7	12,0	40,1	234,9	84,6	-64,2
Entreprises publiques non financières	442,6	514,0	486,5	558,8	14,9	8,7	9,9

	Déc. 2022	Juin 2023	Déc. 2023	Juin 2024	Variations (en %)		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(d)/(c)	(d)/(b)	(c)/(a)
Secteur privé non financier	4006,5	4 291,4	4 513,9	5 193,0	15,0	21,0	12,7
Total des ressources du système monétaire	9817,3	9 841,2	10 265,7	10 533,9	2,6	7,0	4,6
Monnaie fiduciaire	1637,6	1 594,5	1 802,3	1 726,1	-4,2	8,3	10,1
Monnaie scripturale	3729,4	3 760,7	3 548,4	4 210,9	18,7	12,0	-4,9
BEAC	3,7	4,2	2,6	4,5	73,9	6,9	-30,9
Banques créatrices de monnaie	3693,9	3 720,1	3 516,1	4 181,8	18,9	12,4	-4,8
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	28,3	32,9	26,2	24,6	-6,2	-25,3	-7,2
Centre des chèques postaux (CCP)	3,5	3,5	3,5	0,0	-100,0	-100,0	0,0
Disponibilités monétaires	5367,0	5 355,2	5 350,7	5 936,9	11,0	10,9	-0,3
Quasi-monnaie	2643,1	2 695,5	2 919,1	2 842,1	-2,6	5,4	10,4
Banques créatrices de monnaie	2611,0	2 661,8	2 884,4	2 804,9	-2,8	5,4	10,5
Autres institutions bancaires éligibles au refinancement de la BEAC	32,1	33,7	34,7	37,2	7,1	10,3	8,2
Masse monétaire	8010,1	8 050,7	8 269,8	8 779,0	6,2	9,0	3,2
Autres postes nets	1807,2	1 790,5	1 995,9	1 754,9	-12,1	-2,0	10,4

Source : BEAC

4.2.1. Contreparties de la masse monétaire

Les contreparties de la masse monétaire sont constituées des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Le crédit intérieur se décompose en crédits à l'économie et créances nettes sur l'Etat.

4.2.1.1. Avoirs extérieurs nets

Au 31 décembre 2023, et par rapport à la même date de 2022, les avoirs extérieurs nets baissent de 6,7% pour se situer à 2979,0 milliards. Cette baisse est tirée par celle des avoirs extérieurs nets de la BEAC (-17,7%), en lien avec la diminution des exportations.

Au 30 juin 2024, les avoirs extérieurs nets se situent à 2744,8 milliards, en baisse de 6,1% par rapport au 30 juin 2023, du fait de la contraction des avoirs extérieurs nets de la BEAC de 26,9%. Les avoirs extérieurs nets des banques s'accroissent de 35,0%, en lien avec l'augmentation des titres souscrits par les banques dans les autres pays de la CEMAC. La part des avoirs extérieurs nets des banques croît, passant de 33,6% à 48,3% tandis que celle de la BEAC décroît et passe de 66,4% à 51,7%. Les avoirs extérieurs bruts du Cameroun à la BEAC peuvent couvrir 5,1 mois d'importations de biens et services contre 6,7 mois à fin juin 2023. Toutefois, le principe communautaire de mise en commun des réserves de change dilue cette performance, en ce sens que les avoirs extérieurs de l'ensemble de la CEMAC couvrent moins de 4,8 mois d'importations.

Les avoirs extérieurs nets permettent de garantir la couverture des engagements extérieurs. Le taux de couverture de la monnaie, défini comme le rapport entre les avoirs officiels bruts en devises et le total des engagements à vue de la Banque centrale, s'établit à 71% contre 76% à fin juin 2023. Au niveau de l'ensemble de la zone CEMAC, le taux de couverture se maintient à 70%.

4.2.1.2. Crédit intérieur

Au 31 décembre 2023, le crédit intérieur se chiffre à 7 286,7 milliards, en progression de 10,0% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution résulte de la hausse de 129,7 milliards des créances nettes sur l'Etat et de 533,7 milliards des crédits à l'économie.

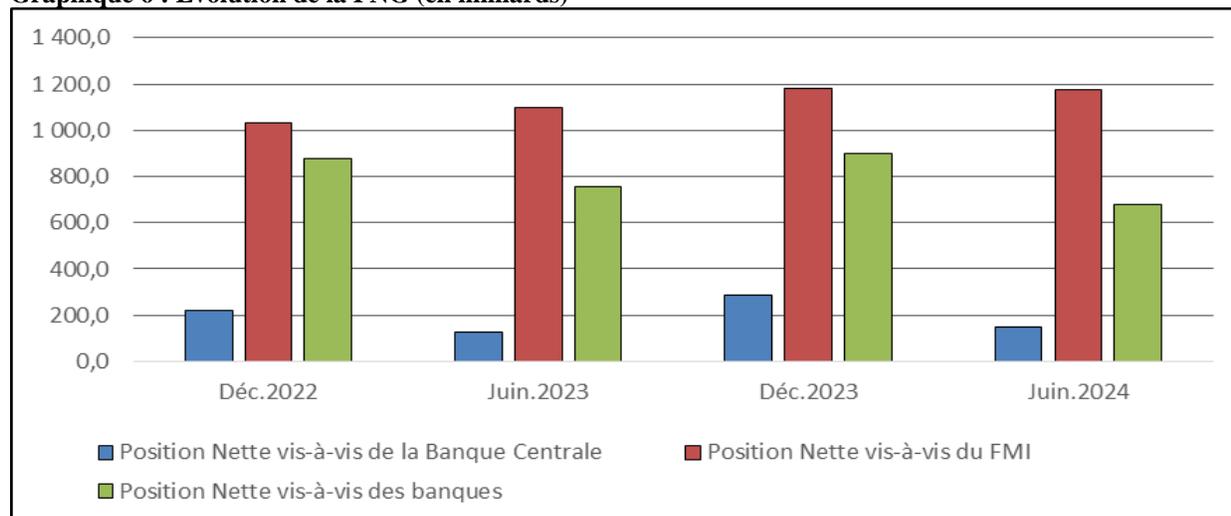
La Position Nette du Gouvernement (PNG), composante essentielle des créances nettes sur l'Etat,

croît de 11,1% pour se situer à 2 371,6 milliards. Cet accroissement résulte essentiellement de la progression : (i) de la PNG vis-à-vis des banques, qui passe de 880,0 milliards à 901,9 milliards ; (ii) des crédits accordés par le FMI dans le cadre du programme économique et financier, qui passent de 1 032,1 milliards à 1 183,1 milliards ; (iii) de la PNG vis-à-vis de la BEAC (+21,6 milliards), qui se situe à 286,8 milliards.

Les crédits à l'économie croissent de 11,9% pour s'établir à 5 023,8 milliards, tirés par les crédits au secteur privé non financier, *composante principale des crédits à l'économie (88% de l'encours)*, qui augmentent de 12,7% ainsi que par les crédits aux entreprises publiques qui progressent de 9,9%. Suivant leur maturité, les crédits à court terme représentent 54,1% de l'encours des crédits à l'économie, ceux à moyen terme 42,3% et ceux à long terme 3,6%.

Au 30 juin 2024 et par rapport au 30 juin 2023, le crédit intérieur augmente de 12,6% pour se situer à 7 789,1 milliards, tiré par les crédits au secteur privé non financier (+21,0%) et les crédits aux entreprises publiques (+8,7%). A contrario, les créances nettes sur l'Etat diminuent de 4,9% et la PNG n'augmente que de 1% pour se situer à 2 005,4 milliards. L'évolution de la PNG résulte de la hausse de toutes ses composantes : PNG vis-à-vis de la BEAC (+21,2 milliards), PNG vis-à-vis des banques (+21,6 milliards) et PNG vis-à-vis du FMI (+80,2 milliards).

Graphique 6 : Evolution de la PNG (en milliards)



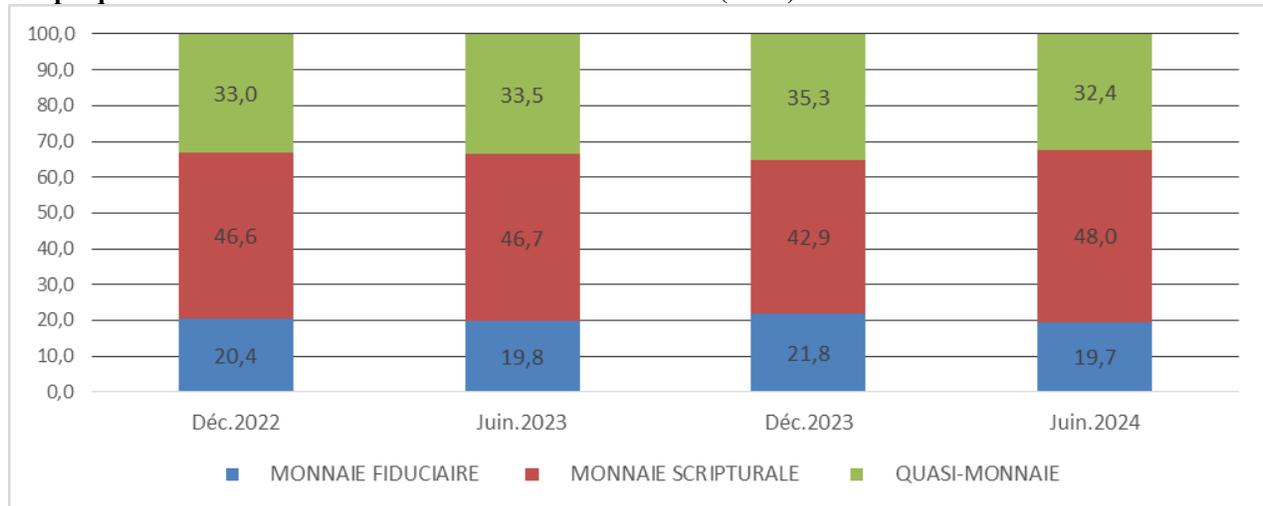
Source : BEAC

4.2.2. Masse monétaire

A fin décembre 2023 et reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresse de 3,2% par rapport à fin décembre 2022, pour se chiffrer à 8 269,8 milliards. Cependant, toutes ses composantes n'évoluent pas dans le même sens entre les deux dates : pendant que la monnaie scripturale décroît de 4,9%, la monnaie fiduciaire et la quasi monnaie s'accroissent, respectivement de 10,1% et 10,4%.

Au 30 juin 2024 et par rapport à la même date en 2023, la masse monétaire croît de 9,0% pour se situer à 8 779,0 milliards. Cette progression est tirée par toutes ses composantes : monnaie fiduciaire (+8,3%), monnaie scripturale (+12,0%) et quasi-monnaie (+5,4%). A cette date, la masse monétaire est composée de 19,7% de monnaie fiduciaire ; 48,0% de monnaie scripturale et 32,4% de quasi-monnaie.

Graphique 7 : Evolution de la structure de la masse monétaire (en %)



Source : BEAC

4.3. Secteur bancaire

En 2023, le secteur bancaire a été caractérisé par : (i) la hausse du total des bilans ; (ii) l'augmentation des dépôts de la clientèle ; (iii) l'accroissement des crédits à la clientèle ; (iv) la hausse du produit net bancaire ; (v) la progression des transactions par monnaie électronique et ; (vi) l'amélioration du respect des normes prudentielles.

Le taux de bancarisation au sens strict, évalué en rapportant *le nombre de personnes détentrices d'au moins un compte bancaire dans un établissement de crédit à la population active*, s'est stabilisé à 33,1%. Il est de 26,1% lorsqu'on se réfère à la population adulte. Au sens large, c'est-à-dire en prenant en compte *les comptes ouverts dans les EMF, les établissements financiers et la Cameroon Postal Services (CAMPOST)*, le taux de bancarisation de la population active atteint 53,4%. Il est de 42,7% lorsqu'on se réfère à la population adulte.

4.3.1. Total des bilans

Au 31 décembre 2023 et par rapport au 31 décembre 2022, le total du bilan de l'ensemble des banques progresse de 10,6%, pour se situer à 10 468,6 milliards. Au 30 Juin 2024, le total du bilan des banques s'équilibre à 11 923,0 milliards, en hausse de 17,1% par rapport à la même date en 2023. Afriland First Bank occupe la première place, avec 18,8% du total du bilan de l'ensemble des banques. Elle est suivie par SGC (14,7%), BICEC (8,9%), BAC (8,5%), SCB (8,1%), UBA (7,1%), CBC (6,1%), CCA (5,6%), ECOBANK (6,3%) et BGFI BANK (5,2%).

4.3.2. Dépôts de la clientèle

A fin décembre 2023 et par rapport à fin décembre 2022, les dépôts augmentent de 6,6% et se chiffrent à 7 723,5 milliards. Cette hausse est consécutive à celle des dépôts des entreprises privées (+20,0%), du Gouvernement (+1,1%) et des entreprises publiques (+6,9%).

A fin juin 2024, les dépôts progressent de 4,6% par rapport au 30 juin 2023, pour se situer à 7 922,7 milliards. Cette évolution est essentiellement attribuable à l'augmentation des dépôts des entreprises privées (+8,0%), des particuliers (+0,6%), du Gouvernement (+6,1%) et des organismes publics (+24,0%).

Par nature, les régimes spéciaux et les dépôts à vue sont en hausse, respectivement de 8,7% et 5,2%. Par contre, les dépôts à terme (bons de caisse) baissent de 1,4%. En ce qui concerne le type de clientèle, les particuliers détiennent la plus grande part des dépôts (35,1% contre 36,5% à fin juin

2023). Ils sont suivis par les entreprises privées (32,5% contre 31,5%), l'Administration publique centrale (7,8% contre 7,7%) et les entreprises publiques (7,9% contre 7,8%).

Tableau 33 : Dépôts par type de clientèle (en milliards)

Libellés	31 déc. 2022	30-juin 2023	31 déc. 2023	30 juin 2024	Variations (en %)		Poids à fin juin 2024 (en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(c)/(a)	(d)/(b)	
Administration publique centrale	601,3	581,9	607,9	617,4	1,1	6,1	7,8
Administrations publiques Locales	29,2	35,8	37,2	65,5	27,4	82,8	0,8
Organismes publics	140,7	138,4	221,2	171,6	57,2	24,0	2,2
Administrations privées	144,9	175	200,9	25,4	38,6	-85,5	0,3
Entreprises publiques	557,6	593,3	595,9	628,0	6,9	5,9	7,9
Entreprises privées	2 141,7	2 383,5	2 569,4	2 574,3	20,0	8,0	32,5
Sociétés d'assurance et de capital	158,7	187,3	182,8	152,0	15,2	-18,9	1,9
Entreprises individuelles	270,7	262,7	289,6	420,7	7,0	60,1	5,3
Particuliers	2 612,5	2 763,8	2 575,4	2 781,1	-1,4	0,6	35,1
<i>Divers</i>	586,8	453,1	443,2	486,7	-24,5	7,4	6,1
TOTAL	7 244	7 574,9	7 723,5	7 922,7	6,6	4,6	100,0

Sources : MINFI, BEAC

Par maturité, les dépôts à vue sont prépondérants avec 82,2% de l'ensemble des dépôts à fin juin 2023. Ils sont suivis par les dépôts à terme (12,4%) et les dépôts à régime spécial (5,4%).

Tableau 34 : Dépôts de la clientèle par maturité (en milliards)

Libellés	31 déc. 2021	30 juin 2022	31 déc. 2022	30 juin 2023	Variations en %		Poids au 30 juin 2023 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Dépôts à régime spécial	463,1	462	448,9	412,4	-3,1	-10,7	5,4
Dépôts à terme	813,9	850,7	923,3	940,4	13,4	10,5	12,4
Dépôts à vue	4956	5162,8	5871,9	6222,1	18,5	20,5	82,2
TOTAL	6233	6475,5	7244,0	7574,9	16,2	17,0	100,0

Source : BEAC

Par maturité, les dépôts à vue sont prépondérants, avec 82,6% de l'ensemble des dépôts à fin juin 2024. Ils sont suivis par les dépôts à terme (11,7%) et les dépôts à régime spécial (5,7%).

4.3.3. Crédits à la clientèle et produit net bancaire

Au 31 décembre 2023, l'encours des crédits s'élève à 5 404,3 milliards, en hausse de 14,6% par rapport à la même date de 2022. Cette évolution est tirée par les crédits octroyés aux particuliers, aux entreprises privées, et aux entreprises publiques.

Le taux effectif global, c'est-à-dire le prix de revient des crédits, pratiqué par les banques est en moyenne de 15,6% pour les prêts aux particuliers ; 11,3% pour les prêts aux PME ; 3,4% pour les prêts aux grandes entreprises et ; 5,9% pour les prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées.

A fin juin 2024, l'encours des crédits est de 5 606,7 milliards, en hausse de 10,8% par rapport au 30 juin 2022. Cette progression est consécutive à l'augmentation des crédits aux particuliers et aux entreprises privées. S'agissant de la distribution des crédits, 60,6% sont accordés aux entreprises privées, y compris les entreprises individuelles ; 23,0% aux particuliers ; 11,3% aux entreprises publiques et 2,7% à l'administration publique centrale.

Tableau 35: Répartition des crédits par type de clientèle (en milliards)

Libellés	Déc.2022	Juin.2023	Déc.2023	Juin.2024	Variations (en %)		Poids en juin 2024 (en %)
	a	b	c	d	c/a	d/b	
Administration publique centrale	302,8	251,2	182,5	153,1	-39,7	-39,1	2,7
Administration publique locale	2,3	11,1	9,4	6,6	307,8	-40,9	0,1
Organismes publics	0	0	0,7	104,4	-	-	1,9
Administrations privées	33,8	40,3	42,3	11,5	25,0	-71,5	0,2
Entreprises publiques	541,7	683,3	670,4	631,2	23,8	-7,6	11,3
Entreprises privées	2 691,7	2 838,4	3 066,4	3 182,0	13,9	12,1	56,8
Sociétés d'assurance et de capital	6,9	7,2	2,6	3,2	-61,6	-56,0	0,1
Entreprises individuelles	166,1	161,8	239,3	215,4	44,1	33,1	3,8
Particuliers	964,4	1 055,2	1 162,6	1 287,4	20,5	22,0	23,0
Divers	5,2	11,5	28,2	12,1	442,2	5,2	0,2
Total	4 715	5 060	5 404,3	5 606,7	14,6	10,8	100,0

Source : BEAC

A fin juin 2024, le niveau d'intermédiation financière, mesuré en rapportant les crédits sur les dépôts est remonté à 70,7%, après 66,8% enregistré à fin juin 2023. Le ratio de transformation des dépôts en crédits à long terme enregistre une légère inflexion, après avoir été sur une tendance baissière sur trois ans. Il est passé de 38,2% à fin juin 2021 à 36,6% à fin juin 2022, puis à 34,0% à fin juin 2023 et 34,4% en fin juin 2024.

S'agissant du Produit net bancaire, il progresse de 13,8%, passant de 575,9 milliards en 202 à 655,2 milliards en 2023.

4.3.4. Normes prudentielles

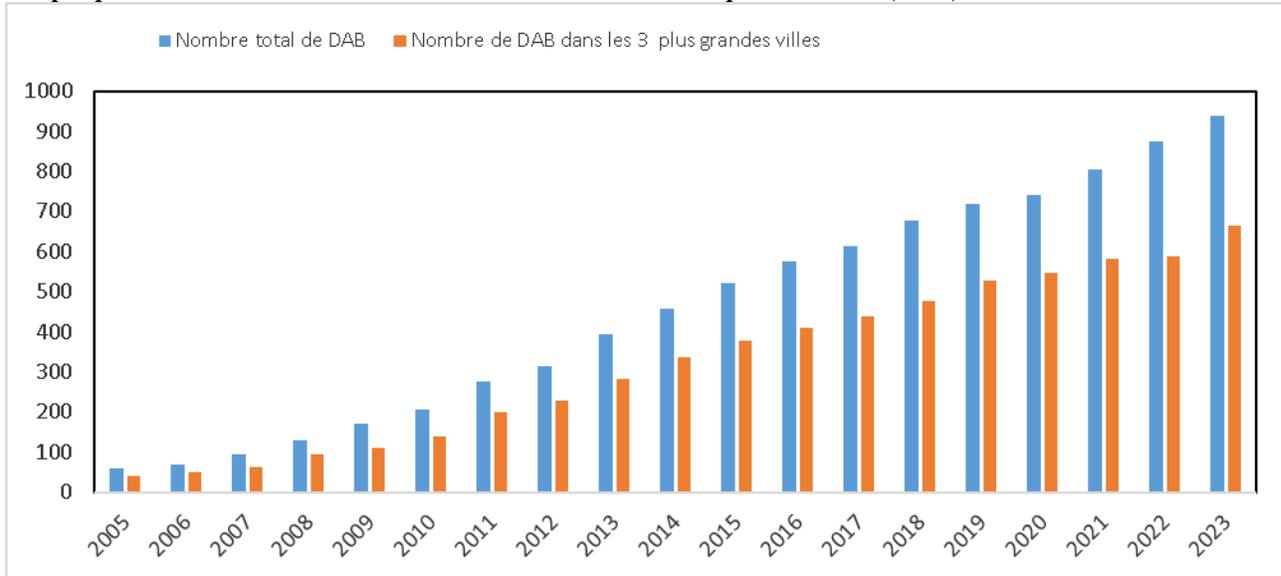
L'analyse du respect des normes prudentielles concerne 18 banques sur les 19 exerçant sur le territoire national. Au 31 décembre 2023, il se présente comme suit :

- 16 banques respectent le ratio de solvabilité ;
- 17 banques respectent le ratio de liquidité ;
- 15 banques respectent le ratio de couverture des immobilisations ;
- 15 banques respectent le ratio de transformation à long terme.

4.3.5. Distributeurs automatiques et monnaie électronique

En 2023, les établissements de crédit ont poursuivi l'accroissement de leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), en vue d'améliorer, moderniser et alléger les services à la clientèle. Selon la BEAC, le nombre de DAB est passé de 874 en 2022 à 940 en 2023, soit 66 DAB supplémentaires par rapport à 2022. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent 90,9% de ces DAB, contre 67,4% en 2022.

Graphique 8 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Sources : BEAC

L'activité des services adossés à la monnaie électronique est restée dynamique au niveau sous régionale. Elle est dominée par le Cameroun qui, avec 24,86 millions de comptes, détient 62,11% du nombre total de comptes de paiement dans la CEMAC. Le volume des transactions des prestataires des services de paiement représente 63,58% de celui de la CEMAC. Il progresse de 24,0% par rapport à 2022 pour s'établir à 18 381,6 milliards.

S'agissant du Mobile Money, les données collectées auprès de la BEAC révèlent une accélération de la dynamique dans le secteur. La valeur des transactions se chiffre à 24 331, 0 milliards, en hausse de 38,2% par rapport à 2022. Cette hausse était de 15% en 2022. Le nombre de comptes Mobile money (tous opérateurs confondus) recensés est de 24 237 711, en hausse de 46,4% par rapport à 2022. Toutefois, le taux d'activité des comptes, mesuré en rapportant les comptes actifs sur l'ensemble des comptes, est de 51,3% contre 64% en 2022.

4.4. Microfinance

En 2023, l'activité dans le secteur de la microfinance s'est caractérisée par une hausse du total des bilans (+ 4,9%), des dépôts de la clientèle (+ 8,6%), des crédits accordés (+ 10,6%), du volume des créances en souffrance (+18,2 %) et du nombre de comptes de la clientèle (+25,3%).

4.4.1. Répartition des EMF par catégorie

A fin 2023, le nombre d'EMF (établissements de microfinance) agréés demeure stable à 378 comme en 2022. Ils sont repartis en trois catégories, à savoir : 301 pour la 1^{ère} catégorie, 75 pour la 2^{ème} et 2 pour la 3^{ème}. Au cours de l'année 2023, trois (3) nouveaux EMF, tous de la 1^{ère} catégorie, ont été immatriculés au registre spécial du Comité National Economique et Financier, portant à 320 le nombre d'EMF immatriculés. La répartition par catégorie dans ce registre se présente comme suit : 259 EMF de 1^{ère} catégorie, contre 256 en 2022 ; 59 de 2^{ème} catégorie et 2 de 3^{ème} catégorie.

4.4.2. Couverture géographique

A fin décembre 2023 et par rapport à fin décembre 2022, trente-six (36) nouvelles agences ont été ouvertes, portant le nombre total d'agences à 1 783, dont 819 localisées en zone rurale contre 803 à fin décembre 2022, et 963 localisées en zone urbaine contre 944 à fin décembre 2022.

La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. En effet, 365 points

de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 263 en zone urbaine. Cette configuration s'observe particulièrement dans le réseau CAMCCUL où 50% des affiliés sont basés en zone rurale. Les EMF de 2^{ème} catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 693 points de vente dans les villes, contre 454 en zone rurale. Les agences d'EMF de 3^{ème} catégorie se retrouvent dans les chefs-lieux de régions du Septentrion, du Littoral et de l'Ouest.

Tableau 36 : répartition des agences des EMF par zone et par catégorie

EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							Poids (%)	Poids (%)
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023
1 ^{ère} catégorie	263	263	363	365	626	629	42	
2 ^{ème} catégorie	674	693	440	454	1114	1147	60,4	39,6
3 ^{ème} catégorie	7	7	0	0	7	7	100	0
Total	944	963	803	819	1747	1783	54,1	45,9

Source : CNEF

La répartition par région révèle que le Centre compte le plus grand nombre de points de vente (26% du total). Il est suivi du Littoral (23,5%) et de l'Ouest (15,2%). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (4,7%), le Sud (4,1%), l'Est (3,8%), le Nord (3,5%), et l'Adamaoua (3,1%).

Les EMF de 1^{ère} catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (137 points de vente), du Littoral (116), du Nord-ouest (110) et de l'Ouest (107). Il en est de même pour les EMF de 2^{ème} catégorie, dont les points de vente sont principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 327, 302, et 163 agences et guichets. Les EMF de 3^{ème} catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-nord (2 points de vente), du Nord (1 point de vente), de l'Adamaoua (1 point de vente) et de l'Ouest (1 point de vente).

Tableau 37 : Répartition des agences des EMF par région et par catégorie à fin décembre 2023

Régions	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	Total
1 ^{ère} catégorie	137	21	116	10	107	110	72	15	17	24	629
2 ^{ème} catégorie	327	53	302	58	163	50	52	40	44	58	1147
3 ^{ème} catégorie	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
Total	464	74	420	68	271	160	124	56	62	84	1 783

Source : CNEF

4.4.3 Evolution du total des bilans

A fin décembre 2023, le total des bilans des EMF est de 1 092,7 milliards, en hausse de 52 milliards (+5%). Cette augmentation est principalement liée à l'accroissement du total des bilans de CAMCCUL (+15,68 milliards), de RAINBOW (+11,9 milliards), de MUFID UNION (+9,8 milliards) et de FIRST TRUST (+7,3 milliards). Les EMF de la deuxième catégorie concentrent 50,1 % du total des bilans, et ceux de la première catégorie 49,9 %.

4.4.4 Evolution des dépôts

A fin décembre 2023, les dépôts collectés par les EMF se chiffrent à 879,6 milliards, en hausse de 70 milliards par rapport à fin décembre 2022. La part des dépôts collectés par les EMF de 1^{ère} catégorie est de 51,7% ; celle de la 2^{ème} catégorie est de 48,3%. Les EMF de la 3^{ème} catégorie ne sont pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle. En termes de durée, les dépôts collectés sont majoritairement des dépôts à court terme (85,7%). Ils sont suivis des dépôts à moyen terme (9,1 %) et des dépôts à long terme (5,2%).

4.4.5 Evolution des crédits

A fin décembre 2023, les crédits octroyés par les EMF se chiffrent à 666,2 milliards, en hausse de 64,2 milliards (+10,7%) par rapport à fin 2022. La 2^{ème} catégorie octroie 53,4% de l'ensemble des crédits. Elle est suivie par la 1^{ère} catégorie (46,5%) et la 3^{ème} catégorie (0,1%).

En 2023, la répartition des crédits selon la durée montre une prédominance des crédits à court terme (51,4% du total des crédits), suivis des crédits à long terme (35,5%) et des crédits à moyen terme (13,1%). Dans la première catégorie, les crédits à long terme représentent 58,2% de l'encours total des crédits octroyés. Dans la 2^{ème} catégorie, les crédits à court terme représentent 71,7 % de l'encours total des crédits. La prédominance des crédits à long terme en 1^{ère} catégorie s'explique principalement par l'organisation des EMF de cette catégorie en réseaux et la nature des crédits distribués qui ciblent les investissements et les équipements.

4.4.6 Evolution des créances en souffrance

Au 31 décembre 2023, les créances en souffrance augmentent de 22,8 milliards, atteignant 148 milliards. De même, le taux de créances en souffrance se creuse, passant de 20,8 % en 2022 à 22,2 % en 2023. Par catégorie, il est de 21% pour la 1^{ère} catégorie et de 22,5% pour la 2^{ème} catégorie.

4.4.7 Poids du secteur des EMF dans le système bancaire

Au 31 décembre 2023, le total des bilans des EMF représente 10,45% de celui des banques commerciales, contre 10,97% à fin 2022. Les dépôts et les crédits des EMF représentent respectivement 11,4 % et 12,3 % des dépôts et crédits des banques commerciales, contre 11,2% et 12,8% un an plus tôt. Au terme de l'année 2023, le nombre de comptes dans les EMF est de 3 429 915, en hausse de 23,3% par rapport à fin décembre 2022.

4.5. Établissements financiers

Au 31 décembre 2023, le nombre d'établissements financiers est resté inchangé à sept (7). Ces établissements sont constitués de 03 institutions financières spécialisées, 03 sociétés financières et 01 prestataire de services de paiement. Contrairement aux banques et EMF, les établissements financiers ne collectent pas les dépôts à vue auprès du public. Cependant, ils peuvent lever des fonds d'au moins deux ans de maturité. Les institutions financières concernées sont : la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC), la Société Nationale d'Investissement (SNI) et le Crédit Foncier du Cameroun (CFC). Elles se financent principalement par les commissions de recouvrement pour ce qui est de la SRC, les dividendes reçus des entreprises du portefeuille de l'Etat en ce qui concerne la SNI et les retenues sur les salaires des agents de l'Etat pour le CFC. Les sociétés financières sont Alios Finance, Pro-PME et la Société Camerounaise d'Equipement (SCE). Elles financent leurs activités par les capitaux propres, les emprunts auprès des établissements de crédit, ou sur les marchés de capitaux. Le prestataire de services de paiement est Wafacash.

En 2023, l'activité de ces établissements, mesurée par le total du bilan, progresse de 0,9%, attribuable au renforcement des crédits à la clientèle (3,1 milliards) et à l'accroissement de 2,6 milliards des opérations de trésorerie et interbancaires. Le bilan consolidé des établissements financiers s'équilibre en ressources et emplois à 454,5 milliards, contre 450,6 milliards à fin décembre 2022. L'encours des crédits à la clientèle progresse de 2,1% pour se situer à 152,3 milliards. Les dépôts se stabilisent à 59,9 milliards.

Tableau 38 : Evolution du total du bilan des établissements financiers (en milliards)

ACTIF	2021	2022 (a)	2023 (b)	(b)/(a) en%
Sommes déductibles de capitaux permanents	10,5	5,3	0,4	-92,5
Valeurs immobilisées	70,4	70,4	73	3,7
Opérations avec la clientèle	140,7	149,2	152,3	2,1
Opérations diverses	18	17,6	18,1	2,8
Opérations de Trésorerie et interbancaires	197,9	208,1	210,7	1,2
TOTAL BILAN ACTIF	437,4	450,6	454,5	0,9
PASSIF	2021	2022	2023	
Capitaux permanents	331,4	330,1	330,2	0,0
dont : fonds propres	294,2	299,1	299,1	0,0
Opérations avec la clientèle	55	59,7	59,9	0,3
Opérations diverses	33,3	32,5	33,1	1,8
Opérations de Trésorerie et interbancaires	17,8	28,2	31,5	11,7
TOTAL BILAN PASSIF	437,4	450,6	454,5	0,9

Source : CNEF

4.6. Assurances

Au 31 décembre 2023, le secteur des assurances demeure animé par 27 sociétés agréées, dont 17 dans la branche “Incendie-Accidents-Risques Divers “ (IARD) et 10 dans la branche “Vie et capitalisation”. L’exigence du capital social minimum des sociétés d’assurances à cinq (05) milliards est respectée par 26 compagnies sur les 27 agréées.

Graphique 9 : Evolution du chiffre d'affaires du secteur d'assurance de 2015 à 2023 (en milliards)

Source : MINFI/DP

Le chiffre d'affaires du secteur des assurances progresse de 6,7% pour s'établir à 274,7 milliards. Suivant les composantes du secteur, le chiffre d'affaires de la branche IARD (représentant 67,6% de l'ensemble du marché) est de 185,8 milliards, en hausse de 10,2% tandis que celui de la branche Vie et Capitalisation progresse de 1,3% pour s'établir à 88,9 milliards. Les opérations d'assurance, toutes branches confondues ont dégagé un résultat net d'exploitation de 22,8 milliards contre 15,3 milliards en 2022, soit une augmentation de 49,3%. **Les paiements de sinistres représentent un peu plus de la moitié des primes acquises.** Ils représentent 51,1% des produits au titre des primes acquises, contre 50,1% en 2022. Ils s'élèvent à 132,2 milliards, en hausse de 3,6% par rapport à 2022.

Tableau 39 : Evolution de l'activité dans le secteur des assurances (en milliards)

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variations (en %)
	x	y	z	t	u	v	w	w/v
Chiffre d'affaires	188,1	207,2	209	211,4	229,8	256,3	274,6	7,2
dont : IARD	131,2	143,3	141,1	140,7	152,6	168,6	185,8	10,2
Vie et capitalisation	56,9	63,9	67,8	67,1	77,2	87,7	88,9	1,3
Primes acquises (a)	192,8	213,4	210,3	209	130,1	254,8	258,4	1,4
Prestations payées	95,9	93,7	96,8	115,8	103,8	110,8	125,3	13,1
Produits financiers nets (b)	9,8	8,8	11,3	10,2	11,2	10,9	17,6	61,7
Charge sinistre (c)	95,2	116	116,1	117,5	17,7	127,7	132,2	3,6
Charges de gestion (d)	70,9	76,03	75,9	75,7	82,4	91,2	96,3	5,6
Autres charges nettes	49,1	48,9	50,3	49	52,9	59	62,3	5,6
solde de réassurance (e)	-20,9	-20,2	-17	-8,6	-25,3	-31,5	-24,6	-21,9
Résultats nets d'exploitation (a+b-c-d+e)	15,6	10	12,6	17,4	15,9	15,3	22,8	49,3

Source : MINFI

Le secteur des assurances contribue à renforcer la trésorerie des banques et à financer l'économie. Le montant des actifs admis en représentation des engagements règlementés des assureurs du marché en 2023 s'élève à 582,2 milliards, en hausse de 5,4% par rapport à 2022. Ce financement est principalement orienté vers les obligations et autres valeurs d'État (30,6%), les dépôts en banque (30,5%), les actions (13,8%) et les droits réels immobiliers (11,7%).

Tableau 40 : Évolution de la valeur des actifs du portefeuille des assurances de 2018 à 2023 (En milliards)

EXERCICES	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Montant	Part (%)										
Dépôts en banques	163,3	40,5%	203	45,4%	187,9	38,3%	181,6	35,6%	181,3	32,8%	177,8	30,5%
Obligations et autres valeurs d'État	69,2	17,2%	74,9	16,8%	111,3	22,7%	125,1	24,6%	164,7	29,8%	178	30,6%
Actions	51,6	12,8%	57	12,7%	62,2	12,7%	66,8	13,1%	75,1	13,6%	80,1	13,8%
Droits réels immobiliers	60,8	15,1%	63,5	14,2%	73,2	14,9%	69,8	13,7%	70	12,7%	68,1	11,7%
Autres obligations	12,6	3,1%	16,1	3,6%	17,1	3,5%	25,6	5,1%	21,8	3,9%	29,6	5,1%
Autres actifs	18,3	4,5%	14,9	3,3%	16,7	3,4%	16,3	3,2%	20,7	3,7%	19,7	3,4%
Prêts	27,2	6,7%	18,0	4,0%	22,1	4,5%	23,9	4,7%	18,9	3,4%	29	5%
ENSEMBLE	403,2	100,00	447,3	100,00	490,5	100,00	509,4	100,00	552,5	100,00	582,2	100,00

Source : MINFI

4.7. Marché financier

Le marché financier est constitué du marché boursier et du marché des titres publics. La capitalisation du marché boursier enregistre une hausse de 18,1%, tandis que l'encours des titres publics progresse 11,1%.

4.7.1 Marché boursier

En 2023, les activités de la BVMAC sont marquées par : (i) l'admission sur la plateforme de cotation d'une nouvelle société agréée par la COSUMAF ; (ii) la radiation de quelques valeurs, du fait de l'arrivée à maturité des titres sous-jacents ainsi que (iii) l'admission à la cote de nouvelles valeurs dans les compartiments « Actions et Obligations ».

A fin décembre 2023, vingt (20) titres sont inscrits à la cote officielle de la BVMAC, dont 06 pour les actions et 14 pour les obligations. La capitalisation boursière progresse de 18,1% pour se situer à

1 761,7 milliards, contre 1 491,8 milliards à fin décembre 2022. Elle est composée de 461,3 milliards pour le marché des actions et de 1 300,4 milliards pour le marché des obligations. A fin juin 2024, la capitalisation boursière régresse de 0,4%, par rapport à fin juin 2023. Elle se situe à 1 633,9 milliards.

4.7.1.1 Marché des actions

En 2023, le marché des actions a été marqué par l'introduction en bourse de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Re), et la radiation de SIAT GABON. Au 31 décembre 2023, six (06) actions sont cotées à la BVMAC, à savoir : SEMC, SAFACAM, SOCAPALM, LA REGIONALE, BANGE et SCG-Re.

La capitalisation boursière diminue de 25,5%, passant de 619,6 milliards en 2022 à 461,3 milliards en 2023. Cette régression est principalement imputable à la radiation en bourse de SIAT GABON.

Tableau 41 : Capitalisation boursière du marché des Actions

Entreprises cotées	31/12/2022	30/06/203	31/12/2023	30/06/2024	Variations en %)	
	a	b	c	d	c/a	d/b
SEMC	9	9,1	8,8	9	-1,7	-1,1
SAFACAM	32,8	31,2	32,9	32,9	8,3	5,4
SOCAPALM	216	219,6	229,2	226,5	6,1	3,1
LA REGIONALE	37,6	37,2	43	43	14,4	15,6
BANGE	115,5	115,6	115,8	115,8	0,3	0,2
SCG- Re	-	26,2	31,5	31,5		20,2
Total	619,6	438,9	461,3	458,8	-25,5	4,5

Source : BVMAC.

Au 30 juin 2024, la capitalisation boursière se situe à 458,8 milliards, en hausse de 19,9 milliards (+4,5%) par rapport à la même période il y a un an. Cette évolution est principalement attribuable à l'accroissement de la capitalisation boursière de la SCG-Re (+20,2%) et de la SAFACAM (+5,4%).

4.7.1.2 Marché des obligations

En 2023, le marché obligataire compte quatorze (14) valeurs, dont 7 pour le Cameroun et 3 pour la BDEAC. Au terme de l'année 2023, la capitalisation du marché obligataire de la BVMAC se situe à 1 300,4 milliards, en hausse de 37,9% par rapport à 2022. Cette évolution résulte principalement de l'admission en cote de sept (7) nouvelles valeurs, dont 4 pour le Cameroun et une pour la BDEAC. Toutes les valeurs relatives aux emprunts obligataires arrivées à échéance en 2023 ont été radiées de la cote, il s'agit de « ECMR 5,6% net 2018-2023 » et « ALIOS01 5,75% brut 2018-2023 ».

A fin juin 2024, l'encours des dettes obligataires est de 1 175,1 milliards, en baisse de 125,3 milliards par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 47 milliards de la valeur « EOG 6% net 2021-2026 », de 32,1 milliards de « EOCG 6,25% net 2021-2026 » et de 21,4 milliards de « BDEAC 5,45% net 2020-2027 ». La diminution des valeurs résulte des remboursements effectués sur le principal des dites valeurs. Par rapport à fin juin 2023, l'encours diminue de 2,3%, en lien avec la baisse de la quasi-totalité des valeurs cotées à la bourse».

4.7.2 Opérations sur titres publics

Au 31 décembre 2023, l'encours des titres publics est de 2 325,8 milliards, en hausse de 11,1% par rapport à fin décembre 2022. Ces titres sont composés de 1 403,3 milliards pour le marché des adjudications, 411,3 milliards pour le marché des syndications et 511,2 milliards pour le marché international (eurobonds). La progression de l'encours des titres publics est due à celle des BTA qui passent de 231,2 milliards à fin 2022 à 419,2 milliards. Cet accroissement s'explique également par

la hausse des emprunts obligataires de 44,3% qui s'établissent à 411,3 milliards. Par contre, l'encours des décaissements issus des emprunts internationaux (eurobonds) régresse de 5,7%.

Au 30 juin 2024, l'encours des titres publics est de 2 633,5 milliards, en augmentation de 388,3 milliards par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution résulte des émissions de 846,6 milliards et des remboursements de 538,9 milliards, réalisés au cours des six premiers mois de l'année. Quant au marché des syndications, l'encours des ECMR à fin juin 2024 reste stable à 411,3 milliards, par rapport à fin décembre 2023. Les émissions internationales (emprunt direct) sont de 131,2 milliards.

Tableau 42 : Situation des titres publics à fin juin 2024

Marché	Encours au 31/12/2022	Encours au 31/12/2023	Emission au 31/06/2024	Remboursement au 30/06/2024	Encours au 30/06/2024	Variations (en %)	
	a	b	c	d	e=b+c-d	b/a	e/b
Adjudications	1 267,2	1 403,3	715,4	538,9	1 579,8	10,7	12,6
BTA	231,2	419,2	482,5	401,9	499,8	81,3	19,2
OTA	1 036,0	984,1	232,9	137,0	1 080,0	-5,0	9,7
Syndications	285,0	411,3	0,0	0,0	411,3	44,3	0,0
ECMR	285,0	411,3			411,3	44,3	0,0
International	542,1	511,2	131,2	0,0	642,4	-5,7	25,7
Eurobonds	542,1	511,2			511,2	-5,7	0,0
Placements privés			131,2		131,2		
Total	2 094,3	2 325,8	846,6	538,9	2 633,5	11,1	13,2

Source : MINFI

CHAPITRE 5 : SECTEUR EXTERIEUR

En 2023, les échanges avec l'extérieur se sont effectués dans un contexte marqué par : (i) la légère décélération de l'inflation au niveau mondial ; (ii) l'appréciation de l'euro, et donc du FCFA, par rapport au dollar américain ; (iii) la baisse des cours de la plupart des matières premières ; (iv) la conquête du leadership par les Etats-Unis et la Chine, fondée sur la technologie des semi-conducteurs.

Ce chapitre présente d'une part, l'évolution du commerce extérieur, en mettant en exergue ses principaux indicateurs, les produits échangés et les partenaires commerciaux. D'autre part, il met en relief la balance des paiements, à travers les résultats de l'année 2023 et les estimations de 2024.

5.1. Commerce extérieur de biens

Cette section fait ressortir l'évolution des échanges de biens avec l'extérieur. Il présente également l'orientation géographique desdits échanges

5.1.1. Evolutions des échanges

La valeur des échanges commerciaux entre le Cameroun et l'extérieur baisse de 413,4 milliards en 2023 pour se situer à 7 981,3 milliards. Hors hydrocarbures, c'est-à-dire hors pétrole brut et gaz naturel liquéfié, elle progresse de 95,3 milliards et se chiffre à 5 198,6 milliards.

5.1.1.1. Balance commerciale

En 2023, le déficit de la balance commerciale se creuse de 576,0 milliards par rapport à 2022 pour se situer à 2 004,0 milliards. Cette aggravation est la résultante d'une réduction des exportations (-494,7 milliards) et d'une hausse des importations (+81,3 milliards). Reflétant cette situation, le taux de couverture des importations par les exportations se creuse de 11,1 points de pourcentage pour s'établir à 59,9%. Hors hydrocarbures, le déficit commercial se redresse de 11,4 milliards pour se situer à 2 451,2 milliards et le taux de couverture augmente de 1,0 point pour se situer à 35,9%.

Au premier semestre 2024 et en glissement annuel, le déficit commercial se réduit de 265,1 milliards pour s'établir à 901,6 milliards. Reflétant cette situation, le taux de couverture s'améliore de 7,6 points de pourcentage pour se situer à 62,6%. Hors hydrocarbures, le déficit commercial se réduit de 271,8 milliards pour se chiffrer à 1 171,0 milliards et le taux de couverture est en hausse de 10,2 points et s'établit à 39,4%.

Tableau 43 : Evolution du commerce extérieur (en milliards)

Périodes	2022	2023	Jan-Juin 2023	Jan-Juin 2024	Variations absolues	
Libellés	a	b	c	d	b-a	d-c
Exportations	3 483,3	2 988,6	1 426,5	1 509,8	-494,7	83,3
Pétrole	1 514,8	1 127,1	562,7	517,5	-387,8	-45,3
Gaz	631,5	421,4	229,0	187,5	-210,1	-41,5
Hydrocarbures	2 163,1	1 615,0	831,0	749,0	-548,1	-82,0
Hors hydrocarbures	1 320,3	1 373,7	595,5	760,8	53,4	165,3
Importations	4 911,4	4 992,6	2 593,2	2 411,4	81,3	-181,8
Carburants et lubrifiants	1 048,6	1 128,1	526,2	451,2	79,5	-75,0
Gaz	79,8	39,7	10,2	28,4	-40,2	18,2
Hydrocarbures	1 128,4	1 167,7	554,8	479,6	39,3	-75,3
Hors hydrocarbures	3 782,9	3 824,9	2 038,3	1 931,8	42,0	-106,5
Balance	-1 428,0	-2 004,0	-1 166,7	-901,6	-576,0	265,1
Hors hydrocarbures	-2 462,7	-2 451,2	-1 442,8	-1 171,0	11,4	271,8

Périodes	2022	2023	Jan-Juin 2023	Jan-Juin 2024	Variations absolues	
Libellés	a	b	c	d	b-a	d-c
Taux de couverture	70,9	59,9	55,0	62,6	-11,1	7,6
Hors hydrocarbures	34,9	35,9	29,2	39,4	1,0	10,2
Echanges globaux	8 394,7	7 981,3	4 019,7	3 921,2	-413,4	-98,4
Hors hydrocarbures	5 103,2	5 198,6	2 633,9	2 692,6	95,3	58,8

Source : MINFI

5.1.1.2. Exportations FOB

En 2023, la valeur des exportations du Cameroun est de 2 988,6 milliards, en baisse de 494,7 milliards par rapport à 2022, du fait de la réduction des volumes des exportations (-7,1%) et des prix (-8,4%), notamment ceux des hydrocarbures. Cette baisse des exportations s'observe principalement sur les huiles brutes de pétrole (-387,8 milliards), le gaz naturel liquéfié (-210,1 milliards), les bois sciés (-13 milliards), le coton brut (-7,4 milliards), les bois bruts (-12,8 milliards), le beurre de cacao (-1,7 milliard) et le caoutchouc brut (-11,1 milliards). Par contre, l'on enregistre une augmentation des ventes du cacao brut en fèves (+41 milliards) et de pâte de cacao (+15,6 milliards).

Les principaux produits exportés en 2023 sont les huiles brutes de pétrole (37,7%), le gaz naturel liquéfié (14,1%), le cacao brut en fèves (12%), les bois sciés (6,7%), le coton brut (4,9%), la pâte de cacao (3,3%), le bois brut (2,2%) et le beurre de cacao (1,9%).

Au premier semestre 2024 et en glissement annuel, les exportations progressent de 83,3 milliards pour se situer à 1 509,8 milliards, consécutivement au renchérissement et à l'augmentation des volumes exportés de certaines matières premières. Hors hydrocarbures, les exportations progressent de 165,3 milliards et se chiffrent à 760,8 milliards.

L'accroissement des exportations est principalement tiré par celui des ventes de cacao brut en fèves (+137,8 milliards), de coton brut (+22,9 milliards), et de pâte de cacao (+35,4 milliards). A contrario, l'on enregistre une baisse des ventes d'huiles brutes de pétrole (-45,3 milliards), de gaz naturel liquéfié (-41,5 milliards), de bois sciés (-14,2 milliards), d'aluminium brut (-8,7 milliards) et de bois brut (-7,1 milliards).

Tableau 44 : Evolutions des exportations en 2023 (Q en milliers de tonnes, sauf indication contraire ; V en milliards)

Période	2022		Jan-Juin 2023		2023		Jan-Juin 2024		Variations	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	d-b
Libellés		a		b		c		d		
Bananes (y compris plantains)	219,5	30,9	102,0	15,3	209,2	31,4	107,7	15,9	0,5	0,6
<i>Café robusta</i>	9,7	12,2	3,2	4,0	12,9	18,3	3,9	8,0	6,1	4,0
Cacao brut en fèves	235,5	318,1	67,4	98,5	180,1	359,1	81,3	236,2	41,0	137,8
Pâte de cacao	50,8	81,9	23,8	42,7	49,4	97,5	26,5	78,1	15,6	35,4
Beurre de cacao	29,5	57,2	14,5	31,0	23,8	55,6	12,6	40,8	-1,7	9,8
Autres préparations alimentaires ndca **	12,5	9,3	4,6	5,7	11,7	17,2	0,8	0,9	8,0	-4,8
Huiles brutes de pétrole	3 570,6	1 514,8	1 567,7	562,7	3 083,8	1 127,1	1 529,1	517,5	-387,8	-45,3
Gaz naturel liquéfié	1 348,4	631,5	726,2	229,0	1 372,5	421,4	658,2	187,5	-210,1	-41,5
Savons de ménage en morceaux	54,6	37,1	36,6	28,7	66,6	51,6	27,6	21,7	14,5	-7,0
Caoutchouc brut	47,8	41,7	17,9	13,2	43,3	30,7	21,4	16,8	-11,1	3,6
Bois brut (grumes)*	0,7	77,2	0,3	34,3	0,6	64,4	0,3	27,3	-12,8	-7,1
Bois sciés*	1,2	212,1	0,5	97,1	1,5	199,2	0,4	82,9	-13,0	-14,2

Période	2022		Jan-Juin 2023		2023		Jan-Juin 2024		Variations	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	d-b
		a		b		c		d		
Feuilles de placage en bois	57,9	24,4	29,6	12,3	55,0	21,7	25,9	8,8	-2,8	-3,5
Coton brut	149,3	155,3	69,9	79,0	127,5	147,9	86,6	101,9	-7,4	22,9
Aluminium brut	43,9	48,9	19,0	23,0	43,9	54,3	12,8	14,3	5,4	-8,7
Total général des exportations		3 483,3		1 426,5		2 988,6		1 509,8	-494,7	83,3

Source : MINFI *Q en millions de m³

5.1.1.3. Importations CAF

En 2023, la valeur des importations camerounaises se chiffre à 4 992,6 milliards, en augmentation de 81,3 milliards par rapport à 2022. Cette évolution résulte de la hausse des volumes importés (+11,9%) et de la baisse des prix (-9,2%). Hors hydrocarbures, les importations augmentent de 42,0 milliards pour se situer à 3 824,9 milliards.

Les produits qui connaissent une augmentation des importations sont notamment les machines et appareils mécaniques (+97,2 milliards), les carburants et lubrifiants (+79,5 milliards), les machines et appareils électriques (38,6 milliards), les sucres raffinés de canne ou de betterave (+28,4 milliards), les véhicules pour transport de marchandises (+27,3 milliards), l'oxyde d'aluminium (+17 milliards), les véhicules de tourisme (+15,5 milliards), l'aluminium et ouvrages en aluminium (+14,7 milliards), et les *insecticides, fongicides et herbicides* (+14,2 milliards). Par contre, il est enregistré une baisse des importations de froment (blé) et méteil (-82,4 milliards), de riz (-63,5 milliards), de clinkers (-49,5 milliards) et des butanes liquéfiés (-40,2 milliards).

S'agissant de la structure, les importations sont dominées en 2023 par les carburants et lubrifiants (22,6% du total des importations), les machines et appareils mécaniques (8,5%), les machines et appareils électriques (4,7%), le riz (4%), les poissons de mer congelés (3,7%), la fonte, le fer, l'acier et leurs ouvrages (5,9%), le froment (blé) et méteil (3,6%), les produits pharmaceutiques (3,3%), les matières plastiques (3,1%), les véhicules de tourisme (2,4%) et les huiles brutes ou raffinées (2,2%).

Au premier semestre 2024 et par rapport à la même période de l'année précédente, les importations diminuent de 181,8 milliards pour se situer à 2 411,4 milliards. Cette situation s'explique par la baisse des volumes importés (-1,4%) et celle des prix (-5,4%). Hors hydrocarbures, les importations se réduisent de 106,5 milliards pour se situer à 1 931,8 milliards.

Cette diminution des importations est essentiellement observée sur les carburants et lubrifiants (-75 milliards), les fontes, fer, acier et leurs ouvrages (-49,4 milliards), les poissons de mer congelés (-11,3 milliards), les produits pharmaceutiques (-3,2 milliards), les véhicules de tourisme (-9,8 milliards), les huiles brutes ou raffinées (-52 milliards), les clinkers (-8,1 milliards), les véhicules pour transport de marchandises (-12,8 milliards) et les engrais (-18,8 milliards). A contrario, l'on enregistre une hausse des importations de machines et appareils mécaniques (+16,8 milliards), de machines et appareils électriques (+25,2 milliards), de riz (+39,6 milliards), de froment (blé) et méteil (+13 milliards) et de sucre raffiné (+19,4 milliards).

Tableau 45 : Evolution des importations (Q : en milliers de tonnes, V : en milliards)

Période	Janv.-déc.2022(1)		Janv.-juin 2023		Janv.-déc. 2023 (2)		Janv.-juin 2024		Variations	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	d-b
		a		b		c		d		
Poissons de mer congelés	241,9	202,7	126,8	97,7	234,6	182,6	112,0	86,4	-20,1	-11,3
Lait et dérivés ; œufs ; miel	20,1	38,5	10,2	19,8	20,6	40,7	10,4	20,4	2,1	0,6
<i>Animaux et produits du règne animal</i>	265,7	249,4	140,4	121,8	260,6	231,7	123,2	108,4	-17,7	-13,4
Céréales	1 774,0	528,4	827,1	220,0	1 550,0	387,7	1 005,6	269,4	-140,7	49,4

Période	Janv.-déc.2022(1)		Janv.-juin 2023		Janv.-déc. 2023 (2)		Janv.-juin 2024		Variations	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	c-a	d-b
		a		b		c		d		
Froment (blé) et méteil	920,4	260,7	396,0	87,1	887,4	178,3	549,9	100,1	-82,4	13,0
Maïs	12,2	3,3	27,0	5,9	40,0	7,9	22,6	3,4	4,6	-2,5
Riz	841,5	264,4	401,9	126,3	620,4	200,8	433,0	165,9	-63,5	39,6
Malt non torréfié	114,9	47,1	62,3	28,9	118,1	54,6	68,3	26,3	7,5	-2,6
<i>Produits du règne végétal</i>	1 961,0	608,3	930,1	266,2	1 738,7	473,4	1 111,5	311,3	-134,9	45,1
Huiles brutes ou raffinées	110,1	112,6	83,8	66,5	144,1	108,2	20,7	14,4	-4,4	-52,0
<i>Graisses et huiles anim. ou végét.</i>	120,7	121,2	88,6	69,9	155,4	115,9	26,0	17,9	-5,3	-52,0
Sucres raffinés	108,1	44,1	74,1	24,4	203,2	72,6	105,4	43,8	28,4	19,4
Boissons ; liquides alcooliques	73,3	57,9	35,2	27,0	77,0	63,3	35,7	25,5	5,3	-1,5
<i>Produits alimentaires industriels</i>	429,1	266,6	231,5	135,5	529,7	306,3	272,5	153,4	39,7	17,9
Clinkers	2 168,6	137,2	1 426,4	51,8	2 411,9	87,7	1 294,4	43,7	-49,5	-8,1
Carburants et lubrifiants	1 765,5	1 048,6	939,9	526,2	2 051,3	1 128,1	803,7	451,2	79,5	-75,0
<i>Produits minéraux</i>	4 667,6	1 315,3	2 787,9	621,5	5 301,1	1 323,4	2 580,4	555,4	8,0	-66,2
Produits chimiques inorganiques	165,0	61,0	143,5	48,5	261,3	79,4	131,9	35,3	18,5	-13,2
Produits pharmaceutiques	26,1	166,1	15,6	89,3	29,8	166,6	16,6	86,2	0,6	-3,2
Engrais	129,6	66,5	181,2	58,9	228,3	70,9	145,6	40,1	4,5	-18,8
Insecticides, fongicides, herbicides...	52,6	96,7	29,7	80,5	59,8	115,2	26,8	60,5	18,6	-20,0
<i>Produits des industries chimiques</i>	438,5	489,4	401,6	321,9	652,3	533,0	362,0	274,6	43,6	-47,3
Matières plastiques	179,5	185,7	86,9	80,5	173,2	155,6	93,1	77,7	-30,0	-2,8
Caoutchouc	34,6	46,9	18,9	22,6	39,1	47,1	19,6	22,1	0,2	-0,5
<i>Matières plastiques et caoutchouc</i>	214,1	232,6	105,8	103,1	212,3	202,7	112,6	99,8	-29,9	-3,3
Papiers et cartons	104,3	81,0	44,4	34,1	96,3	68,1	49,5	34,5	-12,9	0,4
<i>Pâte de bois ; papiers et ses appl.</i>	114,6	111,5	49,6	56,1	108,9	102,2	54,3	46,3	-9,3	-9,9
Friperie	59,4	32,7	30,3	15,2	61,2	30,3	28,9	14,6	-2,5	-0,6
<i>Matières textiles et leurs ouvrages</i>	141,1	98,9	73,4	49,2	148,9	93,0	65,8	47,8	-5,9	-1,5
Produits céramiques	247,0	66,0	115,6	29,0	227,8	58,6	94,0	27,7	-7,4	-1,3
<i>Ouvrages en pierre, ciment et verre</i>	321,4	98,6	158,4	47,3	321,0	98,6	140,7	47,3	0,0	0,1
Fonte, fer et acier	283,6	222,1	169,3	118,3	304,1	186,7	169,3	76,2	-35,3	-42,0
Ouvrages en fonte, fer et acier	65,7	97,6	33,0	54,2	74,0	109,1	37,5	46,7	11,5	-7,4
<i>Métaux communs et leurs ouvrages</i>	378,1	362,7	217,3	197,1	411,9	348,9	224,8	154,0	-13,9	-43,1
Machines et appareils mécaniques	102,3	325,0	64,0	213,2	130,5	422,2	68,7	230,0	97,2	16,8
Machines et appareils électriques	66,8	195,1	31,9	122,7	68,8	233,7	34,7	147,9	38,6	25,2
<i>Machines et app. mécan. ou élect.</i>	169,1	520,1	95,9	335,9	199,3	655,9	103,4	377,9	135,8	42,0
Véhicules automobiles et tracteurs	169,7	285,1	86,7	177,4	176,8	328,4	83,0	140,0	43,3	-37,4
<i>Véhicules de tourisme</i>		102,1		60,2		117,6		50,4	15,5	-9,8
<i>Véhicules pour transport marchandises</i>		63,4		48,4		90,7		35,5	27,3	-12,8
<i>Matériel de transport</i>	172,9	306,0	89,8	195,9	181,9	363,4	86,2	150,9	57,4	-44,9
Total		4 911,4		2 593,2		4 992,6		2 411,4	81,3	-181,8

Source : MINFI *données provisoires, **nombre d'unités

5.1.2. Orientation géographique des échanges

Europe occidentale

En 2023 la balance commerciale avec l'Europe occidentale enregistre un excédent de 366,2 milliards, en baisse de 219,6 milliards par rapport à l'année précédente. Cette situation découle

principalement de la diminution de 199,8 milliards des exportations et de la hausse de 19,8 milliards des importations. Les Pays-Bas et la France sont les premiers partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 37,3% et 35,4% de la valeur totale des échanges.

Les principaux produits exportés vers l'Europe occidentale sont les huiles brutes de pétrole (526,6 milliards), le cacao en fèves (243,5 milliards), le gaz naturel liquéfié (175,5 milliards), le beurre et la pâte de cacao (80,2 milliards) et l'aluminium (41,6 milliards). *Les principaux produits importés* de cette zone sont les carburants et lubrifiants (217,2 milliards), le froment (blé) et méteil (65,9 milliards), les produits pharmaceutiques (45,3 milliards), le malt (44,8 milliards) et les articles de friperie (17,8 milliards).

Europe méridionale

La balance commerciale avec l'Europe méridionale est déficitaire de 22,3 milliards, en dégradation de 298,8 milliards par rapport à 2022. Cette dégradation résulte d'une diminution de 274,4 milliards des exportations et d'une hausse de 24,5 milliards des importations. L'Italie et l'Espagne sont les principaux partenaires du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 45,7% et 40,4% de la valeur totale des échanges.

Les exportations vers cette zone sont essentiellement constituées des huiles brutes de pétrole (90,3 milliards), de gaz naturel liquéfié (54,2 milliards), de bois sciés (31,5 milliards), de bois brut (15,1 milliards), de cacao en fèves (12,1 milliards) et d'aluminium (9,7 milliards). La zone *fournit* au Cameroun une gamme variée de produits, en particulier les carburants et lubrifiants (50,2 milliards), les clinkers (13,8 milliards) et les produits pharmaceutiques (9,9 milliards).

Europe du Nord

Le solde commercial avec l'Europe du Nord est déficitaire de 245,8 milliards, en dégradation de 96,3 milliards par rapport à 2022, résultante d'une augmentation des importations (+122,0 milliards) plus importante que celle des exportations (+25,7 milliards). Le Royaume-Uni et la Norvège sont les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 45,2% et 27,2% de la valeur totale des échanges avec la zone.

Les importations en provenance de l'Europe du Nord sont essentiellement constituées de carburants et lubrifiants (184,9 milliards) et de froment (blé) et méteil (29,3 milliards). *Les exportations* vers cette zone concernent principalement les huiles brutes de pétrole (61,4 milliards) et les bois sciés (11,9 milliards).

Asie orientale

Le déficit commercial avec l'Asie orientale se creuse de 18,6 milliards par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 931 milliards, du fait d'une augmentation des importations (+77,6 milliards) plus importante que celle des exportations (+59,0 milliards). La Chine est le principal partenaire commercial de la zone, avec 83,9% de la valeur totale des échanges.

Les exportations vers l'Asie orientale comprennent les huiles brutes de pétrole (134,1 milliards), le bois bruts (45,1 milliards), le gaz naturel liquéfié (24,5 milliards) et les bois sciés (18,2 milliards). *Les pays de cette zone fournissent* au Cameroun les carburants et lubrifiants (66,0 milliards), les herbicides (40,7 milliards), les pneumatiques (25,7 milliards), les produits pharmaceutiques (16,4 milliards) et du riz (12,6 milliards).

Asie méridionale

La balance commerciale avec l'Asie méridionale est déficitaire de 170,7 milliards après l'excédent de 86,4 milliards enregistré en 2022. Cette évolution résulte de la baisse des exportations (-207,7 milliards) et de la hausse des importations (+49,3 milliards). L'Inde est le principal partenaire commercial de la zone, avec 83,1% de la valeur totale des échanges.

Les principaux produits exportés vers cette zone sont le gaz naturel liquéfié (142,9 milliards), les huiles brutes de pétrole (138,4 milliards) et le coton (126,6 milliards). *Les principaux produits importés* sont les carburants et lubrifiants (235,6 milliards), le riz (103,1 milliards), et les produits pharmaceutiques (34,6 milliards).

Asie du Sud-Est

Le solde commercial avec l'Asie du Sud-Est enregistre un déficit de 70,9 milliards, en amélioration de 137,2 milliards par rapport à l'année précédente, résultante d'une hausse des exportations (+80,8 milliards) et d'une diminution des importations (-56,4 milliards). Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone sont l'Indonésie (42,9% de la valeur totale des échanges avec la zone), la Malaisie (19,5%), la Thaïlande (11,9%) et le Vietnam (9,8%).

Les principaux produits exportés vers l'Asie du Sud-Est sont les huiles brutes de pétrole (98,7 milliards), le cacao en fèves (55,1 milliards), les bois sciés (21,3 milliards) et le bois brut (17,8 milliards). *Les principaux produits importés* de cette zone sont le riz (74,7 milliards), les produits en fer/acier (71,8 milliards) et les carburants et lubrifiants (39,5 milliards).

Asie occidentale

La balance commerciale avec l'Asie occidentale enregistre un déficit de 244,9 milliards, déficit qui se rétrécit néanmoins de 41,7 milliards par rapport à 2022, avec une augmentation des exportations (+62,8 milliards) plus importante que celle des importations (+21,1 milliards). La Turquie et les Emirats Arabes Unis sont les principaux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 42,4% et 30,2% de la valeur totale des échanges avec la zone.

Les importations en provenance de l'Asie occidentale sont essentiellement constituées de carburants et lubrifiants (112,1 milliards) et de clinkers (11,6 milliards). *Les exportations* vers cette zone comprennent le cacao en fèves (32,9 milliards) et le gaz naturel liquéfié (24,3 milliards).

Amérique du Nord

Le déficit commercial avec l'Amérique du Nord se creuse de 147,3 milliards pour s'établir à 249,4 milliards en 2023, en lien avec la baisse des exportations (-47,0 milliards) et l'augmentation des importations (+100,4 milliards). Les Etats-Unis et le Canada sont les deux partenaires commerciaux du Cameroun dans cette zone, avec respectivement 86,4% et 13,6% des échanges.

Les principaux produits exportés sont la pâte de cacao (20,2 milliards) et le bois scié (8,4 milliards). *Les principaux produits importés* sont les carburants et lubrifiants (81,8 milliards), le butane liquéfié (32,6 milliards) et le froment (blé) et méteil (14,3 milliards).

Afrique centrale

Avec l'Afrique centrale, la balance commerciale est excédentaire de 184 milliards, en amélioration de 108,6 milliards par rapport à 2022. Cette évolution résulte de l'augmentation des exportations (+34,2 milliards) et de la baisse des importations (-74,4 milliards). Dans cette zone, le Cameroun échange essentiellement avec les autres pays de la CEMAC, notamment le Tchad (50,2% de la valeur totale des échanges avec la zone), le Gabon (21,0%) et la République centrafricaine (11,1%).

Les principaux produits exportés à destination des pays de la zone sont les savons de ménage en morceaux (21,5 milliards), la fonte, le fer et l'acier (12,3 milliards) et le riz (12,1 milliards). *Les importations en provenance* de l'Afrique centrale concernent essentiellement l'huile de palme brute (33,0 milliards) et les clinkers (5,9 milliards).

Tableau 46 : Orientation géographique des échanges (en milliards)

Libellés	Exportations		Variations absolues	Imports		Variations absolues	Balance commerciale		Variations absolues	Poids des échanges en 2023 (en %)
	2022	2023*		2022	2023*		2022	2023*		
Afrique australe	63,7	47,9	-15,8	44,7	46,5	1,8	19,0	1,4	-17,6	1,2
Afrique du Sud	63,7	47,9	-15,8	44,5	46,0	1,5	19,1	1,9	-17,3	1,2
Afrique centrale	214,1	248,3	34,2	138,7	64,3	-74,4	75,4	184,0	108,6	3,9
Angola	0,8	0,5	-0,3	20,3	7,8	-12,5	-19,5	-7,3	12,2	0,1
République du Congo	14,5	19,3	4,8	15,6	11,5	-4,1	-1,1	7,8	8,9	0,4
Gabon	25,2	30,9	5,7	58,0	34,6	-23,4	-32,9	-3,7	29,1	0,8
Guinée équatoriale	11,4	10,0	-1,4	38,0	1,9	-36,1	-26,6	8,1	34,7	0,1
République centrafricaine	44,8	34,0	-10,8	0,6	0,6	0,0	44,2	33,3	-10,9	0,4
Tchad	114,3	149,1	34,8	6,2	7,8	1,7	108,1	141,3	33,1	2,0
Afrique de l'ouest	57,1	62,0	5,0	214,3	227,3	13,0	-157,3	-165,3	-8,0	3,6
Côte d'Ivoire	3,0	2,2	-0,8	60,6	75,9	15,3	-57,6	-73,7	-16,1	1,0
Ghana	0,6	0,2	-0,3	2,3	5,0	2,7	-1,7	-4,7	-3,0	0,1
Guinée	0,5	0,4	0,0	18,7	20,7	1,9	-18,3	-20,2	-2,0	0,3
Libéria	0,1	0,5	0,4	32,5	29,5	-3,1	-32,4	-29,0	3,5	0,4
Mauritanie	0,0	0,0	0,0	35,3	31,1	-4,2	-35,3	-31,1	4,2	0,4
Nigeria	34,2	39,5	5,3	43,7	39,4	-4,3	-9,6	0,1	9,7	1,0
Sénégal	17,0	18,2	1,2	15,1	12,7	-2,4	1,9	5,5	3,6	0,4
Togo	0,8	0,3	-0,5	5,6	12,8	7,2	-4,8	-12,5	-7,7	0,2
Afrique orientale	0,9	0,2	-0,7	0,9	1,5	0,5	0,0	-1,3	-1,2	0,0
Maurice	0,9	0,2	-0,7	0,9	1,5	0,5	0,0	-1,3	-1,2	0,0
Afrique du nord	5,4	14,0	8,6	195,1	128,4	-66,7	-189,7	-114,4	75,3	1,8
Algérie	3,3	7,7	4,4	52,4	13,2	-39,2	-49,1	-5,5	43,6	0,3
Égypte	0,9	1,1	0,2	52,1	45,6	-6,5	-51,2	-44,4	6,7	0,6
Maroc	0,2	4,5	4,2	70,5	47,2	-23,3	-70,3	-42,7	27,5	0,6
Tunisie	0,9	0,7	-0,2	20,1	22,5	2,4	-19,1	-21,7	-2,6	0,3
Amérique centrale	0,8	1,4	0,6	9,9	7,4	-2,5	-9,1	-6,0	3,1	0,1
Mexique	0,8	1,4	0,6	9,9	7,4	-2,5	-9,1	-6,0	3,1	0,1
Amérique du nord	80,5	33,5	-47,0	182,6	282,9	100,4	-102,0	-249,4	-147,3	4,0
Canada	1,6	1,5	-0,1	26,2	41,7	15,5	-24,7	-40,3	-15,6	0,5
États-Unis	78,9	32,1	-46,9	156,3	241,2	84,9	-77,4	-209,1	-131,8	3,4
Amérique du Sud	2,3	10,6	8,3	207,8	179,9	-27,8	-205,5	-169,3	36,2	2,4
Argentine	0,0	0,0	0,0	94,2	49,1	-45,1	-94,2	-49,1	45,1	0,6
Brésil	0,6	3,9	3,3	65,0	98,0	33,0	-64,4	-94,0	-29,6	1,3
Chili	0,0	0,0	0,0	18,3	7,8	-10,5	-18,3	-7,8	10,5	0,1
Pérou	0,0	0,0	0,0	11,3	14,4	3,2	-11,3	-14,4	-3,2	0,2
Uruguay	1,7	6,7	5,0	19,0	10,6	-8,4	-17,3	-3,9	13,4	0,2
Asie centrale	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	-0,3	-0,3	0,0	0,3	0,0
Asie du Sud-Est	125,1	205,9	80,8	333,3	276,8	-56,4	-208,1	-70,9	137,2	6,0
Indonésie	21,4	116,5	95,1	13,3	90,7	77,4	8,1	25,9	17,7	2,6
Malaisie	40,5	54,3	13,8	121,9	40,8	-81,2	-81,5	13,5	95,0	1,2
Singapour	0,1	0,1	0,0	68,6	34,9	-33,7	-68,4	-34,7	33,7	0,4
Thaïlande	0,1	0,2	0,1	106,9	92,9	-14,0	-106,8	-92,7	14,1	1,2
Viêt Nam	62,9	34,7	-28,2	19,9	12,5	-7,4	43,0	22,2	-20,8	0,6
Philippines	0,1	0,0	0,0	2,7	5,1	2,4	-2,7	-5,1	-2,5	0,1
Asie méridionale	623,9	416,1	-207,7	537,5	586,8	49,3	86,4	-170,7	-257,1	12,6
Bangladesh	124,3	127,1	2,8	2,4	1,5	-0,9	122,0	125,6	3,7	1,6
Inde	493,1	286,1	-207,0	530,1	577,5	47,4	-37,0	-291,4	-254,4	10,8
Pakistan	6,5	3,0	-3,6	5,0	7,9	2,8	1,5	-4,9	-6,4	0,1
Asie occidentale	31,3	94,1	62,8	317,8	339,0	21,1	-286,6	-244,9	41,7	5,4
Arabie saoudite	1,0	1,6	0,5	15,9	70,5	54,7	-14,9	-69,0	-54,1	0,9
Émirats arabes unis	2,6	3,6	1,0	109,1	127,1	18,0	-106,5	-123,5	-17,0	1,6

Libellés	Exportations		Variations absolues	Importations		Variations absolues	Balance commerciale		Variations absolues	Poids des échanges en
Koweït	0,0	0,1	0,1	1,4	16,2	14,7	-1,4	-16,1	-14,7	0,2
Oman	0,1	0,0	-0,1	40,1	8,0	-32,1	-40,0	-8,0	32,0	0,1
Turquie	26,8	88,2	61,4	141,0	95,3	-45,7	-114,2	-7,1	107,1	2,3
Qatar	0,1	0,1	0,0	4,5	14,1	9,6	-4,4	-14,0	-9,6	0,2
Asie orientale	177,4	236,3	59,0	1089,7	1167,3	77,6	-912,4	-931,0	-18,6	17,6
Chine	173,2	231,9	58,7	775,8	946,2	170,4	-602,6	-714,3	-111,7	14,8
Corée du Sud	0,1	0,1	0,0	171,2	99,0	-72,2	-171,1	-98,9	72,1	1,2
Japon	1,7	1,4	-0,3	96,6	107,3	10,7	-94,9	-105,9	-11,0	1,4
Caraïbes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Europe du nord	59,4	85,1	25,7	208,9	330,9	122,0	-149,5	-245,8	-96,3	5,2
Estonie	0,5	1,5	1,1	29,7	16,8	-12,9	-29,3	-15,3	14,0	0,2
Finlande	1,2	0,7	-0,6	14,7	19,4	4,7	-13,5	-18,7	-5,2	0,3
Irlande	2,4	3,3	0,9	16,3	18,6	2,3	-13,9	-15,3	-1,4	0,3
Lettonie	0,0	0,0	0,0	14,4	8,0	-6,5	-14,4	-8,0	6,5	0,1
Lituanie	1,8	0,6	-1,2	9,9	14,3	4,4	-8,1	-13,7	-5,6	0,2
Norvège	0,0	0,2	0,2	65,6	113,2	47,5	-65,6	-113,0	-47,3	1,4
Royaume-Uni	53,5	78,6	25,1	40,5	109,3	68,9	13,0	-30,7	-43,7	2,4
Suède	0,0	0,0	0,0	11,1	18,5	7,3	-11,1	-18,4	-7,3	0,2
Danemark	0,0	0,3	0,2	6,5	6,7	0,2	-6,5	-6,5	0,1	0,1
Îles Féroé	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2	6,2	0,0	-6,2	-6,2	0,1
Europe méridionale	514,6	240,2	-274,4	238,0	262,5	24,5	276,6	-22,3	-298,8	6,3
Espagne	295,1	99,5	-195,7	98,9	103,8	4,8	196,2	-4,3	-200,5	2,5
Grèce	2,3	2,6	0,4	9,2	50,1	40,9	-6,9	-47,4	-40,5	0,7
Italie	210,7	132,5	-78,2	99,5	97,0	-2,5	111,1	35,5	-75,6	2,9
Portugal	6,5	5,6	-0,9	30,4	11,7	-18,7	-23,9	-6,1	17,8	0,2
Europe occidentale	1441,7	1241,8	-199,8	855,9	875,7	19,8	585,7	366,2	-219,6	26,5
Allemagne	29,4	79,3	49,9	148,3	153,1	4,8	-118,9	-73,8	45,1	2,9
Belgique	133,2	99,2	-34,0	105,6	220,9	115,4	27,7	-121,7	-149,4	4,0
France	345,9	369,1	23,2	404,2	381,4	-22,8	-58,4	-12,3	46,0	9,4
Pays-Bas	932,1	693,7	-238,4	178,0	96,1	-81,9	754,1	597,5	-156,5	9,9
Suisse	0,5	0,2	-0,3	14,9	20,3	5,4	-14,4	-20,1	-5,7	0,3
Europe orientale	76,7	35,5	-41,2	275,3	153,5	-121,7	-198,6	-118,0	80,5	2,4
Russie	74,9	0,1	-74,8	121,8	33,7	-88,2	-47,0	-33,6	13,4	0,4
Pologne	0,6	2,7	2,1	58,0	67,2	9,2	-57,4	-64,5	-7,2	0,9
Ukraine	0,0	0,1	0,1	77,7	29,5	-48,2	-77,7	-29,5	48,3	0,4
République tchèque	0,0	0,2	0,2	6,3	14,4	8,1	-6,3	-14,2	-7,9	0,2
Hongrie	0,1	32,1	32,1	7,8	5,6	-2,2	-7,7	26,5	34,3	0,5
Océanie	0,1	0,0	0,0	16,5	28,1	11,6	-16,5	-28,1	-11,6	0,4
Nouvelle-Zélande	0,0	0,0	0,0	15,5	20,8	5,3	-15,5	-20,8	-5,3	0,3
Australie	0,1	0,0	0,0	1,0	7,3	6,3	-0,9	-7,2	-6,3	0,1
Total Global	3483,3	2988,6	-494,7	4911,4	4992,6	81,3	-1428,0	-2004,0	-576,0	100,0

Source : MINFI

**données provisoires*

5.1.2.1. Commerce bilatéral

5.1.2.2.1. Principaux partenaires

En 2023, la Chine est le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 14,8% de la valeur totale des échanges. Elle est suivie par l'Inde (10,8%), les Pays-Bas (9,9%), la France (9,4%), la Belgique (4,0%), les Etats-Unis (3,4%), l'Allemagne (2,9%) et l'Italie (2,9%).

5.1.2.2.2 Principaux clients

En 2023, les Pays-Bas demeurent le premier client du Cameroun (23,2% de la valeur totale des exportations). Ils sont suivis par la France (12,4%), l'Inde (9,6%), la Chine (7,8%), le Tchad (5,0%),

l'Italie (4,4%), le Bangladesh (4,3%), l'Indonésie (3,9%), l'Espagne (3,3%) et la Belgique (3,3%).

Par rapport à 2022, les exportations diminuent vers les Pays-Bas (-238,4 milliards), l'Inde (-207 milliards), l'Espagne (-195,7 milliards), l'Italie (-78,2 milliards) et la Belgique (-34 milliards). A l'inverse, elles augmentent vers l'Indonésie (+95,1 milliards), la Chine (+58,7 milliards), le Tchad (+34,8 milliards), la France (+23,2 milliards) et le Bangladesh (+2,8 milliards).

Tableau 47 : Principaux clients du Cameroun

Libellés	2022		2023	
	Part dans les exportations (%)	Rang	Part dans les exportations (%)	Rang
Pays-Bas	26,8	1	23,2	1
France	9,9	3	12,4	2
Inde	14,2	2	9,6	3
Chine	5,0	6	7,8	4
Tchad	3,3	9	5,0	5
Italie	6,0	5	4,4	6
Bangladesh	3,6	8	4,3	7
Indonésie	0,6	21	3,9	8
Espagne	8,5	4	3,3	9
Belgique	3,8	7	3,3	10

Source : MINFI

5.1.2.2.3 Principaux fournisseurs

La Chine demeure le premier fournisseur du Cameroun, avec 19,0% des dépenses d'importations. Elle est suivie par l'Inde (11,6%), la France (7,6%), les Etats-Unis (4,8%), la Belgique (4,4%), l'Allemagne (3,1%), les Emirats arabes unis (2,6%), la Norvège (2,3%), le Royaume-Uni (2,2%) et le Japon (2,2%).

Par rapport à 2022, l'on enregistre une hausse des importations provenant de la Chine (+170,4 milliards), de la Belgique (+115,4 milliards), des Etats-Unis (+84,9 milliards), du Royaume-Uni (+68,9 milliards), de la Norvège (+47,5 milliards), de l'Inde (+47,4 milliards), des Emirats Arabes Unis (+18,0 milliards), du Japon (+10,7 milliards) et de l'Allemagne (+4,8 milliards). Par contre, celles en provenance de la France baissent de 22,8 milliards.

Tableau 48 : Principaux fournisseurs du Cameroun

Libellés	2022		2023	
	Part dans les importations (%)	Rang	Part dans les importations (%)	Rang
Chine	15,8	1	19,0	1
Inde	10,8	2	11,6	2
France	8,2	3	7,6	3
Etats unis	3,2	6	4,8	4
Belgique	2,2	13	4,4	5
Allemagne	3,0	7	3,1	6
Emirats Arabes Unis	2,2	11	2,6	7
Norvège	1,3	18	2,3	8
Royaume-Uni	0,8	28	2,2	9
Japon	2,0	16	2,2	10

Source : MINFI

5.2. Balance des paiements

En 2023, le déficit du solde courant se détériore et le niveau des financements extérieurs se réduit. Ces évolutions aboutissent à un déficit du solde global de 328,5 milliards contre un excédent de 503,5 milliards enregistré en 2022.

Tableau 49 : Balance des paiements globale de 2018 à 2023 (en milliards)

LIBELLES	2021	2022	2023*	2024**
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-996,8	-941,2	-1221,1	-982,9
1- Balance des biens	-390,4	-197,3	-843,9	-562,6
2- Balance des services	-485,9	-508,5	-329,9	-322,5
3- Balance des revenus primaires	-405,2	-689,4	-588,0	-634,1
4- Balance des revenus secondaires	284,6	454,0	540,8	536,3
FINANCEMENTS EXTERIEURS	830,7	1421,3	939,8	948,5
1- Secteur privé non bancaire	798,9	749,9	421,0	370,9
Investissements Directs Etrangers (IDE)	493,6	560,3	547,1	589,5
Investissements de portefeuille et Produits financiers dérivés	4,5	0,0	3,0	0,0
Tirages nets (Hors IDE et IPF)	300,7	189,6	-129,1	-218,6
2- Administration publique	360,4	414,1	307,7	390,0
Dons projets (y compris C2D)	64,7	104,2	139,4	103,8
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	39,3	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	295,7	309,9	129,1	286,2
3- Banques créatrices de monnaie	-328,6	257,3	211,1	187,6
III- ERREURS ET OMISSIONS	12,2	23,4	-47,1	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	-153,9	503,5	-328,5	-34,4

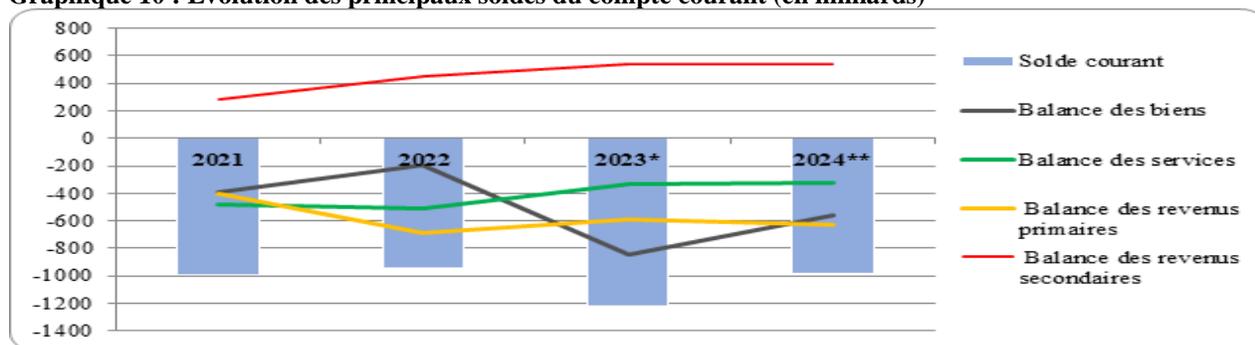
Source : MINFI

* Provisoires ; ** Estimations

5.2.1 Balance des transactions courantes

En 2023, le déficit du solde des transactions courantes s'établit à 1 221,1 milliards (4,1% du PIB), après un déficit de 941,2 milliards (3,4% du PIB) en 2022. Cette détérioration est tirée par celle du déficit du solde des biens. En revanche, le déficit du solde des services et celui des revenus primaires se réduisent tandis que le solde du compte des revenus secondaires s'améliore.

Graphique 10 : Evolution des principaux soldes du compte courant (en milliards)



Source : MINFI

* Estimations

5.2.1.1. Balance des biens

Le déficit des échanges de biens¹ se creuse davantage pour atteindre 843,0 milliards, soit 2,8% du

¹ Les échanges sur biens, au sens de la balance des paiements, intègrent les transactions issues du commerce extérieur, les biens achetés par les transporteurs, le commerce transfrontalier non enregistrés dans les statistiques douanières et les autres biens.

PIB, après 197,3 milliards en 2022 (0,7% du PIB). Cette situation est liée à une contraction des recettes d'exportations FOB (-483,7 milliards) et une hausse des dépenses d'importations FOB (-163,0 milliards).

En valeur relative, les exportations baissent de 11,2% pour se situer à 3 838,3 milliards, sous l'effet de la diminution des ventes des huiles brutes de pétrole (-25,6%), de gaz naturel liquéfié (-33,3%), de bois et ouvrages en bois (-8,4%) et de coton brut (-4,8%). Les importations FOB augmentent de 3,6% pour s'établir à 4 682,3 milliards, en lien avec la forte demande en intrants et équipements. La hausse des importations est observée notamment sur les produits alimentaires industriels (+14,9%), les produits minéraux (+0,6%) et les produits des industries chimiques (+8,9%).

5.2.1.2. Balance des services

Le déficit de la balance des services se réduit de 178,6 milliards par rapport à 2022 pour s'établir à 329,9 milliards. Cette évolution est attribuable d'une part, à la réduction de 151,4 milliards du déficit du poste « transport », en lien avec la baisse des dépenses de fret ; et d'autre part, à l'amélioration du solde du poste « voyage » qui passe d'un déficit de 10,9 milliards, à un excédent de 69,1 milliards. En revanche, l'on enregistre une dégradation de 10 milliards du déficit du poste « assurance » et de 42,5 milliards du déficit du poste « autres services ».

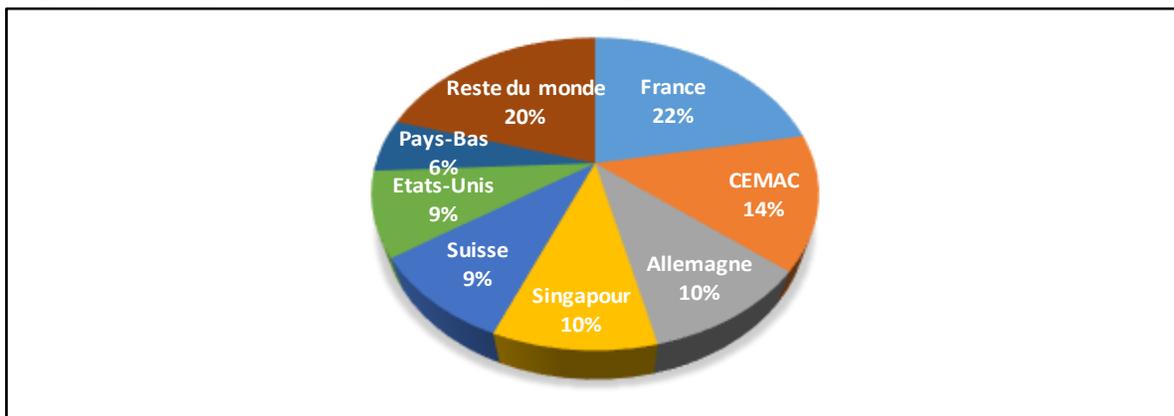
5.2.1.3. Balance des revenus primaires

Les revenus primaires comprennent la rémunération des salariés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires (impôts sur la production et les importations, subventions, loyers, ...). En 2023, le déficit des revenus primaires se situe à 588 milliards après 689,4 milliards en 2022. Cette évolution résulte principalement de la baisse des dividendes et bénéfices versés aux entreprises étrangères par leurs filiales locales. Ces dividendes et bénéfices distribués s'élèvent à 473,9 milliards en 2023 après 605,1 milliards en 2022.

5.2.1.4. Balance des revenus secondaires

Les revenus secondaires sont essentiellement constitués des transferts courants. En 2023, l'excédent du solde des revenus secondaires s'élève à 540,8 milliards après 454 milliards en 2022. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des transferts reçus de la diaspora. Ces transferts s'élèvent à 723,3 milliards après 647,2 milliards en 2022. Ils proviennent principalement de la France (avec 22% du total), des autres pays de la CEMAC (14%), de l'Allemagne (10%), de Singapour (10%), de la Suisse (9%), des Etats-Unis (9%) et des Pays-Bas (6%). Dans le cas des autres pays de la CEMAC, les transferts reçus sont répartis comme suit : Gabon (avec 40% du total), République centrafricaine (32%), Congo (15%), Tchad (10%) et Guinée équatoriale (3%).

Graphique 11 : Répartition des transferts des migrants par zone de provenance en 2023



Source : MINFI

5.2.2 Financements extérieurs

En 2023, les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 939,8 milliards, en baisse de 481,3 milliards par rapport à l'année précédente. Cette évolution est imputable à la baisse des entrées nettes de capitaux dans le secteur public et le secteur privé non bancaire.

Le secteur privé non bancaire enregistre des entrées nettes de 421,0 milliards, après 749,9 milliards en 2022. Cette baisse est principalement tirée par celle des tirages nets (-318,7 milliards) et des investissements directs étrangers (-13,2 milliards).

Les financements extérieurs nets du secteur public diminuent de 106,4 milliards et s'établissent à 307,7 milliards, du fait essentiellement de la baisse des tirages nets (-180,8 milliards). Les financements extérieurs du secteur bancaire enregistrent des entrées nettes de 211,1 milliards, après 257,3 milliards en 2022. Cette situation est liée à l'augmentation des titres souscrits par les banques dans les autres pays de la CEMAC).

5.2.3 Balances des paiements sectorielles

En 2023, les soldes globaux des secteurs « agriculture », « exploitation forestière », « extraction d'hydrocarbures » et « transports » demeurent excédentaires. Les autres secteurs (industrie, commerce, télécommunications, financier) affichent plutôt des soldes déficitaires.

5.2.3.1 Agriculture

Le secteur « agriculture » enregistre un solde global excédentaire de 636,1 milliards après 101,0 milliards en 2022. L'excédent du compte courant se réduit de 123,0 milliards. Ce recul est induit notamment par la baisse des exportations de caoutchouc brut (-26,5%), de coton brut (-4,8%) et de café arabica (-46,0%). Le déficit de la balance des services est quasi stable et se situe à 23,3 milliards, celui des revenus primaires se creuse de 1,1 milliard et s'établit à 14,6 milliards. Les financements extérieurs nets sont excédentaires de 32,0 milliards, en augmentation de 22,1 milliards par rapport à 2022.

5.2.3.2 Exploitation forestière

Le solde global du secteur « exploitation forestière » est excédentaire de 219,7 milliards, 223,4 milliards en 2022. L'excédent du solde courant baisse de 8,6 milliards pour se situer à 210,1 milliards, en lien avec la réduction de l'excédent des biens (11,9 milliards). Le déficit de la balance des services se réduit et se situe à 1,0 milliard. Les financements extérieurs nets sont en augmentation de 4,8 milliards et se chiffrent à 9,6 milliards.

5.2.3.3 Extraction d'hydrocarbures

L'excédent du solde global du secteur « extraction d'hydrocarbures » se réduit de 738 milliards pour se situer à 1 125,5 milliards en 2023. Cette évolution est consécutive à la diminution de 668,2 milliards de l'excédent du solde du compte courant, en lien avec la baisse des ventes des hydrocarbures (-597,9 milliards). Les financements extérieurs nets enregistrent une contraction des entrées nettes qui passent de 215,3 milliards en 2022 à 145,6 milliards en 2023.

5.2.3.4 Industrie

Le déficit du solde global du secteur « industrie » se creuse pour se situer à 1 947,8 milliards après 1 180,8 milliards en 2022. Ce résultat découle de l'aggravation du déficit du solde des transactions courantes et de la détérioration du solde du compte financier. L'aggravation du déficit du compte courant provient principalement du solde des biens (-1 459,1 milliards) et du solde des services (-204,9 milliards). Les financements extérieurs se caractérisent par des sorties nettes de 256,2 milliards après des entrées nettes de 413,8 milliards en 2022.

Tableau 50 : Balances des paiements sectorielles (en milliards)

LIBELLES	AGRICULTURE		FORET		HYDROCARBURES		INDUSTRIE	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
I-SOLDE COURANT	727,2	604,2	218,7	210,1	1 648,2	979,9	-1 594,7	-1 691,6
1- Balance des Biens	763,7	641,7	224,1	212,2	1 979,7	1 300,4	-1 347,4	-1 459,1
2- Balance des Services	-22,7	-23,3	-4,3	-1,0	-111,1	-114,0	-191,6	-204,9
3- Balance des Revenus Primaires	-13,5	-14,6	-1,9	-0,8	-231,7	-248,8	-55,8	-30,7
4- Balance des Revenus Secondaires	-0,2	0,4	0,9	-0,3	11,3	42,3	0,2	3,0
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	9,9	32,0	4,8	9,6	215,3	145,6	413,8	-256,2
1-Secteur privé non bancaire	10,7	32,0	4,8	9,6	214,9	145,6	413,8	-256,2
Invest. Directs Etrangers (IDE)	13,8	15,2	2,2	3,6	122,5	155,5	106,7	-13,1
Invest. de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-3,1	16,8	2,6	6,0	92,3	-10,0	307,1	-243,0
2-Banques créatrices de monnaie	-0,9	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
III-SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE	737,1	636,1	223,4	219,7	1 863,5	1 125,5	-1 180,8	-1 947,8

Source : MINFI

5.2.3.5 Commerce, restaurants et hôtels

Le déficit du solde global du secteur «commerce, restaurants et hôtels » se réduit de 268,6 milliards et se chiffre à 1 039,5 milliards. Cette situation est due à la réduction du déficit du compte courant couplée à l'amélioration du solde du compte financier. La réduction du déficit du compte courant est en lien avec celle du déficit de la balance des biens (-174,7 milliards) et du déficit de la balance des services (-57,3 milliards). Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 20 milliards contre des sorties nettes de 17,2 milliards en 2022.

5.2.3.6 Transports

En 2023, l'excédent du solde courant du secteur des transports diminue de 35,8 milliards pour s'établir à 107,6 milliards. Cette évolution résulte d'une aggravation du déficit des revenus primaires (-57,4 milliards), d'une réduction de 17,7 milliards du déficit des biens et d'un accroissement de l'excédent du solde des services (+6,1 milliards). Les financements extérieurs augmentent de 57,7 milliards, passant de 2,9 milliards à 57,6 milliards, du fait principalement des entrées d'investissements directs étrangers (51,1 milliards). Résultant de ces évolutions, le solde global s'améliore de 18,9 milliards et se situe à 165,2 milliards en 2023.

5.2.3.7 Télécommunications

Le déficit du solde courant du secteur des télécommunications se réduit de 12,2 milliards par rapport à 2022 et s'établit à 165,2 milliards. Cette réduction résulte du rétrécissement du déficit des revenus primaires (-83,3 milliards) et de l'aggravation des déficits des biens (-31,4 milliards) et des services (-40,0 milliards). Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 38 milliards après 108 milliards en 2022, avec la baisse des flux d'IDE (-83,3 milliards). Le déficit global du secteur des télécommunications se creuse de 58,2 milliards pour se situer à 127,2 milliards au terme de l'année 2023.

5.2.3.8 Activités financières

En 2023, le déficit du solde courant du secteur financier se réduit de 77,9 milliards et se situe à 47,8 milliards. Cette évolution résulte de la réduction du déficit des biens de 17,9 milliards et de l'amélioration du solde des revenus primaires (+36,5 milliards) et du solde des revenus secondaires (+71,0 milliards). Les flux de financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 42,5 milliards, contre des sorties nettes de 49,9 milliards en 2022. Le déficit du solde global du secteur financier se réduit et se situe à 5,3 milliards, après 175,6 milliards en 2022.

Tableau 51 : Balances des paiements sectorielles, suite (en milliards)

LIBELLES	COMMERCE*		TRANSPORTS		TELECOM		FINANCIER	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
I-SOLDE COURANT	-1 290,9	-1 059,5	143,4	107,6	-177,4	-165,2	-125,7	-47,8
1- Balance des Biens	-1 118,5	-943,9	-28,1	-10,4	-26,6	-57,9	-31,3	-13,4
2- Balance des Services	-165,6	-108,3	172,9	179,0	-31,6	-71,7	-24,7	-72,1
3- Balance des Revenus Primaires	-7,2	-11,5	-1,5	-58,9	-120,7	-37,4	-30,0	6,5
4- Balance des Revenus Secondaires	0,4	4,1	0,1	-2,2	1,5	1,9	-39,8	31,2
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	-17,2	20,0	2,9	57,6	108,5	38,0	-49,9	42,5
1-Secteur privé non bancaire	-15,8	20,0	2,9	57,6	108,5	38,0	29,5	-169,0
Investissements Directs Etrangers (IDE)	-16,8	-1,9	3,0	59,1	120,1	36,3	-12,6	38,2
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	-219,0
Tirages nets (hors IDE et IPF)	1,0	21,9	-0,1	-1,5	-11,7	1,6	40,0	11,8
2-Banques Créatrices de monnaie	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-79,4	211,5
III-SOLDE GLOBAL	-1 308,1	-1 039,5	146,3	165,2	-69,0	-127,2	-175,6	-5,3

Source : MINFI

5.2.4 Balances des paiements bilatérales

En 2023, l'analyse des balances des paiements bilatérales révèle que le Cameroun présente des soldes globaux excédentaires avec l'Union européenne (notamment avec la France) et les pays de la CEMAC. A contrario, les soldes globaux avec le Nigéria, la Chine, les Etats-Unis et les autres pays sont déficitaires.

5.2.4.1 Union européenne

Le solde global est excédentaire de 497,4 milliards après un excédent de 852 milliards en 2022. L'excédent du solde des transactions courantes entre le Cameroun et l'Union européenne se réduit de 482,1 milliards pour se situer à 255,2 milliards. Cette évolution résulte principalement de la contraction de l'excédent du solde de la balance des biens et de l'aggravation du déficit des services. Le déficit des revenus primaires se réduit et l'excédent des revenus secondaires s'améliore. La réduction de l'excédent du poste « biens » résulte de la baisse de vente des hydrocarbures, dont le pétrole brut (-648,7 milliards), en lien avec la baisse des cours. Quant aux financements extérieurs, ils se caractérisent par des entrées nettes de 242,2 milliards après 114,7 milliards en 2022. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des flux des IDE qui passent de 122,3 milliards à 153,5 milliards dans le secteur privé non bancaire et des entrées nettes du secteur bancaire qui passent de -3,3 milliards à 195,5 milliards.

5.2.4.2 France

Le solde global des échanges entre le Cameroun et la France s'améliore de 5,7 milliards pour se situer à 118,2 milliards au terme de l'année 2023. Cette évolution résulte d'un excédent des financements extérieurs, malgré le déficit du compte courant. Le compte courant avec la France est déficitaire de 53 milliards, après avoir été excédentaire de 89,6 milliards en 2022. Cette évolution résulte principalement de la dégradation du déficit des revenus primaires (-78,4 milliards) et de la détérioration du solde de la balance des services (-78,4 milliards). L'excédent de la balance des biens s'améliore de 35,1 milliards et se situe à 91,3 milliards, en lien avec la hausse des ventes des hydrocarbures. Les financements extérieurs se soldent par des entrées nettes de 171,2 milliards, en hausse de 148,3 milliards par rapport à 2022, en lien avec les IDE qui augmentent de 99,4 milliards.

5.2.4.3 CEMAC

En 2023, le solde global entre le Cameroun et les autres pays de la CEMAC enregistre un excédent de 573,4 milliards, en réduction de 6,7 milliards par rapport à 2022. Cette évolution est

principalement liée à la baisse des financements extérieurs nets. L'excédent du compte courant s'améliore de 96,3 milliards, consécutivement à l'accroissement des transactions sur les biens (+268,0 milliards), les services (+273,8 milliards) et les revenus secondaires (+51 milliards). Les flux de financements extérieurs se caractérisent par des entrées nettes de 39,8 milliards, en baisse par rapport aux 142,8 milliards de 2022.

Tableau 52 : Balance des paiements avec le l'Union européenne, la France et la CEMAC (en milliards)

LIBELLES	FRANCE		CEMAC		UE	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
I-SOLDE COURANT	89,6	-53,0	437,3	533,6	737,3	255,2
1- Balance des Biens	56,2	91,3	257,0	268,0	992,6	447,4
2- Balance des Services	38,8	-39,6	198,5	273,8	-194,8	-245,1
3- Balance des Revenus Primaires	-37,6	-116,0	-41,3	-59,3	-181,0	-130,0
4- Balance des Revenus Secondaires	32,2	11,3	23,2	51,0	120,4	182,9
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	22,9	171,2	142,8	39,8	114,7	242,2
1-Secteur privé non bancaire	33,6	132,1	141,1	117,8	127,4	157,0
Investissements Directs Etrangers (IDE)	27,1	126,5	98,2	82,6	122,3	153,5
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-3,8
Tirages nets (hors IDE et IPF)	6,5	5,5	42,9	35,3	5,1	7,4
2- Administration publique	-9,4	-73,1	0,0	39,3	-9,5	-110,3
Dons projets (y compris C2D)	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	39,3	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	-9,6	-73,1	0,0	0,0	-9,8	-110,3
2-Banques Créatrices de monnaie	-1,4	112,2	1,6	-117,3	-3,3	195,5
III-SOLDE GLOBAL	112,5	118,2	580,1	573,4	852,0	497,4

Source : MINFI

5.2.4.3 Nigéria

En 2023, le déficit du solde global de la balance bilatérale avec le Nigeria se creuse de 80,0 milliards pour se situer à 259,7 milliards. Le déficit du compte courant se réduit de 19,2 milliards et se situe à 165,3 milliards, en lien avec la réduction de 50,3 milliards du déficit des biens. Les financements extérieurs enregistrent des sorties nettes de 94,4 milliards, contre des entrées nettes de 4,8 milliards en 2022.

5.2.4.4 Chine

Le solde global avec la Chine est déficitaire de 1 095,9 milliards, en aggravation de 538,4 milliards par rapport à 2022. Cette détérioration résulte du creusement du déficit du compte courant et de la baisse des financements extérieurs. Le déficit du compte courant s'aggrave de 215,8 milliards, en lien avec la dégradation des soldes des « biens » et des « services ». La détérioration du solde des biens est imputable à la baisse des ventes de pétrole brut et de gaz et, à la hausse des importations. Le déficit des services s'accroît pour se situer à 172,5 milliards. Par contre, le déficit des revenus primaires se réduit pour se situer à 163,1 milliards, du fait principalement de la baisse du paiement des dividendes aux investisseurs de ce pays. Les financements extérieurs se soldent par des sorties nettes de 150 milliards, contre des entrées nettes de 172,6 milliards en 2022.

5.2.4.5 Etats-Unis

En 2023, le solde global avec les Etats-Unis est déficitaire de 37,5 milliards contre un excédent de 2,8 milliards enregistré en 2022. Cette évolution résulte d'un excédent des financements extérieurs et d'un déficit plus prononcé du compte courant. Le solde du compte courant de la balance bilatérale est déficitaire de 152,3 milliards après un déficit de 41,2 milliards en 2022. Cette détérioration est principalement imputable aux soldes de la balance des biens (-193,7 milliards). Le solde des

revenus primaires s'améliore de 62,8 milliards. Par contre, le solde des revenus secondaires baisse de 9,3 milliards. Les financements extérieurs augmentent de 70,7 milliards pour se situer à 114,8 milliards, sous l'effet de l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers.

Tableau 53 : Balance des paiements avec le Nigéria, la Chine et les Etats-Unis (en milliards)

LIBELLES	NIGERIA		CHINE		USA	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
ANNEES						
I-SOLDE COURANT	-184,5	-165,3	-730,0	-945,8	-41,2	-152,3
1- Balance des Biens	-158,0	-107,6	-509,8	-605,1	-58,5	-193,7
2- Balance des Services	4,8	-8,5	-56,6	-172,5	42,7	13,2
3- Balance des Revenus Primaires	-0,7	0,0	-165,4	-163,1	-107,3	-44,5
4- Balance des Revenus Secondaires	-30,6	-49,2	1,7	-5,1	81,9	72,6
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	4,8	-94,4	172,2	-150,0	44,0	114,8
1-Secteur privé non bancaire	5,7	-94,0	98,8	-6,4	48,1	105,1
Investissements Directs Etrangers (IDE)	0,0	0,0	73,6	0,0	41,4	91,7
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés (IPF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9
Tirages nets (hors IDE et IPF)	5,7	-94,0	25,1	-6,4	6,7	6,6
2- Administration publique	0,0	0,0	71,1	-143,6	-3,5	-5,6
Dons projets (y compris C2D)	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0
Tirages nets sur emprunt obligataire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	0,0	0,0	71,1	-143,6	-4,5	-5,6
2-Banques Créatrices de monnaie	-1,0	-0,4	2,3	0,0	-0,6	15,3
III-SOLDE GLOBAL	-179,7	-259,7	-557,9	-1095,9	2,8	-37,5

Source : MINFI

Tableau 54 : Evolution de la balance des paiements (2021-2025) en milliards

LIBELLES	2021	2022	2023*	2024**	2025***
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-996,8	-941,2	-1221,1	-982,9	-826,8
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-1 057,1	-1 020,0	-1 283,5	-1 069,2	-913,5
1- Balance des biens	-390,4	-197,3	-843,0	-562,6	-450,5
Exportations des biens FOB	3 257,5	4 322,0	3 838,3	4 126,6	4 029,1
dont Exportations douanières FOB	2 393,8	3 483,3	2 988,6	3 271,9	3 167,4
Importations des biens FOB	-3 647,9	-4 519,3	-4 682,3	-4 689,2	-4 479,6
dont Importations douanières CAF	-3 871,4	-4 911,4	-4 992,6	-5 039,4	-4 803,2
2- Balance des services	-485,9	-508,5	-329,9	-322,5	-327,5
Transports	-311,3	-465,6	-314,2	-332,5	-325,3
- Passagers	-79,6	-96,8	-119,3	-104,8	-110,5
Recettes	0,9	2,2	2,3	5,4	5,4
Dépenses	-80,4	-99,0	-121,5	-110,3	-115,9
- Fret	-291,2	-417,4	-253,1	-282,4	-266,3
Recettes	217,5	221,9	270,4	272,9	286,1
Dépenses	-508,7	-639,3	-523,4	-555,3	-552,4
- Autres transports	59,4	48,6	58,1	54,8	51,4
Recettes	66,7	77,3	103,8	104,8	99,9
Dépenses	-7,2	-28,7	-45,7	-50,0	-48,4
Assurances	-57,8	-51,1	-61,1	-32,0	-46,3
Recettes	12,3	7,4	17,9	18,8	12,5
Dépenses	-70,1	-58,4	-79,0	-50,7	-58,8
Voyages	-72,0	-10,9	69,1	53,8	28,8
Recettes	307,5	340,6	312,0	291,5	245,2
Dépenses	-379,4	-351,5	-242,9	-237,8	-216,3
Autres services	-44,8	19,1	-23,4	-11,8	15,2
Recettes	272,8	423,5	513,0	515,1	488,4
Dépenses	-317,6	-404,4	-536,4	-526,9	-473,2
Dont Assistance technique et services divers	-90,1	-179,3	-129,9	-154,6	-142,2
Recettes	113,3	35,9	16,3	26,1	21,2
Dépenses	-203,4	-215,2	-146,2	-180,7	-163,4

LIBELLES	2021	2022	2023*	2024**	2025***
3- Balance des revenus primaires	-405,2	-689,4	-588,0	-634,1	-575,3
Recettes	77,8	98,6	129,2	144,7	162,0
Dépenses	-483,0	-788,0	-717,2	-778,8	-737,4
Rémunération des salariés	-19,4	-12,0	-31,1	-23,7	-27,4
Investissements directs	-275,1	-586,7	-470,6	-527,0	-505,9
Investissements de portefeuille	-22,4	-18,4	-3,3	-43,9	-21,9
Autres investissements	-166,1	-170,9	-212,2	-184,2	-182,1
Dont intérêt sur la dette Publique Extérieur	-164,8	-168,5	-209,7	-182,0	-180,0
4- Balance des revenus secondaires	284,6	454,0	540,8	536,3	526,6
Privés	224,3	375,1	459,6	450,1	439,9
Entrants	373,0	647,2	723,3	726,9	730,5
Sortants	-148,6	-272,1	-263,6	-276,8	-290,7
Publics	60,3	78,9	81,2	86,3	86,7
Entrants	60,7	101,3	97,7	99,5	98,6
Sortants	-0,4	-22,4	-16,6	-13,2	-11,9
II- COMPTE DE CAPITAL & D'OPERATIONS FIN.	855,8	1421,3	939,8	948,5	1 205,1
1- Compte de Capital	67,1	134,7	171,1	105,6	98,2
Administrations publiques	64,7	104,2	139,4	103,8	96,4
dont : dons (PPTE, C2D, IADM)			0,0		
Autres secteurs	2,4	30,5	31,7	1,8	1,8
2- Compte d'opérations financières	788,7	1 286,6	768,7	842,9	1 106,9
Investissements Directs	503,6	560,3	547,1	589,5	673,1
Entrant	534,1	577,1	499,1	573,9	641,3
Sortant	-30,5	-16,8	48,0	15,6	31,8
Investissements de portefeuille	-100,0	-306,8	-176,7	-143,9	-165,7
Avoirs (baisse +)	-29,1	-308,9	-215,3	-178,6	-197,0
Engagements (baisse -)	-70,9	2,1	38,6	34,7	31,2
Autres Investissements	385,0	1 033,1	398,3	397,3	599,5
Administrations publiques	295,7	309,9	129,1	286,2	523,0
dont Engagements	295,7	309,9	129,1	286,2	523,0
- Tirages	614,9	898,5	690,9	929,2	1 172,0
- Amortissements	-319,2	-588,6	-561,8	-643,0	-649,0
Banques et Institutions financières	-219,0	257,3	211,1	121,1	158,6
Avoirs (baisse +)	-301,1	-26,6	-123,8	-146,8	-55,7
- Dépôts	-69,5	-59,0	63,1	-69,5	76,4
- Autres avoirs	-231,6	32,3	-186,9	-77,3	-132,1
Engagements (baisse -)	82,1	283,9	334,8	267,9	214,3
-Dépôts	68,2	240,8	334,4	267,5	214,0
-Autres Engagements	13,9	43,2	0,4	0,3	0,3
Privé non bancaire	308,3	465,9	58,2	-10,0	-82,1
Avoirs (baisse +)	221,6	301,7	350,4	326,1	304,4
Engagements (baisse -)	86,7	164,3	-292,2	-336,1	-386,5
III- ERREURS ET OMISSIONS	-12,9	23,4	-47,1		
IV- SOLDE GLOBAL	-153,9	503,6	-328,5	-34,4	378,3
V- FINANCEMENT	153,9	-503,5	328,5	34,4	-378,3
1- Variations des réserves officielles (baisse +)	-11,1	-503,5	328,5	34,4	-378,3
FMI (net)	125,6	121,8	76,8		
Compte d'opérations (net)	-210,2	-413,4	561,8		
2- Financements Exceptionnels	165,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : MINFI *Provisaires ** Estimations ***Projections

5.3. Position Extérieure Globale

La Position Extérieure Globale (PEG) est un relevé statistique qui montre, à un moment donné, la valeur et la composition : (i) des actifs (avoirs) des résidents d'une économie qui sont des créances sur les non-résidents ; (ii) des passifs (engagements) des résidents d'une économie envers des non-résidents. C'est en résumé la synthèse des « Avoirs » (ou Créances) et des « Engagements » (ou Dettes) entre résidents et non-résidents d'une économie à un moment donné. La différence entre les actifs et les passifs financiers extérieurs d'une économie est la **PEG nette** de cette économie.

Lorsque la position extérieure d'une économie est positive, elle indique une créance nette sur l'étranger et lorsqu'elle est négative, elle indique un engagement vis-à-vis de l'étranger.

A fin 2023, la PEG du Cameroun se détériore pour atteindre -9 510,8 milliards (31,8 % du PIB), après -8 468,9 milliards (30,6% du PIB) en 2022. Cette évolution est imputable à la dégradation du solde des transactions courantes et aux effets des variations de change. Les avoirs extérieurs bruts (dont les actifs du secteur privé non financier et les actifs de réserve constituent les parts les plus importantes), se sont établis à 29% du PIB en 2023, après 32,3% du PIB en 2022. L'encours de la dette publique extérieure, qui s'élève à 27,3% du PIB, représente 42,9% des engagements extérieurs bruts. La position du Cameroun est positive en ce qui concerne le secteur bancaire (hors IDE) avec une position extérieure nette de 1 344,2 milliards (4,5% du PIB), après 1 339,2 milliards (4,8% du PIB) en 2022.

Tableau 55 : Position extérieure du Cameroun entre fin 2020 et fin 2023 (en milliards)

	Stock fin 2020	Stock fin 2021	Stock fin 2022	Stock fin 2023*
ACTIFS				
Investissements directs	589,1	629,6	646,4	598,4
Sortant	589,1	629,6	646,4	598,4
Investissements de portefeuille	928,1	1 212,5	1 521,5	1 743,7
Participations en fonds propres et parts des fonds communs de placement	10,8	61,1	33,4	29,6
Titres de créance	917,3	1 151,4	1 488,1	1 714,0
Autres investissements	5 799,1	6 029,3	6 758,6	6 331,7
Numéraire et dépôts	3 119,0	2 933,8	2 998,9	2 550,8
Prêts et emprunts	354,5	479,2	408,4	633,4
Crédits commerciaux et avances	163,7	82,5	149,7	196,4
Autres comptes à recevoir ou à payer	13,6	12,1	10,9	21,0
Avoirs de réserve	2 148,2	2 521,7	3 190,8	2 930,1
TOTAL DES ACTIFS	7 316,3	7 871,5	8 926,5	8 673,8
PASSIFS				
Investissements directs	5 641,6	6 175,7	6 819,8	7 318,9
Entrants	5 641,6	6 175,7	6 819,8	7 318,9
Investissements de portefeuille	475,0	566,6	566,6	605,9
Participations en fonds propres et parts des fonds communs de placement	5,6	5,6	5,6	5,6
Titres d'engagement	469,4	561,0	561,0	600,3
Autres investissements	8 125,8	8 739,2	9 646,0	9 906,9
Numéraire et dépôts	458,4	544,9	818,7	1 152,4
Prêts et emprunts	7 090,7	7 544,8	7 992,4	8 175,0
Crédits commerciaux et avances	570,5	634,3	813,4	541,8
Autres comptes à recevoir ou à payer	6,3	15,2	21,4	37,7
Droits de tirages spéciaux	137,7	358,6	363,1	352,8
TOTAL DES PASSIFS	14 380,1	15 840,1	17 395,4	18 184,6
PEG	-7 063,7	-7 968,6	-8 468,9	-9 510,8
PEG (En % du PIB)	-30,1	-31,9	-30,6	-31,8

Source : MINFI *Provisoires

CHAPITRE 6 : SECTEUR SOCIAUX

Les initiatives en faveur du développement social au Cameroun visent entre autres la réduction des inégalités sociales, à travers la création d'emplois, la participation des populations à la vie sociale, l'amélioration de l'accès aux services d'éducation et de santé, ainsi qu'aux logements décentes. Les actions mises en œuvre dans ce cadre demeurent axées sur : (i) l'universalisation de l'éducation du cycle primaire et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; (iv) la protection sociale des personnes vulnérables ; (v) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ainsi que ; (vi) le développement de l'habitat social.

En 2023, les secteurs sociaux qui demeurent couverts par 11 départements ministériels, ont bénéficié d'une dotation budgétaire de 1 266,6 milliards représentant 19,1% du budget de l'Etat et en hausse de 9,3% par rapport à 2022. En 2024, la dotation budgétaire globale allouée à ces départements ministériels est de 1 451,8 milliards, en hausse de 14,6%. Outre ces départements ministériels, d'autres administrations consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses sociales. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers la fourniture en eau potable et en énergie (notamment photovoltaïque), à des prix subventionnés. Ces différentes ressources allouées par l'Etat aux secteurs sociaux sont renforcées par des appuis multiformes des partenaires au développement.

6.1. Education

Le système éducatif a pour ambition de mettre à disposition une main d'œuvre suffisante et de qualité. Les actions qui concourent à l'atteinte de cet objectif visent entre autres à : (i) assurer l'accès de tous à une éducation de qualité ; (ii) adapter la formation et l'enseignement à l'environnement socioéconomique ; (iii) promouvoir la recherche et le développement. Le secteur de l'éducation est encadré par trois (03) départements ministériels, à savoir le MINEDUB, le MINESEC et le MINESUP. Ce secteur a bénéficié en 2023 d'une allocation de 814 milliards, en hausse de 67,1 milliards par rapport à 2022.

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des initiatives visant notamment : (i) la prise en charge progressive des arriérés dus aux enseignants ; (ii) la généralisation du paiement électronique des frais exigibles et autres frais d'inscription et d'examen.

6.1.1 Education de base

En 2023, le Ministère de l'Education de Base a bénéficié d'une dotation budgétaire de 261,2 milliards, en hausse de 6,2% par rapport à l'exercice précédent. L'exécution de ce budget s'est faite à travers la mise en œuvre des programmes spécifiques visant : (i) le développement du préscolaire ; (ii) l'universalisation du cycle primaire et (iii) l'alphabetisation.

6.1.1.1 Développement du préscolaire

L'éducation préscolaire renvoie à l'ensemble des programmes scolaires destinés aux enfants de 4 à 5 ans, pour une durée de deux ans. Au cours de l'année scolaire 2022/2023, le taux brut de préscolarisation qui est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits au préscolaire et ceux en âge de préscolarisation (4 à 5 ans), s'établit à 40,8%, après 39,7% en 2022/2023.

Pour renforcer l'offre au préscolaire public et communautaire, les actions du Gouvernement ont porté notamment sur : (i) la construction et l'équipement de 5 centres préscolaires communautaires et de 65 salles de classe ; (ii) la construction de 12 blocs maternels et de 08 blocs latrines ; (iii) la réhabilitation de 30 salles de classe et de 18 blocs maternels ; (iv) la formation des enseignants sur

l'utilisation des nouveaux curricula. Le nombre d'établissements préscolaires est passé de 12 468 au cours de l'année 2021/2022 à 13 317, soit une augmentation de 6,8%.

6.1.1.2 Universalisation du cycle primaire

L'universalisation En 2023, le taux brut de scolarisation est de 122,2%. Le taux net d'admission est resté stable à 85,6% et le taux d'achèvement du cycle primaire passe de 75,1% à 75,6%. L'universalisation du cycle primaire vise l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation et l'accès gratuit à l'école primaire publique pour tous les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Pour renforcer l'offre infrastructurelle d'éducation au primaire, les actions du Gouvernement ont principalement porté sur : (i) la construction et l'équipement de 669 salles de classe ; (ii) la réhabilitation 519 salles de classe et de 04 écoles ; (iii) la construction de 80 blocs latrines, 04 clôtures, 07 forages ; (iv) l'acquisition et la distribution de 39 204 tables bancs.

Concernant l'amélioration de la qualité d'éducation dans les écoles primaires, elle s'est faite à travers notamment : (i) la distribution des primes de fidélisation à 2 000 enseignants ; (ii) la distribution de 7 223 544 manuels aux élèves du niveau 1 (SIL-CP/CL1-CL2) ; (iii) la formation de 130 enseignants aux méthodes et techniques d'enseignement relatives à l'approche inclusive ; (v) la formation de 1 500 superviseurs pédagogiques et 26 000 enseignants à l'utilisation des nouveaux curricula.

S'agissant en particulier du soutien à la scolarisation de la jeune fille, les efforts ont notamment consisté en : (i) la formation de 3 000 enseignants sur les pratiques pédagogiques sensibles au genre ; (ii) la distribution des bourses d'excellence dans les 10 régions du pays à 2 546 élèves filles ; (iii) la mobilisation communautaire en faveur de l'inscription et du maintien des filles à l'école dans les 03 régions septentrionales du pays. Le taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire passe de 71,3% en 2021/2022 à 72,1% en 2022/2023.

6.1.1.3 Alphabétisation

Au Cameroun, le taux d'alphabétisation, qui mesure le pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui savent lire et écrire, est de 75%, dont 81,8% pour les hommes et 67,5% pour les femmes. Pour accroître ces taux, des programmes d'alphabétisations offrent une forme d'éducation alternative aux personnes analphabètes et aux enfants déscolarisés ou non scolarisés, afin de leur permettre d'être autonomes dans la société ou de poursuivre la formation dans le circuit formel. Pour l'année 2022/2023, les centres d'alphabétisation fonctionnels et d'éducation de base non formelle ont enregistré 55 360 apprenants.

6.1.1.4 Amélioration du cadre de travail

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, l'amélioration du cadre de travail des personnels a été assurée notamment à travers : (i) la construction de 91 blocs de 02 logements pour enseignants dans les zones rurales ; (ii) la construction de 03 délégations départementales et de 14 inspections d'arrondissement de l'éducation de base ; (iii) la poursuite de la construction de la délégation régionale du MINEDUB du Nord-ouest.

6.1.1.5 Bilan de l'année scolaire 2022/2023 et résultats 2023/2024

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, l'enseignement de base a accueilli 5 783 345 élèves contre 5 540 487 l'année précédente, soit une hausse de 4,4%. Dans le préscolaire, les effectifs ont crû de 5,3% pour atteindre 627 798 élèves, encadrés par 32 473 enseignants, soit un taux moyen d'encadrement de 19 élèves par enseignant, contre 20 élèves par enseignant l'année précédente. Le nombre de salles de classe a progressé de 6,9% pour se chiffrer à 26 219. Le ratio élèves par salle de classe au plan national reste stable à 24 élèves par salle de classe.

Tableau 56 : Nb. de salles de classe, effectifs des élèves et enseignants dans le préscolaire et le primaire

Enseignement		2021/2022			2022/2023		
		Salles de classe	Enseignants	Elèves	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Préscolaire	Public	5 847	10 229	172 306	5 978	10 212	171 378
	Privé	18 140	19 143	397 225	19 344	21 010	415 423
	Communautaire	657	874	26 666	897	1 251	40 997
	Total	24 644	30 246	596 197	26 219	32 473	627 798
Primaire	Public	64 361	65 839	3 667 463	66 641	67 217	3 770 890
	Privé	47 628	47 214	1 200 325	52 076	51 784	1 294 596
	Communautaire	1 027	1 089	76 502	1 301	1 261	90 061
	Total	113 016	114 142	4 944 290	120 018	120 262	5 155 547
Enseignement de base		137 660	144 388	5 540 487	146 237	152 735	5 783 345

Source : MINEDUB

Dans le primaire, on a enregistré 5 155 547 élèves, encadrés par 120 262 enseignants, soit un taux d'encadrement moyen de 43 élèves par enseignant comme l'année précédente. Le ratio élèves par salle de classe quant à lui est de 43 contre 44 l'année scolaire précédente.

Tableau 57 : Ratios élèves/enseignant et élèves/salle de classe dans l'enseignement maternel et primaire

Enseignement		2021/2022		2022/2023	
		Elèves/Enseignant	Elèves/Classe	Elèves/Enseignant	Elèves/Classe
Préscolaire	Public	17	29	17	29
	Privé	21	22	20	21
	Communautaire	31	41	33	46
	Ensemble	20	24	19	24
Primaire	Public	56	57	56	57
	Privé	25	25	25	25
	Communautaire	70	74	71	69
	Ensemble	43	44	43	43

Source : MINEDUB

Au terme de l'année scolaire 2023/2024, l'on a enregistré 332 014 candidats inscrits au Certificat d'études primaires (CEP) ; 325 679 y ont réellement pris part, dont 290 351 admis, soit un taux de réussite de 89,1% contre 88,5% en 2022/2023. Pour ce qui est du First school leaving certificate (FSLC), sur les 146 450 candidats qui y ont participé, 142 672 ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 97,4% contre 95,8% en 2022/2023.

6.1.2 Enseignements secondaires

En 2023, le taux brut de scolarisation au secondaire est de 47,5%. Le budget alloué au Ministère des Enseignements Secondaires s'élève à 477,9 milliards, en hausse de 8,8% par rapport à 2022. La politique du Gouvernement dans cet ordre d'enseignement demeure axée sur : (i) le développement des infrastructures et l'acquisition des équipements scolaires ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire ; (iii) l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation.

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire et normal est passé de 4 371 à 4 385. Cette augmentation fait suite à l'ouverture des nouveaux établissements. On dénombre 2 828 établissements dans le public et 1 557 dans le privé. Le taux d'achèvement du premier cycle est estimé à 50,8% contre 45,87% en 2021/2022.

Tableau 58 : Evolution du nombre d'établissements dans l'enseignement secondaire

Ordre	Types	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Public	Enseignement secondaire général	1947	1953	1 971
	Enseignement secondaire technique professionnel	769	781	783
	Polyvalent	1	1	1
	ENIEG	62	62	62

Ordre	Types	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	ENIET	11	11	11
	Total public	2790	2808	2 828
Privé	Enseignement secondaire général	949	1006	993
	Enseignement secondaire technique professionnel	66	62	60
	Polyvalent	406	394	406
	ENIEG	86	88	86
	ENIET	8	9	8
	ENIEG & ENIET	2	2	1
	ENIET Bilingue	2	2	3
	Total privé	1519	1563	1 557
Total Ensemble		4309	4371	4 385

Source : MINESEC

6.1.2.1 Développement des infrastructures et acquisition des équipements scolaires

En 2023, les actions relatives au développement des infrastructures et à l'acquisition d'équipements se sont poursuivies. A titre d'illustration, l'on peut relever : (i) la finalisation des travaux de construction d'un bloc pédagogique de 04 salles de classe et de 02 salles spécialisées au lycée bilingue de Nyom ; (ii) la construction d'un bloc administratif R+1, de 03 salles de classe et de 2 bureaux au Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) de Bimbia ; (iii) l'acquisition et la distribution de 6 141 table-bancs ; (iv) la fourniture de 340 ordinateurs et de 82 imprimantes.

6.1.2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire

En 2023, les actions visant à améliorer la qualité de l'éducation et les conditions de travail en milieu scolaire se sont poursuivies. Il s'agit notamment de : (i) l'élaboration de 202 programmes d'études, 58 guides pédagogiques et 36 référentiels ; (ii) la formation de 1 406 inspecteurs pédagogiques et de 27 314 enseignants à l'appropriation des nouveaux curricula ; (iii) l'organisation des campagnes d'animation et de sensibilisation des pairs éducateurs sur la santé de la reproduction, le VIH et les fléaux sociaux émergents auprès des jeunes ; (iv) l'organisation des visites médicales systématiques au sein des établissements secondaires.

Depuis la rentrée scolaire 2024/2025, le Gouvernement a instauré le *matricule unique* obligatoire pour tous élèves des établissements secondaires publics et privés. Ce matricule unique, qui permet d'assurer la sécurité et la traçabilité des élèves et des fonds, est obtenu via la plateforme <https://www.cartescolaire.cm>. Sans ce matricule, il sera désormais impossible pour un élève de s'acquitter de ses contributions, de s'inscrire aux examens officiels ou de participer aux compétitions sportives scolaires.

6.1.2.3 Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, les actions du Gouvernement dans le cadre de l'intensification de la professionnalisation et de l'optimisation de la formation ont été nombreuses. Il s'agit entre autres de : (i) la poursuite des travaux de construction des lycées agricoles de Yagoua et de Lagdo, ainsi que du lycée professionnel d'Ekounou ; (ii) la finalisation de la construction et l'équipement des lycées techniques de Nsam à Yaoundé et de Maroua ; (iii) la formation de 650 enseignants à l'exploitation des référentiels de formation des nouvelles filières techniques ; (iv) le renforcement des capacités de 1 500 enseignants des filières techniques industrielles et des sciences et technologie du tertiaire (STT) ; (v) la mise en stage de 50 000 élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel dans le cadre de la formation en alternance ; (vi) la mise en stage de perfectionnement en entreprise d'un millier d'enseignants du secondaire technique, en vue d'une meilleure professionnalisation de leurs enseignements.

6.1.2.4 Bilan de l'année scolaire 2022/2023 et résultats 2023/2024

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, les établissements d'enseignement secondaire général ont accueilli 1 567 770 élèves, répartis dans 41 148 salles de classe, soit un ratio de 38 élèves par salle. Dans l'enseignement technique professionnel, on a enregistré 439 591 élèves répartis dans 20 673 salles de classe, soit en moyenne 21 élèves par salle. L'enseignement normal a accueilli 11 311 élèves-maîtres répartis dans 1 170 salles de classe, soit un ratio de 10 élèves-maîtres par classe.

Tableau 59 : Evolution du nombre d'élèves et de salles de classe

Enseignement	Ordre d'enseignement	2021/2022			2022/2023			
		Salles de classe	Elèves	Ratio Elèves /classe	Salles de classe	Elèves	Ratio Elèves /classe	
Secondaire Général	Public	26 320	1 063 920	40	25 669	1 043 105	41	
	Privé	22 412	512 431	23	15 479	524 665	34	
	Total	48 732	1 576 351	32	41 148	1 567 770	38	
Technique Professionnel	Public	8 758	322 350	37	9 092	349 662	38	
	Privé	4 298	84 678	20	11 581	89 929	8	
	Total	13 056	407 028	31	20 673	439 591	21	
Normal	ENIEG	Public	606	9 966	16	500	6 276	13
		Privé	553	2 442	4	425	2 231	5
		Total	1 159	12 408	11	925	8 507	9
	ENIET	Public	210	4 602	22	163	2 584	16
		Privé	140	276	2	82	220	3
		Total	350	4 878	14	245	2 804	11
Ensemble		63 297	2 000 665	32	125 982	2 018 672	16	

Source : MINESEC

Au cours de la session 2024, l'on a enregistré 407 399 candidats dans le cadre des examens relevant de l'Office du baccalauréat parmi lesquels 183 431 admis, soit un taux de réussite de 45,0%. Sur les 132 911 candidats présentés au baccalauréat de l'enseignement secondaire général, 49 566 ont été déclarés admis, ce qui correspond à un taux de réussite 37,3% contre 75,8% pour la session 2023. Un effectif de 171 912 candidats a été enregistré à l'examen du probatoire de l'enseignement secondaire général, dont 72 162 admis, soit un taux de réussite de 42,0% contre 55,1% à la session précédente.

Pour les examens relevant du GCE BOARD, 196 360 candidats ont été enregistrés, parmi lesquels 119 386 admis, soit un taux de réussite de 60,8%. Au GCE-General Ordinary Level, 87 222 candidats ont été présentés et 54 527 ont été admis, soit un taux de réussite de 62,5%. Pour ce qui est du GCE-General Advanced Level, 68 645 candidats se sont présentés et 42 054 ont été admis, soit un taux de réussite de 61,3%. Concernant le GCE-Technical and Vocational Education Advanced Level (TVE Advanced), le taux de réussite régresse de 10 points et se situe à 62,4%.

Tableau 60 : Taux de réussite aux examens officiels de l'enseignement secondaire et normal (en %)

Examens	Session 2023	Session 2024	Ecart en point de pourcentage
BEPC Ordinaire	69,5	59,2	-10,3
BEPC Bilingue	86,7	75,9	-10,8
CAP Industriel	83	84,9	1,9
CAP STT	65,9	62,7	-3,2
CAPIEMP	97,4	97,9	0,5
CAPIET	95,2	97,9	2,7
GCE-General Ordinary Level	67,2	62,5	-4,7
GCE-General Advanced Level	59,5	61,3	1,8
GCE-Technical and Vocational Education Examination intermediate Level (TVEE intermediate)	68,5	49,4	-19,1
GCE-Technical and Vocational Education Examination Advanced Level (TVEE Advanced)	72,4	62,4	-10
BAC-ESG	75,8	37,3	-38,5

Examens	Session 2023	Session 2024	Ecart en point de pourcentage
BAC-industriel	73,3	65,5	-7,8
BAC-STT commercial	57,8	77,2	19,4
Brevet de Technicien Industriel	75,2	82	6,8
Brevet de Technicien STT	84,9	85,2	0,3
Brevet Professionnel industriel	77,8	86,3	8,5
Brevet Professionnel commercial	100	65,2	-34,8
PROB-ESG	55,1	42	-13,1
PROB-EST industriel	31,9	74,9	43
PROB-STT Commercial	62,8	61,8	-1
PROB de Brevet de Technicien Industriel	71,9	59,4	-12,5

Sources : OBC, DECC, GCE-BOARD

6.1.3 Enseignement supérieur

La politique du Gouvernement dans cet ordre d'enseignement vise principalement le développement de l'offre d'enseignement supérieur, dans la perspective de la professionnalisation et l'entrepreneuriabilité des étudiants. En 2023, le budget alloué à l'enseignement supérieur est de 74,9 milliards, en hausse de 21,4% par rapport à l'année précédente.

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, mesuré en rapportant le nombre d'étudiant sur l'ensemble de la population âgé de 19 à 23 ans, s'est établi à 16,6% en 2023 contre 16,2% l'année précédente. Les programmes mis en œuvre pour atteindre cet objectif ont notamment porté sur : (i) le développement de la composante technologique, professionnelle et facultaire ; (ii) la modernisation et professionnalisation des établissements facultaires classiques.

6.1.3.1 Développement de la composante technologique et professionnelle

Le programme de développement de la composante technologique et professionnelle a bénéficié d'une dotation de 7 milliards en 2023. Pour améliorer la capacité d'accueil des établissements technologiques et professionnels, les réalisations suivantes ont été enregistrées : (i) la construction et la réhabilitation des infrastructures académiques qui ont permis de créer 5 400 places supplémentaires ; (ii) l'équipement des laboratoires des facultés de médecine dans les universités de Douala, Dschang et Bamenda ; (iii) la construction d'un bloc pédagogique et d'un bloc administratif à l'université de Buea ; (iv) le démarrage des travaux de construction de deux blocs pédagogiques à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua et à l'Institut Universitaire de Technologies de Dschang.

6.1.3.2 Modernisation et professionnalisation des établissements facultaires

En 2023, la modernisation et la professionnalisation des établissements facultaires se sont poursuivies, avec notamment : (i) l'octroi des primes à 143 étudiants pour leurs travaux de recherche ; (ii) la production d'un document portant révision de tous les programmes de BTS ; (iii) la tenue et l'organisation de la 5^{ème} édition du Génie et Talent de l'Étudiant Camerounais (GETEC), avec des expositions des produits de la recherche universitaire ; (v) le démarrage des travaux de construction du siège du rectorat de l'Université Panafricaine à Yaoundé (Phase 2).

6.1.3.3 Bilan de l'année académique 2022/2023

Au cours de l'année académique 2022/2023, le Cameroun compte 514 établissements d'enseignement supérieur. L'on y distingue 411 instituts privés, 07 instituts à statut particulier et 96 établissements publics rattachés aux 11 universités d'Etat.

Le nombre d'enseignants (permanents et vacataires) dans les universités d'Etat est passé de 7 650 en 2022 à 8 767 en 2023, soit une hausse de 14,6%. Cette évolution est notamment liée au recrutement de nouveaux enseignants, effectué dans le cadre du projet de recrutement spécial de 2 500

enseignants du supérieur initié depuis 2019. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur progresse de 2,3% et se situe à 442 296, répartis en 275 913 dans le public et 166 383 dans le privé. Le Cameroun a accueilli 14 287 étudiants étrangers au cours de l'année académique 2022/2023. Par ailleurs, on enregistre 413 étudiants camerounais ayant bénéficié des bourses d'études à l'étranger.

Tableau 61 : Répartition des étudiants et des enseignants dans l'enseignement supérieur

Universités/Instituts	2020		2021		2022		2023	
	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants	Etudiants	Enseignants
Université de Bamenda	15024	833	14 695	891	16 714	910	18310	920
Université de Bertoua	-	-	-	-	2 962	48	4175	204
Université de Buea	26 934	728	34 887	814	25 605	620	25138	2302
Université de Douala	55 188	1060	66 637	1016	55 452	1916	54378	650
Université de Dschang	40 029	640	38 154	513	26 170	596	23440	663
Université d'Ebolowa	-	-	-	-	3 477	86	4183	54
Université de Garoua	-	-	-	-	3 433	103	5052	1206
Université de Maroua	29 119	660	27 053	657	32 254	622	22337	704
Université de Ngaoundéré	35 126	692	41 997	686	29 943	707	26060	560
Université de Yaoundé I	64 400	1156	61 004	1 204	66 236	1 364	56812	740
Université de Yaoundé II	32 883	633	37 029	680	28 146	678	29393	764
Total universités d'Etat	298 703	6 402	321 456	6 461	290 392	7 650	269 278	8 767
Institutions à statut particulier	2 725	-	2 073	-	3 797	-	6635	-
IPES	69 048	-	80 947	-	119 699	-	166383	-
Total Général	370 476	-	404 476	-	413 888	-	442 296	-

Source : MINESUP

6.2. Santé

Les objectifs du Gouvernement en matière de santé demeurent la réduction de la prévalence des maladies et l'amélioration de l'offre des services et soins de santé. L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des actions relatives notamment à : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la surveillance épidémiologique ; (iii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; (iv) la prévention des maladies.

Le financement du secteur s'appuie aussi bien sur les ressources allouées au Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) **que sur celles des autres administrations, des programmes et des partenaires techniques et financiers.** En 2023, les ressources budgétaires allouées au MINSANTE se chiffrent à 228,7 milliards, en hausse de 9,4% par rapport à 2022.

6.2.1 Santé et couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

L'amélioration de la santé et de la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'apprécie à travers notamment la réduction de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile, l'augmentation du nombre de femmes enceintes suivies et prises en charge dans les formations sanitaires, ainsi que l'élargissement de la couverture santé universelle.

6.2.1.1 Santé de la mère et de l'enfant

En 2023, l'effectif de femmes ayant accouché avec l'assistance d'un personnel de santé progresse de 6,4% par rapport à 2022 et s'établit 563 796. Le nombre de naissances vivantes est de 566 817. Parmi ces naissances vivantes, 214 843 ont reçu des soins postnataux dans les 48 heures. Le ratio de mortalité maternelle institutionnel qui mesure le *nombre de femmes décédées pendant la grossesse, l'accouchement ou dans un intervalle de 42 jours après accouchement pour 100 000 naissances vivantes enregistré en milieu hospitalier* est de 216.

Pour assurer une meilleure alimentation des enfants, la lutte contre la malnutrition et les retards de croissance a consisté entre autres en : (i) la réalisation de deux Semaines d'actions de santé et de nutrition infantile et maternelle (SASNIM), dont la première, en juin 2023, a permis la

supplémentation de 5 334 798 enfants âgés de 6 à 59 mois en vitamine A et le déparasitage de 4 459 279 enfants âgés de 12 à 59 mois des vers intestinaux. La seconde phase, en décembre 2023, a permis la supplémentation de 5 785 608 enfants de 6 à 59 mois en vitamine A et de 359 811 enfants de 6 à 23 mois en poudres de micronutriments et le déparasitage de 5 100 793 enfants de 12 à 59 mois des vers intestinaux ; (ii) la prise en charge de 81 307 enfants de 0 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-nord, du Nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest. Quant à la détection de la drépanocytose, des tests d'électrophorèse d'hémoglobine ont été réalisés sur les nouveaux nés, ce qui a permis de déceler 955 nouveaux cas.

6.2.1.2 Couverture vaccinale de la mère et de l'enfant

La couverture vaccinale de la mère et de l'enfant s'effectue principalement dans le cadre du Programme élargi de vaccination. A l'exception du taux de couverture vaccinale du BCG qui s'améliore, passant de 69% en 2022 à 82,6%, les taux de couverture vaccinale des autres principaux antigènes traceurs ont régressé. On relève parmi les pesanteurs à l'amélioration de ces indicateurs, le non-respect des rendez-vous de vaccination et la peur des effets secondaires. En ce qui concerne la rougeole, la campagne de prévention contre cette maladie a permis de vacciner 3 086 521 enfants de moins de 5 ans, correspondant à une couverture vaccinale de 92,4%.

Tableau 62 : Evolution de la couverture vaccinale de la mère et de l'enfant (en %)

Antigènes	2019	2020	2021	2022	2023
BCG	83	83,7	80,3	69	82,6
RR1	71	74,1	73,9	76,8	56,2
RR2		28	33	44,3	29,8
Td2+		/	64,9	52,7	/
VAT2		62	73	/	/
VAA	70,7	73,1	70	71,4	58,1
Penta3	78,2	80,7	81	79,7	64
VPI	77	80,9	80	98	63,3
Rota2	78	80,1	83	74,4	63,5
HPV1		14,6	8	20	/
HPV2			2	5,9	/

Source : MINSANTE

N.B : RR = Anti-rougeoleux ; VAT2+= antitétanique pour femmes enceintes ; VAA = Vaccin Anti-Amarile (fièvre jaune) ; Penta3=combinaison de plusieurs antigènes (Hépatite B-Hib-DTC3) ; VPI = antipoliomyélitique ; Rota2= anti Rotavirus

6.2.1.3 Couverture santé universelle (CSU)

La phase pilote de la CSU a été officiellement lancée le 12 Avril 2023 dans la localité de Mandjou, région de l'Est. Elle s'exécute dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Sud et de l'Est, pour un coût total de 95 milliards, dont 47 milliards proviennent des fonds de l'Etat et 48 milliards des partenaires techniques et financiers.

Au 31 décembre 2023, on dénombre 3 352 000 personnes enregistrées et 2 226 194 personnes bénéficiaires du panier de soins offerts par la CSU. Dans les détails, 118 304 femmes enceintes ont été enrôlées dans ce processus et ont bénéficié des prestations telles que les consultations prénatales, l'accouchement ou la prise en charge du nouveau-né. De même, 1 382 184 enfants de moins de 5 ans ont été enrôlés, pour 778 211 consultations réalisées. En outre, conformément aux protocoles, 150 215 patients atteints du VIH sont pris en charge gratuitement, et 11 299 patients tuberculeux enrôlés bénéficient gratuitement de soins. Par ailleurs, 1 284 patients enrôlés pour l'hémodialyse, suivent de manière régulière leurs séances de traitement.

6.2.2 Surveillance épidémiologique

En 2023, la surveillance épidémiologique a permis entre autres de dénombrer : (i) 822 cas de

paralysies flasques aiguës (PFA) contre 843 cas en 2022 ; (ii) 6 084 cas de rougeole contre 2 532 cas, avec la résurgence des épidémies dans 69 districts de santé ; (iii) 1 751 cas de fièvre jaune contre 1 766 cas ; (iv) 34 cas de tétanos néonatal contre 39 cas ; (v) 2 cas de polio virus dérivés d'une souche vaccinale contre 1 cas. Le taux de PFA non-polio annualisé (TPNPA) chez les enfants de moins de 15 ans est de 6,6 pour 100 000 enfants contre 6,8 pour 100 000 enfants en 2022. Pour la fièvre jaune, le taux est de 6,1 pour 100 000 habitants contre 6,4 pour 100 000 habitants en 2022.

Toutes les régions du pays ont connu une épidémie de rougeole au cours de l'année 2023 avec une incidence élevée. Les régions les plus touchées sont notamment le Centre (2 622 cas), le Littoral (1 476 cas), l'Extrême-nord (820 cas) et le Sud (398 cas). Pour ce qui est du MPOX (variole du singe), 27 cas confirmés ont été enregistrés. Quant à la méningite, on a dénombré 1 124 cas suspects de méningite, dont 46 décès, pour un taux de létalité de 4,1%.

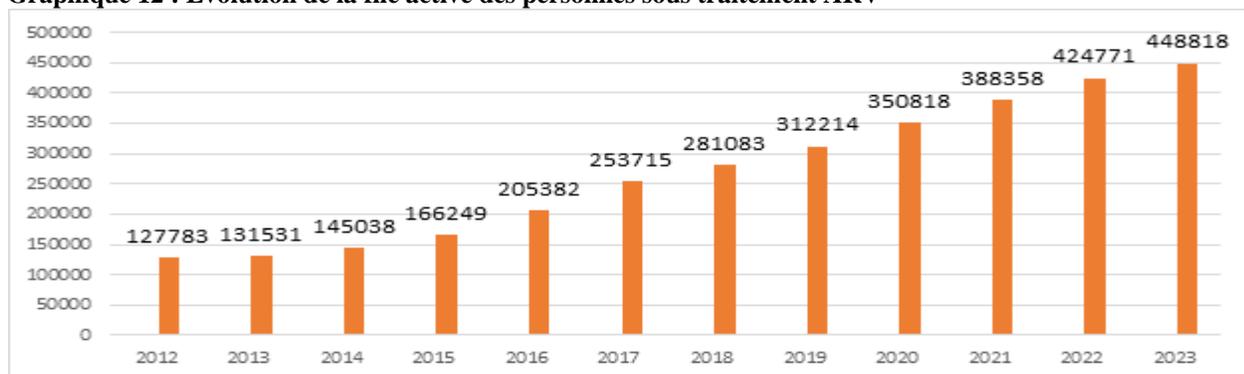
6.2.3 Lutte contre la maladie et la promotion de la santé

6.2.3.1 SIDA

En 2023, selon le MINSANTE, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) est d'environ 490 484 contre 480 228 en 2022. La file active des personnes sous traitement ARV fait état de 448 818 PvVIH. Le nombre de nouveaux malades enrôlés au traitement ARV est de 11 896.

Le Plan stratégique national (PSN) de lutte contre le VIH/SIDA s'inscrit dans le cadre des objectifs internationaux dénommés 95-95-95 de l'ONUSIDA à l'horizon 2025, à savoir : 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; parmi celles-ci, 95% sont sous traitement ARV et des PvVIH sous TARV, 95% ont une charge virale supprimée. En 2023, d'après le MINSANTE, sur les 490 484 personnes vivant avec le VIH, 98,1% connaissent leur statut sérologique. Parmi celles-ci, 96,2% sont sous traitement ARV et 85,9% de ces dernières ont une charge virale supprimée.

Graphique 12 : Evolution de la file active des personnes sous traitement ARV



Source : CNLS

Pour prévenir la maladie, des campagnes de dépistage ont été réalisées tant en stratégie fixe qu'en communauté. Par ailleurs, 28 180 438 préservatifs masculins, 1 005 380 préservatifs féminins et 5 615 620 gels lubrifiants ont été distribués. Sur les personnes testées au VIH, 2,1% ont été déclarées positives contre 2,4% en 2022. Pour ce qui est de la prévention de la transmission mère-enfant, sur 826 115 femmes enceintes reçues en consultation prénatale ou en salle d'accouchement, 99,8% ont été testées au VIH/SIDA. Le taux de séropositivité chez les femmes enceintes est de 1,9% contre 2,1% en 2022. Chez les partenaires des femmes enceintes, il est de 1,4% contre 1,3% en 2023.

6.2.3.2 COVID-19

L'année 2023 a été marquée par une accalmie de La pandémie du Corona virus (Covid-19) sur l'étendue du territoire national. Avec la levée des mesures restrictives, les FOSA publiques

désignées pour la prise en charge de cette pandémie, ont renoué avec leurs fréquentations et activités d'antan. Entre le début de la pandémie et fin décembre 2023, on a enregistré 125 425 cas confirmés de covid-19 dont 1 974 décès et 123 451 guéris (98,4%). Au premier semestre 2024, l'on dénombre 95 nouveaux cas confirmés de covid-19, totalement pris en charge.

6.2.3.3 Hépatites

En 2023, d'après le système d'information sanitaire du MINSANTE (DHIS2), on relève 254 040 personnes testées aux hépatites virales, parmi lesquelles 17 263 testées positives, soit un taux de positivité de 6,8%. Sur les 12 880 personnes dépistées à l'hépatite virale B, 1 729 sont déclarées positives à l'hépatite virale Delta, soit un taux de coïnfection au VHB Delta de 13,5%. Le nombre de malades d'hépatites virales présentant une tuberculose est de 884. Parmi les 2 166 malades d'hépatites virales ayant effectué le test du VIH/SIDA, 963 ont été déclarées positives, soit un taux de coïnfection de 44,5%.

6.2.3.4 Choléra

En 2023, on dénombre 6 475 nouveaux cas de choléra répartis dans les régions du Centre, du Littoral, du Sud-ouest, de l'Ouest, du Sud et de l'Est. Ce qui porte à 21 407 le nombre de cas de choléra dépistés depuis octobre 2021. Le taux de létalité est de 2,4%.

Dans le cadre de la lutte contre les épidémies de choléra, les ripostes ont été menées localement dans les régions affectées. Il s'est agi de : (i) la distribution de 166 693 comprimés d'aquatabs aux ménages pour désinfecter l'eau ; (ii) la formation de 24 personnels des services d'hygiène de 12 CTD de la région du Centre sur la gestion des épidémies ; (iii) la sensibilisation de 32 528 personnes et la désinfection de 5 708 logements, de 1 772 places publiques, de 2 222 sources d'eau non protégées et de 4 793 latrines.

6.2.3.5 Paludisme

En 2023, le nombre de cas de paludisme enregistrés est de 2 977 754, parmi lesquels 1 953 407 cas de paludisme simple et 1 024 347 cas de paludisme grave. Le taux d'incidence est de 106,2 pour 1000 habitants et la morbidité dans les formations sanitaires est de 28,0%. Par population cible, le taux d'incidence est de 202,8 cas pour 1000 habitants chez les femmes enceintes ; 241,9 cas pour 1000 habitants chez les enfants de moins de cinq ans et 76,5 cas pour 1000 habitants chez les personnes de cinq ans et plus.

Pour ce qui est de la prise en charge de la maladie, 2 315 998 cas ont été traités dans les formations sanitaires (77,8% de cas confirmés) parmi lesquels 1 750 696 cas de paludisme simple et 565 302 cas de paludisme grave. Chez la femme enceinte, 82% de cas confirmés ont été traités. Par ailleurs, chez les enfants de moins de 5 ans, sur les 739 558 cas de paludisme confirmés, 49,2% ont été traités gratuitement.

6.2.3.6 Tuberculose

En 2023, la tuberculose demeure un problème de santé publique. On en dénombre 25 705 nouveaux cas de tuberculose sensible et 174 cas de tuberculose multi résistante. La tuberculose pédiatrique représente 5,3% de toutes les formes confondues de tuberculose. Les malades de tuberculose bénéficient d'une prise en charge dans les 345 centres de diagnostic et de traitement que compte le pays. Le taux de succès thérapeutique est de 88% pour la tuberculose sensible et 82% pour la tuberculose multi résistante.

6.2.3.7 Cancer

En 2023, le nombre de nouveaux cas de cancer enregistrés dans les principaux laboratoires est de 19 976. Le risque de développer un cancer avant 75 ans est de 12,1% chez les hommes et 14,3% chez

les femmes. La prise en charge bénéficie d'une subvention du Gouvernement qui ramène le tarif à hauteur de 50 000 FCFA, non compris le coût des examens qui bénéficie également d'une réduction de 25 %.

6.2.4 Offre en infrastructures et équipements des formations sanitaires

En 2023, la construction et la réhabilitation des structures sanitaires publiques ont porté entre autres sur la poursuite : (i) des travaux de construction d'un bloc d'hospitalisation et des urgences à l'hôpital régional annexe de Mokolo ; (ii) des travaux du projet de construction de l'hôpital régional de Mbalmayo pour les grands brûlés ; (iv) de la réhabilitation des bâtiments et la construction des forages dans les FOSAP de 4^e, 5^e et 6^e catégories dans les régions du Centre et de l'Est.

S'agissant des équipements des structures sanitaires, les efforts du Gouvernement ont porté notamment sur : (i) l'acquisition et l'installation de 3 appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de 1,5 tesla, respectivement pour l'hôpital central de Yaoundé, l'hôpital général de Douala et l'hôpital général de Garoua ; (ii) l'acquisition et l'installation des équipements de laboratoire au laboratoire national de santé publique ; (iii) l'acquisition de 50 concentrateurs d'oxygène et de 20 ambulances médicalisées de type « tricycles » au profit des formations sanitaires de 5^{ème} et 6^{ème} catégorie.

6.3 Emploi, formation professionnelle et sécurité sociale

En 2023, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière de lutte contre le chômage et la précarité. Les actions mises en œuvre ont notamment concerné : (i) la promotion de l'emploi décent et de l'insertion professionnelle ; (ii) le développement de la formation professionnelle ; (iii) la promotion de la sécurité sociale et la protection au travail.

6.3.1 Emploi

Selon le rapport de la 3^{ème} enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisée en 2021 et rendu public en 2023 par l'INS, la population en âge de travailler (14 ans et plus) représente 62,0% de la population, soit environ 16,3 millions de personnes. Le taux d'emploi est de 50,8%, il est de 54,1% en milieu rural et de 48,6% en milieu urbain.

L'enquête révèle entre autres une prépondérance du secteur informel dans le marché du travail, qui emploie 86,7% des actifs occupés. Les emplois se répartissent entre le secteur informel non agricole (52,0%), l'informel agricole (34,7%), le public (8,2%) et le privé formel (5,1%).

A fin décembre 2023, l'effectif du personnel de l'Etat relevant du fichier solde est de 385 995 pour une masse salariale annuelle de 1 120,5 milliards. Cet effectif est en hausse de 2,8% par rapport à 2022 et la masse salariale de 1,8%.

Quant à la promotion de l'emploi, le Gouvernement a poursuivi ses actions relatives notamment au renforcement des mécanismes de création d'emplois et de développement de l'emploi local, ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne **le mécanisme de développement de l'emploi local**, le programme national de formation aux métiers de la ville, a permis l'opérationnalisation des Bureaux d'emploi municipaux (BEM) pour soutenir le processus de décentralisation. Ainsi, 11 nouveaux BEM ont été mis en place dans les communes de Bogo, Datcheka, Dargala, Gobo, Guere, Kalfou, Maroua 2^{ème}, Meri, Mora, Tchatibali et Tokomberé.

Pour ce qui est de **l'insertion professionnelle**, le Fonds national de l'emploi a réalisé 53 375 prospections d'emplois dans les entreprises, ce qui a abouti à l'insertion de 21 719 personnes, dont 21 503 en emplois salariés et 216 en emplois indépendants.

6.3.2 Formation professionnelle

L'objectif du Gouvernement dans le domaine de la **formation professionnelle** est de développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage, en adéquation avec les besoins de l'économie. En 2023, les actions y relatives se sont poursuivies, à travers notamment l'amélioration de : (i) l'accès et l'équité en formation professionnelle ; (ii) l'offre quantitative de formation professionnelle ; (iii) la qualité de la formation professionnelle.

L'amélioration de l'accès et de l'équité en formation professionnelle s'est poursuivie avec l'octroi de 324 bourses nationales et de 58 bourses de coopération. Par ailleurs, le coût de formation est passé de 500 000 francs à 50 000 francs dans les Centres de formation professionnelle d'excellence (CFPE) de Douala, Limbe et Sangmélima. Cette réduction s'étend depuis la rentrée 2023/2024 à tous les centres publics de formation. On dénombre 1 482 structures publiques et privées agréées qui ont encadré 54 625 apprenants.

En ce qui concerne **l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle**, elle s'est poursuivie avec : (i) l'achèvement des travaux de construction des Centres de formation aux métiers (CFM) de Bandjoun, de Nanga-Eboko et de Maroua ; (ii) le bouclage des études pour la transformation des SAR/SM en CFM de Mvomeka'a, Fontem et Ngomedzap.

L'amélioration de la **qualité de la formation professionnelle** s'est traduite par : (i) l'acquisition de 20 kits de formation, répartis en 10 pour la filière Industrie d'habillement (IH) et 10 pour la filière BTP ; (ii) l'actualisation et la diffusion de 224 outils d'accompagnement pédagogique dans 56 spécialités. Par ailleurs, les activités des Centres d'information et d'orientation professionnelles (CIOP) se sont poursuivies avec l'accueil et l'orientation de 12 702 personnes physiques par voie électronique.

6.3.3 Promotion de la sécurité sociale et la protection au travail

En 2023, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du dispositif de sécurité sociale de qualité pour le plus grand nombre, qui contribue à l'amélioration de la protection et des conditions de vie au travail. Cela s'est fait à travers la promotion de la sécurité sociale et l'amélioration de la protection au travail.

Pour ce qui est de **la promotion de la sécurité sociale**, le dispositif de sécurité sociale a été renforcé, notamment pour ce qui est du secteur privé. Ainsi le nombre de nouveaux employeurs immatriculés est de 5 619, portant le nombre total d'employeurs actifs (qui s'acquittent de leur cotisation sociale à la CNPS) à 41 315 en 2023.

Concernant les assurés sociaux, l'effectif des nouvelles immatriculations est de 107 413, portant à 1 294 526 le nombre de travailleurs actifs immatriculés en 2023. Cette évolution est liée à l'amélioration de la qualité des services rendus avec la dématérialisation des procédures, notamment l'implémentation des services en ligne. Les nouvelles immatriculations au régime de l'assurance obligatoire diminuent de 2,3% et se chiffrent à 68 802. Celles du régime d'assurance volontaire s'élèvent à 38 611, après 35 552 en 2022. Cette augmentation est en lien avec notamment : (i) la mise en place des mécanismes de vulgarisation ; (ii) l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'information des acteurs de l'économie informelle sur les prestations sociales.

Tableau 63 : Evolution des nouvelles immatriculations des travailleurs de 2016 à 2023

DESIGNATION	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Secteur Privé</i>	67 042	59 996	65 169	57 737	83 388	69 827	70 212	68 391
<i>Gens de maison</i>	233	200	193	199	213	166	628	411
Total Assurés Obligatoires	67 275	60 196	65 362	57 936	83 601	69 993	70 840	68 802
Assurés volontaires	41 197	33 499	16 216	18 544	15 969	33 192	35 552	38 611
TOTAL	108 472	93 695	81 578	76 480	99 570	103 185	106 392	107 413

Source : CNPS

S'agissant de **l'amélioration de la protection au travail**, les actions du Gouvernement se sont poursuivies, notamment à travers : (i) le renforcement des capacités opérationnelles de l'inspection du travail ; (ii) la promotion du dialogue social.

S'agissant de l'intervention de l'inspection du travail, les actions ont porté sur : (i) la réalisation de 7 535 visites d'inspections dans 6 502 entreprises, donnant lieu à l'établissement de 669 mises en demeure ; (ii) le règlement des différends de travail qui a abouti à l'établissement de 7 000 procès-verbaux de conciliation.

Dans le cadre de la promotion du dialogue social, les actions menées ont principalement porté sur : (i) la tenue des concertations entre le Gouvernement et les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, à l'issue desquelles le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a signé le décret n°2023/00338/PM du 21 mars 2023, revalorisant le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) à 41 875 francs pour les agents de l'Etat relevant du Code du Travail, à 45 000 francs pour les travailleurs du secteur agricole et à 60 000 francs pour les travailleurs des autres secteurs d'activité ; (ii) l'identification de 65 nouveaux sièges des organisations professionnelles et la poursuite de l'actualisation du fichier syndical à travers l'ajout de 12 nouveaux syndicats, portant le total à 1 124 ; (iii) l'examen et la maîtrise de 52 préavis de grève et mouvements d'humeur ; (iv) la poursuite de la simplification des procédures d'attribution des Médailles d'honneur du travail (MHT), la signature de 16 arrêtés portant attribution des MHT à un total de 10 547 MHT travailleurs méritants.

6.4 Urbanisme et habitat

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat s'est poursuivie notamment à travers : (i) le développement de l'habitat ; (ii) l'assainissement de l'environnement urbain ; (iii) le développement des infrastructures de transport urbain.

6.4.1 Développement de l'habitat

En 2023, les actions en faveur du développement de l'habitat ont été mises en œuvre principalement à travers le ***Programme gouvernemental de construction de 10 000 logements et d'aménagement de 50 000 parcelles***.

Dans le cadre de ce programme, les travaux de construction sont achevés pour 2 988 logements, répartis en : (i) 1 520 logements construits par les chinois à Olembé (Yaoundé) ; (ii) 720 logements construits par les PME camerounaises à Douala et Yaoundé ; (iii) 600 logements construits par le MINH DU ; (iv) 148 logements construits par le FEICOM et le Crédit foncier dans le cadre du ***programme de Construction des Cités Municipales (PCCM)***. En 2023, ce programme s'est poursuivi avec la réception de 80 logements, construits par les PME camerounaises. S'agissant du second volet du programme, relatif à l'aménagement de 50 000 parcelles, un total de 460 parcelles de terrain ont été viabilisées et réceptionnées par la Mission d'aménagement et d'équipement des terrains urbains et ruraux (MAETUR) et 1 195 parcelles bornées dans la zone de Nylon à Douala.

S'agissant du ***PCCM*** conduit par le FEICOM, le Crédit foncier du Cameroun (CFC) et les Communes et Villes du Cameroun (CVC), 48 logements ont été construits en 2023, dans les communes de Mengang (12), Djoum (30), et Angossas (06), portant à 148 le nombre de logements achevés, répartis dans 08 Communes.

6.4.2 Amélioration de l'environnement et assainissement en milieu urbain

En 2023, l'amélioration de l'environnement et l'assainissement du milieu urbain demeurent orientés entre autres vers : (i) la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des déchets solides ; (ii) l'embellissement et la sécurisation des centres urbains ; (iii) la promotion du développement social urbain.

En ce qui concerne la *gestion des eaux pluviales et des eaux usées*, le projet de valorisation économique et touristique du lac municipal et d'aménagement de la vallée de la Míngoa à Yaoundé, a permis de curer et de nettoyer le lac municipal, et d'aménager 3 km de voies et 7 000 m² de voies multimodales. En outre, un réseau électrique, une adduction d'eau et d'ouvrages d'assainissement des eaux usées de 800 ml ont été réalisés autour du lac. Par ailleurs, 1 100 ml de drains ont été construits dans la ville de Maroua. Concernant la gestion des déchets solides, 4 472 tonnes ont été collectées et traitées par les opérateurs du secteur.

Dans le cadre de *l'embellissement des centres urbains*, 13 000 m² d'espaces verts ont été aménagés à Yaoundé 5^e, Garoua 2^e, Bertoua 1^{er}, Nkongsamba 1^{er}, Ebolowa 2^e, Limbe 1^{er}, Nkambe, Yagoua, Bafoussam 2^e, et Mayo Darlé. Par ailleurs, 300 panneaux d'adressage de rue ont été positionnés à Sangmélima et 1 633 points lumineux ont été installés dans divers centres urbains, en vue de sécuriser les espaces publics.

Pour ce qui est de la **promotion du développement social en milieu urbain**, le Gouvernement a procédé à la formation de 600 jeunes en difficulté, à la fabrication et à la pose des pavés dans les communes de Tokombéré, Ndjombé-Penja, Yabassi, Njimom, Massangam, Mbandjock et Nkoteng.

6.4.3 Développement des infrastructures de transport urbain

En 2023, l'amélioration de la mobilité urbaine s'est poursuivie avec la réalisation des travaux de construction, d'entretien et de réhabilitation des voiries urbaines.

Dans le cadre de la construction des voiries urbaines, on relève que 10,92 km de voiries structurantes ont été réalisées, dont 2,64 km à Yaoundé, 7,05 km à Ngaoundéré et 1,23 km à Ebolowa. S'agissant de l'entretien des voiries urbaines, un linéaire total de 37,4 km de routes a été réalisé dans les villes d'Ekondo Titi, Ako, Ndu, Mvangan, Bonaléa, Mundemba, Dimako, Ayos, Bangangté, Figuil, Yaoundé, Douala, Bafang et Batchingou. La réhabilitation a quant à elle portée sur un linéaire de 2,7 km à Ngaoundéré et à Abong Mbang.

6.5 Affaires sociales, promotion du genre, de la famille et de la jeunesse

En 2023, des efforts ont été déployés pour améliorer d'une part, la réadaptation et l'accompagnement à l'insertion et à la réinsertion des enfants vulnérables et d'autre part, promouvoir l'insertion socioéconomique des jeunes, l'éducation civique et le volontariat. Par ailleurs, le Gouvernement continue la mise en œuvre des actions relatives : (i) aux affaires sociales, avec le renforcement du dispositif institutionnel de protection sociale de l'enfance ; (ii) à la promotion de la femme, de la famille et du genre ; (iii) à l'encadrement de la jeunesse.

6.5.1 Affaires sociales

En 2023, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant à limiter le phénomène des nourrissons et des bébés abandonnés, ainsi que l'inclusion sociale des populations autochtones. Il s'est agi notamment de : (i) la protection sociale de la petite enfance ; (ii) la protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques.

6.5.1.1 Protection sociale de la petite enfance

Dans ce domaine, les actions mises en œuvre ont principalement porté sur : (i) la promotion des initiatives pour le développement de la petite enfance ; (ii) la prévention des situations d'inadaptation sociale et le renforcement de la protection spécifique de l'enfant ; (iii) l'accompagnement à l'insertion et à la réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté.

S'agissant de **la promotion des initiatives pour le développement de la petite enfance**, les actions ont concerné : (i) la prise en charge de 180 enfants de 0 à 8 ans dans les institutions d'encadrement de la petite enfance et de l'enfance en détresse ; (ii) la prise en charge holistique de 1 175 enfants vulnérables dans les institutions spécialisées ; (iii) l'organisation de 2 195 causeries éducatives avec les enfants autochtones.

En ce qui concerne **la prévention des situations d'inadaptation sociale et le renforcement de la protection spécifique de l'enfant**, on peut relever entre autres : (i) l'accompagnement psychosocial de 24 321 enfants victimes de traite, de trafic, d'abandon ou d'autres formes de négligences ; (ii) la formation de 99 765 pairs éducateurs, en vue de l'identification et de la sensibilisation de proximité des enfants délinquants ; (iii) la sensibilisation et l'éducation de 195 499 élèves contre la drogue ; (iv) la sensibilisation de 42 282 personnes sur les maladies invalidantes et les mesures de prévention.

Pour ce qui est de **l'accompagnement à l'insertion et à la réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté**, il s'est agi notamment de : (i) la prise en charge de 914 mineurs inadaptés sociaux et la resocialisation de 843 enfants de la rue ; (ii) l'accompagnement psychosocial de 5 640 mineurs gardés à vue ou en détention ; (iii) l'achèvement des travaux de réhabilitation du Centre d'accueil des mineurs de Bertoua et de l'Institut camerounais de l'enfance de Maroua ; (iv) l'équipement du Centre d'accueil des enfants en détresse de Yaoundé.

6.5.1.2 Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques

La protection sociale des groupes vulnérables s'est poursuivie dans les domaines de : (i) la protection sociale des personnes handicapées ; (ii) l'assistance des personnes âgées ; (iii) l'inclusion sociale des populations et communautés autochtones ; (iv) l'assistance aux individus, groupes et communautés à vulnérabilités conjoncturelles.

S'agissant de la **protection sociale des personnes handicapées**, l'on peut citer : (i) la prise en charge par le Gouvernement des frais de participation aux examens et d'éducation spéciale au bénéfice de 452 élèves vulnérables ; (ii) la prise en charge holistique de 174 personnes handicapées et la scolarisation de 4 668 enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés ; (iii) l'organisation des campagnes de sensibilisations au bénéfice de 291 personnes, sur la prévention des incapacités, le dépistage précoce et la correction des handicaps.

Pour ce qui est de **l'assistance en faveur des personnes âgées**, il s'est agi entre autres de : (i) la prise en charge médicale de 799 personnes âgées ; (ii) l'organisation des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la préparation et la gestion harmonieuse de la retraite.

Concernant **l'inclusion sociale des populations et communautés autochtones, ainsi que l'assistance aux individus, groupes et communautés à vulnérabilités conjoncturelles**, on relève notamment : (i) l'établissement de 7 332 actes de naissance au bénéfice des enfants autochtones indigents et l'accompagnement de 3 135 personnes pour l'obtention de la Carte Nationale d'Identité ; (ii) l'assistance multiforme de 598 migrants ; (iii) l'accompagnement psychosocial de 143 957 déplacés internes et réfugiés et de 1 097 personnes affectées ou infectées par la COVID-19.

6.5.2 Promotion de la femme, de la famille et du genre

En 2023, la promotion de la femme et de la famille a été impactée par la persistance des crises humanitaires et sécuritaires, dans les régions de l'Est, de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest, ainsi que des inondations qui ont entraîné des déplacements de nombreuses familles et aggravé ainsi leur degré de vulnérabilité et leur niveau de pauvreté. Face à cette situation, le Gouvernement a mené des actions spécifiques orientées entre autres vers : (i) l'autonomisation économique et la promotion du statut social de la femme et du genre ; (ii) le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant.

6.5.2.1 Autonomisation économique et promotion du statut social de la femme et du genre

Les actions menées pour l'autonomisation économique des femmes ont porté notamment sur : (i) la formation de 50 012 femmes et filles en entrepreneuriat et en gestion des Activités génératrices de revenus (AGR) ; (ii) l'appui à l'insertion socio-économique de 498 femmes et filles formées en AGR dans les Centres de promotion de la femme et de la famille (CPFF) ; (iii) le renforcement des

capacités de 585 femmes et filles sur les techniques de transformation des aliments de base, la fabrication du yaourt, le fumage du poisson et du poulet ; (iv) l'octroi du matériel agricole à 732 groupes de femmes.

En ce qui concerne la promotion du statut social de la femme et du genre, on relève entre autres : (i) l'enregistrement de 4 000 femmes victimes de discriminations diverses et de 23 000 cas de violences basées sur le genre et les mutilations génitales féminines ; (ii) la prise en charge de 3 296 femmes qui ont subi des violences physiques et psychologiques ; (iii) la mise en place de 03 plateformes régionales de lutte contre les violences basées sur le genre dans les régions du Nord, de l'Est et du Sud.

6.5.2.2 Le développement de la famille et la protection des droits de l'enfant

Pour ce qui est du développement de la famille et de la protection des droits de l'enfant, les actions ont concerné notamment : (i) l'appui à 2 557 personnes indigentes et nécessiteuses ; (ii) le renforcement des capacités de 12 prestataires des CPFF à travers le programme d'éducation complète à la sexualité ; (iii) la légalisation de 2 182 unions libres ; (iv) la production de 26 691 actes de naissance ; (v) la délivrance de 73 autorisations d'ouverture de crèche ; (vi) la mise en service de la ligne verte d'assistance aux enfants victimes de violences, via le numéro vert LAE116.

6.5.3 Encadrement de la jeunesse et intégration nationale

En 2023, la stratégie du Gouvernement dans ce domaine demeure axée sur le renforcement de la cohésion sociale nationale à travers la sensibilisation de proximité des populations sur les questions du vivre-ensemble harmonieux et de culture de la paix. Pour y parvenir, les actions mises en œuvre ont concerné, comme par le passé : (i) la promotion de l'éducation civique et du volontariat ; (ii) l'insertion socioéconomique des jeunes.

6.5.3.1 Promotion de l'éducation civique et du volontariat

En 2023, la promotion de l'éducation civique et du volontariat s'est poursuivie notamment avec : (i) l'engagement de 336 000 volontaires dans les travaux d'intérêt général du service civique ; (ii) le réarmement moral et civique de 28 800 jeunes dans le cadre du Plan triennal spécial jeunes (PTS-Jeunes) ; (iii) l'engagement de 9 984 personnes dans les chantiers de volontariat pour l'intérêt communautaire.

6.5.3.2 Insertion socioéconomique des jeunes

Les principales actions menées en matière d'**insertion socioéconomique des jeunes** ont concerné : (i) la création de 1 522 entreprises par les jeunes porteurs de projets ; (ii) la connexion de 610 000 Jeunes aux opportunités diverses d'emplois, via le programme **Youth Connekt Cameroon** ; (iii) l'accompagnement à la réinsertion sociale de 60 jeunes issus du milieu carcéral et l'insertion de 120 jeunes en difficulté des milieux ruraux et urbains.

CHAPITRE 7 : EXECUTION DU BUDGET 2024 ET PROJET DE BUDGET 2025

Le budget de l'exercice 2024 s'exécute dans un contexte marqué par : (i) le relèvement des prix des carburants à la pompe en février 2024 ; (ii) la réduction de la dette publique intérieure par le biais des ressources issues d'un emprunt extérieur spécifique y dédié ; (iii) la baisse des cours mondiaux du pétrole ; (iv) la revalorisation des salaires et des allocations familiales ; (v) la conclusion satisfaisante de la 6^{ème} revue du Programme Economique et Financier (PEF), qui a donné lieu au décaissement d'appuis budgétaires supplémentaires ; (vi) la poursuite de l'implémentation des mesures prises par le Gouvernement pour la régularisation de la situation des carrières des enseignants et le paiement des rappels dus ; et (vii) l'adoption d'une loi de finances rectificative (LFR), à travers l'ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024. Tous ces facteurs ont impacté les réalisations et/ou les prévisions des exercices 2024 et 2025. Après un point sur la loi de finances rectificative 2024, ce chapitre présente l'exécution à mi-parcours du budget 2024, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le projet de budget 2025.

7.1. Loi de finances rectificative (LFR)

Les hypothèses macroéconomiques qui ont soutenu l'élaboration de la loi de finances initiale (LFI) de l'exercice 2024 ont connu des modifications significatives, qui ont conduit à l'adoption d'une LFR. Ces modifications portent notamment sur la baisse : (i) du taux de croissance économique à 4,1% contre une projection initiale de 4,5% ; (ii) du taux d'inflation à 4% contre 7% dans la LFI ; (iii) du cours moyen du pétrole à 78,6 dollars le baril, contre une projection initiale de 79,9 dollars ; (iv) de la production pétrolière à 21,68 millions de barils contre 24,25 millions initialement ; (v) de la production de gaz à 84,42 milliards de pieds cube standard (scf) contre 92,160 milliards précédemment.

En plus de ces changements, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte d'autres éléments importants dans le budget 2024. Il s'agit notamment : (i) de la révision à la hausse (+0,2% du PIB) du niveau de l'objectif de mobilisation des recettes internes non pétrolières initialement projeté, avec pour conséquence un taux de pression fiscale qui se situe à 13,6% du PIB contre 13,4% dans la loi de finances initiale ; (ii) de l'impact budgétaire des nouveaux besoins en dépenses de personnel, en transferts et subventions, et en dépenses en capital (+0,7% du PIB) ; (iii) du maintien de la viabilité de la dette de l'Etat à travers la poursuite des efforts de réduction de l'encours des arriérés à hauteur de 0,6% du PIB, et la réduction de l'encours des BTA de 0,5% du PIB.

Les changements significatifs intervenus au niveau des hypothèses macroéconomiques, associés à la prise en compte des éléments évoqués ci-dessus, ont abouti à l'adoption d'une loi de finances rectificative, matérialisée par l'ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024. La nouvelle enveloppe du budget de l'Etat pour l'exercice 2024 est ainsi passée à 7 278,1 milliards contre 6 740,1 milliards en LFI, soit une augmentation de 538,0 milliards en valeur absolue et 8,0% en valeur relative. Elle se répartit en 7 212,5 milliards pour le budget général et 65,6 milliards pour les comptes d'affectation spéciale.

S'agissant du budget général, les ressources sont modifiées comme suit :

Les recettes pétrolières se chiffrent à 801,6 milliards contre 809,5 milliards dans le budget initial, soit une baisse de 7,9 milliards (-1,0%), résultant de la révision à la baisse de la redevance SNH à 597,3 milliards contre 609,7 milliards en LFI et de l'augmentation de 4,5 milliards de l'IS pétrolier pour se situer à 204,3 milliards.

Les recettes des impôts et taxes s'établissent à 2 904,1 milliards contre 2 888,4 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 15,7 milliards en valeur absolue et 0,5% en valeur relative. **Les recettes douanières se situent à 1 094,6 milliards** contre 1 079,9 milliards en LFI, soit une

augmentation de 14,7 milliards (+1,4%). Ces augmentations tiennent compte de la revalorisation des prévisions initiales sur la base des réalisations effectives de 2023 et du taux de croissance nominal du PIB non pétrolier, ainsi que de l'impact fiscal de la hausse des salaires des agents publics.

Les recettes non fiscales se chiffrent à 331,0 milliards contre 315,5 milliards dans le budget initial, en augmentation de 15,5 milliards (+4,9%). Cette hausse provient de la révision à la hausse des frais de délivrance des passeports et de l'amélioration des mesures d'administration.

Les dons se situent à 103,8 milliards contre 96,8 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 7 milliards (+7,2%) correspondant au montant de l'appui budgétaire de l'Union Européenne attendu dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Local (PADL).

Les prêts projets sont ramenés à 783,2 milliards contre 907,2 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 124 milliards correspondant à la réduction envisagée des dépenses d'investissement sur ressources extérieures qui ont connu une sous-exécution en 2023.

Les appuis budgétaires du PEF passent à 235 milliards contre 134,0 milliards en loi de finances initiale 2024, soit une augmentation de 101,0 milliards liée à l'accroissement des appuis budgétaires du FMI (de 46 à 89 milliards) et de la Banque Mondiale (de 62 à 120 milliards).

Le financement exceptionnel des bailleurs s'élève 165,6 milliards contre 22,1 milliards dans la LFI, en augmentation de 143,5 milliards. Cette hausse est constituée des financements nouveaux apportés respectivement par : le FMI dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (55 milliards) ; la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale, dans le cadre du Programme d'Appui aux Réformes du secteur de l'électricité (48 milliards et 36 milliards respectivement) ; et la Banque Islamique de Développement (BID) dont l'apport financier passe de 4,3 milliards dans le budget initial à 8,7 milliards, dans le cadre du Fonds spécial pour le financement, la reconstruction et le développement des zones économiquement sinistrées.

Les émissions des titres publics sur le marché régional s'établissent à 280 milliards contre 375 milliards dans la LFI, soit une baisse de 95 milliards, tandis que **le financement bancaire se chiffre à 522,4 milliards** contre 55,4 milliards en LFI, soit une augmentation de 467 milliards correspondant au nouveau montant prévu pour l'emprunt auprès du système bancaire extérieur.

Concernant les emplois, les grandes masses de dépenses sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les dépenses de personnel passent à 1 487,8 milliards contre 1 428,3 milliards dans la LFI, soit une augmentation de 59,5 milliards (+4,2%), liée essentiellement à la prise en compte de la mesure de revalorisation des salaires (+48 milliards) et des allocations familiales (+11,5 milliards).

Les dépenses de biens et services sont ramenées à 921,8 milliards contre 1 003,7 milliards en loi de finances initiale, soit une réduction de 81,5 milliards (-8,1%). Cette réduction résulte du reversement dans le poste des salaires de la provision de 48 milliards constituée en loi de finances initiale, pour financer les mesures d'accompagnement qui seraient décidées par les autorités suite à l'augmentation des prix des carburants à la pompe. Par ailleurs, un effort d'ajustement de 33,5 milliards est réalisé sur ce poste de dépenses en vue de créer un espace budgétaire de 60 milliards destiné principalement à la couverture budgétaire des avances de trésorerie, lié au financement du secteur de l'électricité.

Les transferts et subventions se situent à 1 096,4 milliards contre 973,4 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 123,0 milliards (+12,6%). Cette augmentation est justifiée par le relèvement de 74 milliards de la subvention des prix des carburants à la pompe et la provision de 60 milliards destinés à la prise en charge des paiements des avances de trésorerie au profit des acteurs du secteur de l'électricité. Ces augmentations ont été partiellement compensées par la réduction des

pensions de 11 milliards, en tenant compte des actions en cours relatives à l'assainissement du fichier solde et des allocations familiales payées aux pensionnés. L'enveloppe des pensions passe ainsi de 269,7 milliards en loi de finances initiale à 258,7 milliards.

Les dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) sont prévues à 716,8 milliards contre 640,8 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 76 milliards (+11,9%). Par contre, **les dépenses d'investissement sur financement extérieur sont projetées à 707,3 milliards** contre 831,3 milliards dans le budget initial, soit une diminution de 124 milliards, justifiée par la faible capacité d'absorption et la nécessité de respecter le critère du solde primaire non pétrolier fixé dans le PEF.

L'amortissement de la dette (structurée) se situe à 1 291,5 milliards contre 1 128,5 milliards dans la LFI, soit une augmentation de 163 milliards correspondant au montant projeté au titre de la réduction de l'encours des BTA, dont le stock à fin 2023 s'est établi à 400 milliards.

Les paiements des arriérés (y compris la dette non structurée CAA) se chiffrent à 537,0 milliards contre 220,0 milliards en LFI, soit une augmentation de 317,0 milliards destinée à l'apurement des restes à payer de l'Etat accumulés au cours des exercices précédents. Les ressources destinées à faire face à ces arriérés incluent un tirage spécial de 467 milliards auprès du système bancaire à l'extérieur.

Pour ce qui est des comptes d'affectation spéciale (CAS), le budget y relatif a été révisé à 65,6 milliards contre 60,6 milliards en LFI, soit une hausse en valeur absolue de 5 milliards. Cette hausse provient du renforcement des ressources du Fonds spécial pour le financement de la reconstruction et le développement des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, pour lequel le plafond est fixé à 35,0 milliards dans la présente ordonnance contre 30 milliards initialement.

7.2 Exécution du budget 2024 à mi-parcours

Les ressources du budget de l'Etat comprennent les recettes budgétaires internes, les emprunts et les dons. Les recettes internes proviennent des prélèvements obligatoires et des droits et frais administratifs collectés sur le territoire national. Les emprunts sont des prêts octroyés à l'Etat au niveau domestique, dans le cadre de la coopération avec les partenaires au développement ou à travers l'émission des titres sur le marché international. S'agissant des dépenses, elles résultent des décisions du Gouvernement visant à résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent à la Nation.

Au terme du premier semestre 2024 et par rapport à la LFR, le taux de réalisation des ressources budgétaires est de 40%, dont 46% pour les recettes internes et 26,1% pour les emprunts et dons. Le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 39,8%, dont 44,6% pour les dépenses courantes hors intérêts, 21,6% pour les dépenses d'investissement et 39,3% pour le service de la dette. Les principaux soldes base ordonnancements présentent des excédents : 225,7 milliards pour le solde global ; 361,6 milliards pour le solde primaire ; et 12,7 milliards pour le solde primaire non pétrolier.

Encadré 1 : Le tableau institutionnel, élément essentiel d'accompagnement du TOFE CEMAC harmonisé

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a adopté le 19 décembre 2011 de nouvelles Directives sur la gestion des finances publiques, parmi lesquelles la Directive n°5/11-UEAC-190-CM-22, relative au Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Cette dernière a été transposée sur le plan national par le décret n°2019/3186/PM du 09 septembre 2019, fixant le cadre général de présentation du TOFE. Le TOFE est un tableau qui retrace par natures économiques toutes les opérations effectuées par l'Etat au cours d'une période donnée. Il permet de suivre et d'analyser la performance du secteur des administrations publiques

et plus largement du secteur public. Les standards internationaux, sur lesquels repose la directive sus-évoquée, recommandent que le TOFE produit par un pays soit accompagné du Tableau institutionnel du secteur public dudit pays.

Le tableau institutionnel présente l'ensemble des unités institutionnelles et des entités publiques classées par sous-secteurs, dont les opérations sont susceptibles d'être intégrées dans le TOFE. Il doit être mis à jour périodiquement, de préférence tous les trois ans.

La production d'un tableau institutionnel a des intérêts multiples. En effet, il permet : (i) de se conformer aux standards internationaux en matière de production et de publication des statistiques des finances publiques ; (ii) de mieux organiser la collecte et l'exploitation des données nécessaires à l'élaboration du TOFE ; (iii) de mettre le TOFE en cohérence avec les trois autres grands comptes macroéconomiques que sont : les comptes nationaux, la balance des paiements et les statistiques monétaires et (iv) de faciliter les travaux avec les missions de surveillance multilatérale de la CEMAC.

Selon ce premier Tableau Institutionnel, le secteur public du Cameroun est composé de 990 unités institutionnelles et entités publiques. Elles sont réparties dans les six sous-secteurs suivants : l'administration centrale budgétaire, les unités et entités extrabudgétaires, les administrations de sécurité sociale, les administrations locales, les sociétés publiques non financières, et les sociétés publiques financières. La composition des sous-secteurs est présentée ci-après.

- Le sous-secteur de **l'administration centrale budgétaire** regroupe l'ensemble des organismes administratifs constituant des chapitres budgétaires. Il comprend **54 entités** ;
- Le sous-secteur **des unités et entités extrabudgétaires** comprend les Institutions sans but lucratif (ISBL) non marchandes et les autres unités institutionnelles ou entités qui sont sous le contrôle des administrations publiques, mais possèdent des budgets distincts. Il est constitué de **507 unités/entités**, dont **350 Unités de Gestion des Projets/Programmes (UGP)** de la coopération technique et financière avec les partenaires au développement ;
- Le sous-secteur **des administrations de sécurité sociale** comprend une unité, la seule structure de sécurité sociale fonctionnelle au Cameroun, à savoir la CNPS ;
- Le sous-secteur **des administrations locales** regroupe les CTD. Avant décembre 2019, il était constitué de 374 unités institutionnelles, soit 360 communes et 14 communautés urbaines. A la faveur de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019, portant code général des CTD, 10 nouvelles unités se sont ajoutées, en l'occurrence les régions ;
- Le sous-secteur **des sociétés publiques non financières** comprend 38 unités, réparties dans plusieurs branches d'activités ;
- Le sous-secteur **des sociétés publiques financières** contient 06 unités, dont 01 **monétaire** et 5 non monétaires.

Le premier tableau institutionnel ayant été élaboré en 2019 et, étant donné que les Etats membres de la CEMAC devaient basculer vers l'élaboration du TOFE CEMAC harmonisé depuis le 1^{er} janvier 2024, tel qu'instruit par la directive TOFE, il se pose avec acuité la question de la mise à jour du tableau institutionnel. Cette mise à jour permettra de prendre en compte tous les changements intervenus au niveau des unités institutionnelles et des entités publiques depuis 2019.

7.2.1 Ressources budgétaires

Les ressources budgétaires prévues par la loi de finances initiale de l'exercice 2024 s'élèvent à 6 679,5 milliards, constituées de 5 093,3 milliards de recettes internes et 1 586,2 milliards d'emprunts et dons. Ces ressources ont été revues à la hausse par la loi de finances rectificative et se chiffrent à 7 212,5 milliards, soit une augmentation de 533 milliards (+8,0%). Elles se répartissent

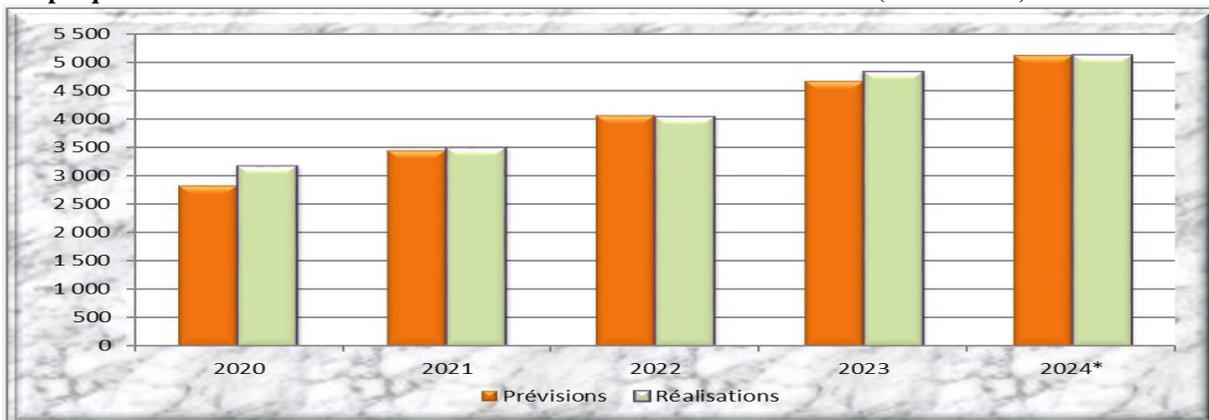
en 5 131,3 milliards de recettes internes (71,1% du total des ressources) et 2 081,2 milliards d'emprunts et dons (28,9%).

A fin juin 2024, les ressources budgétaires recouvrées sont de 2 901,5 milliards, soit un taux de réalisation de 40,2% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles diminuent de 146,2 milliards (-4,8%) en glissement annuel. A fin décembre 2024, elles seraient conformes aux prévisions de la loi de finances rectificative, au regard des efforts d'administration envisagés pour la mobilisation des recettes internes et des promesses de décaissements des ressources extérieures.

7.2.1.1 Recettes budgétaires internes

Elles sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. A fin juin 2024, les recettes budgétaires internes s'établissent à 2 358,2 milliards, soit un taux de réalisation de 46% par rapport aux prévisions annuelles. Comparativement au premier semestre 2023, elles régressent de 19,6 milliards (-0,8%), du fait de la baisse des recettes pétrolières.

Graphique 13 : Prévisions et réalisations des recettes internes de 2020 à 2024 (en milliards)

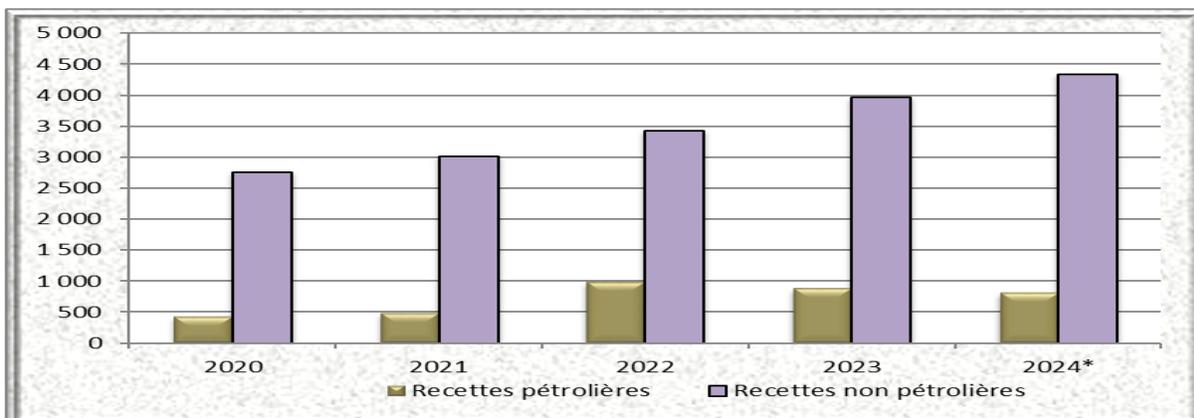


Source : MINFI * = Estimations

7.2.1.1.1. Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières s'élèvent à 348,9 milliards à fin juin 2024, dont 265,3 milliards de redevance SNH et 83,6 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Elles baissent de 104,4 milliards (-23,0%) par rapport à fin juin 2023, en lien avec la contreperformance du secteur pétrolier, découlant de la baisse de la production des huiles brutes de pétrole et du gaz. Leur taux de réalisation est de 43,5% par rapport à la loi de finances rectificative. Au terme de l'exercice 2024, les recettes pétrolières devraient atteindre les prévisions annuelles.

Graphique 14 : Evolution des principales composantes des recettes internes (en milliards)



Source : MINFI * = Estimations

7.2.1.1.2. Recettes non pétrolières

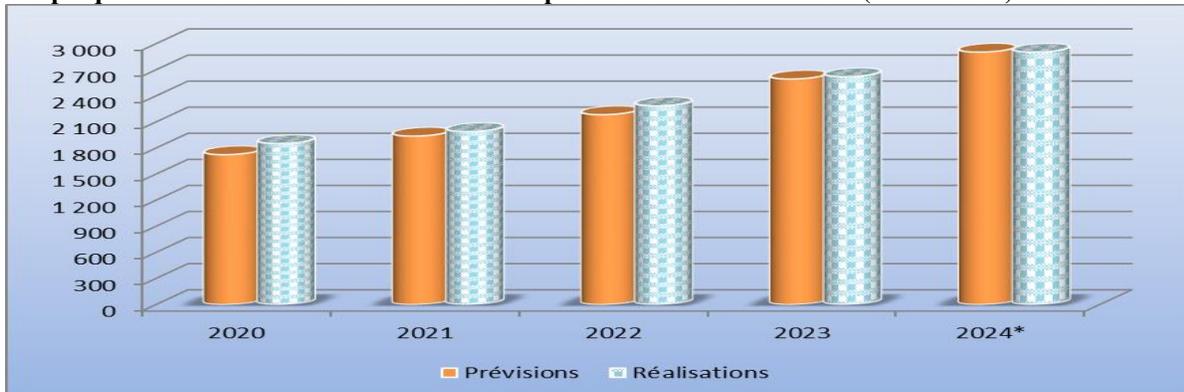
Les recettes non pétrolières sont composées d'impôts et taxes intérieurs, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Au terme du premier semestre 2024, les recettes non pétrolières recouvrées se chiffrent à 2 009,3 milliards, soit un taux de réalisation de 46,4% par rapport aux prévisions de l'exercice. Elles sont en hausse de 84,8 milliards (+4,4%) comparativement à la même période de l'exercice précédent. A fin décembre 2024, elles devraient être conformes aux prévisions de la LFR.

- **Impôts et taxes intérieurs**

Au terme des six premiers mois de 2024, les impôts et taxes intérieurs collectés s'établissent à 1 404,7 milliards, soit une augmentation de 92,9 milliards (+7,1%) en glissement annuel. Leur taux de réalisation par rapport aux prévisions annuelles est de 48,4%. Ils contiennent 415 milliards de TVA, 402,2 milliards d'impôt sur les sociétés non pétrolières, 190,4 milliards d'IRPP et 172,4 milliards de droits d'accises.

Suivant les principales rubriques, et par rapport au premier semestre 2023, l'on observe une hausse de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+64 milliards), de la TVA (+37,5 milliards), des droits d'accises (+13,2 milliards), des droits d'enregistrement et du timbre (+3,7 milliards), et de la TSP (+2,9 milliards). Par contre, l'IRPP enregistre une baisse de 36,4 milliards, en raison du retour à un rythme normal de recouvrement après les recettes exceptionnelles d'IRCM, obtenues sur le rachat de Guinness par SABC en 2023. Le recouvrement des impôts et taxes a été influencé par : (i) l'augmentation de certains taux de droits d'accises et de droits de timbres ; (ii) la hausse des soldes annuels ; (iii) la réforme du paiement de la TVA sur les honoraires ; et (iv) l'amélioration du recouvrement de la taxe sur les opérations de transfert d'argent. A fin décembre 2024, les recettes des impôts et taxes seraient conformes à la loi de finances rectificative.

Graphique 15 : Prévisions et réalisations des impôts et taxes de 2020 à 2024 (en milliards)

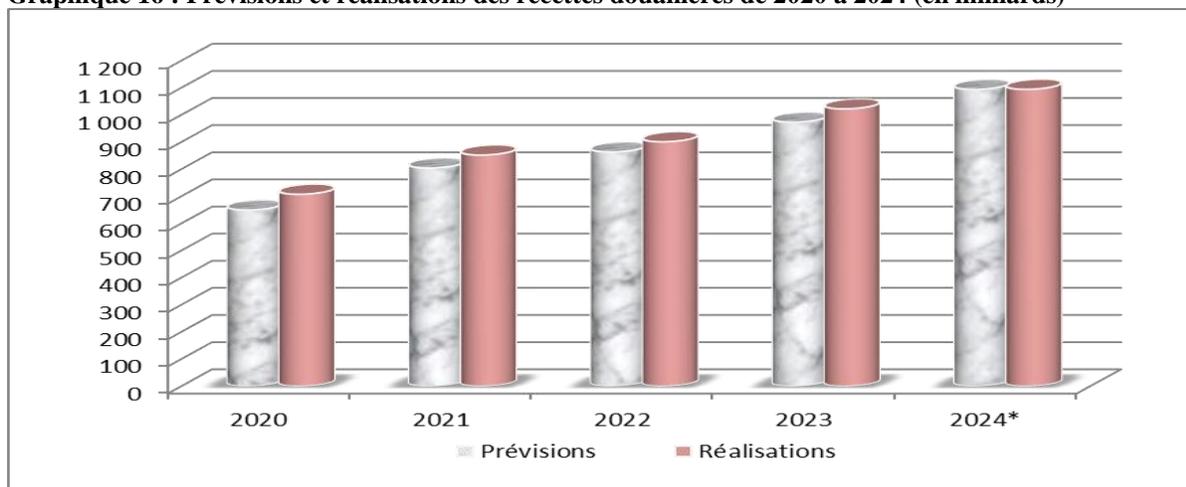


Source : MINFI * = Estimations

- **Recettes douanières**

A fin juin 2024, les recouvrements des recettes douanières se situent à 479,3 milliards, soit un taux de réalisation de 43,8% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles comprennent notamment 178,8 milliards de droits de douane à l'importation, 212,9 milliards de TVA à l'importation, 27,7 milliards de droits d'accises et 33,4 milliards de droits de sortie. En comparaison à fin juin 2023, ces recettes diminuent de 2,5 milliards (-0,5%). A l'exception des droits de sortie qui augmentent de 9,2 milliards (+38%), les grandes composantes enregistrent une diminution : droits de douane à l'importation (-8,8 milliards) ; TVA à l'importation (-8,4 milliards) et droits d'accises (-3,1 milliards). Le recouvrement des recettes douanières est impacté par : (i) la baisse de l'activité, notamment des conteneurs arrivant aux ports (-3,2%) ; (ii) l'application complète du taux des droits de sortie sur le cacao ; et (iii) la diminution des recouvrements des recettes douanières, liée aux compensations avec les marketeurs. Au 31 décembre 2024, les recettes douanières seraient conformes aux prévisions annuelles.

Graphique 16 : Prévisions et réalisations des recettes douanières de 2020 à 2024 (en milliards)

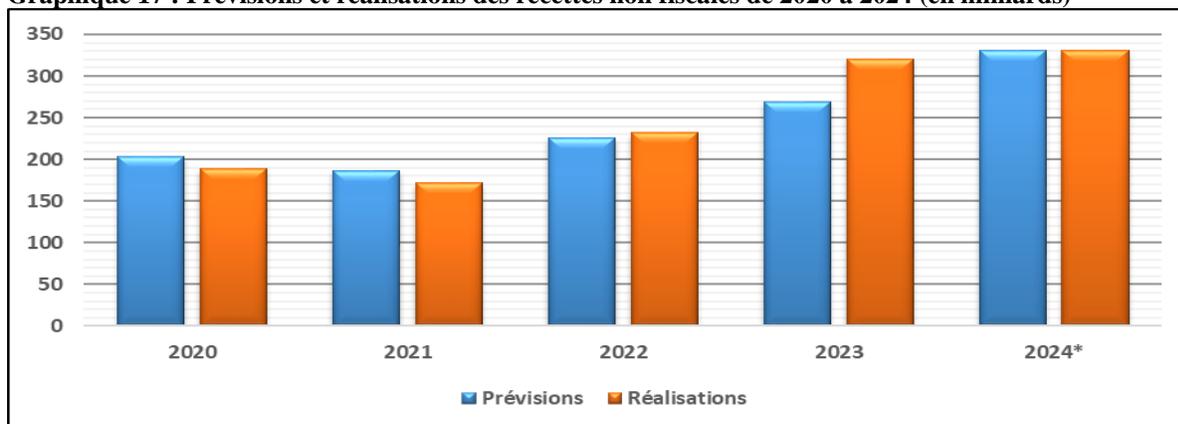


Source : MINFI *=-Estimations

- **Recettes non fiscales**

Au terme du premier semestre 2024, les recettes non fiscales s'établissent à 125,3 milliards, soit un taux de réalisation de 37,9% par rapport à la LFR. Elles comprennent, entre autres, 38,4 milliards de cotisations pour la retraite ; 27,2 milliards de dividendes ; 19,8 milliards de droits de transit pétrolier ; 8,7 milliards de recettes de services ; et 7,1 milliards de recettes de domaines. En glissement annuel, elles diminuent de 5,6 milliards (-4,3%). Au 31 décembre 2024, les recettes non fiscales seraient conformes aux prévisions annuelles.

Graphique 17 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales de 2020 à 2024 (en milliards)



Source : MINFI *=-Estimations

7.2.1.2 Emprunts et dons

Dans la loi de finances rectificative pour l'exercice 2024, les emprunts et dons augmentent de 495 milliards par rapport à la LFI, pour se situer à 2 081,2 milliards. Ils sont constitués de 783,2 milliards de prêts projets ; 280 milliards d'émissions de titres publics ; 250,9 milliards d'appuis budgétaires ; 103,8 milliards de dons ; et 663,3 milliards d'autres emprunts.

Au terme des six premiers mois de l'exercice 2024, les emprunts et dons s'élèvent à 543,3 milliards, soit un taux de réalisation de 26,1%. Ils se décomposent en 183,6 milliards de prêts projets ; 26,8 milliards de dons ; 26,2 milliards d'appuis budgétaires ; 155,2 milliards d'émissions de titres publics nets (émissions *moins* remboursements) et 151,5 milliards d'autres emprunts.

S'agissant des titres publics, l'émission nette de 155,2 milliards est la résultante d'émissions de 704,9 milliards et de remboursements de 549,7 milliards. Le montant total des émissions se

décompose en 472 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 232,9 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Les remboursements sont constitués de 401,9 milliards pour les BTA, 137 milliards pour les OTA et 10,7 milliards pour les ECMR.

Tableau 64 : Ressources budgétaires de l'exercice 2024 (en milliards, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalisations	Réalisations	Estim.	Taux de réal.	Variation	
	(BG)	(BG)	au 30/06/2023	au 30/06/2024	au 31/12/2024	au 30/06/2024	(c/b) (absolue)	(c/b) (%)
		(a)	(b)	(c)	(d)	(c/a) (%)		
A- RECETTES INTERNES	5 093,3	5 131,3	2 377,8	2 358,2	5 131,3	46,0	-19,6	-0,8
I-Recettes pétrolières	809,5	801,6	453,3	348,9	801,6	43,5	-104,4	-23,0
1-Redevance SNH	612,2	604,3	351,3	265,3	604,3	43,9	-86,0	-24,5
dont : Interventions directes	0	0	90,1	111,6	223,2	-	21,5	23,9
2- Impôt sur les sociétés pétrolières	197,3	197,3	102,0	83,6	197,3	42,4	-18,4	-18,0
II- Recettes non pétrolières	4 283,8	4 329,7	1 924,5	2 009,3	4 329,7	46,4	84,8	4,4
1- Recettes fiscales	3 968,3	3 998,7	1 793,6	1 884,0	3 998,7	47,1	90,4	5,0
a- Recettes des impôts et taxes intérieurs	2 888,4	2 904,1	1 311,8	1 404,7	2 904,1	48,4	92,9	7,1
dont IRPP	423,5	445	226,8	190,4	445,0	42,8	-36,4	-16,0
- TVA	1 030,2	982	377,5	415,0	982,0	42,3	37,5	9,9
- Impôt sur les Stés non pétrolières	572,3	575	338,2	402,2	575,0	69,9	64,0	18,9
- Droits d'accises	354,8	355	159,2	172,4	355,0	48,6	13,2	8,3
- Taxe sur op. de transf. d'argent	28	28	12,2	15,8	28,0	56,4	3,6	29,5
- Droits d'enregist.et de timbre	155,4	188,6	83,1	86,8	188,6	46,0	3,7	4,5
- TSPP	177,4	180	81,5	84,4	180,0	46,9	2,9	3,6
b- Recettes douanières	1 079,9	1 094,6	481,8	479,3	1 094,6	43,8	-2,5	-0,5
dont - Droit de douane à l'import.	405,1	391	187,6	178,8	391,0	45,7	-8,8	-4,7
- TVA à l'import.	497,4	497,2	221,3	212,9	497,2	42,8	-8,4	-3,8
- Droits d'accises à l'import.	67,2	68,1	30,8	27,7	68,1	40,7	-3,1	-10,1
- Droits de sortie	63,1	78	24,2	33,4	78,0	42,8	9,2	38,0
2- Recettes non fiscales	315,5	331	130,9	125,3	331,0	37,9	-5,6	-4,3
B- EMPRUNTS ET DONS	1 586,2	2 081,2	669,9	543,3	2 081,2	26,1	-126,6	-18,9
- Prêts projets	907,2	783,2	343,6	183,6	783,2	23,4	-160,0	-46,6
- Dons	96,7	103,8	61,7	26,8	103,8	25,8	-34,9	-56,6
- Appuis budgétaires	151,9	250,9	45,9	26,2	250,9	10,4	-19,7	-42,9
- Emission des titres publics nets	375	280	181,8	155,2	280,0	55,4	-26,6	-14,6
- Autres emprunts	55,4	663,3	36,8	151,5	663,3	22,8	114,7	311,1
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	6 679,5	7 212,5	3 047,7	2 901,5	7 212,5	40,2	-146,2	-4,8

Source : MINFI

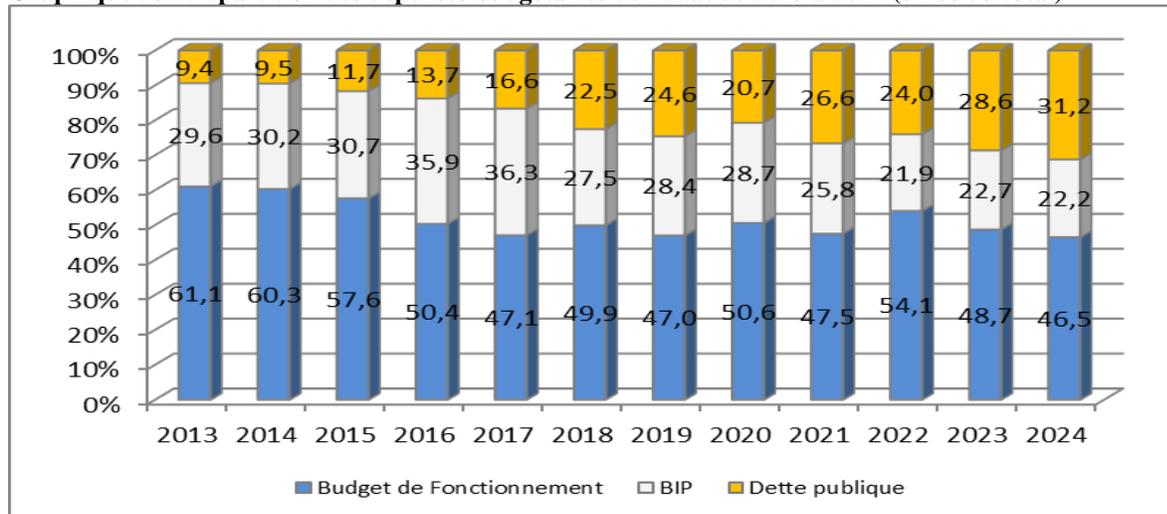
7.2.2 Exécution des dépenses budgétaires

La LFR a prévu des dépenses budgétaires totales de 7 212,5 milliards pour le budget général de l'Etat. Ces dépenses sont constituées de 3 356,2 milliards de dépenses courantes hors intérêts de la dette (46,5% du total), 1 604,1 milliards de dépenses d'investissement public (22,2%) et 2 252,2 milliards de service de la dette publique (31,2%). Le poids du service de la dette publique dans le budget a plus que triplé en douze (12) ans, passant de 9,4% en 2013 à 31,2% en 2024. Dans la même période, les budgets de fonctionnement et d'investissement sont passés respectivement de 61,1% et 29,6% en 2013 à 46,5% et 22,2% en 2024.

Au terme du premier semestre 2024, les dépenses budgétaires totales, base ordonnancements, se

chiffrent à 2 870,1 milliards, soit un taux d'exécution de 39,8% par rapport à la LFR. Elles régressent de 479,7 milliards (-14,3%) en glissement annuel.

Graphique 18 : Répartition des dépenses budgétaires de l'Etat de 2013 à 2024 (en % du total)



Source : MINFI

7.2.2.1 Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts (base ordonnancements) se situent à 1 498,3 milliards au premier semestre 2024, soit un taux d'exécution de 44,6% par rapport à la LFR. En glissement annuel, elles baissent de 220,4 milliards (-12,8%), en raison de la diminution de toutes les sous rubriques. Elles sont composées des dépenses de fonctionnement courant et, des dépenses de transferts et pensions.

Fonctionnement courant

Le fonctionnement courant comprend les dépenses de personnel et les achats de biens et services. La dotation allouée aux dépenses de fonctionnement courant pour l'exercice 2024 est passée de 2 411,3 milliards dans la LFI à 2 389,4 milliards dans la LFR. Elle est constituée de 1 490,5 milliards de dépenses de personnel et 898,8 milliards d'achats de biens et services.

Sur la période janvier-juin 2024, les dépenses de fonctionnement courant ordonnancées s'élèvent à 1 015,2 milliards, soit un taux d'exécution de 42,5% par rapport à la LFR. Comparées à la même période de 2023, elles baissent de 99,4 milliards (-8,9%), du fait essentiellement du recul des dépenses de biens et services. En effet, les dépenses de biens et services passent de 459,8 milliards à 302,3 milliards, soit une diminution de 157,4 milliards (-34,2%). Par contre, les dépenses de personnel augmentent de 58 milliards (+8,9%) pour s'établir à 712,9 milliards. Par rapport aux prévisions annuelles, les taux d'exécution sont de 47,8% pour les dépenses de personnel et 33,6% pour les achats de biens et services.

Transferts et pensions

La dotation allouée au titre des transferts et pensions est de 966,8 milliards, dont 708,1 milliards de subventions et 258,7 milliards de pensions. A fin juin 2024, les dépenses ordonnancées s'établissent à 483,1 milliards, soit un taux d'exécution de 50% par rapport à la LFR. Elles comprennent 355,3 milliards de subventions et 127,8 milliards de pensions. Les taux d'exécution sont de 50,2% pour les subventions et 49,4% pour les pensions. En glissement annuel, les transferts et pensions régressent de 121,0 milliards (-20,0%), résultant d'une diminution des subventions de 122,8 milliards (-25,7%) et d'une augmentation de 1,8 milliard (+1,4%) pour les pensions.

7.2.2.2 Dépenses d'investissement public

Par rapport à la LFI, les dépenses d'investissement public (BIP) baissent de 48 milliards pour se chiffrer à 1 604,1 milliards dans la LFR. Elles sont composées de 863,8 milliards de dépenses d'investissement sur ressources propres, 707,3 milliards de dépenses d'investissement sur financements extérieurs et 33 milliards de dépenses de restructuration.

Au terme des six premiers mois de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement public s'élèvent à 346,7 milliards, soit un taux d'exécution de 21,6% par rapport à la loi de finances rectificative. Suivant les principales composantes, les taux d'exécution sont de 17,2% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres ; 25,5% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs ; et 53,9% pour les dépenses de restructuration. Les dépenses d'investissement public régressent de 139,2 milliards (-28,7%) en glissement annuel, du fait de la baisse des dépenses sur financements extérieurs (-12,4 milliards) et des dépenses sur financements intérieurs (-136,2 milliards).

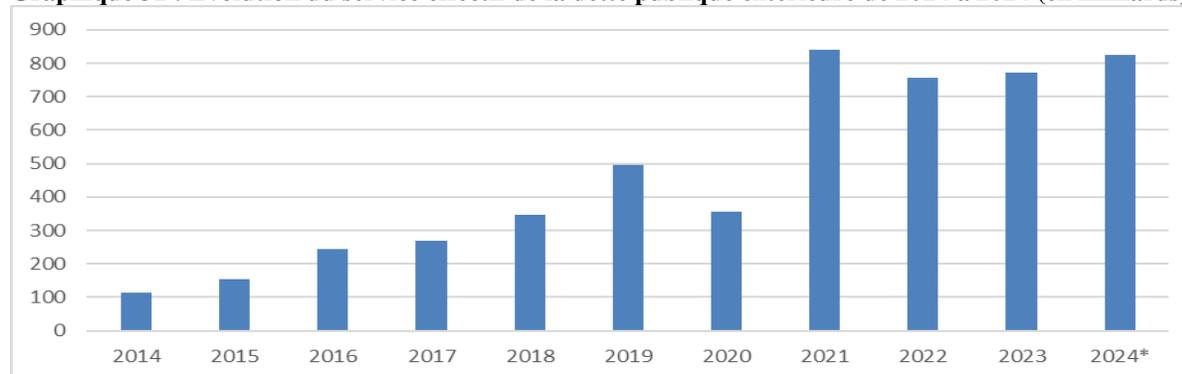
7.2.2.3 Dette publique

En 2024, le service prévisionnel de la dette publique est fixé à 2 252,2 milliards dans l'ordonnance rectificative de la loi de finances contre 1 772,3 milliards dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 479,9 milliards. Le service prévisionnel de la dette extérieure est de 825 milliards, constitué de 182 milliards d'intérêts et 643 milliards de principal. Le service prévisionnel de la dette intérieure est de 1 427,2 milliards, dont 138,1 milliards d'intérêts ; 668,1 milliards d'amortissement du principal ; 84 milliards de remboursements de crédits TVA et ; 537 milliards d'arriérés intérieurs.

Au premier semestre 2024, le service effectif de la dette publique s'élève à 885,8 milliards, soit un taux d'exécution de 39,3% par rapport à la LFR. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 420,5 milliards, soit un taux d'exécution de 51,0% par rapport à la LFR ; il se décompose en 104,2 milliards d'intérêts et 316,3 milliards de principal. Le service effectif de la dette intérieure se chiffre à 465,4 milliards, correspondant à un taux d'exécution est de 32,6%. Il se répartit en 66,7 milliards d'intérêts ; 35,0 milliards d'amortissement du principal ; 35,4 milliards de remboursements de crédits TVA ; et 328,2 milliards d'arriérés intérieurs.

Au cours de la période 2014-2024, le service effectif de la dette extérieure connaît une évolution croissante. Les paiements ont été multipliés par 8, passant de 112,7 milliards en 2014 à 825 milliards estimés en 2024.

Graphique 31 : Evolution du service effectif de la dette publique extérieure de 2014 à 2024 (en milliards)



Source : MINFI *Estimations

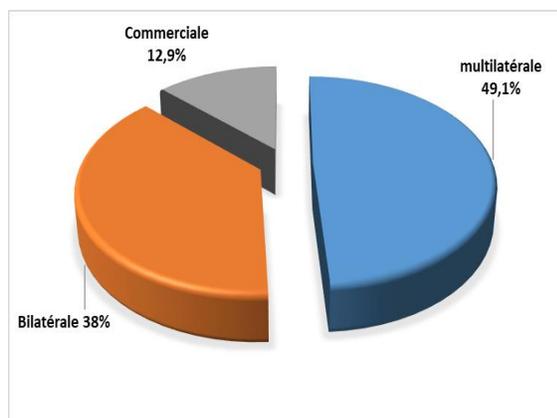
A fin juin 2024, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 13 070 milliards (43,3% du PIB), en hausse de 4,9% en glissement annuel. Il est composé de 93,5% de dette directe de l'Administration Centrale ; 6,4% de dette des Entreprises et Etablissements Publics ; et 0,1% de dette des CTD.

L'encours de la dette directe de l'Administration Centrale est de 12 219 milliards, en augmentation de 5,7% par rapport à fin juin 2023. Il est constitué de 8 247 milliards de dette extérieure et 3 972 milliards de dette intérieure. La dette directe des Etablissements et Entreprises Publics est de 841 milliards, en baisse de 5,6%. Par type, la dette extérieure de l'Administration Centrale se compose de 49,1% de dette multilatérale ; 38,0% de dette bilatérale ; et 12,9% de dette commerciale.

S'agissant de l'encours de la dette intérieure (hors restes à payer) de l'Administration Centrale, il est évalué à 3 611 milliards, soit une hausse de 12% en glissement annuel. Il est composé de : (i) 1 967,7 milliards de titres publics ; (ii) 834,1 milliards de dette structurée ; (iii) 576,9 milliards de dette consolidée BEAC ; (iv) 180,0 milliards de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) ; et (v) 52,3 milliards de dette non structurée.

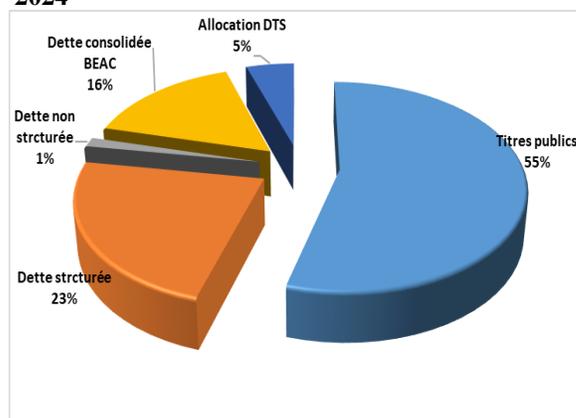
Les passifs conditionnels de l'Etat, sont estimés à 4 901,0 milliards, soit 16,2 % du PIB. Ils sont constitués à 99,9% des Partenariats Publics-Privés (PPP).

Graphique 19 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure au au 30 juin 2024



Sources : CAA ; MINFI

Graphique 20 : Répartition de l'encours de la dette publique intérieure (hors restes à payer) au 30 juin 2024



7.2.2.4 Variation des arriérés de paiement et soldes budgétaires de base

Au terme du premier semestre de l'exercice 2024, le stock des arriérés de paiement se réduit de 10,9 milliards. Cette réduction est la résultante de l'accumulation de 317,3 milliards d'instances nouvelles de l'exercice 2024 et des paiements de 328,2 milliards effectués sur les arriérés des exercices précédent et antérieurs.

Les opérations financières de l'Etat, reflétées par les recettes et dons mobilisés et les dépenses exécutées, dégagent un solde global base ordonnancements excédentaire de 225,7 milliards. Le solde global base caisse est de 214,8 milliards. Le solde primaire base ordonnancements s'établit à 361,6 milliards et, le solde primaire non pétrolier à 12,7 milliards.

Tableau 65 : Dépenses budgétaires de l'exercice 2024 (en milliards)

	L.F.I	L.F.R	Exécution	Exécution	Taux d'exécution	Variation	
<i>RUBRIQUES</i>			au 30/06/23	au 30/06/24	au 30/06/24	(d/c)	(d/c)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(f)	(abs)	(%)
DEPENSES							
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	3 255,1	3 356,2	1 718,7	1 498,3	44,6	-220,4	-12,8
Fonctionnement courant	2 411,3	2 389,4	1 114,6	1 015,2	42,5	-99,4	-8,9
Dépenses de personnel	1431,0	1490,5	654,8	712,9	47,8	58,0	8,9
Dépenses de Biens & Services	980,3	898,8	459,8	302,3	33,6	-157,4	-34,2
Transferts et pensions	843,8	966,8	604,1	483,1	50,0	-121,0	-20,0

	L.F.I	L.F.R	Exécution	Exécution	Taux d'exécution	Variation	
<i>RUBRIQUES</i>			au 30/06/23	au 30/06/24	au 30/06/24	(d/c)	(d/c)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(f)	(abs)	(%)
dont - Subventions	574,1	708,1	478,2	355,3	50,2	-122,8	-25,7
- Pensions	269,7	258,7	126,0	127,8	49,4	1,8	1,4
II- Dépenses d'investissement	1 652,1	1 604,1	486,0	346,7	21,6	-139,2	-28,7
Sur financements extérieurs	831,3	707,3	193,1	180,7	25,5	-12,4	-6,4
Sur ressources propres	780,8	863,8	284,4	148,2	17,2	-136,2	-47,9
Dépenses de restructuration	40,0	33,0	8,5	17,8	53,9	9,3	109,9
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	0,0	97,0	133,1	-	36,1	37,2
IV- Prêts	0,0	0,0	0,0	6,1	-	6,1	-
V- Service de la dette publique	1 772,3	2 252,2	1 048,1	885,8	39,3	-162,3	-15,5
Dette extérieure	825,0	825,0	347,0	420,5	51,0	73,5	21,2
- Intérêts	182,0	182,0	83,2	104,2	57,2	20,9	25,2
- Principal	643,0	643,0	263,7	316,3	49,2	52,6	19,9
Dette intérieure	947,3	1427,2	701,2	465,4	32,6	-235,8	-33,6
dont- Intérêts	197,1	138,1	73,2	66,7	48,3	-6,5	-8,9
- amortissement du principal	605,2	668,1	148,1	35,0	5,2	-113,1	-76,4
- Remboursement crédits TVA	84,0	84,0	31,0	35,4	42,2	4,5	14,4
- Arriérés intérieurs	61,0	537,0	448,8	328,2	61,1	-120,6	-26,9
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	6 679,5	7 212,5	3 349,8	2 870,1	39,8	-479,7	-14,3

Source : MINFI

7.3 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) entre le Gouvernement et le Parlement, institué par la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques se déroule chaque année en prélude à l'examen du projet de loi de finances de l'année suivante. Il permet aux parlementaires de s'assurer du réalisme des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de budget en préparation, de donner leur avis sur les choix budgétaires du Gouvernement et de susciter un débat sans vote sur les priorités de l'action publique pour le triennat à venir. De plus, le DOB offre aux parlementaires l'opportunité de débattre chaque année avec le Gouvernement de la soutenabilité des finances publiques, à travers un meilleur suivi des déficits publics et de l'endettement.

Le sixième DOB s'est tenu les 06 et 09 juillet 2024, respectivement à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Il a porté sur les orientations stratégiques retenues pour la période 2025-2027, à l'aune de la situation économique et des finances publiques en 2023, et au premier trimestre 2024, ainsi qu'au regard des perspectives macroéconomiques sur la période 2025-2027.

Il ressort de la présentation faite par le Gouvernement que, le DOB 2024 se tient dans un contexte d'incertitudes liées aux tensions inflationnistes aux niveaux national et sous régional. Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement reste déterminé à relever de nombreux défis, notamment ceux liés à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) et à la poursuite du Programme Economique et Financier (PEF) conclu en 2021 avec le Fonds Monétaire International (FMI) et soutenu par l'ensemble des partenaires techniques et financiers. En 2023, l'économie camerounaise a enregistré un ralentissement, avec une croissance estimée à 3,3% après 3,6% en 2022. En 2024, l'activité économique devrait s'inscrire à nouveau dans une tendance favorable, avec une croissance projetée à 4,1%. Il convient toutefois de relever que la dynamique de croissance reste fortement grevée par les contreperformances observées dans le secteur pétrolier (-2,1% en 2023 après -0,9% en 2022).

Pour le triennat 2025-2027, la politique budgétaire du Gouvernement continuera de reposer sur un

effort de consolidation de la situation des finances publiques, en cohérence avec le Programme Economique et Financier conclu avec le FMI et le Pacte de convergence de la sous-région CEMAC, tout en soutenant la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). En effet, le déficit budgétaire primaire non pétrolier, partant d'un niveau estimé à 2,6% en 2023 à 2,0% du PIB en 2024, devrait poursuivre sa tendance baissière sur les trois prochaines années pour s'établir progressivement à 1,7% du PIB en 2025 ; 1,0% en 2026, puis à 0,7% du PIB en 2027. Dans le même temps, le solde budgétaire de référence de la CEMAC (plancher à -1,5% du PIB) continuera d'être respecté sur toute la période de projection, en passant d'un déficit de 0,3% du PIB en 2025 à un excédent de 0,1% en moyenne en 2026 et 2027, contre un solde de -0,7% du PIB en 2024. Dans ce sens, les efforts visant la mobilisation des recettes internes non pétrolières vont se poursuivre.

De même, le Gouvernement poursuivra les réformes essentielles visant une meilleure priorisation des dépenses publiques, ainsi que l'amélioration de leur efficacité socioéconomique et leur efficience, avec un accent particulier sur le relèvement progressif de l'enveloppe dédiée au financement des dépenses en capital. A cet effet, la politique fiscale permettra d'augmenter progressivement le niveau des recettes internes non pétrolières de 13,6% du PIB en 2024 à 14,4% en 2027, avec des cibles intermédiaires de 14,0% du PIB en 2025 et 14,2% en 2026.

Les dépenses primaires seront contenues à 16,0% du PIB en 2025 contre 15,9% en 2024, avant de connaître une réduction considérable à 15,4% du PIB en 2026 et 15,3% en 2027, du fait de la baisse des subventions des carburants et de la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Par contre, les dépenses en capital seront augmentées, passant de 4,5% du PIB en 2024 à 4,9% en 2025. Leur niveau est projeté à 5,1% du PIB en moyenne entre 2026 et 2027. Sous ces perspectives, le stock de la dette publique continuera d'être maintenu en deçà du seuil de 50% du PIB entre 2025 et 2027.

Pour ce qui est des orientations stratégiques qui guideront l'action du Gouvernement en vue de mettre le pays en position d'atteindre ses objectifs de développement, les principales mesures viseront à renforcer le développement du secteur productif et industriel en particulier. Dans cette optique, le Gouvernement veillera : (i) à l'accroissement significatif de la production locale et la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations ; (ii) au renforcement de l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base ; (iii) à la poursuite du processus de décentralisation et d'amélioration du cadre global de gouvernance.

Il s'agira concrètement de : (i) poursuivre l'opérationnalisation du Programme d'Impulsion Initiale (P2I) et l'implémentation du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ; (ii) promouvoir l'accès aux équipements de production ; (iii) mieux orienter la commande publique vers la production locale. Le but est de disposer d'un secteur productif local capable de transformer une part plus importante des matières premières locales notamment le bois en grume. Dans ce cadre, la commande publique de mobiliers sera davantage adressée à l'industrie locale de bois.

7.4 Exposés de motifs des mesures nouvelles

Dans un contexte de consolidation de l'espace budgétaire, les mesures nouvelles que le Gouvernement se propose de soumettre à la sanction de la Représentation Nationale s'inscrivent en droite ligne des directives du Président de la République contenues dans la Circulaire n°001 du 23 octobre 2024 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2025.

7.4.1 Dispositions relatives aux droits et taxes de douanes

Pour l'essentiel, ces mesures douanières nouvelles visent les principaux objectifs ci-après :

- la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution dont le leitmotiv demeure la compensation de la réduction des importations par la production nationale afin d'équilibrer les balances commerciale et de paiements ;
- l'implémentation de la fiscalité verte au soutien de la protection de l'environnement par des mesures de limitation de la déforestation ;
- l'amélioration du climat des affaires en réponse à certaines sollicitations du Secteur Privé ;
- le renforcement du dispositif douanier interne de lutte contre la fraude douanière et commerciale ainsi que le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme aux frontières et dans le cadre du commerce extérieur ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale, en vue de la consolidation de l'espace budgétaire conjoncturellement éprouvé.

7.4.1.1. Mesures relatives à la promotion de la politique d'import-substitution

Dans le continuum des mesures visant à booster la production nationale et le remplacement graduel des biens importés par ceux produits localement, le Gouvernement envisage :

- d'interdire purement et simplement toutes facilités douanières à l'importation des biens disposant d'une offre locale ou des substituts, sauf en cas de pénurie ;
- de concéder un abattement de 50 % sur la valeur imposable à l'importation des vitamines, acides aminés essentiels et sels minéraux généralement appelés « compléments alimentaires », non produits localement, destinés aux préparations alimentaires de provenderie pour le renforcement de la croissance des animaux.

7.4.1.2. Mesures relatives à l'implémentation de l'énergie verte

Le Gouvernement propose :

- d'accorder un abattement de 50 % sur la valeur des véhicules électriques importés, afin de réduire les manques-à-gagner subséquents aux produits pétroliers que l'Etat subventionne d'une part, et contribuer à la lutte contre la pollution d'autre part ;
- d'adapter les taux du droit de sortie à l'exportation en fonction du respect des normes de déforestation à l'exportation de certains produits tels que le bois, le cacao et l'hévéa.

7.4.1.3. Mesures relatives à l'amélioration du climat des affaires

Sur la base de certaines doléances pertinentes formulées par le Secteur Privé, le Gouvernement envisage de procéder :

- à un déclassement tarifaire en faveur des logiciels utilisés comme outil principal de travail par les entreprises, afin de faciliter la numérisation et l'automatisation des process dans les sociétés ;
- d'instituer une catégorie spécifique du droit de sortie de 5% pour les bois semi-ouvrés de troisième transformation, qui se situent entre les bois débités et les ouvrages en bois finis et prêts à l'utilisation.

7.4.1.4 Mesures relatives à la lutte contre l'incivisme fiscal, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le Gouvernement suggère, par l'utilisation des instruments douaniers à la frontière ou relatifs au commerce extérieur :

- de sécuriser davantage la procédure de délivrance des déclarations d'importation, à travers l'introduction des commissionnaires en douane agréés dans le schéma processuel et la réduction du délai de validité de celle-ci de neuf mois à 6 mois, pour tenir compte des multiples fraudes constatées récemment ;
- d'obliger les banques à transmettre mensuellement à l'Administration des Douanes, l'état des déclarations d'importation domiciliées dans leurs écritures en vue de l'importation des marchandises, non encore apurées ;
- d'habiliter l'Administration des Douanes à recourir à des moyens techniques appropriés pour appliquer des mesures de lutte contre le blanchiment des fonds aux frontières ;
- d'instituer un cadre d'alerte confidentielle en faveur des acteurs de la chaîne logistique et de dédouanement qui ont connaissance de l'utilisation des opérations douanières à des fins de blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme ;
- de durcir le régime des sanctions applicables aux personnes et professionnels qui, sollicités dans le cadre de l'exercice du droit de communication par l'Administration des Douanes, communique des informations inexactes ;
- de pénaliser les transferts frauduleux de fonds vers l'étranger au motif d'acquisition des biens qui ne seront finalement jamais importés au Cameroun.

7.4.1.5 Mesures relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale

Dans le cadre de l'optimisation de la mobilisation des recettes douanières, le Gouvernement projette d'instituer des référentiels plus rigoureux d'évaluation des engins et matériels de génie civil destinés, notamment à travers l'indication des côtes, sites marchands sur les divers marchés et les valeurs résiduelles.

7.4.2 Dispositions relatives au Code Général des Impôts

Les propositions de modifications ci-après de la législation fiscale en vigueur dans le cadre du projet de loi de finances de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2025 sont faites autour des grandes orientations de la politique fiscale définie par le Président de la République dans sa circulaire n°001 du 23 octobre 2024 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2025.

Article 7 A.-d-1- Renforcement de la fiscalité sur les prestations de services intellectuels externalisées.

Le projet de modification de l'article 7 C du CGI propose des mesures ciblées pour encadrer la déductibilité fiscale des charges liées à l'externalisation des prestations de services intellectuels, en agissant sur deux leviers principaux :

La Non-déductibilité des frais d'assistance comptable et fiscale versés à l'étranger

Il est prévu de rendre non déductibles les frais d'assistance comptable et fiscale lorsque ces prestations sont fournies par des personnes physiques ou morales non résidentes au Cameroun. En l'état actuel de la législation, la déductibilité au plan fiscal de ces frais est limitée à 2,5 % du bénéfice imposable.

Réduction du plafond de déductibilité des commissions et courtages sur achats

Ce même article propose de réduire le plafond de déductibilité des commissions et courtages versés sur les achats, en le ramenant de 5% à 1% du montant des achats.

Article 7 A-1- Suppression d'une discrimination à l'égard des conjoints de sexe masculin dans la déduction des frais de transport des associés salariés.

Il est proposé de modifier l'article 4 en ajoutant le terme "époux". Cette modification vise à garantir une application juste et non discriminatoire du régime de déduction des frais de transport.

Cette mesure permet non seulement de conformer la législation fiscale aux exigences d'égalité et de neutralité, mais elle contribue également à la modernisation du droit en introduisant un langage inclusif.

Article 7.A.2.- Extension du régime fiscal des dépenses locatives aux personnes morales

Il est proposé d'étendre le régime fiscal des dépenses locatives aux personnes morales. Cette extension vise à renforcer l'équité fiscale en empêchant les montages abusifs et en assurant une plus grande transparence des transactions intragroupes.

Article 7-C. - Révision du seuil de déduction automatique des créances irrécouvrables, de FCFA 500 000 à FCFA 3 000 000 pour les établissements de crédit.

Il est proposé de revoir à la hausse ce seuil, en le portant à FCFA 3 000 000 pour les établissements de crédit.

Cette révision vise à mieux adapter la législation aux réalités du secteur bancaire et financier, en allégeant les contraintes administratives et en facilitant la gestion comptable des créances irrécouvrables pour ces institutions. Une telle mesure contribuerait à renforcer la résilience du secteur face aux risques de crédit, tout en favorisant une meilleure efficacité dans le traitement des créances provisionnées.

Article 7-E. - Encadrement de la déductibilité des provisions pour créances et engagements douteux des établissements de crédits et de microfinance

Il est proposé de consacrer la non déductibilité des provisions pour créances douteuses des établissements de crédit et de microfinance, lorsque lesdites créances portent sur des crédits annuels cumulés au moins égal ou supérieur à FCFA 50 millions, accordés à une même entreprise, sur la base d'états financiers non certifiés par un commissaire aux comptes.

Outre l'élargissement de la base imposable à l'impôt sur les sociétés, cette mesure vise à améliorer la qualité de gestion des entreprises, grâce au renforcement de l'obligation pour celles-ci, de faire certifier leurs états financiers par un commissaire aux comptes lorsqu'elles y sont tenues par l'Acte uniforme OHADA.

Article 8 bis (2). - Clarification des exigences formelles relatives à la présentation des factures dans le cadre de l'impôt sur les sociétés

La modification de l'article 8 bis vise à lever les ambiguïtés qui subsistent quant aux exigences formelles requises pour la déductibilité des factures dans le cadre de la détermination de l'impôt sur les sociétés.

En renvoyant directement aux dispositions de l'article 150 (5) du CGI, cet article instaure ainsi une référence explicite aux mentions obligatoires devant figurer sur une facture, à savoir :

- le numéro d'identifiant unique du fournisseur et du client ;
- la date de facturation ;
- le nom, la raison sociale, l'adresse complète et le numéro du registre de commerce du fournisseur ;
- l'identité complète du client ;
- la nature, l'objet et le détail de la transaction ;
- le prix hors taxe ;
- le taux et le montant de la taxe correspondante ;

- le montant total toutes taxes comprises dû par le client ;
- les mentions « Exonérée » ou « prise en charge État », le cas échéant, par produit.

Article 8 ter et 70 – Clarification du traitement fiscal des débours versés à destination des paradis fiscaux et augmentation du taux de la retenue à la source de l'impôt sur les revenus passifs versés aux personnes situées dans les paradis fiscaux.

Il est proposé de porter à 30 % le taux de retenue à la source et de l'impôt libératoire sur les plus-values pour les revenus de capitaux mobiliers et, de manière générale, pour tous les revenus passifs, y compris les revenus fonciers, lorsque ces revenus sont versés à des personnes physiques ou morales établies dans des paradis fiscaux.

Cette augmentation vise à réduire l'attractivité des structures offshore pour la perception de revenus fonciers et de plus-values, dissuadant ainsi les pratiques d'évitement fiscal.

Article 17 ter. - Application des taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés aux redressements effectués lors des contrôles dans les entreprises bénéficiant de taux réduits en raison de leur agrément aux régimes fiscaux dérogatoires ou spécifiques.

La mesure proposée vise à renforcer l'intégrité de notre système fiscal en adressant un message clair aux opérateurs économiques : la tolérance zéro pour les comportements abusifs et non conformes. Par cette disposition, le Gouvernement entend dissuader les tentatives de fraude fiscale et garantir que les régimes incitatifs demeurent réservés aux entreprises qui respectent strictement leurs obligations et concourent aux objectifs stratégiques de l'État.

Article 21 (1-d) – Extension du régime d'acompte sur la marge aux entreprises relevant du régime simplifié.

L'extension du régime d'acompte sur la marge aux entreprises relevant du régime simplifié vise ainsi à rétablir l'équité fiscale et à harmoniser le traitement entre entreprises de taille différente mais opérant dans les mêmes secteurs. Ce dispositif offre aux petites entreprises une charge fiscale plus adaptée, améliorant ainsi leur trésorerie et leur capacité de développement. Par cette mesure, le législateur entend promouvoir un environnement économique plus compétitif et équitable, en assurant que le cadre fiscal tienne compte de la situation économique réelle des contribuables, quelles que soient leur taille ou leur régime d'imposition.

Articles 21 (2), 87, 92 bis. – Habilitation sélective des organismes à but non lucratif (OBNL) à retenir à la source des impôts et taxes.

Limiter cette habilitation aux OBNL les plus structurés permettra de réduire les risques d'erreurs, d'omissions ou de non-respect des obligations fiscales, qui sont plus fréquents chez les OBNL de petite taille et moins formalisés. Cette mesure vise également à alléger la charge administrative qui pèse sur les petites structures, pour lesquelles les obligations de retenue à la source peuvent représenter un fardeau disproportionné, compromettant leur fonctionnement.

Par ailleurs, en limitant cette obligation aux OBNL les plus structurés, l'administration fiscale pourra mieux contrôler le respect des obligations de retenue à la source, en se focalisant sur un nombre restreint d'entités présentant les garanties nécessaires. Cette concentration des efforts de contrôle augmentera l'efficacité du dispositif et contribuera à une meilleure mobilisation des recettes fiscales au sein du secteur associatif.

Articles 33, 34 et 69.- Réaménagement des modalités d'imposition à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)

Cette réforme poursuivait un double objectif de justice fiscale et de modernisation de l'assiette de l'impôt à travers trois axes essentiels :

- **l'extension du barème d'évaluation des avantages en nature** à des postes jusqu'alors non pris en compte, tels que les avantages en matière de téléphone, de carburant, de gardiennage et d'accès à internet. Cette extension avait pour but de mieux encadrer l'évaluation des éléments de rémunération indirecte, souvent utilisés à des fins privatives sans être pleinement intégrés à la base taxable ;
- **l'imposition intégrale des indemnités en argent représentant des avantages en nature**, afin de renforcer l'équité dans le traitement fiscal des différents modes de rémunération, qu'ils soient en nature ou monétaires. Cette mesure entend corriger les distorsions existantes et garantir que tous les avantages perçus par le salarié soient imposés sur une base équitable ;
- **le plafonnement de l'abattement pour frais professionnels déductibles** à 4 800 000 FCFA par an, soit 400 000 FCFA par mois, visant à encadrer les déductions au titre des frais professionnels afin de limiter les abus tout en préservant le principe de prise en compte des charges effectivement supportées par les salariés dans l'exercice de leur profession.

Toutefois, la mise en œuvre de ces dispositions a suscité des préoccupations de la part des représentants du secteur privé, aboutissant à une suspension temporaire et à l'ouverture de discussions entre les différentes parties prenantes. Ces concertations ont permis d'aboutir aux propositions d'ajustements suivants visant à mitiger les effets de la réforme :

- **relativement à l'imposition des indemnités représentatives des avantages en nature (article 33)** : un abattement de 70 % sur les indemnités versées en lieu et place d'avantages en nature, avec l'instauration d'un seuil de franchise fixé à 1 million FCFA ;
- **concernant le plafonnement de l'abattement pour frais professionnels déductibles (article 34)** : le plafond de l'abattement forfaitaire pour frais professionnels est relevé de 4 800 000 FCFA à 8 000 000 FCFA par an, soit l'équivalent d'un salaire brut mensuel de 666 666 FCFA, afin de mieux refléter les charges réelles supportées par certains contribuables dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- **la réduction du taux marginal de l'IRPP (article 69)** : le taux marginal de l'IRPP, actuellement fixé à 35 % depuis 2004, sera réduit à 30 %. Cette diminution tient compte de l'évolution de l'environnement économique, caractérisé par une inflation moyenne de 2,6 % sur la période considérée et une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) de 35 % à 25 % (hors CAC). Elle vise à rétablir une certaine équité entre la fiscalité applicable aux personnes physiques et celle applicable aux personnes morales.

Article 36.- Qualification des charges payées en espèces comme revenus distribués et leur assujettissement à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM).

Il est proposé dans le présent projet, de consacrer formellement la qualification des charges payées en espèces comme revenus distribués. Cette mesure permettra d'assurer une meilleure conformité fiscale et de renforcer la lutte contre l'évasion fiscale en dissuadant l'utilisation des paiements en espèces pour des transactions importantes.

Article 46 : Extension du champ d'application de l'impôt sur la plus-value immobilière aux sociétés civiles immobilières (SCI).

Dans une démarche de sécurisation des recettes, il est proposé que les plus-values réalisées par les SCI y compris lorsqu'elles ont opté pour l'IS soient soumises à un prélèvement libératoire au taux de 5 %, acquitté par le notaire lors de l'enregistrement de la transaction pour le compte du cédant.

Afin de décourager les transactions en espèces, ce taux sera majoré à 10 % lorsque le règlement est effectué en numéraire, mesure visant à renforcer la traçabilité et la transparence des opérations immobilières, et à limiter les risques de blanchiment de capitaux.

Articles 56 (1) et 69 (3). - Consécration de l'imposition à l'IRPP dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC), des produits des opérations de détournements de fonds établis par un jugement ou un arrêt définitif des juridictions compétentes.

Il est proposé dans le présent projet de loi, de consacrer formellement l'imposition à l'IRPP dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC), des produits des opérations de détournements de fonds établis par un jugement ou un arrêt définitif des juridictions compétentes.

La consécration de cette mesure, combinée avec les sanctions pénales, permettrait d'élargir l'assiette fiscale, tout en renforçant la protection de la fortune publique. Au demeurant, cette proposition est en droite ligne des bonnes pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption.

Articles 56 (2) et 69 (3).- Extension du champ d'application de la retenue à la source de 11 % aux consultants individuels.

En étendant cette retenue à la source aux consultants individuels, la réforme vise à harmoniser le traitement fiscal des revenus non commerciaux et à instaurer une imposition équitable entre les contribuables. Cette mesure simplifie en outre les modalités de recouvrement de l'impôt.

Il convient également de préciser que, dans un souci de lisibilité et de cohérence du Code, l'alinéa 2 de l'article 70, traitant des revenus non commerciaux, a été transféré au troisième alinéa de l'article 69, l'article 70 étant consacré à l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers.

Article 70 (2).- Réduction du taux de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) pour les dividendes distribués par les PME.

Cette mesure vise, d'une part, à soutenir les PME, qui constituent une composante essentielle du tissu économique national, et, d'autre part, à encourager la mobilisation des capitaux privés en faveur de ces entreprises. En allégeant la fiscalité sur les revenus de dividendes, l'objectif est d'augmenter le rendement net des investissements en capitaux mobiliers et de favoriser ainsi l'afflux de fonds vers les PME, qui sont souvent confrontées à des difficultés d'accès au financement.

Article 74 bis (1) et 579.- Échelonnement des dates de déclaration pour les contribuables non professionnels.

La réforme proposée prévoit les délais suivants :

- au plus tard le 31 juillet de chaque année pour les hautes personnalités, dont la liste est établie par un texte spécifique du ministre chargé des finances ;
- au plus tard le 30 septembre de chaque année pour les salariés du secteur public et parapublic, ainsi que ceux des contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises, des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises et des Centres Spécialisés des Impôts ;
- au plus tard le 31 octobre de chaque année pour les non-résidents et les autres particuliers.

Article 74 bis (5). - Institution d'une obligation annuelle de délivrance d'un état récapitulatif des gains.

L'année 2024 marque l'entrée en vigueur de l'obligation de déclaration annuelle de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) pour tous les particuliers. Cette avancée vise à renforcer

l'équité fiscale et à élargir l'assiette de l'impôt, tout en promouvant la transparence et la responsabilité fiscale des contribuables.

Dans le but d'optimiser ce dispositif, l'administration fiscale envisage la mise en place progressive d'un système de déclaration pré remplie. Cette modalité déclarative a pour objectifs non seulement de simplifier les formalités pour les contribuables, mais également de réduire les erreurs de déclaration et d'accroître la conformité fiscale. La réussite de ce projet repose sur la disponibilité de données précises et exhaustives sur les revenus versés aux contribuables non professionnels, incluant les retenues à la source.

Article 85. – Clarification du délai de mise en distribution des bénéfices des sociétés n'ayant pas leur siège social au Cameroun.

Contrairement aux sociétés domiciliées au Cameroun, pour lesquelles l'article 85-2 fixe un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice pour la mise à disposition des dividendes, soit au plus tard le 30 septembre, les entreprises non résidentes ne disposent d'aucune indication explicite sur cette échéance. Cela crée une incertitude juridique et fiscale préjudiciable à la bonne gestion de leurs obligations.

La présente modification vise donc à combler cette lacune en alignant le délai de mise à disposition des bénéfices des sociétés n'ayant pas leur siège social au Cameroun sur celui des sociétés résidentes, à savoir neuf (09) mois à compter de la clôture de l'exercice. En conséquence, l'IRCM correspondant devra être acquitté dans les quinze (15) jours suivant cette échéance, soit au plus tard le 15 octobre.

Article 93 quater (3). - Réaménagement des critères de rattachement des nouveaux contribuables au régime du réel.

Il est proposé de rattacher au régime du réel, sur dérogation expresse accordée par le Directeur Général des Impôts, les nouveaux contribuables présentant un programme d'investissement dûment validé par l'administration fiscale, ou disposant d'une commande d'un montant supérieur à cent millions (100 000 000) de francs CFA. Cette disposition cible les entreprises qui, par la nature et l'envergure de leurs engagements financiers, nécessitent un assujettissement immédiat au régime du réel pour assurer une imposition plus adaptée à leur niveau d'activité.

Articles 115 et 116. - Rationalisation du régime de TVA applicable aux marchés à financement extérieur.

Il est proposé dans le présent projet, de mettre fin au régime de prise en charge de la TVA sur les consommations intermédiaires des entreprises adjudicataires de projets financés par des fonds extérieurs.

La taxe devrait désormais être acquittée lors de l'acquisition de biens et services liés à l'exécution du projet. La TVA ainsi supportée serait neutralisée par le mécanisme de déduction ou par le remboursement des crédits de TVA.

Article 142.- Dispense des droits d'accises sur les véhicules électriques.

Compte tenu de l'urgence climatique et des engagements du Cameroun en matière de transition écologique, il est proposé, dans le présent projet de loi, d'exonérer entièrement les véhicules électriques des droits d'accises.

Articles 142 (5). - Institution des droits d'accises sur les cyanures, les substances explosives et les détonateurs.

Il est proposé dans le présent projet de loi, de soumettre ces substances chimiques aux droits d'accises au taux général de 25%.

Article 142 (16-b) du CGI. - Institution d'un droit d'accises ad valorem au taux réduit de 12,5% sur les stylos à bille importés.

L'institution d'un droit d'accises ad valorem sur les stylos à bille importés constitue une mesure de politique économique justifiée par la nécessité de protéger l'industrie nationale et de promouvoir l'import-substitution. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique de soutien à la production locale et de préservation des emplois.

Article 227.- Clarification de la base d'imposition de la Taxe sur la Redevance (TSR) pour les opérations mixtes.

En l'absence d'une distinction claire entre le prix du bien et celui des prestations associées, il est souvent difficile pour l'administration fiscale de déterminer la part de chaque composante, ce qui peut entraîner des incertitudes et des litiges dans le calcul de la TSR. Cette clarification permet donc de renforcer la sécurité juridique et de faciliter l'application de la taxe, tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale.

Désormais, le fournisseur sera tenu de produire une documentation probante (contrat, factures, documentation technique, etc.) permettant de distinguer le prix du bien de celui des services y afférents. À défaut, la législation prévoit que la part des services sera réputée s'élever forfaitairement à 25 % de la valeur du bien, base sur laquelle la TSR sera calculée.

Articles 149 quinquies et 546 quinquies du CGI. - Transfert à la DGD et aux autorités portuaires des compétences en matière de collecte de la TVA sur les activités portuaires, et des droits d'enregistrement sur les véhicules d'occasion.

Cette réallocation des compétences vise à renforcer l'efficacité des mécanismes de recouvrement de la TVA, à simplifier les procédures afférentes aux droits d'enregistrement et à améliorer la synergie opérationnelle entre la DGD et la Direction Générale des Impôts (DGI). Ce dispositif devrait favoriser une augmentation des recettes fiscales, une réduction de la fraude et une simplification des démarches administratives au bénéfice des redevables.

Articles 228 ter, 228 quinquies et 228 septies du CGI.- L'instauration d'un prélèvement complémentaire de 2 FCFA par transaction sur les transferts d'argent (TTA).

Ce projet propose d'augmenter le tarif de la taxe sur les transferts d'argent (de 0,2 % à 1 %), pour les dépôts et les retraits d'argent dans le cadre des activités de jeux de hasard et de divertissement (article 228 quinquies du CGI).

Article 231.- Réduction du tarif de la taxe spéciale sur les produits pétroliers applicable au gaz à usage industriel.

La présente mesure prévoit une réduction additionnelle du tarif de la TSPP applicable au gaz industriel, le ramenant de 60 FCFA à 50 FCFA par mètre cube. Cette initiative vise à alléger la charge fiscale pesant sur les entreprises utilisatrices de gaz industriel, afin de stabiliser leurs coûts de production et de renforcer leur compétitivité. Elle s'inscrit également dans une démarche incitative d'adoption d'énergies moins polluantes, en parfaite adéquation avec les orientations stratégiques de l'État en matière de fiscalité écologique.

Article 242.- Réajustement des tarifs de la taxe d'abattage

Afin de refléter la pluralité et le niveau de reconnaissance des différentes certifications, il est proposé de moduler les taux de la taxe d'abattage en fonction du type de certification détenu par les entreprises forestières, selon les modalités suivantes :

- réduction du taux de 3 % à 2,5 % pour les entreprises justifiant d'une certification en matière de gestion durable des forêts, telle que la certification PAFC.
- maintien du taux de 3 % pour les entreprises détenant d'autres certifications, telles que les certifications FSC et OLB.

Il est aussi proposé de modifier la dénomination de la « taxe d'abattage », actuellement en vigueur, en « taxe d'abattage des arbres », conformément à la terminologie employée par la loi du 24 juillet 2024. Cette modification, purement formelle, vise à harmoniser le langage juridique et à assurer une cohérence terminologique entre le Code Général des Impôts et la législation forestière.

Article 247 bis (3) - Rectification de l'omission relative à l'attestation de conformité fiscale en matière d'exportation.

La présente rectification vise à consacrer l'attestation de conformité fiscale, dûment délivrée par l'administration fiscale, comme document unique requis pour l'exportation des produits concernés, permettant ainsi de garantir la cohérence du cadre normatif et de renforcer la sécurité juridique dans le champ des opérations d'exportation.

Article 543 (d) et (e).- Réduction des taux des droits d'enregistrement des baux à usage d'habitation.

La présente modification vise à réduire les taux des droits d'enregistrement applicables aux baux à usage d'habitation, les ramenant de 5 % à 2 % en zone urbaine et de 2 % à 1 % en zone rurale. Cette réduction s'accompagne de l'instauration d'une période d'amnistie fiscale, permettant aux contribuables de régulariser leur situation antérieure sans encourir de pénalités.

Articles 544 B, 546 ter et L 7 - Réforme des droits d'enregistrement des successions : réduction du taux marginal, augmentation du nombre de tranches et facilitation des modalités de paiement.

Ces dispositions introduisent une fiscalité successorale ajustée, qui vise non seulement à alléger la charge fiscale pesant sur les successions, mais également à encourager la régularité et la transparence dans l'enregistrement des actes successoraux. En rendant les droits d'enregistrement des successions plus progressifs et accessibles, la réforme répond aux attentes d'équité et de justice fiscale exprimées par les représentants du peuple, tout en contribuant à la mobilisation accrue des recettes publiques dans le respect des principes de responsabilité et de transparence fiscale.

Article 549 (3).- Révision des tarifs applicables aux cartes de résident des époux étrangers de ressortissants camerounais

Il est proposé de réviser l'article 549 du CGI dans le cadre de la Loi de Finances 2025. Cette révision permettrait d'étendre le tarif réduit de 75 000 FCFA à tous les conjoints de ressortissants camerounais, qu'ils soient époux ou épouses, et ainsi d'éliminer toute discrimination fondée sur le sexe. Cette modification vise à assurer la conformité de la législation fiscale avec les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et à promouvoir un cadre juridique respectueux des engagements internationaux du Cameroun.

Article 554 (4). - Exonération du droit de timbre sur les permis de recherche pour les chercheurs camerounais

Cette exonération vise à créer un environnement favorable à l'éducation et à l'innovation en levant les obstacles financiers pour les étudiants et en soutenant leur participation à la recherche scientifique. Elle s'inscrit dans la vision gouvernementale de bâtir une économie fondée sur la

connaissance et de renforcer les compétences scientifiques nationales, en faisant de la recherche un levier de développement durable.

Article 589.- Rationalisation du régime de prélèvements publicitaires

Cette mesure vise à renforcer la sécurité juridique des contribuables.

Article 606.- Optimisation du rendement du droit de timbre aéroport par l'instauration d'un tarif spécifique pour la classe premium

La mesure institue un tarif spécifique de 75 000 FCFA pour les passagers de la classe premium, visant à corriger cette inégalité de traitement fiscal entre les catégories de passagers. Ce tarif différencié permettra de rééquilibrer la répartition de la charge fiscale, assurant ainsi une contribution plus équitable de la classe premium, proportionnelle aux services améliorés dont elle bénéficie.

Article L 2 (3).- Clarification de la procédure de déclaration pré-remplie.

La présente modification vise donc à introduire une modalité de déclaration pré remplie, qui serait servie quinze (15) jours avant l'échéance du paiement de tout impôt, droit ou taxe (ou trente [30] jours pour les déclarations annuelles), à partir des informations détenues par l'administration fiscale. Cette modalité s'appliquerait à tous les impôts à versement spontané, notamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) pour les contribuables non professionnels. Elle instaure une simplification significative des obligations déclaratives en permettant aux contribuables de valider, corriger ou compléter les déclarations générées par l'administration, via un système d'information dédié.

L 2 quater. - Renforcement de la gestion des contribuables inactifs

Afin de remédier à cette situation, la présente modification propose la radiation d'office de tout contribuable qui, pendant trois (03) années consécutives, n'a effectué aucune déclaration fiscale, et ce après constatation de son inactivité fiscale. La radiation sera notifiée au tribunal territorialement compétent, afin de permettre la suppression du contribuable concerné du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Article L 3 (2). - Consécration de la relance des contribuables défaillants aux moyens de publication publique.

La modification vise à introduire la faculté pour l'administration fiscale de recourir, en cas de défaillance déclarative persistante, à des moyens de communication publique pour notifier les mises en demeure de déclaration. Cette disposition permet de recourir à des supports de diffusion tels que la presse, l'affichage public ou encore la publication sur un site internet dédié. Elle vise à doter l'administration fiscale d'un levier supplémentaire de notification, à même d'accroître la réactivité des contribuables, et de renforcer l'efficacité du recouvrement de l'impôt.

Articles L 6 ter et L 104.- Institution d'une sanction pouvant atteindre 10 millions FCFA pour non-respect de l'obligation de certification des comptes par les entreprises assujetties selon la législation OHADA.

Le non-respect de cette obligation de certification entraînerait l'application d'une sanction pécuniaire prévue à l'article L 104 du Code Général des Impôts, pouvant atteindre 10 millions FCFA. Cette amende, a pour objet de renforcer la discipline comptable au sein des entreprises soumises aux normes OHADA, en les incitant à se conformer scrupuleusement à leurs obligations de certification. La sanction vise ainsi à réduire les risques de manipulation comptable et de déclaration inexacte des données financières, contribuant à la fiabilité de l'information fiscale.

Article L 7.- Assouplissement des modalités de paiement des impôts pour les entreprises relevant des unités de gestion spécialisées

Dans un souci de simplification et d'amélioration des conditions de paiement, il est proposé que seules les sommes excédantes cent mille (100 000) francs CFA, soient obligatoirement acquittées par télépaiement.

Article L 19 bis (nouveau). - Clarification du champ d'application de la documentation des prix de transfert

La présente modification vise à renforcer le dispositif de contrôle des prix de transfert des entreprises établies au Cameroun, en le rendant plus efficient et en l'alignant sur les standards internationaux de transparence et de lutte contre l'érosion de la base d'imposition.

Article L 20 bis. - Précision des compétences de contrôle des administrations fiscales et douanières sur les régimes fiscaux dérogatoires

La présente disposition vise à renforcer le cadre de contrôle et de vérification, en précisant les compétences des administrations fiscales et douanières pour garantir une utilisation conforme de ces avantages.

Article L 40 (3)). - Consécration de la suspension des délais de contrôle en cas de demande de production de documents.

La présente disposition vise à consacrer la suspension des délais de contrôle fiscal en cas de demande de production de documents. Elle prévoit que le décompte des délais de contrôle soit interrompu dès la réception de la demande par le contribuable et reprenne uniquement à la production effective des documents requis. Ce mécanisme garantit que le contrôle fiscal puisse se dérouler dans des conditions optimales, en évitant que certains contribuables bénéficient de délais supplémentaires injustifiés.

Article L 71 du CGI. - Précisions du délai de communication du solde du compte du contribuable à la réception de l'avis à tiers détenteur.

Cet article propose de remédier à cette situation en instaurant un délai maximal de 72 heures ouvrables pour la communication du solde du compte du contribuable par le tiers détenteur. Ce délai, clair et précis, permettra d'accélérer les procédures de recouvrement et de garantir une meilleure réactivité des parties concernées, en harmonisant les pratiques et en réduisant les marges de manœuvre susceptibles d'être utilisées à des fins dilatoires.

Article L 76.- Réaménagement des compétences de l'administration fiscale en matière de blocage des comptes.

La modification vise étendre la compétence « rationae personae » de blocage des comptes bancaires à l'ensemble des receveurs des impôts. Cette réforme confère ainsi aux receveurs de toutes les unités de gestion fiscale la faculté de procéder, sans distinction géographique ou structurelle, au blocage des comptes des contribuables en situation d'impayés. En harmonisant les compétences de l'ensemble des receveurs en matière de blocage, cette disposition garantit une intervention plus prompte et plus efficace dans l'application des mesures de recouvrement.

Article L 79.- Élargissement de l'exclusion temporaire des procédures spécifiques en cas de non-paiement des impôts et taxes.

La présente disposition vise à élargir cette exclusion temporaire à l'ensemble des documents sécurisés exigibles pour l'exercice des activités des contribuables en situation de non-paiement, conférant ainsi aux mesures de recouvrement un effet plus dissuasif et contraignant.

Article L86.- Extension de la solidarité de paiement aux succursales en matière d'impôt sur les revenus de source camerounaise.

Cette réforme vise à pallier les insuffisances du dispositif actuel en autorisant les services fiscaux à se tourner directement vers la succursale camerounaise pour le recouvrement des impôts relatifs aux revenus générés sur le territoire national, sans préjudice du lien fiscal avec la société mère étrangère. Par cette extension, l'administration fiscale se voit ainsi renforcée dans sa capacité à sécuriser les recettes issues des activités exercées par les multinationales au Cameroun, en s'assurant de la mobilisation de la succursale locale en tant que débiteur solidaire.

Article 86 ter.- Institution de la solidarité de paiement en cas d'usage frauduleux du numéro d'identifiant unique.

Cette disposition prévoit qu'en cas de fraude avérée lors d'une opération ou transaction, l'ensemble des parties impliquées, y compris celles qui n'auraient pas participé directement à la fraude, seront tenues solidairement responsables du paiement des impositions dues. Ce mécanisme de solidarité s'applique indépendamment de la participation active ou passive de chaque partie, et vise à dissuader toute utilisation abusive ou frauduleuse de l'identifiant fiscal.

Article L 104 bis. - Instauration d'une amende forfaitaire pouvant atteindre 50 millions FCFA pour l'utilisation de documents fiscaux falsifiés ou obtenus frauduleusement.

Cette modification élargit le champ d'application des sanctions aux utilisateurs ou détenteurs de documents fiscaux contrefaits, qu'ils soient émis ou supposément émis par le système informatique de l'administration fiscale. Cette disposition clarifie la responsabilité de l'utilisateur final et établit une sanction distincte de celle prévue pour les facilitateurs de la fraude, renforçant ainsi l'efficacité de la lutte contre les pratiques frauduleuses.

Article L 116.- Relèvement des seuils de compétence en matière contentieuse

La présente disposition, introduite à l'article L 116 (3) du Code Général des Impôts, procède au relèvement des seuils de compétence en matière de contentieux, portant celui du Directeur des Grandes Entreprises (DGE) de 100 millions FCFA à 200 millions FCFA et celui des Chefs de Centres Régionaux des Impôts (CRI) de 50 millions FCFA à 75 millions FCFA.

7.4.3 Autres Dispositions Financières

Les autres dispositions financières dont les détails sont contenus dans le projet de loi de finances 2025 concernent les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

Pour ce qui est des recettes fiscales, il s'agit principalement de :

ARTICLE QUINZIEME. - Reconduction du programme de régularisation volontaire.

ARTICLE SEIZIEME. - Consécration au plan légal de la possibilité de proroger les délais de déclaration et de paiement des impôts et taxes.

ARTICLE DIX-NEUVIEME - Reconduction de la procédure spéciale de transaction fiscale pour les créances émises avant le 31 décembre 2023

S'agissant des **recettes non fiscales**, comme en 2024 des mesures nouvelles ont été instituées dans les domaines d'activités de plusieurs administrations, afin de permettre à celles-ci, de participer à l'effort de financement du budget, mais également de mieux réguler les activités relevant de la conduite de leurs missions. Les domaines et activités concernés par ces nouvelles mesures sont :

- l'Élevage, les Pêches et les Industries Animales ;
- les affaires domaniales, cadastrales et foncières ;

- les contrats des travailleurs de nationalité étrangère ;
- le Commerce ;
- l'enseignement supérieur ;
- l'habitat et le développement urbain ;
- le transport ;
- les arts et de la culture ;
- les marchés publics ;
- les mines et l'industrie ;
- les Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat ;
- la Promotion de la Femme et de la Famille ;
- le sport et l'éducation physique ;
- l'Administration Territoriale.

7.5 Projet de budget de l'exercice 2025

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2025 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : (i) une croissance réelle du PIB de 4,1% dont 4,3% pour le PIB non pétrolier ; (ii) un taux d'inflation de 4% ; (iii) un déflateur du PIB non pétrolier de 2,7% ; (iv) un cours du baril de pétrole à 72,8 dollars et une production de 20,7 millions de barils ; (v) une production de gaz de 99,0 milliards de scf ; (vi) un prix du gaz à 13,1 dollars ; (vii) un taux de change du dollar à 597,7 FCFA ; (viii) un déficit du solde budgétaire de 0,3% du PIB ; (ix) un déficit du solde courant autour de 2,8% du PIB.

Sur la base de ces éléments, le projet de budget 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 317,7 milliards [dont 66,9 milliards au titre des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)], contre 7 278,1 milliards en 2024, soit une augmentation de 39,6 milliards en valeur absolue et 0,5% en valeur relative. Les recettes non pétrolières représentent 65,1% du budget général de l'Etat.

7.5.1 Analyse des recettes

La ventilation des recettes est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 66 : Ventilation des recettes (en millions FCFA)

IMPUTATION	LIBELLE	2024	2025
	A - RECETTES PROPRES	5 235 100	5 548 100
	TITRE I - RECETTES FISCALES	4 203 000	4 509 300
711	IMPOTS SUR LES REVENUS, LES BENEFICES ET LES GAINS EN CAPITAL	972 010	991 250
712	IMPOTS SUR LES SALAIRES VERSES ET AUTRES REMUNERATIONS	340 000	350 000
713	IMPOTS SUR LE PATRIMOINE	26 800	20 550
714	IMPOTS ET TAXES INTERIEURS SUR LES BIENS ET SERVICES	2 207 169	2 408 059
715	IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	529 336	579 186
716	AUTRES TAXES ET IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES	14 485	20 525
719	AUTRES RECETTES FISCALES	113 200	139 730
	TITRE II - DONNS, FONDS DE CONCOURS ET LEGS	103 800	90 400
741	DONS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	52 600	45 810
742	DONS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ETRANGERES	51 200	44 590
	TITRE III - COTISATIONS SOCIALES	58 007	71 885
725	COTISATION DE SECURITE SOCIALE	58 007	71 885
	TITRE IV - AUTRES RECETTES	870 293	876 515
721	REVENUS DE LA PROPRIETE ET DU DOMAINE DE L'ETAT AUTRES QUE LES INTERETS	702 313	717 960
722	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	44 795	36 881
723	AMENDES, PENALITES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	10 960	13 582
729	AUTRES RECETTES NON FISCALES	42 888	21 762

IMPUTATION	LIBELLE	2024	2025
754	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	294	421
759	AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	52 322	64 840
771	INTERETS DES PRETS	57	1 043
772	INTERETS SUR LES DEPOTS A TERME	842	332
774	INTERETS SUR LES TITRES DE PLACEMENT	268	364
775	GAINS DE DETENTION SUR ACTIF FINANCIER	14 966	18 547
776	GAINS DE CHANGE	340	307
779	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	248	476
	B – EMPRUNTS ET AUTRES FINANCEMENTS	1 977 400	1 702 700
141	OBLIGATIONS DU TRESOR	280 000	380 000
151	EMPRUNTS PROJETS MULTILATERAUX	308 511	330 906
152	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	8 964	9 615
153	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS NON AFFILIES AU CLUB DE PARIS	271 121	290 802
155	EMPRUNTS PROJETS AUPRES DES ORGANISMES PRIVES EXTERIEURS	194 555	208 678
161	EMPRUNTS PROGRAMMES MULTILATERAUX	365 900	346 100
162	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	26 000	0
175	EMPRUNTS PROJETS INITIAUX AUPRES DES GOUVERNEMENTS AFFILIES AU CLUB DE PARIS	467 000	0
512	BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE	55 349	136 600
	TOTAL DES RECETTES (A+B)	7 212 500	7 250 800
	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	50 600	51 900
	RECETTES TOTALES	7 263 100	7 302 700

7.5.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales s'élèvent à 4 509,3 milliards, en augmentation de 7,3%. Cette variation est due, d'une part, au fait que les principales composantes de ce poste que sont les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services et les impôts sur les revenus, bénéfiques et les gains en capital affichent respectivement des accroissements de 9,1% et 2,0% et, d'autre part à l'accroissement de l'impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales qui s'accroît de 9,4% pour se situer à 579,2 milliards.

7.5.1.2. Dons, Fonds de concours et legs

Les dons, fonds de concours et legs sont en baisse de 12,9%. Cette baisse s'observe sur les deux sous postes. Les dons des administrations publiques étrangères passent de 51,2 milliards en 2024 à 44,6 milliards en 2025, soit une baisse de 12,9%. Les dons des Institutions internationales passent de 52,6 milliards à 45,8 milliards en 2025, soit une baisse 12,9%.

7.5.1.3. Cotisations sociales

Les cotisations sociales passent de 58,007 milliards à 71,885 milliards, soit une augmentation de 23,9%. Cette augmentation est en droite ligne avec la mise en service de l'Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde (AIGLES), qui va prendre en compte, entre autres, la mise à jour automatique des avancements des agents de l'Etat dès 2025.

7.5.1.4. Autres recettes

Les autres recettes de l'Etat connaissent une hausse de 0,7%. Suivant les composantes de ce poste, l'on enregistre une amélioration de 2,2% des « revenus de la propriété et du domaine de l'Etat autres que les intérêts » passant de 702,3 milliards en 2024 à 718,0 milliards en 2025. De même, les « autres recettes exceptionnelles » augmentent de 29,9% pour se situer à 64,8 milliards.

7.5.1.5. Emprunts et autres financements

Les ressources attendues au titre des emprunts se chiffrent à 1 702,7 milliards contre 1 977,4 milliards en 2024, soit une diminution de 13,9%. Elles comprennent 346,1 milliards d'emprunts programmes multilatéraux ; 208,7 d'emprunts projets auprès des organismes privés extérieurs ; 330,9 milliards d'emprunts projets multilatéraux ; 290,8 d'emprunts projets initiaux auprès des Gouvernements non affiliés au club de Paris et ; 136,6 milliards des dépôts auprès de la BEAC. A ces rubriques s'ajoutent les obligations du trésor de 380 milliards.

7.5.1.6. Recettes des Comptes d'Affectation Spéciales

Une fois de plus, de façon exceptionnelle, le CAS dédié au financement du Programme de Reconstruction et de Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest bénéficie d'un prélèvement des recettes de l'Etat, à hauteur de 15 milliards. A ce prélèvement, s'ajoutent les recettes des autres CAS qui sont de 30,5 milliards ainsi que le report du solde de trésorerie du compte du PNUD qui intervient comme une agence d'exécution, évalué à 11,1 milliards.

En outre, il est important de souligner qu'en 2025, le CAS dédié au financement du Programme de Reconstruction et de Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest bénéficiera des fonds de concours de la Banque Mondiale, pour un montant de 1,4 milliard ; du Japon à hauteur de 2 milliards et ; d'un financement de la BID de 6,9 milliards.

En définitive, les ressources de tous les CAS passent de 65,6 milliards en 2024 à 66,9 milliards en 2025, soit une augmentation de 1,3 milliard en valeur absolue et de 2,0% en valeur relative.

7.5.2 Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente la structure des dépenses du projet de budget de l'exercice 2025. Cette structure est dictée par la nécessité de réconcilier l'exigence de lutte contre la vie chère, d'honorer les charges récurrentes, d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations, d'honorer les obligations d'endettement et de mener à bien les projets en conformité avec la stratégie nationale de développement SND-30, le plan d'urgence pour l'accélération de la croissance, le Plan Triennal Spécial jeunes et l'organisation des élections présidentielles en 2025.

Tableau 67 : Structure des dépenses de l'Etat (en milliards)

RUBRIQUES	2024	2025	Variations	
			Relative (%)	Absolue
BUDGET GENERAL				
Dépenses de personnel	1 487,8	1 586,6	6,6%	98,8
Achats de biens et services	921,9	1 027,7	11,5%	105,8
Transferts et subventions	1 156,4	920,8	-20,4%	-235,6
Dépenses en capital	1 394,1	1 650,2	18,4%	256,1
Dette publique	2 252,3	2 065,5	-8,3%	-186,8
TOTAL	7 212,5	7 250,8	0,5%	38,3
COMPTES D'AFFECTION SPECIALE				
CAS RZES	35,0	36,4	4,0%	1,4
Autres CAS	30,6	30,5	-0,3%	-0,1
TOTAL	65,6	66,9	2,0%	1,3
TOTAL GENERAL	7 278,1	7 317,7	0,5%	39,6

7.5.2.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel connaissent une augmentation de FCFA 98,8 milliards en valeur absolue et 6,6% en valeur relative, justifiée essentiellement par l'effet budgétaire de la mise en service de l'Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde (AIGLES), qui va prendre en compte la mise à jour automatique des avancements des agents de l'Etat dès 2025.

En effet, le poste des salaires augmente de 93,1 milliards passant de 1 416,4 milliards en 2024 à 1 509,6 milliards en 2025, soit une variation de 6,6%. Les dépenses de personnel représentent 28,5% des dépenses totales en 2025, contre 28,2% en 2024.

7.5.2.2. Achats de biens et services

Les dépenses en biens et services augmentent de F.CFA 105,8 milliards en valeur absolue et 11,5% en valeur relative. Cette augmentation prend essentiellement en compte l'organisation des élections en 2025, les loyers des contrats PPP, les charges récurrentes des nouveaux équipements, ainsi que le renforcement de certaines dotations notamment des interventions directes SNH dédiées à la sécurité, des frais de justice militaires et des loyers des immeubles.

Il convient de relever que conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur, cette enveloppe de biens et services contient des dépenses sur financement extérieur d'un montant de 120,2 milliards, de même qu'une dotation dédiée aux études et à la maîtrise d'œuvre des projets d'investissement public, pour un montant de 17,9 milliards. Les dépenses de biens et services (déduction faites des études et maîtrises d'œuvre) représentent 18,2% des dépenses totales en 2025, contre 17,1% en 2024.

7.5.2.3. Transferts et subventions

Par rapport à 2024, les transferts et subventions connaissent une baisse de F.CFA 235,6 milliards, soit 20,4 % en valeur relative. Cette baisse est justifiée essentiellement par la forte diminution de la subvention des prix des hydrocarbures à la pompe, qui passe de 263 milliards en 2024 à 15,0 milliards en 2025, du fait de la baisse du prix mondial du baril de pétrole et du cours du dollar. Par ailleurs, la subvention du prix du gaz, prévue à 20 milliards dans la loi de finances 2024, a été supprimée en 2025, au regard des conditions actuelles du marché de ce produit.

En revanche, la provision constituée au titre des manques à gagner tarifaires sur le prix de l'électricité de Nachtigal a été maintenue à 50 milliards en 2025. De même, la provision de 60 milliards dédiée aux paiements divers à ENEO a été reconduite en 2025, compte tenu de la persistance du risque budgétaire lié à la situation financière fragile de cette entreprise.

Il y'a également lieu de relever que pour des raisons de nomenclature budgétaire, le poste de transferts et subventions contient les transferts en capital d'un montant de 195,0 milliards, dont 156,1 milliards bénéficient aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Les transferts et subventions (hormis ceux en capital) représentent 13,0% dans les dépenses budgétaires totales en 2025, contre 18,6% en 2024.

7.5.2.4. Dépenses en capital

Les dépenses en capital, c'est-à-dire les immobilisations de l'Etat, augmentent de F.CFA 256,1 milliards en valeur absolue et 18,4% en valeur relative. Ce fort d'accroissement qui est soutenu essentiellement par les dépenses sur ressources internes (229,9 milliards), vise à porter progressivement ces dernières à un niveau compatible avec l'atteinte des objectifs de la SND 30.

Au total, le Budget d'Investissement Public (BIP), obtenu en réintégrant aux immobilisations (titre 5) de l'Etat, les transferts en capital aux autres entités publiques (titre 4) ainsi que les études et de maîtrise d'œuvre (titre 3), se chiffre à 1 863,1 milliards en 2025 contre 1 604,1 milliards en 2024,

soit une augmentation de 259,0 milliards en valeur absolue et 16,1% en valeur relative. Le BIP représente 33,5% des dépenses budgétaires totales en 2025, contre 30,4% en 2024. Par rapport au budget de l'Etat, la part du BIP est de 25,7% en 2025 contre 22,2% en 2024.

7.5.2.5. Dette publique

Le service prévisionnel de la dette publique pour l'exercice 2025 est en diminution de 8,3% et se chiffre à 2 065,5 milliards. Il se répartit en : (i) 941,0 milliards contre 825,0 milliards en 2024 pour la dette extérieure ; (ii) 1 124,5 milliards contre 1 427,3 milliards l'exercice précédent pour la dette intérieure.

S'agissant des intérêts de la dette publique, ils augmentent de 58,1 milliards en 2025 en valeur absolue et 18,1% en valeur relative. Ces intérêts représentent une proportion de 6,7% des dépenses budgétaires totales, contre 6,1% en 2024.

7.5.2.6. Les dépenses des Comptes d'Affectation spéciale

S'agissant des Comptes d'Affectation Spéciale, le Fonds spécial pour la reconstruction et le Développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, est plafonné à 36,4 milliards contre 35 milliards en 2024. Les ressources de ce Fonds proviendront de la subvention de l'Etat pour un montant de 15 milliards, des apports financiers des partenaires, à savoir la BID (6,9 milliards), le Japon (2,0 milliards) et Banque Mondiale (1,4 milliard) ainsi que du report du solde de trésorerie du compte du PNUD qui intervient comme une agence d'exécution (11,1 milliards).

Les autres Comptes d'affectation Spéciale (CAS) s'équilibrent en recettes et en dépenses à F.CFA 30,5 milliards.

7.5.2.7. Répartition du budget par chapitre

La répartition par chapitre de l'ensemble des prévisions de dépenses nécessaires aux opérations du budget général de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 68 : Propositions de crédits ouverts pour l'exercice 2025 (en millions)

CHAPITRE		BF		BIP		TOTAL	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	46 481	51 723	9 000	9 000	55 481	60 723
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE	6 462	8 529	1 600	3 300	8 062	11 829
03	ASSEMBLEE NATIONALE	18 482	18 482	11 140	6 140	29 622	24 622
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	15 262	19 689	7 575	7 700	22 837	27 389
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 391	1 391	560	800	1 951	2 191
06	MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES	37 505	43 639	4 200	4 500	41 705	48 139
07	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	38 331	39 310	2 810	3 200	41 141	42 510
08	MINISTERE DE LA JUSTICE	63 811	67 778	6 120	7 030	69 931	74 808
09	COUR SUPREME	3 235	3 607	2 200	2 200	5 435	5 807
10	MINISTERE DES MARCHES PUBLICS	13 561	15 590	1 000	1 200	14 561	16 790
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	4 474	4 800	1 700	1 800	6 174	6 600
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	101 047	116 096	8 000	6 000	109 047	122 096
13	MINISTERE DE LA DEFENSE	317 439	343 860	18 000	21 000	335 439	364 860
14	MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	5 177	7 979	1 100	1 450	6 277	9 429
15	MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	272 005	285 894	25 390	27 720	297 395	313 614

CHAPITRE		BF		BIP		TOTAL	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
16	MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	23 204	27 586	1 810	3 500	25 014	31 086
17	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	5 308	6 234	600	1 050	5 908	7 284
18	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	71 703	123 418	10 000	13 250	81 703	136 668
19	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	12 341	23 079	2 725	6 827	15 066	29 906
20	MINISTERE DES FINANCES	61 588	87 115	4 550	9 600	66 138	96 715
21	MINISTERE DU COMMERCE	8 061	9 481	1 030	1 880	9 091	11 361
22	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	30 190	45 082	33 180	107 050	63 370	152 132
23	MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	4 164	4 609	4 200	4 700	8 364	9 309
25	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	542 368	563 956	14 365	20 210	556 733	584 166
26	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	19 686	22 182	7 930	7 825	27 616	30 007
27	MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	26 950	37 165	68 978	89 000	95 929	126 165
28	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	6 446	9 740	1 870	2 140	8 316	11 880
29	MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	6 969	10 154	1 300	3 000	8 269	13 154
30	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	61 777	43 493	47 869	63 081	109 646	106 574
31	MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	18 406	18 254	35 345	34 730	53 751	52 984
32	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	9 069	73 430	342 225	419 928	351 294	493 358
33	MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	13 138	13 804	7 180	8 250	20 318	22 054
35	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	23 084	24 100	5 775	9 020	28 859	33 120
36	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	60 046	110 736	475 345	527 840	535 391	638 576
37	MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES	19 849	22 668	780	2 500	20 629	25 168
38	MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	13 807	13 135	125 443	144 620	139 251	157 755
39	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	8 133	10 593	3 322	5 896	11 455	16 489
40	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	198 451	225 469	59 270	71 730	257 721	297 199
41	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	6 784	7 200	600	700	7 384	7 900
42	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	11 095	13 215	9 710	12 110	20 805	25 325
43	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	8 433	9 182	1 245	1 600	9 678	10 782
45	MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	6 448	9 511	8 820	9 100	15 268	18 611
46	MINISTERE DES TRANSPORTS	9 591	8 056	75 614	49 000	85 205	57 056

CHAPITRE		BF		BIP		TOTAL	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
48	COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION	2 767	3 112	1 300	1 300	4 067	4 412
49	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	3 444	3 644	500	500	3 944	4 144
50	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	12 082	15 665	3 320	3 050	15 402	18 715
51	ELECTIONS CAMEROON	11 583	11 583	850	1 000	12 433	12 583
52	COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN	3 496	3 496	1 300	1 300	4 796	4 796
53	SENAT	11 962	11 962	4 200	4 200	16 162	16 162
54	COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2 558	2 978	500	520	3 058	3 498
55	PENSIONS	258 668	270 369	0	0	258 668	270 369
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	825 000	941 000	0	0	825 000	941 000
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	1 427 300	1 124 500	0	0	1 427 300	1 124 500
60	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	579 896	175 705	0	0	579 896	175 705
65	DEPENSES COMMUNES	233 922	218 682	0	0	233 922	218 682
92	PARTICIPATIONS	0	0	25 000	10 000	25 000	10 000
93	REHABILITATION/RESTRUCTURATION	0	0	8 000	5 000	8 000	5 000
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	0	0	104 624	100 042	104 624	100 042
95	REPORT	4 000	4 000	3 000	3 000	7 000	7 000
TOTAL		5 608 430	5 387 710	1 604 070	1 863 090	7 212 500	7 250 800

CHAPITRE 8 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2024-2027

Les perspectives macroéconomiques et budgétaires sont tributaires des évolutions attendues de l'environnement économique, notamment international, et des développements récents de l'économie nationale. Suivant cette logique et avant de s'appesantir sur les perspectives macroéconomiques et budgétaires, le présent chapitre fait d'abord un point sur : (i) la situation de l'économie nationale en 2024 ; (ii) les hypothèses relatives à l'évolution de l'environnement économique, notamment international et ; (iii) le rappel des orientations stratégiques du Gouvernement à moyen terme.

8.1. Situation de l'économie nationale en 2024

Au premier semestre 2024 et en glissement annuel, la croissance du PIB réel s'est située à 3,6%, tirée par les services, l'agriculture, l'élevage et les industries manufacturières. Le secteur pétrolier recule de 5,8% tandis que le secteur non pétrolier progresse de 4%.

Sur la base de ces réalisations et de la dynamique attendue dans divers secteurs, le taux de croissance économique est estimé à 3,8% en 2024. Cette évolution serait attribuable à la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier, qui devrait croître de 4,1% après 3,6% en 2023. Par contre, le secteur pétrolier devrait connaître une contraction de 2,6%.

Dans le secteur primaire, l'activité enregistrerait une accélération à 3,3% en 2024 après 2,2% en 2023. Cette évolution est en lien avec les bonnes performances estimées dans les branches «Agriculture industrielle et d'exportation» (3,3% en 2024 après 1,1% en 2023), «Pêche et pisciculture» (4,1% après 1,6%), «Sylviculture et exploitation forestière» (4,3% après 3,7%), «Agriculture des produits vivriers» (1,9% après 1,1%).

Dans le secteur secondaire, la croissance serait de 3,3%, après 2,3% en 2023, soutenue par les branches « BTP » (5,0% après 4,1% en 2023), « Industries agroalimentaires » (4,3% après 3,9%), « Production et distribution d'eau et assainissement » (3,8% après 2,6%), «Autres industries manufacturières » (3,7% après 2,5%) ; « Production et distribution d'électricité » (4,6% après 5,2%). Par contre, l'activité dans les industries extractives est estimée à la baisse (-0,9% après -2,1%) plombée par la contraction de la production des hydrocarbures (pétrole et gaz).

La croissance dans le secteur tertiaire devrait se situer à 4,5% après 3,9% en 2023. Ce secteur devrait bénéficier du dynamisme des branches « Informations et télécommunications » (8,2% après 9,8% en 2023) ; « Activités financières et d'assurance » (8,5% après 8,3%) ; « Administration publique, sécurité sociale » (5,9% après 3,1%) ; « Restaurants et hôtels » (4,9% après 4,8%) ; « Transports, entrepôts, communications » (4,5% après 4,2%) ; « Commerce et réparation véhicule » (3,5% après 2,9%).

Tableau 69 : Ventilation sectorielle du PIB (en %)

	2021	2022	2023	2024**
Secteur primaire	3,7	3,4	2,2	3,3
Agriculture	3,3	2,2	1,1	2,6
Agriculture des produits vivriers	4,0	0,9	1,1	2,3
Agriculture industrielle et d'exportation	1,8	3,9	1,1	3,3
Elevage, chasse	2,5	4,2	4,5	4,4
Sylviculture et exploitation forestière	2,5	5,2	3,7	4,3
Pêche et pisciculture	2,2	5,4	1,6	4,1
Secteur secondaire	4,0	3,3	2,3	3,3
Industries extractives	-3,0	-1,3	-1,9	-2,4
Dont : Hydrocarbures	-2,0	-1,6	-2,1	-2,6
Industries agro-alimentaires	9,5	4,1	3,9	4,3

	2021	2022	2023	2024**
Autres industries manufacturières	3,2	4,4	2,5	3,7
Production et distribution d'électricité	-0,3	2,8	5,2	4,6
Production et distribution d'eau et assainissement	0,1	2,7	2,6	3,8
BTP	2,7	4,2	4,1	5,0
Secteur tertiaire	3,0	3,9	3,9	4,5
Commerce et réparation véhicule	2,9	2,4	2,9	3,5
Restaurants et hôtels	9,7	4,1	4,8	4,9
Transports, entrepôts, communications	1,6	5,7	4,2	4,5
Informations et télécommunications	2,6	7,1	9,8	8,2
Activités financières et d'assurance	9,2	6,4	8,3	8,5
Administration publique, sécurité sociale	2,2	4,4	3,1	5,9
Education	3,1	2,7	3,2	4,0
Santé et action sociale	4,6	0,8	3,1	3,6
Autres services	0,4	2,9	3,0	3,2
PIB aux coûts des facteurs	3,2	3,7	3,1	3,9
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	4,6	4,4	4,7	2,5
<i>PM : impôts et taxes (%PIB CF)</i>	8,2	7,4	7,5	7,3
PIB	3,3	3,7	3,2	3,8
PIB pétrolier	-2,0	-1,6	-2,1	-2,6
PIB non pétrolier	3,5	3,9	3,6	4,1

Source : MINFI * Estimations

Vue sous l'angle des emplois, la croissance du PIB en 2024 serait soutenue par la consommation finale dont la contribution serait de 3,4%. En particulier, la consommation privée reste dynamique et continue de bénéficier des mesures gouvernementales de soutien visant à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages.

Quant à la demande extérieure nette, sa contribution à la croissance devrait s'améliorer pour se situer autour de 0,2 point. Cette situation résulterait d'une baisse des importations plus importante que celle des exportations. En effet, le volume des exportations devrait baisser de 0,8% après une quasi stabilité en 2023. Dans le même temps, les importations de biens et services se réduiraient de 3,6% après une hausse de 1,9% en 2023.

Les données du commerce extérieur sur la période janvier-août 2024 affichent en glissement annuel une contraction de 193 milliards du déficit commercial qui s'établit à 1 320 milliards. Les exportations en valeur se sont accrues de 3,7 %, tirées par la hausse des ventes du cacao et du coton, qui a largement compensé la baisse des exportations d'hydrocarbures et de bois. Les importations ont régressé de 3,7 %, du fait de la baisse des achats des produits pétroliers et de certains produits alimentaires que n'a pas pu compenser la hausse des achats des céréales.

S'agissant des prix, l'inflation est estimée à 5,0% en 2024 après 7,4% en 2023. Le ralentissement observé de l'inflation est lié entre autres aux mesures de soutien à la consommation des ménages prise par le gouvernement, notamment le relèvement des salaires et des allocations familiales. Cependant, les effets induits des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient sur l'économie nationale continuent de maintenir les tensions inflationnistes.

8.2 Environnement économiques mondial

L'activité et le commerce au niveau mondial affichent une résilience en 2024 face à la persistance des crises telles que le conflit russo-ukrainien, le conflit au Moyen-Orient, le resserrement des politiques monétaires et les conditions météorologiques extrêmes. L'inflation connaît globalement un net

ralentissement, notamment pour ce qui est des prix des biens. A l'inverse, ce ralentissement est atténué par l'envolée des prix des services, laquelle constitue un réel motif de préoccupation. Les perspectives reposent sur : (i) les probables perturbations de la production et du transport des produits de base, dont le pétrole ; (ii) la persistance des conflits et des phénomènes météorologiques extrêmes à travers le monde ; (iii) la hausse des investissements dans l'intelligence artificielle ; (iv) le risque d'accélération de l'inflation, du fait d'un regain des tensions commerciales ou géopolitiques et ; (v) les potentielles conséquences des élections américaines sur le reste du monde.

8.2.1 Croissance économique et inflation

Selon le FMI, dans l'édition d'Octobre 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale*, la croissance de l'économie mondiale devrait passer de 3,3% en 2023 à 3,2% en 2024 et 2025 et l'inflation mondiale de 6,2% en 2023 à 5,3% en 2024 et 4,0% en 2025.

Dans le groupe de pays avancés, la croissance de l'économie devrait accélérer, passant de 1,7% en 2023 à 1,8% en 2024 et 2025. Dans les principales économies du groupe, les estimations et prévisions de croissance pour 2024 et 2025 s'établissent à : (i) 2,8% et 2,2% aux Etats-Unis ; (ii) 0,8% et 1,2% dans la zone euro ; (iii) 1,1% et 1,5% au Royaume-Uni.

Dans ce groupe de pays, l'inflation devrait fléchir en 2024 et 2025 (respectivement à 2,3% et 2%) après 3,1% en 2023. L'inflation y serait entretenue par la hausse persistante des prix des services et des cours des produits de base.

Dans le groupe de pays émergents et pays en développement, la croissance ralentirait mais resterait vigoureuse, avec un taux de 4,2% en 2024 et 2025 après 4,4% en 2023. En Chine, malgré le rebond de la consommation privée et la vigueur des exportations, la croissance décelerait à 5,0% en 2024 et 4,5% en 2025 après 5,2% en 2023, en lien avec le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la productivité. En Inde, la croissance serait toujours forte mais ralentirait à 7,0% en 2024 et 6,5% en 2025 après 8,2% en 2022. Cette évolution s'explique par les effets différés d'une croissance plus forte que prévue en 2023 et l'amélioration des perspectives de la consommation privée, en particulier dans les zones rurales.

L'inflation dans ce groupe de pays devrait déceler mais rester à des niveaux élevés, passant de 8,1% en 2023 à 7,9% en 2024 et 5,9%, en raison principalement du resserrement monétaire et du contrôle des prix pratiqué dans ces pays.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait s'établir à 3,6% en 2024 comme en 2023, et devrait continuer de s'améliorer pour s'établir à 4,1% en 2025. Ces perspectives sont en lien avec la hausse de la consommation privée et le ralentissement de l'inflation (17,6% en 2023 à 18,1% en 2024 et 12,3% en 2025).

Dans **la zone CEMAC**, les prévisions de la BEAC tablent sur une croissance économique de 3,3% en 2024 après 2,3% en 2023, en lien avec la bonne tenue des activités pétrolières (1,1 % en 2024 contre -1,1 % en 2023). La croissance de la zone est projetée à 3,8% en 2025 ; 3,7% en 2026 et en 2027, en lien avec une bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier et la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles. Concernant les prix, l'inflation est estimée à 4,2% en 2024 après 5,1% en 2023 et projetée à 3,1% en 2025.

Tableau 70 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2022	2023	2024*	2025**
Croissance du PIB réel				
Economie mondiale	3,5	3,3	3,2	3,2
Etats-Unis	1,9	2,9	2,8	2,2
Royaume-Uni	4,3	0,3	1,1	1,5
Zone euro	3,4	0,4	0,8	1,2

	2022	2023	2024*	2025**
Japon	1,0	1,7	0,3	1,1
Chine	3,0	5,2	4,8	4,5
Inde	7,0	8,2	7,0	6,5
Russie	-1,2	3,6	3,6	1,3
Ukraine	-29,1	5,3	3,0	2,5
Afrique subsaharienne	4,0	3,6	3,6	4,2
Nigéria	3,3	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	1,9	0,7	0,9	1,2
CEMAC	2,8	2,2	2,9	2,9
Inflation				
Etats-Unis	8,0	4,1	3,0	1,9
Zone euro	8,4	5,4	2,4	2,0
Japon	2,5	3,3	2,2	2,0
Chine	2,0	0,2	0,4	1,7
Inde	6,7	5,4	4,4	4,1
Afrique subsaharienne	17,7	17,6	18,1	12,3
Nigéria	18,8	24,7	32,5	25
Afrique du Sud	6,9	5,9	4,7	4,5
CEMAC	2,1	5,1	4,2	3,1

Source : FMI/BEAC * *Estimations* ** *Prévisions*

8.2.2 Commerce mondial et marché des matières premières

Selon l'OMC, la **croissance du commerce mondial** en volume devrait s'accélérer à 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025 après une contraction de 1,2% en 2023. Cette évolution s'explique d'une part, par le ralentissement de l'inflation et la hausse des revenus dans les pays avancés. Ces deux facteurs devraient stimuler la demande des biens au niveau mondial. Les perspectives de croissance du commerce mondial s'expliquent également par le dynamisme de certaines activités économiques en Asie. En 2024, cette région contribuerait, selon les estimations, pour 1,3 point de pourcentage à la croissance de 2,9% des exportations mondiales et pour 1,9 point à la croissance de 2,3% des importations.

En ce qui concerne les matières premières, les estimations du FMI pour 2024 reposent sur des révisions à la hausse des cours des produits de base, y compris une augmentation de 5% des prix des produits autres que les combustibles. Les cours des produits énergétiques devraient baisser d'environ 4,6%, en raison de la diminution de la pression exercée sur les prix par le conflit au Proche-Orient.

Après la baisse enregistrée au cours de l'année 2023 qui a été amortie par le cours au dernier trimestre (82,3 \$ le baril et 88,9 \$ le baril respectivement), les prix du pétrole en 2024 ont affiché une volatilité importante, sur fond de montée des tensions au Moyen-Orient et de resserrement des perspectives de l'offre. Les cours devraient augmenter de 0,4% pour se situer à 82,7 \$ le baril en 2024. En perspective, ces cours devraient baisser pour se situer à 74,7 \$ le baril en 2025 et 72,2 \$ le baril en 2026.

Pour ce qui est des principaux produits exportés par le Cameroun autres que le pétrole, les cours du cacao connaîtraient une très forte hausse (+144,54%), passant de 3 258,04 \$ par tonne en 2023 à 7 967,49 \$ par tonne en 2024. Cette évolution est liée au phénomène climatique El Niño et aux maladies des cultures du cacao qui ont entraîné une série de mauvaises récoltes des deux principaux producteurs de fèves de cacao (Ghana et Côte d'Ivoire). En 2025, les cours du cacao devraient baisser pour se situer à 5 918,44 \$ par tonne.

Les prix des deux variétés de café sont en hausse. Le prix du café Arabica devrait passer de 205,96 cent \$/livre en 2023 à 244,09 cent \$/livre en 2024 et 260,37 cent \$/livre en 2025. Le prix du café

Robusta se situerait à 197,19 cent \$/livre en 2024 et 192,67 cent \$/livre en 2025 après 119,13 en 2023. Quant au coton, son prix continue de baisser pour se situer à 87,26 \$/livre en 2024 et 85,80\$/livre en 2025 après 95,01 \$/livre en 2023. Cette évolution est expliquée par la demande qui est inférieure à l'offre.

Encadré 2 : Chute du cours du fer

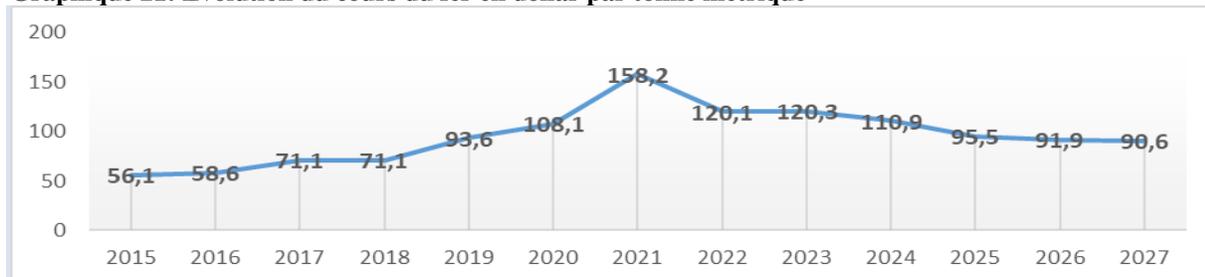
Le Cameroun s'est lancé dans la mise en œuvre des projets de production de fer, notamment ceux de Kribi-Lobe, Mbalam-Nabeba (Cameroun-Congo), Bipindi-Grand Zambé et Ngovayang. En ce qui concerne par exemple le projet de fer de Ngovayang, selon le rapport général des travaux de la quatrième édition de la Convention internationale des mines et exposition du Cameroun (Cimec), tenu les 22 et 24 mai 2024, les travaux de recherche ont permis d'estimer des ressources de 111,42 millions de tonnes de minerai de fer qui fera l'objet d'un enrichissement. Il faut noter que ces projets sont pour la plupart exploités par les entreprises étrangères, chinoises notamment. Ces investisseurs n'avaient probablement pas anticipé les difficultés futures de ce secteur.

Notons que le cours du fer qui était en dessous de 60 \$/tonne métrique en 2015 est passé à 158,2 \$/tonne métrique en 2021, tiré par la demande du géant chinois de l'immobilier Evergrande. Mais après une décennie de frénésie, les cours du fer (matériau capital dans la construction) sont en chute libre, estimés en deçà de 100 \$/tonne en 2024, soit leur plus bas niveau depuis 2021.

Les raisons de la baisse de prix de ce produit sont principalement liées aux difficultés de Evergrande, touché par 260 milliards d'euros de dettes et placé en liquidation judiciaire en janvier 2024. Même si le gouvernement de Pékin tente de colmater les brèches, l'édifice financier du secteur de la construction montre ses fragilités, prêt à s'écrouler comme un château de cartes. En plus de Evergrande, plusieurs entreprises chinoises de sidérurgie éprouvent des difficultés financières. Outre ces difficultés, les aciéries en Chine sont confrontées à une surproduction, des prix bas et des marges faibles, sans signe d'amélioration à court terme. Enfin, au-delà de la baisse de la demande chinoise, l'autre facteur tout aussi important est la transition vers une production d'acier à faible teneur en carbone et nécessitant donc moins de minerai de fer. Tous ces développements constituent des facteurs défavorables pour les pays producteurs et exportateurs.

Il faut noter que l'évolution de ce marché sera surveillée de près par plusieurs pays africains exportateurs de minerai de fer, notamment l'Afrique du Sud (7ème producteur mondial avec 63,2 millions de tonnes), la Mauritanie, le Liberia ou encore le Gabon. **Au Cameroun et au vu de ce qui précède, la question de la diversification des destinations et/ou des exploitants mérite d'être examinée minutieusement.** Il convient de noter que plus de 70% du total des exportations du fer dans le monde en 2021 sont destinées à la Chine. Les autres pays importateurs de fer sont le Japon (7,3% du total des importations en 2021), la Corée du Sud (4,9%), l'Allemagne (2,8%), Taïwan (1,7%) et la France (1%).

Graphique 21: Evolution du cours du fer en dollar par tonne métrique



Source : FMI-MINFI

8.3 Orientations Stratégiques du Gouvernement sur la période 2025-2027

La conduite de la politique économique sur la période 2025-2027 devrait être conforme à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), telle que reflétée dans le Débat d'orientation

budgétaire (DOB) qui a eu lieu entre le gouvernement et le parlement en juillet 2024. Cette politique se décline en orientations stratégiques globales et sectorielles, qui constituent le cadre de référence de l'action gouvernementale sur la période sous revue.

8.3.1 Orientations stratégiques globales

Les orientations stratégiques du Gouvernement sur la période 2025-2027 visent à accroître de manière significative la production locale qui devrait se traduire par la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import-substitution et la promotion des exportations. Plus précisément, il s'agira de :

- ✚ Poursuivre l'opérationnalisation du P2I et l'implémentation du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH).
- ✚ Promouvoir l'accès aux équipements de production ainsi qu'une meilleure orientation de la commande publique vers la production locale ;
- ✚ Renforcer l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base ;
- ✚ poursuivre le processus de décentralisation et d'amélioration du cadre global de gouvernance.

Ainsi, dès 2025, l'accent devra être mis sur : (i) l'accroissement de l'offre énergétique aux industries et aux ménages ; (ii) le désenclavement des bassins de production ; (iii) l'accroissement de l'offre locale des produits de grande consommation et des intrants destinés aux agro industries ; (iv) le renforcement du soutien financier au secteur de l'industrie ; (v) la poursuite de l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé de qualité ; (vi) la poursuite de l'accompagnement et de la préservation du pouvoir d'achat des ménages vulnérables (vii) l'accélération du processus de décentralisation ; (viii) la poursuite de la veille sécuritaire sur toute l'étendue du territoire et de la mise en œuvre du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des Régions affectées par les crises sécuritaires, en particulier celles du Nord-ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

8.3.2 Orientations stratégiques sectorielles

Les lignes directrices à partir desquelles les politiques sectorielles seront mises en œuvre au cours du prochain triennat se déclinent selon les quatre piliers de la SND30. Ces piliers concernent : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique ; (iv) la gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État.

8.3.2.1. Transformation structurelle de l'économie

Les orientations stratégiques, relevant de la transformation structurelle de l'économie concernent : (i) le secteur des infrastructures ; (ii) le secteur rural et (iii) le secteur des industries et services.

- **Dans le secteur des infrastructures**, la priorité sera accordée à l'optimisation des coûts de construction des infrastructures à travers l'accompagnement de la construction d'une usine de bitume. A cet effet, le Gouvernement entend porter le linéaire bitumé de 9 885 km en 2023 à 11 300 km en 2027 notamment, avec la réalisation de la section urbaine de l'autoroute Yaounde-Nsimalen et de la deuxième phase de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase 2). En outre, le Gouvernement va mettre un accent sur la réduction du déficit énergétique. La capacité installée de l'énergie sera portée de 1 978 MW en 2024 à 2 800 MW en 2027, grâce notamment à la mise en service du barrage de Nachtigal.
- **Dans le secteur rural**, les efforts du Gouvernement porteront sur l'implémentation des mesures visant à accroître la production des produits agricoles de grande consommation. L'objectif est de porter la production de riz de 140 710 tonnes en 2024 à 460 000 tonnes en 2027 et celle de poisson de 225 000 tonnes en 2024 à 600 000 tonnes en 2027.

- **Dans le secteur des industries et services**, le Gouvernement entend faire passer la part de la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) par rapport au PIB de 13,7% actuellement à au moins 15% à l'issue du triennat 2025-2027. A cet effet, le Gouvernement prévoit de démarrer l'exploitation du gisement de fer de Mbalam et Nabeba, concomitamment avec la construction du chemin de fer y associé et le terminal minéralier du port en eaux profondes de Kribi.

8.3.2.2. Développement du capital humain

Les orientations stratégiques, relevant du développement du capital humain concernent : (i) le secteur de la santé ; (ii) le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et (iii) le secteur de la protection social et des autres services sociaux.

- **Dans le secteur de la santé**, le relèvement du plateau technique des structures hospitalières continuera d'être une priorité, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, ainsi que de réduire la mortalité infantile et maternelle. Les mesures à prendre viseront principalement à : (i) poursuivre les activités de la Couverture Santé Universelle (CSU) en veillant à étendre le dispositif dans d'autres régions ; (ii) poursuivre l'acquisition et la distribution des MILDA, les campagnes de vaccination de routine, ainsi que l'animation des structures de dialogue; (iii) mettre une emphase sur les actions de prévention des maladies chroniques non transmissibles (Diabète, Hypertension, AVC, Cancer, etc.) ; et (iv) mettre en place un Système National d'Information et de Veille Sanitaire (SNIVS) pour une prise en charge plus efficace des évènements de santé publique et des catastrophes.
- **Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle**, l'objectif est de porter le taux net de scolarisation au secondaire général de 38,08% en 2022/2023 à 42% en 2026/2027. A cet effet, le Gouvernement envisage intensifier la promotion de l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local en poursuivant le transfert aux CTD des ressources liées aux compétences en matière d'éducation primaire et secondaire. Par ailleurs, 13 établissements publics d'enseignement technique et professionnels seront créés d'ici 2027 dans le supérieur à travers la mise en place effective des universités d'Etat créées récemment.
- **Dans le secteur de la protection sociale et des autres services sociaux**, il sera question de porter de 180 000 à 210 000 par an le nombre de ménages vulnérables bénéficiaires des transferts sociaux. Le Gouvernement envisage mettre en place un dispositif pour améliorer l'équité dans sa politique de soutien aux couches défavorisées. A cet effet, la mise en place du Registre Social Unifié (RESUC) sera achevée pour permettre aux programmes gouvernementaux de transferts sociaux directs (filets-sociaux adaptatifs, sous- programme de réduction de la pauvreté à la Base, SWEDD, etc.) de se déployer de manière plus intégrée et plus efficace.

8.3.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, les efforts du Gouvernement vont porter sur les mesures tendant à la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel. Cela permettra une meilleure valorisation des acteurs concernés et un accroissement des emplois décents. Par ailleurs, les efforts visant la transparence du marché de l'emploi et du travail vont se poursuivre, à travers notamment, l'édification d'un système de collecte de statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés.

8.3.2.4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État

Les priorités du Gouvernement dans ce domaine pour les trois prochaines années ont trait à : (i) la poursuite du processus de décentralisation ; (ii) la poursuite de la veille sécuritaire couplée à la mise en œuvre du Programme de reconstruction et de développement des régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême- nord ; (iii) la poursuite de l'implémentation du plan global des réformes des finances publiques, à travers notamment, la modernisation du système de passation des marchés

et la finalisation de l'intégration des dispositifs de gestion des carrières ainsi que la solde du personnel de l'Etat ; (iv) l'amélioration de la prise en compte des questions transversales (genre et des changements climatiques) dans tous les maillons de la chaîne de planification, programmation, budgétisation et suivi et (v) la mise en œuvre des mesures pour un déroulement harmonieux des échéances électorales à venir.

8.4 Perspectives macroéconomiques nationales sur la période 2025-2027

Les perspectives macroéconomiques nationales demeurent positives. Cependant, elles restent conditionnées par l'atténuation des défis extérieurs (tensions géopolitiques, ralentissement de l'activité économique chez les partenaires commerciaux du Cameroun,...) et intérieurs (effets négatifs des changements climatiques, tensions sécuritaires,...).

La croissance du PIB réel est projetée à 4,1% en 2025 et devrait s'établir à 4,3% en moyenne sur la période 2025-2027, grâce au dynamisme du secteur non pétrolier. Le secteur pétrolier, qui représente en moyenne 6% du PIB, devrait quant à lui rester sur une tendance baissière, avec notamment le recul de la production pétrolière. Les projections tablent sur une baisse de 1% du PIB du secteur pétrolier en 2025 et de 5,2% en moyenne sur la période 2025-2027.

Suivant les secteurs d'activités, la croissance serait plus robuste dans le secteur primaire que dans les secteurs primaire et secondaire. Ainsi, la croissance dans le secteur primaire, est projetée à 3,8% en 2025 et à 4,0% en moyenne sur la période 2025-2027. Cette évolution serait soutenue par la bonne performance envisagée dans le secteur agricole, grâce à la mise en œuvre du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et Halieutique (PIISAH), ainsi que la facilitation de l'accès aux intrants agricoles.

Concernant le secteur secondaire, la croissance est projetée à 4,0% en 2025, avec une moyenne de 4,1% pour la période 2025-2027. Ce secteur devrait profiter d'une dynamique positive dans les industries manufacturières et dans le secteur des BTP. Pour ce qui est des industries manufacturières, l'amélioration de l'approvisionnement énergétique, grâce à la mise en service progressive du barrage de Nachtigal et au renforcement du réseau électrique, devraient favoriser l'expansion des capacités de production de certaines usines. S'agissant des BTP, il devrait bénéficier de la mise en œuvre des grands projets d'investissement public, notamment le démarrage de travaux de la phase 2 de l'autoroute Yaoundé- Douala ainsi que de la réhabilitation de certains axes routiers.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est projetée à 4,5% en 2024 et à 4,8% en moyenne entre 2025 et 2027, grâce au développement des deux secteurs amonts (secteurs primaire et secondaire) et au dynamisme des services financiers et de télécommunications.

Du côté des emplois du PIB, la croissance du PIB réel continuera d'être soutenue par la demande intérieure, avec une contribution projetée à 3,9 points en 2025 et 4,2 points en moyenne sur la période 2025-2027. La demande intérieure devrait bénéficier des effets induits de la poursuite de la mise en œuvre des mesures de relance de l'activité économique et de la maîtrise de l'inflation. Ainsi, la consommation des ménages en volume est projetée à la hausse de 4,1% en moyenne sur la période, en liaison avec la progression des revenus des ménages agricoles. La consommation publique devrait s'accroître également de 4,4% en moyenne entre 2025-2027. Quant à l'investissement, elle devrait également progresser de 6,0% au cours de la même période.

Pour ce qui est de la demande extérieure, elle devrait améliorer sa contribution à la croissance réelle du PIB, grâce aux effets de la politique d'import-substitution. Le volume des exportations de biens et services progresserait de 2,5% en 2025 et de 2,1% en moyenne entre 2025 et 2027. Les importations progresseraient à un rythme moindre sur la période 2025-2027, avec une moyenne de 2,8%.

S'agissant des prix, l'inflation est projetée à 4% en 2025 et devrait progressivement ralentir pour

revenir autour de 3% en 2027. Cette amélioration repose sur l'hypothèse d'une inflation contenue au niveau mondial et sur les mesures de lutte contre la hausse des prix, mises en œuvre par le Gouvernement. La poursuite de la reprise économique devrait conduire à une amélioration de la production des biens et services, ce qui devrait contribuer à l'atténuation des tensions inflationnistes. Elle s'accompagnerait d'une substitution plus notable des biens importés par des produits locaux.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections indiquent une réduction du déficit du compte courant. Ce déficit passerait de 3% du PIB en 2024 à 2,8% en 2025 et à 2,7% en moyenne sur la période 2025-2027. Ces projections sont basées entre autres sur : (i) l'accélération des politiques d'import substitution et de promotion du made in Cameroon, qui améliorerait à la fois l'offre et la demande locale dans les filières de l'agriculture, l'élevage, l'agro-industrie, la métallurgie, la transformation de bois et la chimie-pharmacie ; (ii) la poursuite de la diversification et de la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton, etc.) ; (iii) l'entrée en production attendue du fer et des carreaux. Ces mutations entraîneraient une réduction considérable des importations et une hausse des exportations.

Les financements extérieurs nets devraient également s'améliorer, avec la poursuite des programmes avec le FMI et les autres partenaires (Banque mondiale, Union Européenne, Agence Française de Développement (AFD),...), de l'amélioration des flux d'IDE et de la poursuite des tirages de l'administration publique.

S'agissant de la situation monétaire, la politique monétaire restera orientée vers la maîtrise de l'inflation et la consolidation des réserves de change. Ainsi, les avoirs extérieurs nets progresseraient de 1,3% en 2025, entre autres en lien avec les actions de la Banque Centrale en faveur de la mise en œuvre rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes et la hausse des exportations en volume. Cette progression serait de 0,1% entre 2025 et 2027.

Les crédits à l'économie ralentiraient progressivement à 7,8% en 2025, après une forte croissance de 14,6% en 2024. Sur la période 2025-2027, sa moyenne serait de 9,1%, en lien avec la politique monétaire restrictive pour juguler l'inflation. Reflétant ces évolutions, la masse monétaire progresserait de 9,0% en 2025, et en moyenne de 8,8% sur la période 2025-2027.

Tableau 71 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés

	Historiques			Estimations	Projections		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Secteur réel							
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	24 950	27 662	29 891	31 917	33 973	36 277	38 907
PIB pétrolier	887	1 698	1 184	1 162	1 031	910	835
PIB non pétrolier	24 064	25 964	28 708	30 755	32 943	35 367	38 072
PIB à prix constant (en croissance)	3,3	3,7	3,2	3,8	4,1	4,3	4,7
PIB pétrolier	-2,0	-1,6	-2,1	-2,6	-1,0	-8,4	-6,0
PIB non pétrolier	3,5	3,9	3,6	4,1	4,3	4,6	4,9
Prix							
Déflateur du PIB	2,9	6,9	4,7	2,8	2,2	2,4	2,4
Déflateur du PIB pétrolier	89,7	94,6	-28,8	0,9	-10,4	-3,6	-2,4
Déflateur du PIB non pétrolier	1,2	3,9	6,7	2,9	2,7	2,6	2,6
Prix à la consommation	2,5	6,3	7,4	5,0	4,0	3,5	3,0
Prix des exportations	11,4	26,1	-7,0	7,5	-3,9	-4,0	-1,9
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	65,8	39,2	-16,4	0,9	-10,4	-3,6	-2,4
Prix des importations	3,0	14,3	-0,5	-0,5	-2,0	-1,7	-1,3
Termes de l'échange	8,3	11,7	-6,5	8,0	-1,9	-2,3	-0,6
Répartition sectorielle	En pourcentage du PIB						
Secteur Primaire	17,0	16,5	17,3	17,2	17,3	16,8	16,5
Secteur Secondaire	24,5	27,1	25,5	25,2	24,5	23,9	23,5
<i>dont pétrole</i>	3,6	6,1	4,0	3,6	3,0	2,5	2,1
Secteur Tertiaire	50,9	49,4	50,2	50,8	51,5	52,8	53,8

	Historiques			Estimations	Projections		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes moins subventions	7,6	6,9	7,0	6,8	6,6	6,4	6,2
Les composantes de la demande							
Consommation	85,6	83,5	84,5	82,1	79,7	80,0	80,7
Privée	73,5	73,0	73,9	71,4	69,4	69,9	71,0
Publique	12,0	10,5	10,6	10,7	10,4	10,1	9,7
FBCF	18,2	18,8	19,1	20,3	20,3	20,1	19,3
Privée	14,1	15,0	16,0	16,1	15,6	15,4	14,8
Publique	4,1	3,9	3,1	4,2	4,7	4,7	4,5
Exportations B&S	16,5	19,3	16,6	16,1	17,1	15,7	14,6
Importations B&S	20,2	22,0	20,6	18,5	17,1	15,8	14,6
Secteur public							
Recettes totales et Dons	14,5	16,3	16,7	16,3	16,3	16,2	16,2
Recettes totales (hors Dons)	14,0	16,2	14,3	14,1	14,0	13,0	16,6
<i>pétrolières</i>	2,3	1,5	1,6	3,1	2,6	2,1	1,9
<i>non pétrolières (Pression fiscale)</i>	11,8	12,1	13,1	13,3	13,7	14,1	14,4
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	12,3	12,9	13,6	13,8	14,1	14,5	14,7
Dépenses	17,0	17,1	17,1	16,0	16,4	16,0	20,4
<i>courantes</i>	12,4	12,5	13,3	11,9	11,5	11,2	13,2
<i>en capital</i>	4,6	4,6	3,7	4,0	4,9	4,8	7,3
Solde budgétaire global (base ordonnancements)							
Dons compris	-2,8	-1,1	-0,6	0,0	-0,3	0,0	0,5
Hors dons	-3,2	-1,5	-1,0	-0,3	-0,6	-0,2	0,3
Solde global, base caisse	-2,2	-1,1	-0,6	0,0	-0,3	0,0	0,5
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-2,9	-3,0	-1,6	-0,2	-0,1	0,3	0,7
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-3,8	-3,9	-2,5	-1,4	-1,3	-0,5	0,2
Secteur extérieur							
Solde compte courant	-4,0	-3,4	-4,1	-3,0	-2,8	-2,9	-2,5
Solde compte courant hors transfert publics	-4,2	-3,7	-4,4	-3,2	-3,0	-3,1	-2,7
Solde global	-0,6	1,8	-1,1	-0,1	-0,1	0,0	0,2
Situation monétaire (croissance nominale)							
Masse monétaire (M2)	17,1	12,0	3,2	8,7	9,0	8,7	8,7
Avoirs extérieurs nets	11,4	18,5	-18,1	1,8	1,3	-1,2	-0,5
Crédit à l'économie	12,7	13,8	16,5	14,6	7,8	9,7	9,8

Source : MINFI

8.5 Perspectives budgétaires sur la période 2025-2027

La politique budgétaire sur la période 2025-2027 demeurera axée sur la consolidation des finances publiques, conformément au Programme Économique et Financier conclu avec le FMI ainsi qu'au Pacte de convergence de la CEMAC, tout en soutenant les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

La politique budgétaire visera à dégager un espace pour les dépenses prioritaires, et consistera en l'augmentation des recettes (notamment les recettes non pétrolières) et la rationalisation des dépenses courantes. Cette rationalisation s'avère indispensable pour ne pas évincer les investissements en capital humain et en infrastructures, indispensables à une croissance inclusive et durable.

En 2024, le déficit budgétaire primaire non pétrolier a été révisé à 1,4% du PIB. À partir de ce niveau, il est prévu une baisse continue de ce déficit, passant à 1,3% du PIB en 2025 à moins de 1% en 2027. Ces prévisions sont cohérentes avec l'objectif de maintenir le solde budgétaire de référence de la CEMAC à un niveau excédentaire de 0,1% du PIB en moyenne en 2026 et 2027.

Pour soutenir cet objectif, la mobilisation des recettes non pétrolières passera de 13,3% du PIB en 2024 à 14,4% en 2027. Cette augmentation s'appuiera sur une meilleure efficacité des administrations fiscales, la rationalisation des exonérations, et une lutte renforcée contre la fraude et l'évasion fiscales. Par ailleurs, la maîtrise des dépenses primaires demeurera une priorité, avec une réduction progressive des subventions de carburant et une maîtrise accrue des coûts de fonctionnement des administrations publiques.

8.5.1 Orientations générales pour la mobilisation des recettes non pétrolières

a) Orientations générales de la politique fiscale interne

L'objectif pour la période 2025-2027 sera de mettre en place un système fiscal équitable, flexible, et favorable à la croissance économique, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration du climat des affaires et l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre d'un renforcement continu des droits et garanties des contribuables, tout en poursuivant des réformes importantes pour garantir une meilleure intégration de l'économie informelle dans le système fiscal, un des enjeux majeurs du Cameroun.

Ainsi, il est envisagé : (i) un renforcement de la fiscalité environnementale, notamment dans le secteur minier, conformément aux engagements internationaux souscrits par le Cameroun ; (ii) l'extension de la retenue à la source sur les revenus non commerciaux aux rémunérations versées aux consultants individuels ; (iii) l'optimisation du rendement du droit de timbre d'aéroport par la fixation d'un tarif spécifique pour la classe premium et la précision des modalités de collecte du DTA sur les vols charters ; (iv) la mise en œuvre du mécanisme de la divulgation volontaire, d'échange automatique d'informations et des normes de déclaration pays par pays afin de renforcer la transparence et la coopération internationale en matière fiscale.

Au plan de l'administration de l'impôt, il est envisagé :

- la poursuite des efforts de segmentation de la population fiscale à travers la réorganisation de la DGE et du CIME Bonanjo, chacun en deux entités ;
- la finalisation des dispositifs de suivi électronique de la production, des entreprises des jeux de hasard ;
- l'implémentation de la facturation électronique ;
- le suivi individualisé des créances fiscales, afin de faciliter le recouvrement des arriérés fiscaux et douaniers.

La consolidation de la réforme du système de l'impôt sur les personnes physiques (IRPP) constituera également un levier important pour augmenter la contribution des ménages aux recettes fiscales. Cette réforme vise à élargir l'assiette fiscale, notamment par l'intégration progressive des transactions de l'économie informelle, et à améliorer l'éducation fiscale des citoyens pour favoriser une plus grande adhésion aux obligations fiscales.

b) Orientations générales de la politique douanière

Dans un contexte international relativement morose conjugué à la mise en œuvre de la politique d'import substitution, les actions en matière de politique douanière portent sur le renforcement de la contribution des douanes à la sécurité nationale, l'économie, et le développement durable, tout en optimisant les recettes douanières. Cette optimisation passera par l'amélioration des recettes spontanées, l'intensification des contrôles et l'apurement des restes à recouvrer (RAR).

S'agissant des recettes spontanées, les efforts seront consentis sur l'amélioration de la prise en charge des marchandises par l'implémentation des mesures visant à mieux maîtriser la base taxable (renforcement de l'interconnexion avec les partenaires de la chaîne logistique notamment les

acconiers, les consignataires de navires et les compagnies aériennes, l'exploitation de l'Advanced Cargo Information, du Draft Survey, de l'accès automatisé aux données du manifeste primitif, etc...).

L'intensification des contrôles se basera sur l'échange et l'exploitation des données entre la DGD et ses partenaires (ANIF, BEAC, APECCAM, Institutions financières ...) en vue de lutter contre les transferts illicites de fonds sans contrepartie d'importation. Dans le même ordre d'idées, le renforcement de la digitalisation des contrôles à travers le matching automatisé des données commerciales, de transport et financières avec certains partenaires tels que la SGS, le CNCC et les institutions bancaires seront mis en œuvre.

Pour ce qui est de l'apurement et de la réduction des restes à recouvrer :

- le renforcement de la stratégie de recouvrement en direction prioritairement des marketeurs, de la SONARA et des Entités Publiques ;
- l'exigence du paiement des droits et taxes de douane à la porte, pour les produits pétroliers en situation de plus-value.

A l'exportation, l'actualisation des valeurs administratives imposables (bois, fèves de cacao, etc...) ainsi que l'interconnexion entre CAMCIS et SIGIF2 seront priorisées.

8.5.2 Mesures de politique en matière des dépenses sur la période 2025-2027

8.5.2.1. Orientations en matière des dépenses courantes

Pour les dépenses courantes, le Gouvernement continuera à maîtriser les coûts afin de réduire progressivement leur poids dans le budget global. Cela inclura :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et d'assainissement du fichier solde de l'État ;
- la poursuite de la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'État, afin de garantir la maîtrise des effectifs et d'assurer la cohérence entre la qualité des recrutements et les besoins en personnels indispensables des secteurs prioritaires ;
- la poursuite de l'apurement de la dette salariale et la mise en place des mécanismes devant permettre de réduire son accumulation ;
- l'opérationnalisation du nouveau Système Informatisé de Gestion Intégré du Personnel de l'État et de la Solde (SIGIPES2/AIGLES) ;
- la poursuite de la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD en ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées.

8.5.2.2. Orientations en matière des dépenses d'investissement public

L'objectif pour la gestion des investissements publics pendant la période 2025-2027 est de garantir une meilleure qualité des projets, en maîtrisant les coûts et en favorisant des modes de financement innovants, tels que les Partenariats Public-Privé (PPP) et le financement vert, afin d'atteindre les objectifs fixés par la SND30. Les actions spécifiques incluent :

- l'optimisation et Amélioration de la Qualité des Projets : Des efforts seront faits pour une meilleure préparation des projets d'investissement public, notamment par l'utilisation des outils de sélection basés sur des critères objectifs, afin de maximiser l'impact socio-économique.
- le renforcement du Financement Innovant : Dans un contexte budgétaire contraint, le recours à des financements alternatifs tels que les Partenariats Public-Privé (PPP) et le financement vert sera renforcé pour alléger la pression sur les finances publiques. Ces modèles permettront

de financer les infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance tout en minimisant l'impact sur la dette publique.

- l'augmentation des Ressources d'Investissement : Les dépenses d'investissement public seront portées progressivement de 4,5 % du PIB en 2024 à 4,9 % en 2025, puis à 5,1 % en moyenne sur la période 2026-2027. Cette augmentation vise à soutenir la mise en œuvre de la SND30, tout en maintenant l'effort sur la qualité des infrastructures développées.
- les transferts aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) : Une augmentation significative des ressources transférées aux CTD sera observée, permettant à celles-ci de participer activement à la mise en œuvre des projets d'investissement. L'élaboration d'un guide méthodologique pour la répartition équitable des ressources contribuera à une meilleure gestion de ces transferts.

Il convient d'indiquer que le Gouvernement poursuit les efforts pour améliorer les pratiques de passation des marchés publics afin de conforter l'efficacité des dépenses publiques d'investissement. Ainsi, le recours au système électronique de passation des marchés publics du Cameroun (Cameroon OnLine E-Procurement System, COLEPS) est en expansion dans les diverses administrations.

8.5.3 Rappel des hypothèses macroéconomiques des projections budgétaires

Les projections budgétaires reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes visant à soutenir la consolidation des finances publiques : (i) une croissance du PIB réel projetée à 4,1% en 2025 et à une moyenne de 4,6 % sur la période 2025-2027, principalement tirée par le secteur non pétrolier, dont la croissance est estimée à 4,3% en 2025 et 4,6 % en moyenne entre 2025 et 2027 ; (ii) un taux d'inflation qui devrait se modérer, passant de 5,0 % en 2024 à 4,0% en 2025, pour se stabiliser autour de 3% à l'horizon 2027 ; (iii) une production pétrolière en baisse, passant de 22,9 millions de barils en 2024 à environ 20,7 millions en 2025 et 20,8 millions en 2026 avant de remonter à 22,1 millions de barils en 2027 ; (iv) une production fluctuante de gaz naturel (80,4 milliards de pieds cubes en 2024, 99 milliards de pieds cubes en 2025 ; 65 milliards de pieds cubes en 2026) ; (v) un taux de change du dollar US à 597,69 FCFA en 2025 puis 597,75FCFA en 2026 et 2027 ; (vi) un prix mondial du baril de pétrole à 74,7 \$ le baril en 2025 ; 72,2 \$ le baril en 2026 et 68,7 dollars en 2027.

Ces hypothèses, qui s'appuient sur une résilience face aux chocs économiques et une amélioration du cadre financier, sous-tendent les prévisions de recettes et de dépenses publiques. Ces prévisions tiennent également compte des efforts fiscaux des administrations d'assiette (cf. section 8.5.1.).

Tableau 72 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2025-2027

	2025	2026	2027
PIB nominal (en milliards)	33 973	36 277	38 907
Taux croissance du PIB réel (%)	4,1	4,3	4,7
Taux croissance du PIB non pétrolier (%)	4,3	4,6	4,8
Déflateur du PIB (%)	2,2	2,3	2,3
Inflation (%)	4,0	3,5	3,0
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	2,7	2,6	2,5
Production pétrolière (millions de barils)	20,7	20,9	22,1
Production de gaz (milliards de scf.)	99,0	65,0	39,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	72,8	70,2	68,6
Prix mondial du gaz naturel liquéfié (\$ US/m3)	13,1	11,3	9,5
Taux de change \$ US/FCFA	597,7	595,8	595,8

Source : Comité de cadrage

8.5.4 Projections des recettes budgétaires 2025-2027

Recettes pétrolières

Bien qu'en baisse à moyen terme, en raison de la diminution de la production de pétrole, les recettes pétrolières sont projetées à 734,8 milliards en 2025. Cette relative stabilité est principalement due à une légère augmentation de la redevance pétrolière et gazière, soutenue par une appréciation attendue du dollar américain et une augmentation prévue du prix du gaz sur le marché international. Ces recettes pétrolières continueront de jouer un rôle important dans le financement du budget de l'État, même si leur poids dans le PIB devrait progressivement diminuer.

Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières devraient progresser au rythme du PIB nominal non pétrolier et de la mise en œuvre des différentes mesures par les administrations d'assiettes. Elles passeraient ainsi de 4 336,2 milliards en 2024 à 4 722,8 milliards en 2025 et à une moyenne de 5 212,6 milliards sur le triennat 2025-2027.

Par composantes, les recettes des impôts et taxes continueront de croître significativement, passant de 2 910,5 milliards à 3 217,8 milliards en 2025 et à une moyenne de 3 383,2 milliards sur la période 2025-2027. Les recettes douanières devraient connaître une augmentation continue, passant de 1 094,6 milliards en 2024 à 1 427,8 milliards en 2027. La diversification et l'optimisation des recettes non fiscales devraient également contribuer à l'augmentation des recettes publiques, avec des projections atteignant 409,1 milliards en 2027. Cela inclut l'amélioration de la gestion des ressources administratives et domaniales, ainsi que des efforts pour mieux collecter les recettes liées aux ventes de services, aux amendes et aux cotisations sociales.

8.5.5 Projections des dépenses budgétaires 2025-2027

Les dépenses budgétaires de l'État pour la période 2025-2027 sont orientées vers la consolidation budgétaire, tout en soutenant la croissance économique et les priorités de développement. Elles sont projetées à 7 250,8 milliards en 2025, soit une augmentation de 239,3 milliards (+3,4%) par rapport à 2024. Entre 2026 et 2027, les dépenses devraient s'établir en moyenne à 7 848,5 milliards, représentant une hausse de 597,7 milliards (+8,2%) par rapport à 2025. Dans les principales rubriques de dépenses, les prévisions se présentent comme suit.

Les dépenses de personnel devraient croître de 7,1% pour atteindre 1 583,1 milliards. Elles sont projetées à 1 724 milliards en moyenne entre 2026 et 2027, marquant une hausse de 140,9 milliards (+8,9%) par rapport à 2025.

Les dépenses de biens et services devraient augmenter, passant de 897,8 milliards en 2024 à 1 000,7 milliards en 2025, soit une hausse de 102,9 milliards (+11,5%). Cette augmentation vise principalement à renforcer la sécurité nationale et à couvrir les dépenses liées à la préparation et à l'organisation des élections en 2025. À partir de 2026, ces dépenses devraient se stabiliser autour de 1 006,6 milliards en moyenne, marquant une augmentation marginale de 6,7 milliards (+0,5%) par rapport à 2025.

Les transferts et subventions sont projetés à la baisse en 2025, passant de 1 097,2 milliards en 2024 à 947,9 milliards, soit une diminution de 13,6%. Cette baisse est principalement due à la réduction des subventions pour les carburants à la pompe, qui passeront de 263,3 milliards en 2024 à 80 milliards en 2025, en lien avec la baisse des prix mondiaux du pétrole. Toutefois, certaines subventions, telles que celles relatives au gaz (20 milliards) et aux tarifs d'électricité (110 milliards), resteront inchangées. Entre 2026 et 2027, les transferts et subventions devraient rester stables, autour de 955,8 milliards en moyenne.

Les dépenses en capital connaîtront une augmentation significative, passant de 1 284,1 milliards en 2024 à 1 651,4 milliards en 2025, soit une hausse de 367,2 milliards (+28,5%). Cette augmentation est largement due aux efforts pour soutenir les grands projets d'infrastructure, notamment ceux liés au Programme d'Impulsion Initiale (P2I) et au Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH). En particulier, les dépenses en capital financées sur ressources propres augmenteront de 341,1 milliards (+63,5%), tandis que celles sur financement extérieur progresseront de 51,1 milliards (+7,2%).

La part des dépenses en capital dans le budget global passera de 19,3% en 2024 à 22,9% en 2025. Entre 2026 et 2027, les dépenses en capital devraient s'établir à 1 774,5 milliards en moyenne, soit une augmentation de 123,2 milliards (+7,5%) par rapport à 2025. Ces investissements soutiendront les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement (SND30), en particulier dans les infrastructures de transport, l'énergie, l'eau et les secteurs de l'agriculture et de l'industrie.

Tableau 73 : Projections budgétaires (en milliards)

	Est 2024	LF 2025	2026	2027	Variation	
	(a)	(b)			(b) – (a)	(b)/(a)
A -RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	7 011,7	7 250,8	7 846,2	7 850,7	239,0	3,4%
I -RECETTES INTERNES	5 098,4	5 457,7	5 824,2	6 249,3	359,2	7,0%
1-Recettes pétrolières	762,3	734,8	609,5	549,0	-27,4	-3,6%
- Redevance pétrole SNH	591,6	587,3	464,3	412,9	-4,3	-0,7%
- Impôts/Stés pétrolières	170,6	147,5	145,2	136,0	-23,1	-13,6%
2-Recettes non pétrolières	4 336,2	4 722,8	5 214,7	5 700,3	386,7	8,9%
Recettes fiscales	4 005,2	4 361,7	4 829,9	5 288,2	356,6	8,9%
- Impôts et taxes	2 910,5	3 217,8	3 538,2	3 866,3	307,2	10,6%
- Recettes douanières	1 094,6	1 144,0	1 291,7	1 421,9	49,3	4,5%
Recettes non fiscales	331,0	361,1	384,8	412,1	30,1	9,1%
II - DONNS	103,8	90,4	51,7	46,2	-13,4	-12,9%
III - FINANCEMENTS	1 809,5	1 702,7	1 970,3	1 555,2	-106,8	-5,9%
- Prêts projets	783,2	840,0	895,3	958,7	56,8	7,3%
- Appuis Budgétaire	115,0	165,0	0,0	0,0	50,0	43,5%
- FMI (DTS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
- Emission de titres publics	280,0	380,0	385,0	385,0	100,0	35,7%
- Financement bancaire	55,4	136,6	262,4	190,3	81,2	146,6%
- Autres emprunts à l'extérieur	467,0	0,0	390,0	0,0	-467,0	-100,0%
- Financement exceptionnel	108,9	181,1	37,6	21,2	72,2	66,3%
B - DEPENSES TOTALES (I+II+III+IV+V)	7 011,5	7 250,8	7 846,2	7 850,7	239,3	3,4%
I - DEPENSES COURANTES	3 475,1	3 534,1	3 617,3	3 760,7	59,0	1,7%
1- Dépenses de personnel	1 477,8	1 583,1	1 680,3	1 767,6	105,3	7,1%
2- Achats sur biens et services	897,8	1 000,7	989,7	1 023,4	102,9	11,5%
3- Transferts et subventions	1 097,2	947,9	944,7	966,9	-149,3	-13,6%
4- Charges exceptionnelles	2,3	2,4	2,6	2,8	0,1	3,0%
II- DEPENSES EN CAPITAL	1 284,1	1 651,3	1 741,9	1 807,0	367,2	28,6%
* Dépenses sur FINEX	707,3	758,4	808,3	865,5	51,1	7,2%
* Dépenses sur ressources internes	536,8	877,9	917,6	924,4	341,1	63,5%
* Dépenses de restructurations	40,0	15,0	16,0	17,1	-25,0	-62,5%
III-PRETS NETS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
V- DETTE PUBLIQUE	2 252,3	2 065,4	2 487,0	2 283,0	-186,9	-8,3%
* Dette extérieure	825,0	941,0	1 055,0	1 243,0	116,0	14,1%
- Intérêts	182,0	212,0	256,0	291,0	30,0	16,5%
- Principal	643,0	729,0	799,0	952,0	86,0	13,4%
* Dette intérieure	1 427,3	1 124,4	1 432,0	1 040,0	-302,9	-21,2%
dont : - Intérêts	138,1	166,2	182,9	151,3	28,1	20,3%
- Principal	668,2	666,7	958,1	657,7	-1,5	-0,2%
- Restes à payer	537,0	207,5	207,0	147,0	-329,5	-61,4%
- Remboursement Crédits TVA	84,0	84,0	84,0	84,0	0,0	0,0%
Besoin / capacité de financement (+/-)	0,0	0,0	0,0	0,0		

Source : MINFI

8.5.6 Déficit budgétaire et financement 2025-2027

Le déficit budgétaire global devrait diminuer au cours de la période 2025-2027, avec des besoins de financement couverts par des tirages sur prêts-projets, des appuis budgétaires des partenaires au développement, des émissions de titres publics, et un recours aux réserves bancaires :

- **Déficit budgétaire** : Le solde budgétaire devrait passer d'un excédent de 38,8 milliards en 2024 à un déficit de 99,5 milliards en 2025.
- **Sources de Financement** : Le financement du déficit en 2025 sera assuré principalement par des tirages extérieurs sur prêts-projets (840 milliards), des appuis budgétaires (165 milliards), et des émissions de titres publics (380 milliards).

8.5.7 Risques et contraintes budgétaires

Les projections budgétaires sont exposées à divers risques pouvant compromettre l'équilibre budgétaire, notamment :

- **Facteurs macroéconomiques** : les retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, les chocs économiques externes, et les incertitudes géopolitiques pourraient affecter la croissance économique et la mobilisation des recettes fiscales projetées.
- **Facteurs institutionnels** : Les contraintes liées aux réformes fiscales, aux engagements internationaux, et à l'efficacité de la mobilisation des ressources internes pourraient également réduire les recettes budgétaires attendues.
- **Facteurs financiers** : La profondeur limitée du marché financier intérieur, le resserrement des conditions financières, et les contraintes sur les prêts concessionnels représentent des risques importants pour le financement des déficits budgétaires.
- **Facteurs endogènes** : la hausse des dépenses de l'Etat due à une sous-estimation de certains engagements de l'Etat, tels que les dettes croisées des entreprises.

Par ailleurs, il est important de rappeler l'existence d'un risque permanent dû aux fluctuations du dollar.

Encadré 3 : Un regard sur les risques liés aux fluctuations des cours du dollar

Les fluctuations des cours du dollar représentent un risque important pour l'économie camerounaise. Une appréciation du dollar face au FCFA entraîne plusieurs effets négatifs via des canaux de transmission directs et indirects, ce qui complique la gestion des finances publiques et la réalisation des objectifs de développement.

Sur le plan des **canaux de transmission directs**, l'un des plus grands risques est lié aux échanges extérieurs. Les importations étant largement libellées en dollars, une hausse du dollar augmente automatiquement le coût des biens importés, affectant directement la balance commerciale. Par ailleurs, la compétitivité des exportations peut être négativement impactée, réduisant corrélativement les marges bénéficiaires des entreprises exportatrices, notamment dans des filières telles que le bois et le cacao. En outre, le **service de la dette extérieure** devient plus coûteux, rendant difficile le remboursement des emprunts libellés en dollars et augmentant ainsi la pression sur les finances publiques.

Les **canaux de transmission indirects** exacerbent ces pressions. Un dollar fort contribue à une **inflation importée**, car les coûts des produits manufacturés, des intrants agricoles et énergétiques s'accroissent. Cela se répercute sur les prix locaux, réduit le pouvoir d'achat des ménages et exacerbe les tensions inflationnistes. De plus, les **investissements publics et privés** sont affectés par l'augmentation des coûts des importations, limitant les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat pour financer des projets cruciaux de développement.

GLOSSAIRE DES SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
ARV	Antirétroviraux
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BEPC	Brevet d’Etudes du Premier Cycle
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l’Epargne et le Crédit
BIP	Budget d’Investissement Public
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTA	Bons du Trésor Assimilables
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAP	Certificat d’Aptitude Professionnelle
CAPIEMP	Certificat d’Aptitude Pédagogique d’Instituteurs de l’Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d’Aptitude pédagogique d’Instituteurs de l’Enseignement Technique
CBC	Commercial Bank Cameroon
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
DGD	Direction Générale des Douanes
DP	Division de la Prévision
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECMR	Emprunt Cameroun
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l’Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l’Enseignement Technique
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEICOM	Fonds Spécial d’Equipement et d’Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
GCE	General Certificate of Education
IADM	Initiative d’Allégement de la Dette Multilatérale
IDA	Association Internationale de Développement
INS	Institut National de la Statistique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS	Impôt sur les Sociétés
MINADER	Ministère de L’Agriculture et du Développement Rural
MINEPAT	Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEDUB	Ministère de l’Education de Base
MINESUP	Ministère de l’Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTOUL	Ministère du Tourisme et de Loisirs
MMBTU	Million de British Thermal Units
OTA	Obligations du Trésor assimilables
PAD	Port Autonome de Douala
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banques au Cameroun
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SGC	Société Générale Cameroun
SND30	Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d’Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SODECOTON	Société de Développement du Coton
TSPP	Taxe Spéciale sur la vente des Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VIH	Virus de l’Immunodéficience Humaine